

CRISE COVID-19 DES PRIORITÉS POUR UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE TRANSFORMÉE, DIVERSIFIÉE, DURABLE ET SOLIDAIRE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une auto-saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 30 septembre 2020

AVIS DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

CRISE COVID-19 DES PRIORITÉS POUR UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE TRANSFORMÉE, DIVERSIFIÉE, DURABLE ET SOLIDAIRE

Co-rapporteurs : Félicie DOMENE et Bruno DUMAS

Conseil Économique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

SOMMAIRE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
CRISE COVID-19
DES PRIORITÉS POUR UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE TRANSFORMÉE,
DIVERSIFIÉE, DURABLE ET SOLIDAIRE

EXPLICATIONS DE VOTE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur le Préfet de la région Occitanie, Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Madame la Rectrice de la région académique Occitanie, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle séance plénière de notre assemblée qui se tient au format dématérialisé, au vu des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Les 5 projets d'avis à l'ordre du jour qui vous seront présentés sont soumis à un vote électronique à distance :

- « L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société » ; la rapporteure est Béatriz MALLEVILLE.
- "L'écosystème associatif : acteur du développement économique, de la cohésion des territoires et de l'attractivité de la région Occitanie » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Activités et Mutations économiques Économie sociale et solidaire » ; le rapporteur est Thomas SUN.
- « Les ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie Comment la mosaïque de nos territoires ruraux participe à l'équilibre et au dynamisme régional » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Espace et développement rural Agri-Agro Forêt Bois Alimentation » ; la rapporteure est Adeline CANAC.
- « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie ? » projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Enseignement supérieur Recherche Valorisation Transfert Innovation » ; le rapporteur est Ludovic ARBERET.
- « Crise COVID-19 Priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire » projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Activités et Mutations économiques Économie sociale et solidaire » ; les co-rapporteurs sont Félicie DOMENE et Bruno DUMAS.

(...)

J'ai une pensée émue pour trois de nos collègues disparus Brigitte PRADIN, Annie BERAIL et Jacques LEPARS.

Brigitte PRADIN est décédée le 6 juin 2020. J'ai représenté le CESER à ses obsèques le 10 juin pour témoigner de notre amitié et de notre estime. Nous la regrettons. Elle représentait la COMUE de Toulouse (Communauté d'universités et d'établissements) au CESER. Elle a été directrice de l'Institut National Universitaire Champollion pendant 6 ans. Membre de la commission 4 « Enseignement supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert – Innovation », elle avait été désignée co-rapporteure de l'avis sur les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur qui va vous être présenté. Elle s'est investie dans ce travail dont elle connaissait bien les enjeux. Le rapporteur Ludovic ARBERET lui rendra hommage tout à l'heure.

Annie BERAIL est décédée d'une crise cardiaque dans la nuit du 6 au 7 septembre 2020. Elle représentait l'UNSA au CESER, membre des commissions 5 et 8, souvent rapporteure d'avis sur le projet de Budget primitif. Camarade et amie de Claude DUPUY qui a pris la parole au nom du CESER à Labarthe-sur-Lèze à l'invitation du maire dont elle était 1^{ère} adjointe depuis 2 mois.

Jacques LEPARS était un Montpelliérain, ayant fait sa carrière au CNRS. Il a été membre de la section prospective sous la mandature de transition 2016-2017. Il a été rapporteur des scénarios prospective de l'avis du 24 mai 2016 établi à la demande des présidents des ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, intitulé « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030"? ". Je salue son engagement au service de l'assemblée consultative. Je remercie Marc CHEVALLIER qui a représenté le CESER à ses obsèques le 10 juillet à Montpellier.

Un mot également pour Louis PECH, ancien Président de la CCI de Toulouse, industriel très connu à Toulouse et dans l'ex Midi-Pyrénées qui est décédé, enterré dans ses Corbières natales à Ferrals-les-Corbières. Il fut membre du CESER où il plaidait déjà le rapprochement avec l'Aude et le Languedoc-Roussillon. C'était le fondateur de la société Actia, leader dans le domaine des capteurs (ferroviaire, automobile, aérien) et un militant de la diversification industrielle pour Toulouse avec une vision pour l'avenir. C'était aussi un grand humaniste. Nous pensons à lui et à sa famille.

Cette assemblée plénière leur est dédiée.

Malgré la crise sanitaire, le CESER poursuit son activité, toujours au service des citoyens et de l'élaboration des politiques publiques

Une session plénière inédite au vu du contexte sanitaire, comme dit au début de mon intervention. La pandémie Covid-19 a eu, et continue d'avoir, des conséquences dramatiques dans les vies personnelles des citoyens mais aussi sur notre économie française, 6^{ème} économie mondiale.

La mesure de confinement décidée par le Chef de l'État, et entrée en vigueur le 17 mars dernier, a eu pour effet de mettre l'économie à l'arrêt ou de réduire significativement l'activité des entreprises mais aussi des administrations. Certains salariés travaillant dans les secteurs dits indispensables à la vie de la Nation ont dû continuer à aller travailler sur site, d'autres ont expérimenté pour la première fois le télétravail au long cours.

(...)

Par ailleurs, l'État et la Région nous ont associés à la Cellule régionale de continuité économique qu'ils ont mise en place, composée des différents partenaires économiques (entreprises, chambres consulaires, Pôle Emploi, la Direccte...). J'ai donc représenté le CESER au sein de cette instance de dialogue; il y avait aussi nombre d'organisations membres du CESER qui y ont participé. Cette cellule, semaine après semaine, s'est efforcée d'adapter au mieux les dispositifs de soutien aux personnes et aux entreprises en fonction des décisions du Gouvernement, des actions complémentaires État/Région et de la dynamique des acteurs économiques de la région. Il fallait veiller à la bonne mobilisation des outils mis en place par l'État pour soutenir la trésorerie des entreprises et préserver le tissu productif. Le CESER a pu faire valoir ses positions sur la gestion de la crise et réclamer la mise en œuvre d'actions que ce soit, en matière de gestion des matériels médicaux (masques,...), pour les étudiants confinés, ... Nous saluons l'action des fonctionnaires d'État, des Collectivités et de celles et ceux qui ont permis de tenir pendant le confinement. Nous devons reconnaître l'efficacité dans la mise en œuvre des décisions de l'État dès le début de la crise en direction des entreprises et des salariés pour l'instruction

tant pour les prêts garantis par l'État (PGE) que dans la prise en charge des rémunérations pour les salariés en arrêt d'activité.

Saluons pour leur action et engagement les femmes et les hommes des services de santé publics et privés, des services sanitaires et sociaux, les fonctionnaires des finances, les policiers, les gendarmes, les pompiers, les salariés de la distribution, des transports mais aussi les enseignants des écoles primaires aux universités et tous les personnels des écoles, collèges, lycées et universités... sans oublier les agents des collectivités pour mettre en œuvre le soutien matériel aux personnes âgées, aux plus démunis avec les ONG.

Le lien social et économique doit être préservé dans la phase suivante notamment en direction des femmes et des jeunes.

(...)

L'économie régionale et la crise sanitaire : du ralentissement économique au rebond

Le passage d'une économie en pleine progression en 2019 à un arrêt brutal

C'est une crise sanitaire majeure que connaît notre pays et avec de graves incidences économiques et sociales. Le Ministre de l'économie déclarait au début de la crise qu'il s'agissait d'un choc économique sans précédent depuis 1945. La pandémie a plongé l'économie mondiale dans une récession record. Pour la zone euro, le PIB s'est contracté de 12,1% au printemps ; 13,8% pour la France, le pire trimestre depuis l'après-guerre selon l'INSEE.

Notre région bien qu'épargnée d'un point de vue sanitaire par l'épidémie Covid-19 durant la première vague débutée en mars, a néanmoins connu une baisse inquiétante de son activité économique. La mesure du confinement a mis brutalement l'économie à l'arrêt. Les grands secteurs de l'économie régionale que sont l'aéronautique, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration ont été touchés de plein fouet et sévèrement. Les autres secteurs tels l'agriculture, l'agroalimentaire, l'économie bleue et maritime, la viticulture, le BTP, l'artisanat ont été aussi fragilisés... même si l'agroalimentaire, 1^{er} employeur de la région avec 164 000 emplois, a su cependant tirer son épingle du jeu et à aider à un maintien d'un certain niveau de l'économie en région. Les domaines du sport et de la culture, les associations sont impactés lourdement.

La croissance économique de notre région était en pleine progression ces dernières années. Elle a été en 2019 particulièrement très positive (+4,2% contre 2,4% en 2018), laissant entrevoir un avenir sous les meilleurs auspices. Tous les indicateurs étaient au vert. C'est ce qu'indique une étude de l'INSEE publiée le 18 juin 2020. L'année 2019, c'était un emploi salarié en hausse, une baisse du chômage pour la première fois depuis 10 ans (taux à 9,6% de la population active), + 20% de créations d'emplois, un secteur du tourisme en progression, et la filière aéronautique poursuivant son développement. La pandémie SARS-COV2 a provoqué de façon brutale et inédite une contraction de l'activité en Occitanie.

La période de confinement de mars à mai a engendré un recul de la production et de la consommation et des échanges internationaux. Au premier trimestre 2020, l'emploi a diminué de 1,8% en Occitanie, soit 37 000 emplois en moins par rapport au trimestre précédent. Les pertes d'emplois les plus importantes ont été enregistrées dans les départements des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, de l'Aude et de l'Hérault. L'emploi intérimaire a enregistré un recul historique (- 43,5%).

En Occitanie comme au niveau national la baisse de l'activité économique début mai est estimée à 33% par rapport à une situation normale selon l'étude de l'INSEE. Les entreprises ont connu de réelles difficultés de trésorerie au 1^{er} semestre, notamment les TPE et PME; une situation qui pourrait continuer au 2^{ème} semestre.

Une reprise rapide de l'activité économique

Ce qui est inédit et doit être souligné, c'est la mise en œuvre de politiques publiques tout azimut pour permettre aux entreprises de surmonter la crise et aux ménages de conserver leurs revenus.

Le déconfinement survenu le 11 mai a permis la reprise de l'activité économique. Dès juin, on a observé une consommation des ménages à la hausse, dépassant le niveau du mois de février (rattrapage d'achats non faits pendant le confinement). Mais le niveau de consommation d'avant crise ne pouvait revenir à la normale à cette période en raison de la baisse persistante des services (-12,5%). La Banque de France estime qu'à la fin du mois de juin, l'économie française a tourné à seulement 12% en dessous de ses capacités, contre -32 % au début du confinement en mars ; en Occitanie, l'activité était en baisse de 13%.

La note de conjoncture de l'INSEE de septembre témoigne de ce rebond net d'une partie de l'activité économique : l'économie française aurait fonctionné en août à 95 % de son niveau d'avant-crise.

L'activité reprend, cependant la France n'est pas sortie d'affaire pour autant. Les pertes d'emploi devraient se poursuivre dans les mois qui viennent. En 2020, le PIB français reculerait d'environ 9 %. En fin d'année, l'activité reviendrait à environ 96% de son niveau d'avant-crise si stabilité des dispositions sanitaires. Le taux de l'emploi salarié serait donc stable mais le taux de chômage augmenterait nettement, il pourrait atteindre 9,5% de la population active en fin d'année (niveau supérieur à fin 2019). Pour rappel, plus de 700 000 emplois salariés ont été perdus au 1^{er} semestre 2020.

Ce qui m'amène à faire un focus sur les deux poids lourds de l'économie régionale qui sont extrêment fragilisés : l'aéronautique et le tourisme.

Toulouse est capitale européenne de l'aéronautique et du spatial, et elle est la seule région française à avoir une balance commerciale excédentaire grâce à l'industrie aéronautique. Pour l'aérien et la filière aéronautique, la crise est historique, sans commune mesure avec celle ayant suivi les attentats du 11 septembre. La croissance du trafic aérien est quasi continue depuis trente ans, et la crise provoque sa chute inédite. Après un record en 2019 de 4,7 milliards de passagers pour le trafic aérien mondial, la demande baisse de 53 % en mars 2020, comparée à mars 2019.

Cette situation a inévitablement des incidences sur les constructeurs et leurs sous-traitants, et par conséquent sur l'emploi. Airbus a réduit sa cadence de production de 30%. Airbus, pour rappel, c'est 110 000 emplois en région (dont 86 000 pour la sous-traitance). 20 000 emplois selon la Présidente de Région pourraient être supprimés. Selon le Pôle Aerospace valley, la baisse des cadences chez Airbus fait revenir la filière au niveau de production de 2015.

Aujourd'hui, le retour à la normale pour le trafic aérien mondial est espéré pour 2024. Le plan de relance de 15 Mds € d'aides pour l'aéronautique mis en place par l'État a pour objectif de permettre à la filière de se relever.

Les plans sociaux sont annoncés et se succèdent. Au nom du CESER, je travaille avec les organisations syndicales de la métallurgie, l'UIMM, pour que soient recherchées toutes les possiblités prévues à la fois par les plans sectoriels (aéronautique), et les plans de relance.

Airbus...Latécoère...Figeac Aéro...C'est vrai pour Airbus, cela doit être vrai pour Latécoère avec l'annonce d'un plan de suppression de 475 postes dans les usines du Sud-Ouest, cela doit aussi être le cas pour Figeac Aéro (321 suppressionde poste sur 900) soit 1/3 des effectifs.

Le CESER demande que les négociations pour bénéficier de l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) s'ouvrent dans l'urgence pour pouvoir bénéficier de ce dispositif (financement de 60% de l'activité pour le chômage partiel), ainsi que la mise en œuvre d'un plan de formation des salariés pour garder les compétences dans les entreprises et préserver l'emploi dans les territoires.

L'objectif doit être partagé pour garder notre potentiel industriel et éviter les prédateurs ou les fonds de pension pour racheter nos pépites.

Nous restons attentifs pour les activités de Latécoère, plus de 100 ans d'histoire industrielle mais aujourd'hui hélas entre les mains d'un fonds d'investissement américain qui a procédé en 4 ans à 2 PSE !!!

Le secteur touristique a subi la crise au début du printemps. Plus de 80% des professionnels du secteur ont dû fermer, soit en Occitanie, 9 restaurants sur 10 et plus de 7 hôtels sur 10. Pour ces artisans, comme pour les campings, chambres d'hôtes, installations touristiques, les pertes sont considérables. Avec les vacances d'été, la fréquentation touristique a été encourageante, on peut même dire qu'elle a été bonne (vacanciers français essentiellement mais une forte baisse de touristes étrangers). C'est le bilan dressé par le Comité régional du tourisme Occitanie (CRT) début septembre. La campagne et la montagne ont été plébiscitées, mais le littoral et le tourisme urbain (métropole toulousaine par exemple) n'ont pas attiré (une baisse respectivement de -14% et -25%). Le CRT rappelle que la période estivale correspond à 35% de l'activité annuelle du tourisme. Vu le poids du tourisme dans l'économie régionale, il faut encore agir, notamment en vue des vacances de fin d'année, pour favoriser une reprise continue et durable. Cette relative bonne saison estivale, tenant compte de la fréquentation, reste à confirmer en comparaison des chiffres liés à la consommation qui seront dévoilés en fin d'année.

Le bilan de ces deux secteurs phares rend le contexte économique régional mouvant.

L'INSEE indique que « l'économie française, après le rebond, comme ailleurs dans le monde aborde la rentrée comme un moteur qui serait à la fois bridé et dopé ».

Des aides publiques exceptionnelles et massives

Les collectivités territoriales et l'État ont contribué et continuent de contribuer financièrement à la reprise de l'activité. Ils ont été et seront encore complémentaires.

Ainsi, dans un premier temps, des mesures d'urgence ont été prises. Il fallait préserver l'emploi et soutenir les entreprises fragilisées par la crise. Ainsi, la Région Occitanie a adopté un plan d'urgence de plus de 370 M€ avec des mesures articulées autour de la protection de la population et des soignants, des aides aux entreprises (Fonds de solidarité Occitanie : prêt Rebond Occitanie et Pass Rebond Occitanie), aux associations, aux personnes fragiles, et qui soutiennent de manière spécifique des filières vitales d'Occitanie comme le tourisme, le commerce, l'artisanat (Fonds L'OCCAL), l'agriculture (mise en place d'une plateforme « Solidarité – Occitanie – Alimentation) et la viticulture, sans oublier la recherche. L'État, quant à lui a mis en place un plan d'urgence de soutien de 470 Mds € - la réponse française est l'une des plus puissantes des pays développées, rappelle le Chef de l'État - avec des mesures d'urgence destinées aux entreprises et salariés impactés par la crise sanitaire COVID-19 (délai de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, remise d'impôts directs, report de paiement de factures, fonds de solidarité, prêt garanti par l'État (PGE), dispositif de chômage partiel...).

Les conditions de la relance

L'activité économique reprend, certes toujours dans un climat d'incertitude. Mais il faut continuer à soutenir les entreprises et les salariés pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois. Mais pour cela, il faut tirer les enseignements de la crise et réfléchir à l'aprèscrise Covid. Mais on ne peut reconstruire sur un champ de mine!

Les problématiques déjà existantes mises en lumière

Cette pandémie a mis en exergue dans notre pays et notre région bien des problématiques déjà existantes.

Avec le confinement, certains métiers ont été mis en lumière : soignants, caissières, agents d'entretien...ce sont les travailleurs dits en première ligne. L'attention a été portée particulièrement

sur les personnels de santé se battant, souvent au prix de leur vie et celle de leurs proches, contre le coronavirus ; ceux-là mêmes qui avant la crise alertaient sur la situation de l'hôpital public, victime d'appauvrissement et méritant plus d'intérêt, dans un contexte d'augmentation croissante de l'activité. Stop aux fermetures d'établissements et de lits, revalorisation des salaires, augmentation des moyens humains et financiers ...

La crise a confirmé les faiblesses du système. Accompagner, soutenir le service public hospitalier devient désormais une évidence et une priorité. D'une manière plus générale, le confinement a permis de relever le caractère indispensable des services publics trop souvent abandonnés.

Des métiers ont été redécouverts avec leur utilité sociale essentielle : personnels soignants comme évoqué, mais aussi agriculteurs, enseignants... La crise a également révélé le rôle majeur des acteurs du monde associatif qui ont en effet apporté leur concours, continuant de porter les valeurs de solidarité, d'entraide et d'intérêt général et de les diffuser.

Tout le monde a pleinement pris conscience du rôle fondamental des entreprises ayant seules la capacité de produire des biens et des services pour satisfaire les besoins dits essentiels de la population, dans une période de pénurie ou de risque de pénurie (masques, alimentation, médicaments, etc.). Force a été de constater que la production de médicaments et de matériel médical est délocalisée vers les pays étrangers (Chine, Inde...), paralysant notre système de soins. L'interventionnisme de l'État est souhaité au niveau des grandes entreprises ainsi que la relocalisation d'activités. Quand l'État donne des aides aux entreprises, il doit exiger des contreparties pour protéger les filières car ce sont des emplois et des savoir-faire qui sont en jeu, et susceptibles de partir ailleurs.

Cette crise a également renforcé l'idée que les entreprises productrices de biens et services sont aussi les principaux responsables des fléaux majeurs que sont la dégradation de l'environnement et la montée des inégalités. Le ralentissement de l'activité démontre le lien entre activités économiques et dégradation de l'environnement : on a noté une baisse de la pollution de l'air, de l'eau... Le confinement a aussi permis de prendre toute la mesure des inégalités sociales et territoriales existantes. Des inégalités ont été observées entre catégories qualifiées et catégories peu ou pas qualifiées face à l'exposition au virus, ces dernières étant très largement exposées au risque de contamination. Les plus vulnérables sont les premières victimes de cette crise : travailleurs précaires, femmes, foyers à faibles revenus, sans domicile, migrants... Des inégalités aussi dans l'accès aux outils numériques, et au haut-débit ont été relevées (jeunesse et enseignement à distance, salariés et télétravail...).

La crise sanitaire doit par conséquent contribuer à accélérer le changement souhaité, les mutations économiques et sociétales engagées en France (politiques de réindustrialisation de notre pays (Territoires d'industrie...); les propositions de la Convention citoyenne sur le climat; Plan France très haut débit ...). Une crise est toujours un accélérateur de mutation et ce contexte inédit doit nous amener à construire des sociétés soutenables. Notre système doit évoluer par un investissement dans les services publics, une relocalisation d'une partie de la production, des financements pour la transition écologique où il y a un fort potentiel de créations d'emplois (rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires, reconversion industrielle, santé, recherche, éducation, transports publics, infrastructures résilientes et bas carbone...).

« L'État doit apporter durablement une réponse à la crise sanitaire du Covid-19 en soutenant la transition bas-carbone juste pour renforcer notre résilience aux risques sanitaires et climatiques. La France compte réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030, par rapport à 1990, et prévoit d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, mais elle n'est pas sur la bonne voie. Les aides budgétaires et incitations fiscales aux collectivités et entreprises doivent donc être clairement subordonnées à l'adoption explicite de plans d'investissement et de perspectives compatibles avec la trajectoire bas-carbone", plaide le Haut Conseil pour le Climat.

Une relance écologique, souveraine et solidaire

Comme le Président de la République l'a déclaré, il faut maintenant pour la relance, reconstruire une économie forte, écologique, souveraine et solidaire.

Les politiques monétaires et budgétaires vont soutenir massivement l'activité économique. Il y a plusieurs plans de relance prévus tels le plan de relance européen, le plan de relance de l'État français France Relance, le Plan de relance pour l'emploi et le Plan de transformation et de développement régional de la Région Occitanie (Green New Deal régional). Ces plans sont établis ou à établir en tenant compte des leçons tirées de la crise sanitaire où des problématiques déjà existantes ont été mises en lumière, et sur la nécessité de reconstruire le pays différemment. Il y a un avant Covid et un après Covid.

Aussi, les soutiens exceptionnels de l'Europe et de l'État ont intégré que la relance de l'économie doit passer par l'écologie. C'est une relance verte orientée vers des objectifs environnementaux et de neutralité qui est décidée. Il faut accélérer la conversion écologique de notre économie et de notre tissu productif.

Le Plan européen de 750 Mds € va ainsi financer des programmes nationaux dans l'ensemble des États membres, sous forme de subventions (390 Mds €) et de prêts (360 Mds €). La Commission européenne souhaite que 37 % des dépenses soient allouées aux objectifs environnementaux européens dont la neutralité carbone à horizon 2050.

La France a reçu 40 Mds € de l'Union européenne pour alimenter son plan de relance. Ce plan dénommé "France Relance" et présenté le 3 septembre par le Premier ministre Jean Castex, a pour objectif de bâtir la France de 2030. C'est un plan d'investissement pour tous les Français. Il sera doté de 100 Mds € et prévoit de financer 70 mesures réparties en 3 piliers : transition écologique pour une économie plus verte et plus durable ; compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et l'innovation ; cohésion sociale et territoriale pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français. Il doit bénéficier aux travailleurs, à ceux qui sont en recherche d'emplois, aux TPE, PME, à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). La relance est la clé de notre souveraineté économique et de notre indépendance technologique. Ce plan, ce sont entre autres des mesures pour favoriser la compétitivité des entreprises et les relocalisations (baisse des impôts de production,...), le maintien des compétences dans les entreprises quelles que soient les difficultés rencontrées, pour accompagner les jeunes éloignés de l'emploi par des dispositifs spécifiques, de nouvelles formations pour les jeunes dans les secteurs d'avenir, des programmes d'insertion par l'activité économique ou associative.

Cette crise aura été un révélateur brutal et cruel de notre dépendance industrielle dans de nombreux secteurs vitaux. Au lendemain de cette épreuve, produire davantage en France sera l'un des leviers de notre renouveau économique, sans oublier que nous nous devons de rester dans la perspective européenne pour contribuer, depuis l'Occitanie, à une Europe qui compte :

- produire davantage demandera tout d'abord une forte volonté politique et financière pour adapter les coûts de production à notre niveau d'exigence sociale ;
- produire davantage nécessitera aussi de retrouver une forme de planification géographique et humaine permettant d'adapter nos outils de formation à cette nouvelle ambition et de redonner du sens à nos territoires d'industrie ;
- produire davantage sera l'occasion de <u>privilégier l'innovation technologique et la sobriété environnementale</u> pour imaginer l'usine du XXIème siècle.

Notre pays et notre région ont des atouts, des compétences et des savoir-faire pour ne plus dépendre des autres pour les biens essentiels.

C'est que notre rapport sur la crise démontrera.

Rapport du CESER : Crise COVID-19 – Priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire

Comment réarmer le pays pour faire face à la crise économique, sociale et environnementale qui découle de la crise sanitaire ? C'est la question que s'est posée le CESER. Le Bureau de juin a manifesté le souhait que le CESER Occitanie représentant la société civile organisée (plus de 80 organisations membres) émette un avis circonstancié sur la crise, jouant ainsi pleinement son rôle de 2ème assemblée régionale, ancrée dans son territoire et relayant les aspirations et ambitions des citoyens de l'Occitanie.

La pandémie provoque une crise sanitaire, économique et sociale très dure qui n'épargne pas notre région Occitanie, comme cela a été rappelé, tous les secteurs sont touchés (filières aéronautique, viticole, du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie mais aussi les filières culturelle et sportive comme le sont les associations et le secteur de l'économie sociale et solidaire, l'économie bleue du littoral ...). Les conséquences sur l'emploi seront terribles. La révélation de la fragilité de notre monde nous appelle dès à présent à repenser notre futur et à construire les soutiens publics à venir. La Commission « Activités et mutations économiques – Économie sociale et solidaire » a été désignée pour élaborer cet avis de synthèse, les autres commissions ayant apporté leur contribution en fonction de leur domaine de compétence. Nous faisons des propositions pour préserver nos grands secteurs économiques, et réfléchir aux secteurs d'activité indispensables pour répondre aux besoins de la société et aux transformations nécessaires.

Le rapport s'inscrit dans une volonté régionale de soutien à l'économie très diversifiée tant par ses secteurs d'activités que par la taille de ses entreprises. Notre région a une richesse et une complémentarité d'activités et de productions qui lui permettent d'avoir un rôle important dans les équilibres sociaux et économiques du régional à l'international. Nous proposons des axes opérationnels et pragmatiques car avant de construire la relance, il faut accompagner et consolider la reprise : tous les acteurs économiques ne sont pas égaux devant cette reprise. Notre souhait est d'être présents aux côtés de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de l'État pour réinventer notre territoire, repenser nos modèles économiques et organisationnels afin de s'engager vers une économie plus forte, diversifiée et durable.

Le défi de relocalisation des activités dans un contexte de reconversion écologique imposera la remise en route de nouvelles filières, de production, de réparation, de recyclage. Elle devrait constituer une opportunité massive d'emplois. Nous avons des filières industrielles moteurs de l'économie; d'autres sont à développer ou à réactiver (filière bois, filière textile...). Pour preuve, le CESER soutient un projet de fabrication de masques à partir de fibre issue de la pâte à papier. Dans le secteur clé de l'aéronautique, Airbus a annoncé le 21 septembre la fabrication d'un avion à hydrogène décarboné pour 2035, de quoi réduire de 90 % la contribution de l'aviation à l'effet de serre. Cela répond aux lignes directrices fixées par le plan de relance aéronautique. En outre, tout l'écosystème de l'aéronautique devra s'adapter pour réussir ce pari.

Ce défi de la transition écologique et sociale est une belle opportunité pour entraîner les classes populaires.

La relance intègre la contractualisation État-Régions

Le futur Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 intégrera l'aspect relance, ce sera un CPE2R. Il s'articulera autour du Plan de relance, de l'accord de méthode État-Régions signé le 30/07/2020 et du Green New deal régional. L'accord-cadre qui est la trame du CPER prévoit 4 grands engagements de l'État et des Régions à savoir la poursuite de la mobilisation au service de la relance des secteurs

économiques éprouvés, l'établissement de priorités stratégiques à inscrire dans le CPER pour construire le monde d'après, une approche territorialisée et différenciée de la relance, une mobilisation accrue de moyens pour construire la relance.

Nos territoires ont un rôle à jouer pour relancer et construire l'économie, comme l'a indiqué le Premier ministre à l'occasion de la présentation du Plan France Relance.

Nous allons participé à l'élaboration du CPE2R sur les thèmes éligibles à la programmation par une 1^{ère} contribution à adopter d'ici la fin de l'année, puis en juin prochain nous émettrons un avis global sur les politiques retenues et les financements négociés.

Ruralités, Ecosystème associatif, Innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur, Orientation : les propositions du CESER pour les prochaines politiques publiques

Les 4 autres projets d'avis qui vous seront présentés font des propositions qui doivent pouvoir contribuer à l'élaboration des prochaines politiques publiques, pour investir dans des projets de territoires contribuant à ce renouveau économique et sociétale souhaité. La rédaction de ces rapports a débuté bien avant la crise ; néanmoins celle-ci a été prise en compte dans la réflexion, même si une actualisation s'avère parfois nécessaire.

Les ruralités

Le rapport réalisé par le Commission Agri-Agro remet au cœur de l'actualité le rôle des ruralités, qui sont une chance pour notre pays et notre région. La crise n'a t-elle pas mis en avant cet attrait nouveau des Français pour la vie à la campagne, éloignés ainsi des désagréments de la vie en zone urbaine (pollution, transports,...). Mais quand est-il de la réalité de ces territoires ruraux ? Il y a des ruralités multiples qui ne connaissent pas les mêmes dynamiques; les territoires ruraux vivent de profondes mutations avec des impacts différents selon leur structuration. Des disparités existent quant à l'accès aux services publics (santé...), aux services de proximité et aux activités essentielles, à la couverture numérique ... Or tout citoyen doit être égal face à l'accès à ces services essentiels quel que soit l'endroit où il habite.

Dans cet avis, l'accent est mis sur la vitalité de tous les territoires, plus spécifiquement les campagnes agricoles et industrielles et les campagnes vieilles à très faible densité qui représentent 21% de la population d'Occitanie, sur les opportunités de développement à saisir pour les territoires ruraux, au plan économique, social et environnemental; développement qui doit être équitable et approprié, innovant et durable. Des propositions faites par le CESER telles que : conserver un maillage territorial de services pour combattre le sentiment d'abandon et prendre en compte les caractéristiques de chaque territoire, capter et redistribuer localement la valeur ajoutée produite par les territoires ruraux. Ce rapport nous livre une riche expertise avec des propositions qui doivent être valorisées par l'État et la Région, pour donner une nouvelle image des ruralités.

L'écosystème associatif

Quel est l'impact des associations sur l'attractivité et la dynamique économique de la région ? Le secteur associatif est un secteur protéiforme. En Occitanie, les associations représentent environ 138 000 organisations, près de 20 000 employeurs 170 000 salariés et 600 000 bénévoles actifs, dans des domaines d'activités très divers.

La réflexion porte sur l'effet levier que représentent les associations sur l'activité économique, la cohésion et l'attractivité du territoire, leur rayonnement et leur importance en lien avec les entreprises du secteur privé lucratif ou relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Quelques propositions : la reconnaissance effective de l'écosystème associatif comme acteur du développement économique régional, en instaurant un dialogue partenarial plus resserré avec lui dans la définition des politiques régionales, et en privilégiant les financements de plans d'actions sur 3 ans

et les appels à projets à destination des associations; le renforcement des compétences y compris pour les bénévoles, le maintien et la valorisation des emplois au sein des associations; suite à la crise induite par la Covid-19, mettre en place des outils régionaux visant à renforcer les fonds propres associatifs.

Les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur

La crise sanitaire aura également marqué le passage dans une nouvelle ère dans de nombreux domaine dont celui de l'enseignement supérieur.

Dans ce rapport, la réflexion est articulée sur ce que pourrait être la politique de soutien à l'enseignement supérieur en Occitanie à un horizon de moyen terme en tenant compte des spécificités de la région, notamment en termes de filières et d'emploi, de croissance démographique, de polarité... L'Occitanie, c'est 249 000 étudiants, avec des effectifs en hausse croissante et une population générale qui augmente de manière constante chaque année, avec les besoins en formation initiale et continue que cela génère. Le champ d'études des innovations pédagogiques recouvre à la fois les modalités d'enseignement supérieur en présentiel, à distance ou hybride, mais également l'organisation des cursus et des parcours de formation des diplômes de l'enseignement supérieur. Cet avis porte donc sur les innovations pédagogiques à soutenir ou même à inventer qui permettront aux acteurs du système de l'enseignement supérieur de la région Occitanie de répondre aux enjeux pour les 15 prochaines années.

Les propositions vont principalement en direction des politiques publiques que la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'État peuvent mener dans le cadre de leurs compétences en matière d'enseignement supérieur. À titre d'exemple, le CESER encourage principalement l'État et la Région, notamment dans le cadre du futur contrat de plan État-Région 2021-2027 à poursuivre le financement des infrastructures d'enseignement pour faire évoluer l'immobilier et les équipements qui permettent d'aller vers des pédagogies actives et adaptées à l'hétérogénéité des publics. Il recommande que la Région poursuive sa politique d'aides à l'innovation pédagogique dans le cadre du prochain SRESRI en y inscrivant également un prix Régional de l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur. Le CESER recommande également à la Région Occitanie de mettre en œuvre un outil incitatif favorisant la mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale sur la thématique de la pédagogie dans le supérieur.

L'orientation

Pour reconstruire le pays, la formation des jeunes et moins jeunes est indispensable, notamment pour répondre aux attentes des entreprises en besoins de main d'œuvre, dans un monde incertain où de nombreux métiers se transforment, disparaissent ou se créent.

Le rapport du CESER rappelle le rôle de l'orientation, succession d'étapes au cours desquelles l'individu, quel que soit son âge, gère son parcours en faisant des choix éducatifs, professionnels et personnels. L'orientation est par conséquent une voie d'émancipation sociale tout au long de la vie, notamment pour les jeunes, particulièrement ceux en difficulté scolaire et sociale. Le CESER propose que les formations initiales et professionnelles préparent à choisir entre des scénarios, et à se projeter dans la vie. Il propose également à la Région à travers le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) d'animer une instance partenariale qui permette d'avoir l'avis et l'expertise de tous ceux qui ont un rôle à jouer au niveau de l'orientation afin de permettre l'innovation, le partage d'informations, la coordination d'actions.

Le CESER présentera ses propositions pour les 5 avis à la Région et au Préfet de région Occitanie.

Défendre la République, défendre l'État de droit, défendre la laïcité

Chères et Chers collègues, au-delà de nos différences, nous devons être des militants de la République et de ses valeurs. Ce qui nous permet de vivre ensemble c'est le respect de l'État de droit. S'en affranchir, c'est faire le choix de la violence et du non respect des autres.

La défense de la République, c'est aussi la défense de la laïcité, contre le communautarisme, le racisme et l'antisémitisme. Est-il acceptable qu'une femme de 50 ans, DRH à Charlie Hebdo, 5 ans après les assassinats de 2015 à la rédaction du journal qui fit 11 morts, soit insultée et menacée de mort. La police a eu 10 minutes pour lui faire quitter son appartement et prendre quelques vêtements pour être logée ailleurs parce que menacée de mort.

Écoutez la fin de son interview le 14 septembre en plein procès des assassins de Charlie Hebdo. Marika BRET: « Je vis sous protection policière depuis bientôt 5 ans. Lundi 14 septembre, mes officiers de sécurité ont reçu des menaces précises et circonstanciées. J'ai eu dix minutes pour faire mes affaires et quitter mon domicile. Dix minutes pour abandonner une partie de son existence, c'est un peu court, et c'est très violent. Je ne reviendrai pas chez moi. Je perds mon domicile à cause des déferlements de haine, cette haine qui commence toujours par la menace pour instiller la peur. On sait comment cela peut se terminer. »

5 ans après, nous pensons à Charlie, nous pensons à l'Hyper Cacher, à toutes les victimes, nous pensons aussi aux assassinats de Toulouse, aux soldats français assassinés à Toulouse et Montauban et aux enfants de la famille Sandler assassinés devant leur école, ils avaient 5 ans, 7 ans...c'était aussi nos enfants, nos frères.

Méfiez-vous les démocraties sont fragiles, la France est une République et une démocratie, ceux qui n'acceptent ni la liberté d'expression, ni la liberté de penser, de dire, d'écrire, de caricaturer veulent tuer notre mode de vie, nos libertés.

Merci de votre écoute et de votre engagement.

AVIS DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

CRISE COVID-19 DES PRIORITÉS POUR UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE TRANSFORMÉE, DIVERSIFIÉE, DURABLE ET SOLIDAIRE

Avis adopté

Suffrages exprimés: 159

Pour : 153

Contre: - Abstention: 6

Ne prend pas par au vote: 1

Co-rapporteurs : Félicie DOMENE et Bruno DUMAS

Conseil Économique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « **Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire** » du CESER présidée par Marielle GAUDOIS. Le Bureau du CESER Occitanie a décidé de mobiliser également plusieurs commissions pour apporter un avis éclairé sur le sujet.

- Commission 1 : Aménagement du territoire Politiques environnementales et énergétiques Transport – Infrastructures – Numérique – Logement Présidente de commission : Madame Christine SANCHEZ
- Commission 2 : Espace et Développement rural Agri-Agro Forêt Bois Alimentation Président de commission: Monsieur Denis CARRETIER
- Commission 4 : Enseignement Supérieur Recherche Valorisation Transfert Innovation Président de commission : Monsieur **Alain RADIGALES**
- Commission 5 : Éducation Formation Emploi Jeunesse Enjeux de société
 Président de commission : Monsieur Olivier-Ronan RIVAT
- Commission 6 : Méditerranée Littoral Relations Internationales
 Président de commission : Monsieur Marc CHEVALIER
- Commission 7 : Santé Culture Sport Cohésion sociale Président de commission : Monsieur Georges BENAYOUN
- Commission 8: Finances Politiques contractuelles Europe Suivi et évaluation des politiques publiques

Président de commission : Monsieur Bruno LAFAGE

L'ensemble des commissions adresse leurs remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter leurs réflexions :

Monsieur **Richard ABAUZIT** Ancien inspecteur du travail

Madame Leila ATHMANI

Directrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Tarn-et-Garonne (CIDFF82)

Monsieur Stéphane AVIZOU

Responsable des Finances de la Communauté d'Agglomérations Grand Albigeois

Monsieur Stéphane AYMARD

Secrétaire général du Rectorat de région académique

Monsieur Michel BAYLAC

Premier Vice-Président de l'intercommunalité du Grand Auch-Coeur de Gascogne

Monsieur Bruno BERGOEND

Président de L'Union des industries et métiers de la métallurgie Occitanie Représentant France INDUSTRIE

Monsieur Olivier BRUNEL

Délégué académique à l'Information et l'Orientation du Rectorat de région académique

Monsieur Bruno CABRILLAC

Économiste à la Banque de France

Madame Sabrina CALIAROS

Déléguée académique au Numérique Éducatif

Madame Nadège CARREL

Directrice de la Mission Locale Haute-Garonne

Monsieur Jean-René CAZENEUVE

Député du GERS

Madame Christelle CERIGNAT

Directrice des finances du Conseil départemental de l'Hérault

Monsieur Pierre COSTES

Directeur des finances et de l'administration générale de l'intercommunalité du Grand Auch-Coeur de Gascogne

Monsieur Thomas DELOURMEL

Directeur de l'Emploi et de la Formation à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Erwann FAVRE

Directeur du Mouvement Associatif Occitanie

Madame Claire FITA

Présidente de la commission des Finances de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur **Jean-François GAILLARD**Président du Conseil départemental de l'Aveyron

Monsieur **Hervé GUEGAN** Président du CRAJEP Occitanie

Monsieur **Pierre GUYOMAR**Directeur du CRIJ Occitanie - Site de Montpellier - Hérault

Monsieur **Éric LABASTIE** Président de la FCPE du Lot

Madame **Christiane LAGRIFFOUL**Responsable du Pôle Observatoire au Carif-Oref Occitanie

Madame **Elisabeth LASKAWIEC**Directrice de la Direction des Affaires Financières et du Budget de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur **Bernard MIFSUD**Directeur Adjoint de la Direction des Affaires Financières et du Budget de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur **Pierre MONVILLE**Directeur du Carif-Oref Occitanie

Monsieur **Hervé OSSARD**Directeur de l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI)
Toulouse School of Economics

Monsieur **Gilles POURCHER**DGA Finances Ville/Métropole de la Métropole de Toulouse

Monsieur **Pierre RICORDEAU**Directeur de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS)

Monsieur **Christophe RIVENQ**Premier adjoint au maire d'Alès
Président de la Communauté d'agglomérations du Grand Alès

Madame Nathalie TRIOLET
Directrice d'Investissement – IRDI SORIDEC

Madame Françoise VALLIN
Coordinatrice CFE-CGC AIRBUS

Cet Avis a été réalisé sous l'autorité de la Commission « Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire »

Le Bureau

Présidente

Marielle GAUDOIS

Vice-Présidente

Sabine MASERATI

Secrétaire

Marie-Hélène BOUYGUES

Les membres

Dominique ANTONI Patrick AYGOBERE Pierre AYLAGAS Gilles BESSON Martial BRENAC Marie-Line BRUGIDOU Adeline CANAC **Robert COTTE** Samuel CETTE Stéphane DEDIEU Félicie DOMENE André DUCOURNAU **Bruno DUMAS** Martine DUMAS **Chantal GAUTHIER** Roser GINJAUME GRATACOS Cécile HA MINH TU Clare HART Gaëlle KEDDIDECHE Pierre LAFFON

Eric LALANDE Marie-Agnès LARRIBAU Claude MARTIN Sabine MASERATI Paul-Louis MAURAT **Alexis MELIDONIS** Daniel MÉMAIN Sylvie MICHEL Laurent NGUYEN Philippe PATITUCCI Marie-Jo PEREIRA Xavier PETRACHI **Guy PRESSENDA** Joël RAUSA Josette RAYNAUD **Gérard SOUSSAN Thomas SUN** Eliane TEYSSIÉ Luc TOUCHET Claudine TOURAINE-LEMPEREUR

Christine VIGOUROUX

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Une assemblée qui met ses compétences, ses expertises et sa production structurée

au service de l'intérêt général pour des décisions du court au long terme

LES PROPOSITIONS à la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée et aux partenaires économiques





SOMMAIRE

PRÉAM	BULE	1
INTRO	DUCTION	3
I RAPP	EL DU CONTEXTE	5
	Une pandémie brutale	
	Une crise sanitaire devenue une crise économique de grande ampleur	
	Des décisions nationales et internationales	
II. LA	RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE	
II.1	Une région peu touchée par le virus, cependant fortement impactée économique	
II.2	Des budgets dégagés pour soutenir l'économie	
II.3	Une Région mobilisée et mobilisatrice des parties prenantes régionales : Préfectu	
	cte, Agence Régionale de santé, BPI, entreprises, économie sociale et solidaire	
	•	17
	CRISE COVID VUE PAR LE CESER DANS UNE RÉGION AUX ACTIVITÉS DMIQUES DIVERSIFIÉES	18
III.1	L'économie industrielle en Occitanie	
	ES FILIERES	
	Filière Carrières et Matériaux - BTP	
	Filière Bois	
	Filière santé – Industries du médicament	
	Filières industries de la Métallurgie	28
	Filière Plasturgie	33
•	Filière Textile	
•	Filière Industries Nautiques	
•	Filière Agroalimentaire	
•	Filière Tourisme	
	Réarmer la région par des filières nouvelles	
	1.1. Les Territoires d'Industrie	
	lémentaireslémentaires	
comp	Transition énergétique et sobriété	
	Les transports	
	Le logement	
	Les services publics	
	Le numérique	49
	Éducation, jeunesse, numérique, et décrochage scolaire	50
•	Aménagement du territoire	
•	L'innovation dans les domaines d'excellence de la Région Occitanie – La Recherche	
•	Formation, nouveaux emplois, apprentissage, territoires et isolement	
•	Focus sur le monde associatif	
•	La crise COVID-19 sur le plan de la Santé et du médico-social	
	La crise COVID-19 sur le plan de la CultureLa crise COVID-19 sur le plan du Sport	
	·	
	PLAN DE RELANCE	
	Du plan de relance européen au plan de relance pour la France : la place de la R	_
	anie	
	Du plan de relance pour la France au plan de relance pour la Région Occitanie e	
	l'accord de méthode État-Régions »	
	Mise en œuvre en Occitanie	
IV.4	Les grands thèmes au cœur de la relance – Les recommandations du CESER	64

V. IMPACT DE LA CRISE COVID-19 SUR LES FINANCES PUBLIQUES : LES MOY	ENS
MIS EN ŒUVRE PAR LA RÉGION ET PAR L'ÉTAT POUR RÉPONDRE À LA CRISE	70
V.1 Les plans d'urgence et de relance de la Région Occitanie	70
V.1.1- Les plans d'urgence : un budget de 379 M€ avec un effet levier de 600 M€	71
V.1.2- Le plan de relance régional : un budget de 203 M€ dont 138 M€ de mesures nou	velles
affectées et un effet levier de 400 M€	71
V.2. Les mesures nationales	
V.2.1- Le pré-accord de l'État avec les Régions signé le 30 juillet 2020	
V.2.2- Le plan de relance national : 100 Md€ supplémentaires	73
VI. LES PROPOSITIONS DU CESER	75
VII. EN SYNTHÈSE	77
VIII. CONCLUSION	79
ANNEXES	83
GLOSSAIRE	153

PRÉAMBULE

Le travail présenté par le CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, s'inscrit dans une volonté régionale de soutien à l'économie très diversifiée tant par ses secteurs d'activités que par la taille de ses entreprises.

Nous proposons de porter une analyse des décisions prises par les autorités publiques dans la période de développement de la pandémie à tous les niveaux de l'État et en région. À partir de là nous tentons de tracer des axes opérationnels et pragmatiques même si de nombreuses conséquences économiques, sociales et environnementales de cette crise ne se sont pas encore révélées et vont produire des effets durables dans les semaines et les mois à venir. Un constat qui renforce une évidence pour nous dans cette période : tous les acteurs économiques ne sont pas égaux et il faudra adapter les réponses à apporter.

Notre souhait est d'être présents aux côtés de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour réinventer notre territoire, repenser nos modèles économiques et organisationnels afin de s'engager vers une économie plus forte, diversifiée et durable à taille humaine.

Le document a été construit de manière à montrer d'une part, que la Région Occitanie est un territoire qui a un passé, un présent et un avenir industriel et, d'autre part, sans que ces deux points soient à dissocier, que cette région a une richesse et une complémentarité d'activités et de productions qui lui permettent d'avoir un rôle important dans les équilibres sociaux et économiques du régional à l'international.

INTRODUCTION

Le monde vient de vivre et vit encore une situation inédite depuis le début 2020. Jamais dans l'histoire récente, la quasi-totalité de la planète n'avait été à l'arrêt suite à une pandémie virale.

Dès le 15 mars, la situation sanitaire en France conduit le Président de la République à fermer les établissements d'éducation, puis les restaurants. Le 16 mars, le confinement général de la population est décrété. L'activité de la France est quasi à l'arrêt le 17 mars. Lorsque cela est possible, le télétravail se met en place pour des millions de salariés pour une durée indéterminée.

Le Président l'assure, l'État est totalement mobilisé face à cet ennemi invisible, sera là « quoi qu'il en coûte » et prendra à sa charge avec les partenaires publics le coût économique engendré par la crise.

Toutes les collectivités territoriales ont dû prendre la mesure de cette situation.

En région Occitanie, la deuxième assemblée organisée régionale, le CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'est mobilisé dès fin mars :

- en transformant sa conférence permanente mensuelle en comité de suivi de crise se réunissant tous les 15 jours,
- en informant ses membres au travers de lettres d'information régulières,
- en auditionnant entre autres, la Présidente de Région, le Préfet de région, l'ARS et la rectrice d'académie,
- en apportant son concours au comité hebdomadaire de continuité économique régionale,
- en facilitant la mise en relation de porteurs de projets sanitaires au niveau régional, ...

Déterminé par sa volonté d'actions aux côtés des citoyens, de l'économie régionale et des pouvoirs publics régionaux, face à cette crise d'ampleur inégalée, le Bureau du CESER a décidé en juin de mobiliser l'ensemble de ses représentants de la société civile organisée, et de travailler sur un document dont les contributions et propositions ont l'objectif clair de « réarmer » l'Occitanie tant sur le plan économique, social et environnemental et de prendre en compte l'économie régionale et au-delà. Il s'agit notamment d'envisager les nouvelles productions (masques et médicaments), les relocalisations industrielles. En effet, au-delà des plaies à panser, cette crise, en cours depuis le mois de mars 2020 et dont les effets nous impactent et impacteront encore pour une période inconnue, cette crise nous offre également la possibilité de nous interroger sur le futur auquel nous aspirons.

Vers quelle société voulons-nous aller? Quelles voies doit-on choisir pour être mieux armés dans le futur, afin qu'un petit grain de sable, aussi fulgurant soit-il, ne vienne pas mettre à terre nos économies et nos sociétés? Il nous faut également rester attentifs aux challenges que nous avions déjà à relever. Cette crise nous montre qu'il faut renforcer nos défenses économiques et sociales et réinventer notre pays, se réinventer simple citoyen aux plus hautes instances de gouvernance pour envisager un futur durable, social, environnemental et raisonné.

La révélation de la fragilité de notre monde, nous appelle dès à présent à repenser notre futur et à construire les soutiens publics à venir. C'est en ce sens que le CESER¹ a construit ce document et ses propositions, avec une volonté toujours plus forte de jouer son rôle de deuxième assemblée régionale représentant la société civile organisée, ancrée dans son territoire et relayant les aspirations et les ambitions des citoyens de l'Occitanie.

_

¹ Le CESER c'est 170 citoyennes et citoyens (80 représentations).

I. RAPPEL DU CONTEXTE

Une pandémie brutale

Apparu le 17 novembre 2019 à Wuhan, dans la province de Hubei (Chine centrale), le coronavirus SARS-CoV-2 déclenchant la maladie du coronavirus COVID-19, s'est très vite propagé au-delà des frontières de la Chine. L'Organisation Mondiale de la Santé prononce dès le 30 janvier 2020, l'état d'urgence de santé publique de portée internationale avant de requalifier l'épidémie en pandémie mondiale le 11 mars 2020.

Fin février, en France, le nombre de malades et les foyers de contamination se multiplient sur le territoire. Début mars, la France est le 2^{ème} pays d'Europe touché par le nouveau coronavirus, derrière l'Italie. Et la situation ne cesse de s'amplifier au fil des jours, le 17 mars 2020, la France entre en phase 3 de l'épidémie avec 7 730 cas détectés (soit une augmentation de 22,37% en 24h) et déjà 173 décès. À cette même date, 190 000 personnes ont été infectées dans le monde et 155 pays sont touchés par l'épidémie.

Face à la fulgurance de la propagation du virus, à la nécessaire préservation des hôpitaux débordés, le Président de la République place le 17 mars la France dans un confinement général d'au moins 15 jours, qui ne sera levé que partiellement le 11 mai 2020.

Au 3 septembre 2020 et depuis décembre 2019, la pandémie liée à la COVID-19 a touché 26,3 millions de personnes et tuées 868 733. En France, le bilan fait état de 300 181 cas confirmés et 30 712 décès.

• Une crise sanitaire devenue une crise économique de grande ampleur

Majorité des commerces fermés, populations confinées, difficultés d'approvisionnement, l'économie française a été bousculée, tout comme une grande partie du monde.

Une crise sans précédent secoue la planète. Contrairement à la crise financière de 2008, la crise que nous vivons est liée à des paramètres épidémiologiques et non économiques. De ce fait, il est plus que délicat de se prononcer sur sa durée. L'économie toute entière, quel que soit la taille ou le secteur d'activités concernés, ou même la situation géographique, est durement impactée. En avril 2020, OFCE annonce une récession de l'économie mondiale de – 19%.

Si aujourd'hui l'économie mondiale reprend petit à petit, le virus circule toujours et les conséquences sur les acteurs économiques² n'en sont qu'à leurs débuts. Ce contexte nous oblige à de la réactivité pour poser et construire l'environnement, dans tous les sens du terme, de demain.

En France, dès la décision de confinement, l'État adopte un plan de survie économique de 45 milliards d'euros et de 300 milliards en garantie sans précédent. Des mesures à destination des acteurs économiques sont rapidement décidées. On peut saluer celle de chômage partiel dans une formule inédite, qui a permis la sauvegarde de millions d'emplois, ainsi que le prêt garanti par l'État (PGE) qui a donné une bulle d'air aux entreprises et plus particulièrement aux TPE en termes de trésorerie. L'État a assuré la feuille de paye de la moitié des salariés!

Le 11 mai, la France entame la première phase de son déconfinement. L'activité économique reprend partiellement et la population a besoin d'être rassurée. Chacun tente de dresser un état des lieux du pays,

²Le terme « acteurs économiques » comprend l'ensemble des acteurs concourant à l'économie régionale, à savoir les ménages, les entreprises, l'écosystème associatif, ...

et on commence à entrevoir les premiers effets liés à cette crise, loin d'être terminée, et dont les conséquences iront bien au-delà du déconfinement et de l'année 2020.

L'État et les collectivités territoriales n'ont cessé d'être mobilisés depuis le début de la crise pour soutenir les acteurs de l'économie, relancer le pays et essayer de juguler l'inévitable récession à venir.

- Le chômage partiel /activité partielle ou activité partielle de longue durée

Depuis le début du confinement, l'État français, à l'instar d'autres pays, a mis en place des mesures de chômage partiel inédites jusqu'alors. En effet, la prise en charge de l'État était de 100% de l'indemnité jusqu'à 4,5 Smic fin mars 2020, puis ramenée à 85% au 1^{er} juin. Entre le 1^{er} mars et le 22 juin, selon la DARES, 13,6 millions de salariés en ont bénéficié. (Source: tableau de bord DARES du 23 juin). Au 1^{er} octobre 2020, une nouvelle formule de droit commun sera mise en place d'une durée ne pouvant excéder 6 mois (allocation État/UNEDIC ramenée à 60% de l'indemnité versée jusqu'à 90% du Smic), à l'exception de certains secteurs comme l'aéronautique ou l'événementiel qui font face à une baisse d'activité durable liée à la crise COVID-19. Ce régime dérogatoire, entré en vigueur le 1^{er} juillet, dit de « longue durée », devrait voir la prise en charge par l'État et UNEDIC s'élever de 80 à 85% et ne pourra dépasser 2 ans.

Selon la DARES, au 1^{er} septembre 2020, 2,4 millions de salariés (soit un peu moins de 15% de l'effectif salarié du privé) aurait été effectivement en activité partielle en juillet, contre 11,9 millions en juin 2020. La DARES, dans sa communication du 1^{er} septembre 2020, tout en restant prudente sur ces données, estime qu'en juillet 2020, le montant total d'allocation d'activité partielle serait *in fine* de 1,4 milliard d'euros (après 2,4 milliards en juin, 5,0 milliards en mai, 8,9 en avril et 3,3 en mars) versés par l'État et l'UNEDIC³ Le tableau ci-dessous diffusé par la DARES reflète l'évolution du chômage partiel depuis le mois de mars 2020. En se basant sur ces chiffres, on peut d'ores et déjà estimer que le montant à date versé par l'État et l'UNEDIC avoisinerait, pour l'instant les 21 milliards d'€.

	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20
Estimations au 21 août					
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle					
(millions)	7,2	8,8	7,9	4,5	2,4
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle					
(millions)	2,2	5,6	3,0	1,5	0,9
Nombre d'heures (millions)	329	843	456	222	128
Montant d'indemnisation (Md€)	3,3	8,9	5,0	2,4	1,4

Sources : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART du 1er septembre 2020, s'arrêtant aux données du 31 août 2020 ; enquête Acemo-Covid-19.

De nombreuses dispositions ont été aussi prises pour maintenir ou prolonger les droits à indemnisation du chômage (Allocation Retour à l'Emploi), les allocations et "minima" sociaux (RSA, ASS....), les rémunérations de stages de formations, le versement d'allocations diverses à destination de personnes en situation de précarité, inscrites à Pôle Emploi ou accompagnées dans des dispositifs à caractère social. Cet effort financier de maintien et de prolongation de droits existants est sans précédent. Il va lourdement grever les différentes caisses sociales : UNEDIC, CPAM, CAF, MSA ... avec une aggravation des déficits budgétaires dont il faudra mesurer l'ampleur.

Selon ses prévisions, l'INSEE, début septembre, établit, un taux de chômage pour fin 2020 autour de 9,5% de la population active, soit 2,4 point de plus que mi-2020 et 1,4 point de plus qu'en 2019.

-

³ Il s'agit des montants versés aux entreprises par l'État et l'Unedic. Ils représentent le total des indemnisations versées aux salariés, de mars à mai 2020 ; depuis juin 2020, les entreprises s'acquittent d'un reste à charge, à l'exception de certains secteurs.

Le prêt garanti par l'État (PGE)

Mis en place par un arrêté du 23 mars 2020, le dispositif de Prêts Garantis par l'État (PGE) permet aux entreprises de toute taille, quelle que soit leur forme juridique (sociétés, commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs, associations et fondations ayant une activité économique), de demander à leur banque habituelle un Prêt Garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie. La garantie de l'État couvre 90 % du PGE pour tous les professionnels et pour toutes les entreprises qui emploient moins de 5 000 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros. Pour les structures qui dépassent l'un de ces seuils, la part du PGE est de 70 % ou de 80 %. Le montant du prêt peut atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019 ou 2 années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1er janvier 2019. Aucun remboursement n'est exigé la première année, l'entreprise peut choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de 5 ans. Les taux de remboursement, négociés par l'État auprès des établissements bancaires en septembre 2020, s'échelonneront entre 1,5 et 2,5%, coût de la garantie comprise, selon la durée du prêt demandée par l'entreprise. En effet, jusqu'à la rentrée de septembre, les entreprises ayant souscrit des PGE ignoraient quel serait le taux de remboursement qui leur serait appliqué.

Depuis mars 2020, plus de 600.000 entreprises, à 95% des TPE et PME, ont eu recours à ce dispositif et le total des encours se situe autour de 120 milliards d'euros et pourrait atteindre les 150 milliards d'€ d'ici la date de fin du dispositif en décembre 2020.

Déploiement des prêts garantis par l'Etat au 28 août 2020

Banque de France - DGSER - DE - Service central des risques Mise à jour le 31/08/2020

Montant des demandes recensées par les banques (cumul, Md€)	123,4
Montant des demandes accordées par les banques (cumul, Md€)	119,2
Taux de refus sur les demandes éligibles	2,8%

Sources des données : Fédération bancaire française (demandes recensées et taux de refus), Bpifrance (demandes accordées, sur la base des déclarations par les banques et les entreprises sur la plateforme mise à disposition par Bpifrance), DG Trésor (demandes accordées pour les grandes entreprises)

Focus PGE sur l'Occitanie

En termes de bénéficiaires des PGE, l'Occitanie, se classe à la cinquième place au niveau national, derrière l'Ile-de-France, l'Auvergne Rhône-Alpes, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Nouvelle-Aquitaine, pour un total de 57 034 bénéficiaires (9,98% du total des bénéficiaires) et un montant de 8,006 milliards d'€ (6,78% du montant total accordé).

Tout comme au niveau national, les TPE sont les premières bénéficiaires des PGE. (51 109 TPE pour un montant de 4,3302 milliards d'€, soit près de 90% des bénéficiaires en Occitanie). Le secteur du Commerce est le plus consommateur avec 24% des entités et 27% des montants accordés, suivi de la Construction et de l'Immobilier (16%; 13%) et de l'Hébergement – Restauration (15%; 8%). Les entreprises du secteur de

l'Industrie, quant à elles, ne représentent que 7% des bénéficiaires, mais 16% des montants accordés. A noter que le secteur « Autres » représente 16% de bénéficiaires pour 17% des montants accordés.

Au niveau départemental, ce sont les entreprises des départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault qui ont le plus eu recours au PGE.

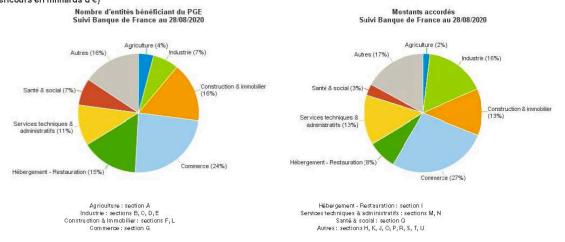


	Nombre de bénéficiaires		Montants accordés		Seuils appliqués pour définir la taille du bénéficiaire			
Taille	Nombre	Part dans le total	Encours	Part dans le total	Oritères	Effectifs	Chiffre d'affaires	Total du bilan
Grandes Entreprises					Très Petites Entreprises	< 10	<2 millions d€	<2 millions d€
Entreprises de Taille Intermédiaire	64	0,11%	0,747	9,33%	Petites et Moyennes Entreprises	< 250	< 50 millions d'€	< 43 millions d∜
Petites et Moyennes Entreprises	2 113	3,70%	2,828	35,32%	Entreprises de Taille Intermédiaire	< 5 000	< 1,5 milliard d'€	< 2 milliards d'€
Très Petites Entreprises	61 109	89,61%	4,302	63,74%	Grandes Entreprises	>= 5 000	>= 1,6 milliard d'€	>= 2 milliards d¥
Autres	3 748	6,57%	0,130	1,62%				
Totaux	57 034	100,00%	8,006	100,00%				

Nombre d'entités bénéficiant du PGE
Suivi Banque de France au 28/08/2020
Suivi Banque de France au 28/08/2020

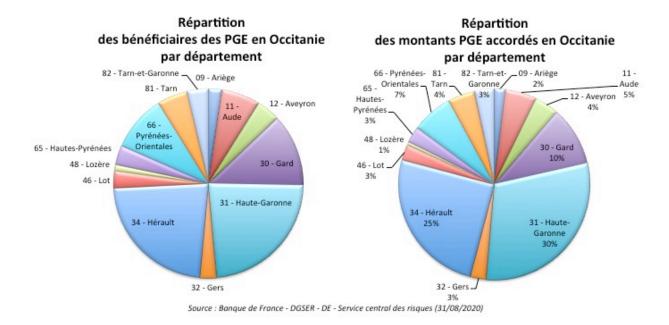


OCCITANIE SUIVI BANQUE DE FRANCE DES ENTITES BENEFICIANT DU PGE AU 28 AOÛT 2020 (encours en milliards d'€)



Source: Banque de France – DGSER-DE – Service central des risques – 31/08/2020

⁴ Section H – Transports et entreposage, Section J – Information et communication, Section K – Activités financières et d'assurance, Section O – Administration publique, Section P – Enseignement, Section R – Arts, spectacles et activités récréatives, Section S – Autres activités de services, Section T – Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre , Section U – Activités extraterritoriales



Si le PGE a eu et aura un effet salvateur sur la trésorerie des entreprises, et particulièrement sur celles des TPE/PME, il ne faut pas oublier que tout comme les mesures de report de charges ou de moratoires, ces sommes devront être remboursées. Il est malheureusement à craindre que certaines n'y arriveront pas et de s'interroger sur le devenir de ces dettes.

Mesures exceptionnelles, plans de soutien, plans d'urgence et maintenant plans de relance, ont essayé de répondre dans l'urgence aux besoins immédiats et à court terme de notre économie. Comme l'a laissé entendre le Ministre de l'Économie, au mois d'août, grâce à cette forte mobilisation des pouvoirs publics et une amélioration des flux économiques, la contraction du produit intérieur brut (PIB) pourrait être inférieure à 11% pour 2020. Il a estimé que la récession serait moins forte qu'envisagée en avril, suite à la chute du PIB à 13,8% dû à l'effet du confinement lié à la pandémie et que "la France devrait avoir retrouvé le même niveau économique qu'avant la crise" à l'horizon 2022. L'INSEE, début septembre 2020, indique quant à elle, qu'au troisième trimestre 2020, le PIB devrait rebondir à +17% en raison d'une plus faible perte d'activité au 2^{ème} trimestre. Elle confirme sa prévision d'une contraction du PIB autour de 9% sur l'ensemble de l'année 2020.

N'oublions cependant pas que tout ce soutien aura un coût pour le pays, son endettement devrait se situer proche de 120% du PIB en 2020. L'État se veut rassurant en annonçant que le montant de la dette ne sera pas compensé par une hausse des impôts, il est cependant légitime de se poser la question du remboursement.

Des décisions nationales et internationales

28 janvier 2020 - Activation du mécanisme de protection civile de l'UE pour rapatrier des citoyens de l'UE - Face à la propagation du nouveau coronavirus, le mécanisme de protection civile de l'UE est activé à la suite d'une demande d'assistance de la France visant à fournir un appui consulaire aux citoyens de l'UE se trouvant à Wuhan (Chine).

31 janvier - Premiers fonds mobilisés pour la recherche sur la nouvelle pandémie Un montant de 10 millions d'euros est octroyé au titre du programme de l'UE pour la recherche et l'innovation, Horizon 2020, afin de soutenir la recherche sur la nouvelle maladie due au coronavirus, la Commission lance un appel urgent à manifestation d'intérêt pour des projets de recherche.

24 février - Soutien aux mesures déployées au niveau mondial pour lutter contre la pandémie. Afin de renforcer la préparation, la prévention et le confinement du virus au niveau mondial, la Commission annonce un nouveau paquet d'aide de 232 millions d'euros. La Commission intensifie également son soutien aux États membres dans le cadre de la planification de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence.

19 mars - Adoption d'un encadrement temporaire pour soutenir davantage l'économie
La Commission adopte un encadrement temporaire afin de permettre aux États membres
d'exploiter pleinement la flexibilité prévue par les règles en matière d'aides d'État et soutenir ainsi
l'économie dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Au 31 mars, la Commission a déjà
approuvé plusieurs régimes fondés sur l'encadrement temporaire d'une valeur de plusieurs
centaines de milliards d'euros, afin de soutenir les économies des États membres confrontées aux
effets de l'épidémie de COVID-19. 18 décisions ont été adoptées en vue d'approuver 27 mesures
nationales

20 mars - Activation de la clause dérogatoire générale du cadre budgétaire pour faire face à la pandémie

La Commission propose d'activer la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance. Une fois approuvée par le Conseil, cette activation permettra aux États membres de prendre des mesures afin de faire face de manière adéquate à la crise, tout en dérogeant aux obligations budgétaires qui s'appliqueraient normalement au titre du cadre budgétaire européen.

Source: https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/timeline-eu-action_fr

L'Europe

Paris et Berlin insistent sur la nécessité pour l'Europe d'augmenter ses capacités de recherche et développement dans les vaccins et traitements et de "mettre en place des stocks stratégiques communs de produits pharmaceutiques et médicaux (équipements de protection, kits de tests...)". Les deux pays réaffirment que le pacte vert (ou Green Deal) "constitue la nouvelle stratégie de croissance" pour l'Europe et appellent à revoir les règles des aides d'État à "l'aune d'une politique climatique plus ambitieuse et des risques de fuite de carbone".

Ils appellent par ailleurs à accélérer le déploiement de la 5G. En matière industrielle, Paris et Berlin appellent à "renforcer le contrôle des investissements aux niveaux national et européen pour les investisseurs non européens dans les secteurs stratégiques (notamment santé, médicaments, biotechnologies...), tout en encourageant des investissements (re)localisés dans l'UE". Ils souhaitent enfin adapter les règles en matière d'aides d'État et des règles de concurrence afin de soutenir des projets importants d'intérêt européen commun.

II. LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

II.1 Une région peu touchée par le virus, cependant fortement impactée économiquement

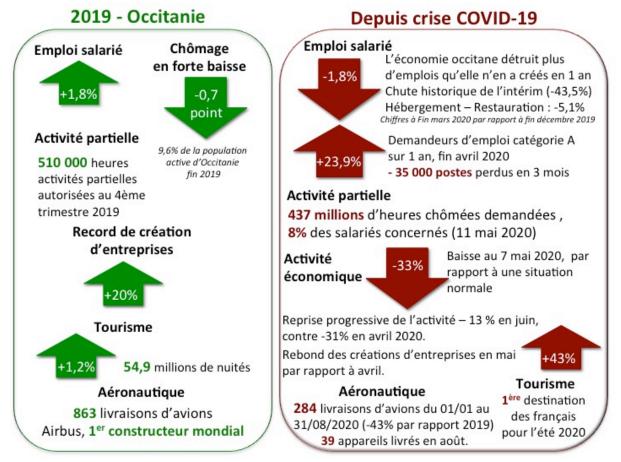
L'épidémie en région Occitanie, quelques dates :

- ❖ 12 mars : 150 cas (2 281 en France), 11 en réanimation
- 17 mars : 313 cas confirmés, 5 décès (21 mars : 661 cas infectés et testés positifs, 27 personnes décédées)
- ❖ 11 mai : 455 patients décédés à l'hôpital depuis le début de l'épidémie, 7 451 tests positifs, 432 hospitalisations en cours.

Économiquement, l'impact de la pandémie ne s'est pas fait attendre. La diversité des secteurs d'activités de la région Occitanie a été à la fois sa force et sa faiblesse.

- > Sa force, car le secteur agro-alimentaire, premier employeur de la région, a tiré son épingle du jeu. Cela n'a pas été suffisant pour tirer toute l'économie régionale mais fut, et reste, significatif pour contribuer à la dynamique régionale.
- > Sa faiblesse, car en Occitanie sont implantées des entreprises de deux filières très touchées par la crise : l'aéronautique et le tourisme.

Les prévisions, au printemps 2020, étaient très sombres. L'avenir a montré que l'économie repartait, dans certains secteurs au moins, plus fortement que ce qui était craint.



Source – Insee –notes de conjoncture, Dares, Urssaf, CRT, d'après infoqraphie Midi Libre 20 juin 2020

L'activité économique a reculé de 33 % en Occitanie pendant le confinement. L'Insee constate que ce recul est de même ampleur que sur l'ensemble de la France métropolitaine.

Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée Crise COVID-19, Priorités pour une économie régionale réinventée, diversifiée, durable et solidaire

57 % des emplois (salariés ou non-salariés) de l'Occitanie sont dans des secteurs d'activité très fortement ou fortement impactés par la crise sanitaire.

On dénombre 879 000 salariés touchés par l'activité partielle.

Chez les indépendants, les menaces sur l'emploi seraient encore plus fortes avec 67 % des effectifs impactés.

Sans surprise, les recrutements affichent leur plus fort recul historique avec des déclarations d'embauches en chute de 7,7 %. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi a bondi de 6,6 % en catégorie A⁵ sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie. Selon l'analyse de l'Insee, la surexposition de la région à l'industrie notamment aéronautique accentue les effets négatifs sur l'activité économique de 0,5 point par rapport au reste de la France. (mai 2020)

Les difficultés de trésorerie des entreprises ont alerté les pouvoirs publics et, au niveau du terrain, les dirigeants ont agi sur leurs investissements, drastiquement revus à la baisse et envisagent aussi des réductions d'effectifs. Les pouvoirs publics ont été très vite sollicités et il est à noter qu'ils ont répondu avec réactivité pour mettre en place un panel de mesures d'aides.

II.2 Des budgets dégagés pour soutenir l'économie

- Un plan d'urgence sanitaire, économique et solidaire

Dès le début du confinement, la Région se mobilise en complémentarité avec l'État et les partenaires régionaux pour soutenir la population et limiter les impacts liés au confinement sur l'écosystème économique régional. 32 mesures sont ainsi mises en place de mars à juin, pour un montant mobilisé de 370 millions. Outre l'achat de masques en collaboration avec l'État, on peut citer la mise en place de nouveaux dispositifs :

- à destination des entreprises comme le fonds de solidarité exceptionnel national et son volet 2bis régional qui étend la typologie et le nombre de bénéficiaires en Occitanie, le fonds régional l'OCCAL mis en œuvre le 4 juin, le Pass Rebond, le renforcement de fonds de garanties et des prêts rebond,
- à destination des associations avec le fonds solutions associations,

Ci-dessous le tableau récapitulatif des 32 mesures du plan d'urgence sanitaire, économique et solidaire COVID-19 de la Région Occitanie. D'un point de vue budgétaire, il est à remarquer que certaines de ces mesures sont financées par réallocation de lignes budgétaires déjà existantes et non-encore utilisées. Cependant, une modification du budget 2020 liée à des dépenses induites par la crise a été votée par l'Assemblée Plénière régionale le 16 juillet 2020. Au total, la décision modificative représente 431 M€ d'autorisations de programme et d'engagement, l'équilibre en recettes et en crédits de paiement se situe quant à lui à 309,6 M€, soit 8,8% du Budget Primitif 2020 (Source : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée).

-

⁵ Catégorie A : Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI,CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier). Source : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13240

PLAN RÉGIONAL D'URGENCE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

🛑 Mesures inchangées depuis le 3 avril 2020 🛑



PLAN RÉGIONAL D'URGENCE SANITAIRE. ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

Mesures complétées ou créées au 29 mai 2020



Source: Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (mai 2020)

- Des plans pour réduire les effets de la crise sur l'économie régionale, préserver les emplois et reconstruire l'économie régionale sur un modèle plus résilient et durable.

En juillet 2020, la Région est la première Région européenne à présenter deux plans régionaux de relance : un plan de relance pour l'emploi et un plan de transformation et de développement – Green New Deal Occitanie.

Ces plans se veulent une réponse régionale aux conséquences de la crise liée à la COVID-19 et militent pour un modèle de développement et de société.

Plan de relance pour l'emploi (221 M€, avec un effet levier attendu de 400 M€).

Objectif : soutenir les filières les plus impactées par l'arrêt ou le ralentissement de l'activité liés à la COVID-19

Ce plan comprend plusieurs plans sectoriels en faveur du tourisme, de l'aéronautique et du spatial, de la viticulture, du BTP, du nautisme et de la plaisance, ainsi que des mesures complémentaires à la formation (nouveaux dispositifs de formation des salariés, apprentissage pour l'insertion des jeunes), de nouveaux outils de relance et de relocalisation stratégique, tels que la création de l'Agence régionale pour des investissements stratégiques, ou encore l'annonce d'un appel à projets visant à la reconquête des friches régionales, ainsi que des actions pour la mobilité pour tous.

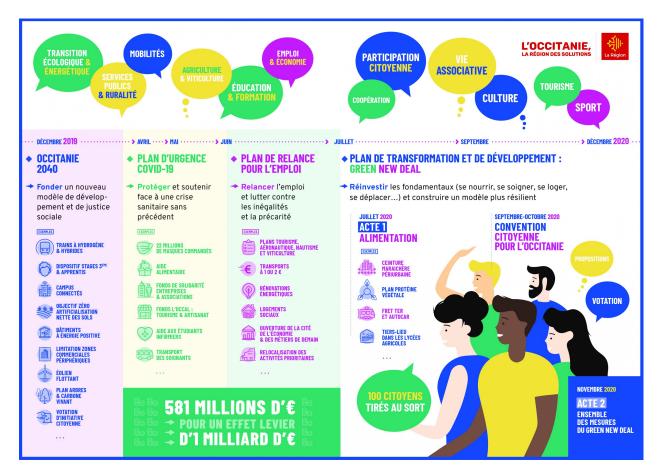
• Plan de transformation et de développement – Green New Deal (dont la traduction budgétaire interviendra fin 2020 en vue de la présentation du budget primitif 2021).

Green New Deal pour l'Occitanie, ou « Nouveau Pacte Vert » pour l'Occitanie, ce plan de transformation et de développement, présenté le 16 juillet 2020 aux élus régionaux, se veut être la traduction de l'engagement régional, dans la continuité de la stratégie RéPOS (région à énergie positive), de la stratégie régionale « Occitanie 2040 », à investir massivement dans un développement régional plus respectueux de l'environnement. Carole Delga l'a affirmé : « Il faut désormais stopper l'hypermétropolisation au profit d'un équilibre entre les territoires et développer un modèle de développement moins consommateur d'énergies ». Premier pilier de cette transformation, l'Alimentation dans l'objectif d'assurer la souveraineté alimentaire régionale. La Région souhaite investir 24 millions d'€ dans ce secteur pour un effet levier escompté de 75 millions. Ils permettront, entre autre, d'accompagner vers un modèle plus durable les entreprises de l'agroalimentaire et de développer des dispositifs de soutien dédiés aux nouvelles formes de distribution en circuits courts. Les autres points forts de ce plan seront proposés à l'institution régionale par une convention citoyenne régionale, dont les recommandations d'investissements sont attendues fin septembre. Ce plan devrait s'articuler avec le futur Plan État-Région (CPER), les plans de relance nationaux et européens, ainsi qu'avec les nouveaux programmes (dont le FEDER) de l'Union européenne.

La mise en œuvre de la Convention citoyenne interroge quant à son coût et à sa pertinence car la Région dispose, parmi ses partenaires dont le CESER, d'interlocuteurs déjà mobilisés et en capacité de lui apporter les remontées de terrain.

Le CESER rappelle qu'il est, par sa composition, le reflet de l'expression des citoyens de la société civile organisée et la deuxième assemblée de l'Occitanie.

Infographie récapitulative de l'action régionale



Source: Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (juillet 2020)

II.3 Une Région mobilisée et mobilisatrice des parties prenantes régionales : Préfecture, Direccte, Agence Régionale de santé, BPI, entreprises, économie sociale et solidaire.

LA RÉGION FÉDÈRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR SOUTENIR LES HABITANTS ET ENTREPRISES D'OCCITANIE



- La cellule de continuité économique, coprésidée par l'Etat et la Région, qui a permis la conception d'une grande part des aides aux entreprises
- Le Plan exceptionnel en faveur du secteur aéronautique
- Le Fonds de solidarité soutenant les indépendants et entreprises de moins de 50 salariés
- Le Plan de relocalisation de l'économie régionale
- Le Plan Pêche et Conchyliculture pour soutenir les acteurs du secteur durement touchés
- Le Fonds solutions associations afin d'accompagner les secteurs culturel, sportif, de l'économie solidaire et sociale

- La commande de 16 millions de masques pour les soignants, les voyageurs et les habitants
- Le Fonds L'OCCAL pour relancer l'activité du tourisme, du commerce de proximité et de l'artisanat, avec 12 Départements et 145 Intercommunalités
- Le Fonds conchyliculture avec le Département l'Hérault







LA COOPÉRATION ENTRE

LA RÉGION &

LES CHAMBRES

CONSULAIRES

- Opération « Bien manger en Occitanie » pour aider les plus démunis tout en soutenant les producteurs de l'Occitanie avec les Chambres régionale et départementales de l'agriculture
- La plateforme <u>solidarite-occitanie-alimentation.fr</u> pour créer des débouchés pour les agriculteurs et viticulteurs régionaux avec les Chambres régionale et départementales de l'agriculture
- Un Plan exceptionnel et collectif en faveur de la viticulture régionale avec la Chambre régionale d'agriculture
- L'aide psychologique aux chefs d'entreprises de l'Occitanie avec la Chambre régionale de commerce et d'industries
- Le numéro unique d'appel gratuit pour les entreprises régionales <u>0800 31 31 01</u> avec les Chambres régionale et départementales de commerce et d'industries
- La cellule de continuité économique qui a permis la conception d'une grande part des aides aux entreprises avec la Chambre régionale de commerce et d'industries

Source : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (mai 2020)

III. LA CRISE COVID VUE PAR LE CESER DANS UNE RÉGION AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DIVERSIFIÉES

La Commission « Activités et Mutations économiques – Économie Sociale et Solidaire » a construit le présent document en partenariat étroit avec les autres Commissions du CESER. Les contributions, dans leur intégralité, figurent en annexe. Dans le texte qui suit, selon les thématiques abordées, seuls des passages ont été repris pour exprimer et illustrer les besoins, et ensuite, pour les adresser à la Région, les recommandations et les propositions grisées dans le texte, complétées par le chapitre VI - Propositions.

III.1 L'économie industrielle en Occitanie

L'économie industrielle régionale a été ébranlée dans son ensemble par cette crise. Certaines filières plus que d'autres. Les effets de cette crise sur notre économie ne se sont pas encore tous faits jour, malgré l'amorce d'un rebond économique depuis le déconfinement. La COVID-19 n'a pas tout balayé de notre monde d'hier! Il va falloir reconstruire en combinant un redémarrage de l'économie avec la nécessité encore plus prégnante qu'avant d'une économie soutenable, durable, sociale et environnementale.

- à court terme, il faut des aides à destination des acteurs économiques, et en particulier des aides à la trésorerie. Les PGE, les reports de charge, ... sont certes de bons outils qui ont permis de sauvegarder entreprises et emplois. Mais il faudra les payer ou les rembourser. Une réflexion est à mener d'urgence sur ce sujet afin de ne pas voir le tissu économique français sombrer d'ici quelques temps sous le poids de sa dette. Des pistes sont d'ores et déjà envisagées: transformation des PGE en prêts participatifs, renforcement des fonds propres, opérations défensives, ... qui peuvent avoir pour conséquences la dilution des fonds propres, la perte de contrôle ou la perte tout court de son entreprise par son fondateur. Il est primordial de sécuriser ces aspects au niveau régional pour ne pas perdre nos pépites, et plus largement de repenser ces aides,
- Europe, France, Régions, ...: nous l'avons déjà dit, les pouvoirs publics se sont grandement mobilisés pour réduire le plus possible l'impact de la crise sur les acteurs économiques. Il faut aller plus loin. Les mesures contenues dans les plans doivent être mises en place sans délais et les financements disponibles rapidement. Ceci, sans oublier la mise en œuvre d'instances de contrôle, notamment à l'échelon régional, et des indicateurs afin de pouvoir suivre et justifier des effets de ces financements. Il est aujourd'hui encore plus important qu'avant d'assurer un suivi rigoureux, et de mesurer les effets du soutien public. La nécessité d'actions de soutien rapides ne doit pas l'emporter sur celle de leur sécurisation et leur efficience,

De plus, il est nécessaire d'éviter la redondance des aides afin de maximiser les effets des mesures de soutien. Une coordination resserrée entre les collectivités publiques est nécessaire afin que chacun puisse être efficace en fonction des budgets qu'il peut allouer. Repenser les outils, le rôle de chacun dans une logique de maximisation des résultats. Ainsi, la Région pourrait être plus performante en engageant une majorité de budgets sur des actions sur le long terme, par exemple sur les emplois de demain, ou encore sur la promotion de la collaboration entre acteurs régionaux afin d'ancrer durablement entreprises, compétences et emplois sur le territoire et de rendre plus difficile les délocalisations. C'est bien la conditionnalité des aides accordées et des contreparties demandées en termes d'emplois, d'environnement ou d'ancrage territorial qu'il faut réinterroger.

Il est encore essentiel de ne pas perdre les bénéficiaires potentiels de ces mesures avec une multiplicité de guichets, de dossiers, ou de conditionnalité d'aides selon que l'on se trouve sur tel ou tel territoire. L'urgence est là, l'obtention des aides doit être facilitée! Des fonds communs, à l'instar de ce qui se fait au niveau européen, abondés par l'ensemble des collectivités publiques de la région pourraient être envisagés, à l'exemple du fonds L'OCCAL. Une Occitanie forte est une Occitanie où chacun peut avoir un projet, un avenir!

- encourager les initiatives de diversification : en effet, la relocalisation ne se décrète pas et s'envisage sur le long terme. Elle doit, de plus, être menée en cohérence avec les échelons européens et nationaux, sans quoi, elle sera vouée à l'échec. Nous avons pu constater pendant la période de confinement, mais

également de par l'apparition de nouveaux besoins liés à la crise, des initiatives de diversification dans des entreprises. Ainsi, dans la chimie ou la cosmétique, des chaines entières de production ont été repensées et adaptées pour la production de gel hydroalcoolique; des entreprises du textile ont mobilisé leurs ateliers pour faire des masques; des PME sous-traitantes de l'aéronautique ont fabriqué des séparations et masques transparents, des produits innovants ont été développés et mis sur le marché, ... Consolider et développer la diversification des acteurs économiques régionaux rendra notre région plus forte, et lui permettra de s'inscrire dans un schéma de relocalisation plus souverain.

Observations impact COVID-19, Entreprises tous secteurs

Ce « Baromètre des Entreprises » est un indicateur de l'activité économique dans son ensemble, car ce que nous observons en Haute-Garonne trouve un écho dans les autres territoires d'Occitanie où se situent les mêmes types d'activités.

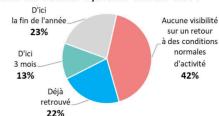
Ce « Baromètre » 2020 (bilan fin 2^{ème} trimestre et perspectives 3^{ème} trimestre) prend en compte :

- l'industrie (agroalimentaire, biens de consommation, construction aéronautique et spatiale, équipements mécaniques, équipements électriques et électroniques, biens intermédiaires),
- le Commerce (commerce de gros, réparation automobile, grandes surfaces, commerce de détail alimentaire, équipement du foyer, équipement de la personne),
- les Services (transports, services aux entreprises, hôtels, cafés, restaurants, autres services aux particuliers).

Ci-dessous, quelques extraits:

- ❖ Continuité et reprise d'activité: Durant la période de confinement liée à la crise du Covid-19, 58% des établissements sont restés partiellement ou totalement ouverts. Selon la nature de leurs activités, certains ont échappé aux fermetures administratives prononcées mi-mars. Pour le maintien des activités industrielles, près de 80% des établissements assuraient leur production. Les grandes surfaces mais également nombre de commerces de détail alimentaire permettaient les ravitaillements, soutenu par le commerce de gros et une partie des transporteurs. À contrario, 42% d'entre eux ont connu une période de fermeture ; le BTP Immobilier (67%) en raison des mesures sanitaires imposées, les hôtels-cafés-restaurants, le commerce de détail et les services aux particuliers (coiffure, esthétique...) à l'arrêt par manque de clientèle ou décision administrative.
- Perspectives de retour à la normale

Retour à un niveau normal d'activité A quelle échéance pensez-vous retrouver un niveau d'activité équivalent à l'avant crise ?



Parmi les activités dans l'expectative, les transports, dont 48% des acteurs n'ont aucune certitude de retour à la normale avant la fin de l'année, en raison de perspectives individuelles très nuancées selon le type de marchandises transportées.

Les activités liées au tourisme et à l'évènementiel sont également très incertaines, à plus de 70%.

L'attente d'une relance des investissements et de la commande publique place, le bâtiment (33%) et les travaux publics (43%) dans une relative incertitude. En revanche, près des 3/4 des promoteurs et professionnels de l'immobilier envisagent un retour à la normale d'ici fin 2020.

- Chômage partiel et télétravail: 59% des entreprises maintiennent des dispositifs d'adaptation liés à la crise.
- ❖ Principales difficultés des entreprises : 88% des entreprises connaissent encore des difficultés liées au déconfinement. Les entreprises pâtissent d'un effet ciseau, une demande en déficit d'une part et un approvisionnement complexifié par des hausses de coûts et/ou des contraintes logistiques d'autre part. Les contraintes sanitaires affectent ensuite une partie des entreprises. Dans l'Industrie, depuis le déconfinement, 55% des entreprises souffrent d'un manque de marché, de difficultés logistiques (45%) et d'une hausse des coûts (38%). Dans le secteur du BTP-Immobilier les principales difficultés sont liées à la hausse des coûts (41%), aux difficultés logistiques (35%) et d'application des règles sanitaires (32%).

- 51% des entreprises du secteur des Services manquent de fréquentation/clients/marchés. Les Commerces doivent quant à eux principalement faire face à des difficultés logistiques (51%), une hausse des coûts (40%) et un manque de fréquentation (39%).
- ❖ Marché et niveau d'activité : L'intensité et la durabilité de la crise économique sur notre territoire demeurent cependant extrêmement préoccupantes au regard de la crise du transport aérien qui pourrait perdurer jusqu'en 2023 voire 2025. Les baisses inéluctables de cadences des avionneurs assèchent et fragilisent la supply-chain et menacent l'emploi dans d'importantes proportions. Tous secteurs confondus, 81% des entreprises accusent une baisse de leur CA au 2ème trimestre que quelques rares exceptions mieux orientées ne peuvent compenser (7%). Le décrochage généralisé impacte tous les secteurs et toutes les tailles d'entreprises. Le solde largement négatif (-74) de l'indicateur d'activité du 2ème trimestre s'inscrit en point bas au cœur de la crise. Dans les prévisions du 3ème trimestre, l'indicateur s'améliore mais reste très négatif (-31 au 3T2020). Une majorité des chefs d'entreprises tablent désormais sur une stabilisation de leur CA (50% vs 11% au 2ème trimestre). La baisse d'activité perdure cependant pour encore 40% des entreprises qui anticipent un 3ème trimestre de recul consécutif.
- ❖ Emploi: La menace sur l'emploi est estimée à hauteur de 8% des emplois salariés, notamment au sein des petites entreprises, et de certains secteurs plus en difficulté, à savoir les hôtelscafés-restaurants, services aux particuliers, services opérationnels (sûreté, propreté) mais également l'industrie aéronautique. Au global, dans le contexte actuel, 30 000 postes seraient menacés à l'horizon 2020-2021 en Haute-Garonne.
- ❖ Climat de confiance: Le climat de confiance repasse globalement en territoire positif à l'issue du 2ème trimestre (+34), redressé par la reprise effective et les meilleures perspectives pour le 3ème trimestre. L'indicateur se positionne toutefois à un niveau bien inférieur à sa moyenne de long terme, notamment grevé par certaines activités, à la fois industrielles (aéronautique et industries de biens intermédiaires), servicielles (HCR et services aux particuliers) mais également par le commerce de détail. Le manque de visibilité sur le retour à un niveau d'activité équivalent à l'avant crise détermine le moral des dirigeants parmi les branches d'activité. Les dirigeants des TPE conservent une réelle inquiétude (solde d'opinions de -13).
- Industrie: L'indicateur de l'activité industrielle s'enfonce en territoire négatif au 2ème trimestre (-79), grevé par le secteur de la construction aéronautique, les industries mécaniques et la production de biens intermédiaires. 83% des industriels déclarent une baisse d'activité. À fin juin, 61% du CA du 2ème trimestre est réalisé sur l'ensemble des branches industrielles. Ce positionnement toutefois sur des niveaux inférieurs, l'aéronautique et les productions de biens de consommation et de biens intermédiaires. En perspective pour le 3^{ème} trimestre, l'activité reprend mais reste en déficit (-38). Le rattrapage s'opère plus rapidement pour les industries des équipements électriques, électroniques et pour les IAA. Les industriels sont confrontés à des difficultés liées au déconfinement, déficit de marché (55%), logistique (45%) et hausse des coûts (38%) principalement. Seulement 51% des industriels estiment pouvoir retrouver un niveau d'activité normal sur 2020, 49% ne possèdent aucune visibilité. Si 46% des industriels continuent les dispositifs de chômage partiel limitant le coût du déficit d'activité, les répercussions sur l'emploi sont inévitables. 16% des industriels réduisent leurs effectifs au 2^{ème} trimestre, les anticipations du 3ème trimestre sont dans la même lignée. 8% de l'emploi industriel départemental pourrait être menacé. Dans ce contexte, les difficultés de trésorerie concernent 21% des entreprises actant de réelles problématiques pour les branches en déficit d'activité contre 12% en période normale. L'indicateur des marges, habituellement à l'équilibre, se positionne à un très bas niveau (-47). La confiance en l'avenir reprend progressivement mais de manière très hétérogène selon les branches d'activité, directement en lien avec les perspectives de marché. Le solde d'opinions s'établit à +43 soit 20 points de moins qu'en temps normal.
- Services: Seulement 52% des professionnels estiment pouvoir retrouver un niveau d'activité normal sur 2020, 48% ne possèdent aucune visibilité, ce taux atteint 73% pour les HCR. Le moral des dirigeants est au plus bas des quatre principaux secteurs d'activité (+23), le climat de confiance de certaines branches est encore plus faible, lié au manque de visibilité.

- ❖ Commerce: Une fin d'année déterminante pour traverser 2020. Seules les grandes surfaces ont réellement franchi la crise du COVID-19 et le confinement en remportant des parts de marché. À l'exception des craintes du commerce-réparation automobile, les autres branches expriment, avec plus de certitude que les autres secteurs, être en mesure de rattraper leur niveau activité d'ici fin 2020. La confiance des ménages sera déterminante pour l'activité des commerces de détail. L'intensité de la reprise des activités BtoB assurera l'avenir du commerce de gros. Les difficultés auxquelles restent exposés les commerces en période de déconfinement sont essentiellement logistiques (51%), hausse de leurs coûts (40%) et déficit de fréquentation et d'activité (39%). 65% pensent retrouver un niveau d'activité normal en 2020, 35% manquent de visibilité, 47% pour le commerce-réparation automobile. 14% des commerces ont réduit leurs effectifs au 2ème trimestre, 11% anticipent de nouvelles suppressions au 3ème trimestre. 7% de l'emploi du secteur pourrait être en danger.
- BTP-Immobilier: La situation financière des entreprises est moins fragilisée que dans les autres secteurs en termes de trésorerie mais l'érosion des marges et la diminution de l'activité pourraient se répercuter sur la rentabilité d'exploitation. L'effondrement au 2ème trimestre de l'indicateur d'activité du secteur BTP-Immobilier (-88) tient à l'arrêt brutal de toutes les activités lors du confinement ; suspension des chantiers et de l'autorisation des visites pour les agents immobiliers. 91% des entreprises ont connu une diminution de leur activité au 2^{ème} trimestre vs 81% tous secteurs confondus. 61% du CA a toutefois été réalisé. Les anticipations des chefs d'entreprises se redressent instantanément (-28) pour le 3ème trimestre avec les levées des interdictions, mais le marché ne retrouve pas des conditions aussi favorables qu'en 2019. Le secteur est toutefois confronté à des difficultés postdéconfinement, hausse des coûts (41%), problèmes logistiques de transport pour l'approvisionnement en matériaux et fournitures (35%) et applications des règles sanitaires (32%). 77% des acteurs pensent retrouver leur niveau d'activité à fin 2020, 33% manquent de visibilité, 43% pour les Travaux Publics en raison de la baisse des appels d'offres pour la commande publique. Si 10% des chefs d'entreprises ont réduit leurs effectifs au 2ème trimestre, ils ne seraient plus que 2% au 3ème trimestre. 5% de l'emploi pourrait être ajusté.

Source: CCI 31

LES FILIÈRES

L'audition du Président régional de France Industrie nous a permis de faire un point sur les 10 filières industrielles de l'Occitanie. Le CESER a fait le choix, dans le contexte actuel, de s'arrêter particulièrement sur huit d'entre elles auxquelles s'ajoute la filière Tourisme étroitement liée.

Filière Carrières et Matériaux - BTP

Filière du BTP, dont filière du recyclage des déchets de la construction

Garantir une hygiène décente sur tous les chantiers doit être la priorité à très court terme. La modestie de cet objectif témoigne de certaines conditions de travail du BTP.

- la pandémie a mis l'accent sur le respect de la réglementation,
- en informant, conseillant et contrôlant, fiabiliser la mise à disposition d'eau courante et d'installations provisoires permettrait aux entreprises d'attirer notamment plus de jeunes et de femmes. Cela permettrait d'aller vers un emploi plus qualitatif, de baisser le chômage de notre pays en luttant contre la « moins-disance » sociale.

Développement du digital :

Le BIM doit figurer parmi les priorités car il apporte de nombreuses marges d'amélioration : dans la rénovation pour capter l'existant, ou pour monitorer l'avancement des chantiers, les commandes, l'ordonnancement des travaux et de la gestion de la coactivité. Il doit être porté (formation, accompagnement, REX) pour être massivement déployé.

- l'apport d'information, de sensibilisation, de formation durant le confinement et la phase de déconfinement ont prouvé que des modalités plus courtes mais plus fréquentes avaient un impact

puissant sur le changement des façons de penser et des façons de faire. Des organismes ont investi et sont montés en puissance sur ces sujets.

La Région doit apporter un soutien financier et organisationnel de déploiement qui pourrait permettre au secteur de se professionnaliser.

- la fabrication hors-site, en atelier, d'une part de plus en plus importante de sous-ensembles, la préfabrication et le développement de la construction modulaire, doivent être accélérés. Des investissements plus massifs, sans discrimination de taille d'entreprise, doivent permettre au BTP d'évoluer. Cette évolution peut limiter les nuisances des chantiers, améliorer les postes de travail et favoriser l'application de normes, gage de fiabilité. Cependant, le risque de délocalisation devra être envisagé et maîtrisé,
- la **montée en performance et en qualité** de la construction fait partie des enjeux essentiels. Le coût des modifications en cours de chantier, des reprises et des malfaçons est un handicap majeur de la construction ou un réservoir de qualité et productivité,
- le guide de l'OPPBTP a permis de mettre en lumière la capacité du secteur à respecter des règles ou des « normes » communes. Cette maturité, alliée au numérique et à une fabrication hors site pourrait accueillir favorablement des standards. Pour porter l'efficience énergétique des bâtiments, améliorer la performance ou la santé et la sécurité des salariés, la normalisation (même locale) peut être une solution stable.

Eléments recueillis d'après une intervention de Damien SANTA MARIA, Directeur Occitanie de l'OPPBTP - 24 juillet 2020

- la sauvegarde du million et demi d'emplois dans le bâtiment, l'un des rares secteurs qui irrigue encore l'ensemble du territoire avec des entreprises présentes dans 91 % des communes de France, passe par un plan de relance ambitieux,
- premièrement, il faut un plan à « prise rapide », pour **limiter le trou d'air de septembre et les pertes d'emplois associées,** qui en interdiraient la réalisation. Il convient donc de mobiliser le plus possible les dispositifs qui existent déjà, bien connus et maitrisés. Deuxièmement, **la préoccupation écologique ressort primordiale**. La profession ne peut que se féliciter que la rénovation énergétique se trouve au cœur des aspirations des Français.

Toutefois, les organisations professionnelles ne croient toujours pas aux vertus de l'obligation, surtout sans financement pérenne associé.

Les propositions de la FFB : un plan bâtiment vert ...

Le CESER relaie les demandes très concrètes des professionnels de la Branche :

- en matière de rénovation énergétique, renforcer le couple CITE-MaPrimeRénov », au moins pour une période couvrant la fin 2020 et l'année 2021,
- relever de 150 à 400 euros/m² le forfait pour les rénovations globales, dont le coût s'approche souvent des 500 euros/m² dès lors qu'il s'agit de tendre ou d'atteindre le niveau BBC rénovation. Cette forte majoration doit permettre de prendre en charge une partie des gros travaux non énergétiques qui accompagnent une telle rénovation. En première analyse, nous estimons que 50 000 ménages pourraient s'inscrire dans une telle démarche à l'horizon de la fin 2021,
- rendre éligibles au CITE, puis à MaPrimeRénov' les résidences secondaires en zone de revitalisation rurale, parc dont l'importance a été soulignée par la crise sanitaire et qui permet de générer de l'activité, donc de l'emploi, sur ces territoires,
- restaurer l'éligibilité complète des ménages des déciles 9 et 10 de revenu, soit à partir de 50 000 euros avant impôt par an pour un couple sans enfant, avec les mêmes barèmes que les ménages intermédiaires. Ce sont eux qui ont accumulé le plus d'épargne « forcée » pendant le confinement ; l'orienter vers des travaux de performance énergétique constitue un bon moyen d'alimenter une croissance durable dans notre pays,

- faire bénéficier d'une TVA réduite à 5,5 %, tous les travaux d'amélioration-entretien au titre de la

Extrait d'éléments fournis par Jean-Régis TARASEWICZ - SG de la FFB Occitanie

La construction de logements, en particulier logements sociaux, mais aussi tiers lieux dans le cadre du télétravail, doit être accélérée dans un contexte où la mobilité des personnes va être primordiale pour sauver l'emploi. La Région doit accompagner ces constructions dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Ces demandes sont formulées dans l'attente d'un plan de relance en cours de négociation.

Filière Bois

Valorisation « des Matières 1^{ères} d'Occitanie » en Occitanie et vers l'export.

« Les essences de bois de nos forêts, une ressource oubliée au fil du temps ; dont le potentiel peut être actualisé... »

Résoudre les problématiques pour actualiser les filières bois de proximité, est reproductible vers d'autres filières.

Les filières Bois en Occitanie :

Le contexte général en 2020, le résultat de plusieurs années de travaux et de remises en question aux niveaux Régionaux et National produisant des convergences favorables, les choix stratégiques cumulés et les investissements annoncés pour rebondir à la crise ouvrent une opportunité opérationnelle. Celle de réussir à moyen et long terme, un défi majeur qui invite à :

- augmenter le quota de valorisation des ressources en essences BOIS « Feuillus & Résineux », stockées dans la Biomasse en Occitanie,
- ➤ mobiliser ces ressources à hauteur et selon le principe vital, de la gestion raisonnée de notre patrimoine naturel renouvelable,
- > à partir de la nature exacte de nos ressources, reconquérir des parts de marchés.
- maintenir et redéployer les savoir-faire et leurs synergies pour construire des modèles adaptés, compétitifs,
- définir ces modèles adaptés et les prescrire auprès des clients et donneurs d'ordres.

L'enjeu majeur, d'un possible « Développement Durable Humain, Opérationnel » doit s'appuyer sur des achats et des commandes de produits et d'ouvrages, par des clients et des donneurs d'ordres éclairés. La construction des chaines de valeurs et de leurs filières bois de proximité, se déclenchent par une masse de commandes à valeur ajoutée, dont les conceptions visent la mobilisation des ressources locales...

Synthèse du processus remontant :

Analyses et définitions des modèles adaptés, selon les ressources en présence :

Marchés: « Besoins en produits et ouvrages » dans le territoire

Savoir-faire de proximité

Matières premières de proximité

- o dimensionnement réel du tissu économique existant et de son développement potentiel dans le territoire et à proximité,
- o commandes locales conclues, en phase avec les ressources de proximité pour mobiliser arbres et forêts...,
- o entre « Commandes » et « Ressources Bois » la chaine de valeur peut entrer en action.

La mise en synergie en Occitanie d'une actualisation du potentiel des Filières Bois de proximité, tendrait à massifier avec sobriété, les activités économiques durables positionnées entre « La demande & l'offre ». Cette approche contribue aux enjeux de la transition écologique, de manière opérationnelle.

Crise COVID-19, Priorités pour une économie régionale réinventée, diversifiée, durable et solidaire

Les filières bois de proximité, en Occitanie.

Sources

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/4_contratdefiliere_foretbois_15102018_v2_cle011113.pdf https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/csf-remettre-filieres-au-coeur-de-la-politique-industrielle-francaise

L'État, la Région et les acteurs en Occitanie sont déjà engagés :

Le « Contrat de filière forêt bois d'Occitanie 2019-2021 » est le résultat de travaux antérieurs, qui traduit la volonté des parties prenantes, de construire ensemble des solutions pour optimiser la valorisation de nos ressources bois et des entreprises qui y participent en Occitanie. Ce contrat, s'inscrit dans la dynamique Nationale du CSF BOIS « Comité Stratégique de Filière BOIS ».

De ce fait, <u>une synergie naturelle avec « Territoires d'Industrie » et autres planifications régionales en cours, est possible</u> dans le cadre de ce contrat, puis des planifications associées, engagées par la Région Occitanie sur les différentes transitions.

Également, au regard des stratégies de rebondissements et de leurs investissements pour répondre aux besoins présents de la crise sanitaire et pour l'avenir des filières, le CESER rappelle l'importance stratégique de construire « les filières bois de proximité, à partir des commandes locales adaptées et ciblées, pour produire une meilleure valorisation de la biomasse forestière Régionale ».

Notamment, en accentuant la définition de modèles « produits et ouvrages à construire », qui mobilisent bien la diversité des essences « feuillus & résineux » présentes en Occitanie.

Selon les axes d'actions du Contrat de filière forêt bois d'Occitanie 2019-2021, le CESER propose d'investir sur la R&D pour stimuler l'élaboration des modèles efficaces et reproductibles, qui déclenchent des chaines de valeurs « filières bois de proximité » durables en Occitanie.

A l'idéal, des chantiers réels inscrits dans cette dynamique pourraient servir de support et bénéficier des cofinancements associés pour affiner et propulser de nouveaux angles d'attaques performants, qui ancreraient les bonnes pratiques et les gains de valeurs ajoutées dans le territoire.

Contrat de filière forêt bois d'Occitanie 2019-2021 > Exemples d'actions :

- o action 7 : Développer l'utilisation du bois dans la construction,
- o action 8 : Accompagner le développement de la filière bois énergie,
- o action 12 : Favoriser l'innovation dans la filière.

Ces 3 actions mises en synergie permettent de sélectionner, qualifier et orienter les prélèvements de bois d'œuvres vers différents usages, en mobilisant en parallèle les bois non capables et les déchets dégagés à toutes les étapes de la transformation, vers le bois énergie.

Une attention particulière à la création ou au maintien des chaines productives, qui transforment réellement « dans notre région » la « matière première Bois » issue de la biomasse forestière de notre région, est recommandée par le CESER OCCITANIE.

Des masques, des matériels de protections fabriqués en Occitanie : le CESER demande le soutien de l'État et des collectivités territoriales

La question de la (re)localisation d'activités de production de matériels de protection est reposée avec une grande acuité au regard des besoins à satisfaire et d'enjeux stratégiques « forts ».

L'Occitanie dispose de compétences en recherche et développement largement reconnues et exportées à l'international. La recherche sur le sujet a abouti à ce que des brevets issus de travaux locaux soient rendus disponibles par le CNRS en vue du traitement spécifique de papiers visant à les rendre imperméables et respirables.

La valorisation de tous ces savoir-faire pourrait trouver une issue beaucoup plus favorable à l'économie régionale par une industrialisation localisée en adéquation avec l'objectif économique et social favorisant le « Made in OCCITANIE ».

Un exemple : les besoins en masque chirurgicaux nécessaires aux exigences de protection de nos populations et des professionnels.

Quelques opérateurs particulièrement réactifs ont installé des lignes de production de masques dans notre région. Des commandes leur arrivent actuellement d'opérateurs privés mais bien peu d'opérateurs publics (État ou Collectivités).

Face aux besoins présents et à venir, il convient de repérer et corriger les éventuels obstacles de sorte que ces activités puissent être maintenues dans notre Région, avec les bénéfices sociaux et économiques souhaités.

Il convient, à présent, de soutenir la création et le développement, à partir de la filière bois, d'une filière de matériel de protection issu du cluster en cours de constitution. Sous l'impulsion du CESER, les parties prenantes sont l'État, la Région, les industries de la pâte à papier du Comminges et les industries papetières des Pyrénées-Orientales et de l'Ariège.

Nous pouvons noter que les réserves forestières de notre Région peuvent garantir la production sur du long terme de pâte à papier par une industrie régionale particulièrement référente.

Les savoir-faire papetiers sur notre territoire régional et des compétences de façonnage sont nationalement reconnus.

Au niveau économique et social, il convient de favoriser une éthique visant à maintenir l'emploi existant et à favoriser des créations d'emploi avec le souci d'intégration de personnes vulnérables, porteuses de handicaps en entreprises adaptées.

Les applications de ces techniques à base de pâte à papier et les possibles productions industrielles locales sont des alternatives à l'importation de produits synthétiques venus de Chine, du Pakistan, ou d'autres pays du monde.

Le CESER demande à l'État et aux collectivités territoriales de promouvoir les acteurs locaux en privilégiant les commandes de ces produits « made in Occitanie » et « made in France ».

À noter la biodégradabilité totale des produits à base de fibres de cellulose. Cette filière dont toutes les composantes sont disponibles en Occitanie attend le soutien de toutes et tous de façon à promouvoir un circuit court, un cercle régional vertueux tant sur le plan social, économique, environnemental que stratégique.

En effet, le traitement des masses considérables de déchets (masques, surblouses, charlottes, surchaussures, champs de tables d'examens ou de soins, ou protections chirurgicales) pose de réels problèmes environnementaux et une « consommation » aussi massive de tels produits, non dégradables, rend prévisible une situation rapidement « insoluble ».

Filière santé – Industries du médicament

Économie de la santé : un secteur à soigner

Source DIRECCTE Occitanie 2019

La DIRECCTE Occitanie a dressé un portrait inédit d'une économie régionale de la filière santé qui emploie 20 000 salariés dans 500 entreprises, dont 79 % de PME.

Cette enquête révèle que 90 % des 20 000 emplois de la filière santé régionale sont concentrés en Haute-Garonne, dans le Gard, Hérault et le Tarn (du fait de l'implantation tarnaise du Groupe Pierre Fabre, fort de 2 100 salariés).

L'étude classe les entreprises en huit catégories : alimentation-santé (6 %), services (13 %), E-Santé (11 %), Médicaments (10 %), Biotech (12 %), autres 6 %. La catégorie « Dispositifs médicaux et diagnostic » compte 26 % de la totalité des salariés tandis que la catégorie « Santé » en compte 16 %. On constate que l'emploi se partage en trois parts de tailles presque égales entre PME, ETI et grands groupes, ce qui semble indiquer que les PME de ce secteur ont une taille significative.

Pour ce qui est **des domaines de spécialisation**, ce sont l'oncologie, la gérontologie, le diagnostic et la thérapie cellulaire qui composent les points forts de l'économie de la santé en Occitanie. On citera également ce que l'on appelle désormais la e-santé ainsi que les biotechs, où la culture de l'innovation de notre région et son organisation en pôles de compétitivité, clusters et autres grappes, constituent de formidables atouts.

- 20 % des salariés travaillent dans la catégorie « Dispositif médical et diagnostic ».
- La Biotech emploie 1 200 salariés dans 66 établissements.
- 6 800 emplois en Haute-Garonne, 5 800 emplois dans l'Hérault.

Dès 2013, au niveau national il était question de considérer (enfin!) La filière santé comme une filière stratégique pour la France, une filière d'avenir, qui emploie (en 2013) 200 000 personnes de manière directe et concerne 100 000 emplois indirects. L'excellence des chercheurs et ingénieurs français permettait d'ambitionner la meilleure place mondiale pour cette industrie.

Un axe fort serait de donner un nouvel élan à la filière industrielle française.

Nota : le CHU de Toulouse dès 2013 s'est donné les moyens de travailler en ce sens.

Il y a urgence à forger un écosystème national capable de réagir plus efficacement aux crises à venir, notamment en matière de biotechnologies santé, d'innovation ou de tissu industriel. Autant d'éléments concourant à la souveraineté de la nation dans des domaines stratégiques.

C'est d'une action structurelle dont nous avons besoin, pour remettre la santé à la place qui est la sienne, de bien le plus précieux de l'homme, et forger un écosystème capable de réagir de manière plus efficace aux crises à venir.

Les stratégies d'innovation ouverte, déployées par l'industrie pharmaceutique, ont fait des start-ups un acteur amont essentiel de la filière des biotechnologies et la Région Occitanie compte de nombreuses start-ups, ainsi que petites et moyennes entreprises, dont certaines aborde la phase industrielle. De plus, le secteur des dispositifs médicaux est également très présent en Région.

Afin d'améliorer l'animation de la filière santé au niveau régional, le renforcement des liens entre tous les acteurs est plus que jamais nécessaire.

La filière santé couvre un large ensemble de domaines de compétences : les dispositifs médicaux et technologies médicales, le médicament, la cosmétique, l'alimentation-santé, les services et la « e-santé ». Possédant de nombreux atouts sur ces différents segments d'activités, la région Occitanie évolue actuellement dans un écosystème propice à l'innovation.

La filière santé de la région est particulièrement moteur en termes d'expérimentation, de tests à grande échelle et d'essais cliniques. Dotée d'un tissu de PME innovantes et de leader mondiaux, la filière santé

devient de plus en plus compétitive dans les domaines du dispositif médical, incluant notamment le diagnostic et l'électronique médicale.

Cette tendance est favorisée par un accroissement de l'utilisation des TIC. La médecine classique tend de plus en plus vers une médecine 4.0, qui se veut interactive et pluridisciplinaire. L'utilisation des objets connectés, ainsi que l'Intelligence Artificielle associées aux Big Data sont de précieux outils d'aide à la décision, à la précision et à la personnalisation de la prise en charge des patients.

Afin d'atteindre les différents objectifs de la stratégie régionale de santé, les axes prioritaires de recherches et d'innovations de la région se concentrent autour de plusieurs thématiques :

- le diagnostic et, biomarqueurs et marqueurs numériques,
- les thérapies innovantes et ciblées, l'ingénierie cellulaire et la médecine régénérative,
- les interventions non médicamenteuses,
- la santé connectée.
- la Silver Economy.

Pour ce qui est des biotechnologies, la consolidation des financements reste le plus souvent insuffisante pour permettre l'accès aux essais cliniques et donc au marché. Ce point est dénoncé par les parties prenantes depuis longtemps. Il conduit au départ de beaucoup trop de produits issus de notre recherche, y compris publique ou menée sur fonds associatifs, essentiellement outre-Atlantique, où des fonds de pension sont mobilisables pour les valoriser.

Si nous voulons retrouver notre souveraineté sur les équipements de santé, la Région Occitanie doit avoir des actions très concrètes, car les divers acteurs (chercheurs, ingénieurs, techniciens, personnel hospitalier) peuvent témoigner de l'origine systématiquement étrangère du matériel ou des produits utilisés ainsi au quotidien dans leurs activités.

Le CESER souhaite une région capable de développer des activités de services pour la biotechnologie, l'industrie pharmaceutique et plus largement toute la production liée à la santé, dont les dispositifs médicaux et la e-santé.

Le CESER engage la Région à agir pour l'avenir en aidant au maintien d'un tissu industriel fort dans le secteur de la santé : connaissance réciproque, amélioration du management de la qualité ou de la confidentialité ...

Relocaliser la fabrication de médicaments

La Maison Européenne des Procédés Innovants à Toulouse (campus de Rangueil) est un des points d'appui pour réduire notre dépendance vis-à-vis de producteurs étrangers.

À l'aide de la rupture technologique mise au point, il est possible de fabriquer des médicaments et/ou des intermédiaires pharmaceutiques avec des réacteurs 10 000 fois plus petits que les installations industrielles classiques, et réduire considérablement l'empreinte au sol des futurs centres de production. Autres avantages, les coûts de production baissent, ces procédés sont beaucoup plus sûrs et propres, facilitant leur acceptation sociale. Ces nouvelles technologies permettent d'en mieux contrôler la qualité, générant moins d'impuretés, allégeant leur purification.

Le CESER recommande à la Région de se positionner dans le cadre des projets de construction d'usines de production de médicaments en Europe. Un Pôle sud de l'Europe pourrait s'envisager en partenariat avec les régions PACA et Nouvelle Aquitaine, afin d'agir en complémentarité plutôt qu'en concurrence.

En effet, les avancées en Occitanie permettraient une posture originale : site de production respectueux des standards environnementaux, cycles de production raccourcis grâce à des procédés (type MEPI), partenariats à développer et consolider avec des groupes tels que SANOFI ou Pierre Fabre, sans compter les biotechnologies

• Filières industries de la Métallurgie

(Chef de file régional France Industrie)

Le secteur aéronautique

Certes, avec la pandémie, le transport aérien a chuté de 50 % et les recettes des compagnies aériennes devraient baisser de près de 60 %. Les deux tiers des avions passagers du monde ont été stockés. Ce choc ne sera pas résolu une fois que les vols reprendront. Le trafic aérien n'atteindra pas son niveau de 2019 avant trois à cinq ans.

Les compagnies aériennes, confrontées à un problème existentiel de trésorerie, lié au taux d'occupation des sièges passagers sur leurs vols, remettent en cause leurs acquisitions de nouveaux appareils et les conditions de prix d'achat de ces derniers, impactant en conséquence la situation économique et financière des avionneurs.

Ce ne sont pas uniquement les avionneurs et les compagnies aériennes qui sont impactées par les effets de cette crise, mais toute la chaine de valeur de la filière aéronautique. En effet, les acteurs de la Supply Chain avaient pour certains anticipé des carnets de commandes remplis des Grands donneurs d'ordres et se retrouvent avec des stocks à gérer, du personnel en sous-charge, des projets en stand-by, ... Les réactions ne se sont pas faites attendre et dès le mois de mai, de plans sociaux commençaient à arriver chez certains sous-traitants fortement (peut-être trop) liés aux avionneurs. Parmi ces sociétés, ne se trouvent pas uniquement des grandes entreprises ou des ETI, mais beaucoup de PME. L'impact sur la Supply Chain de l'aéronautique est dans un cycle long de reprise. De nombreux emplois sont menacés faisant courir le risque d'une lourde perte de compétences en région, malgré les accompagnements prévus dans les différents plans régionaux et nationaux pour tenter de réduire l'hémorragie.

Dans cette situation de crise, jamais connue dans l'histoire de l'industrie aéronautique, le CESER a alerté, après avoir discuté avec les responsables syndicaux et les industriels concernés, le Ministre de l'Économie et le Président de la République pour mettre en place un dispositif exceptionnel de chômage partiel de longue durée sur les principes des dispositifs mis en place par l'État lors de la crise des « subprimes » de 2008-2009 qui avait déclenché une gigantesque crise financière et l'arrêt brutal de secteurs entiers de l'industrie : l'automobile, l'ameublement, les biens de consommations ...

Le CESER a proposé que des conventions de chômage partiel d'une durée d'un an, reconductible une fois, soient négociées au niveau des branches professionnelles, complétées par un dispositif de formation pour améliorer pendant ce temps les qualifications et préserver les compétences dans les entreprises.

C'est ce système qui a été retenu dans le plan de soutien sectoriel et le plan « France Relance » (5 milliards).

Les conditions de la réussite de ce plan pour l'aéronautique passent par :

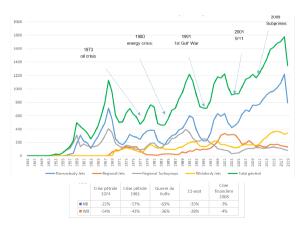
- le retour de la confiance et de la transparence dans les décisions mises à mal par le contrat signé par Airbus, octroyant la fabrication de nacelles sur 10 ans à l'américain United Technologie,
- le respect du dialogue avec les organisations syndicales représentatives au sein d'Airbus et de la Supply Chain.
- le dialogue avec l'État et les collectivités qui co-financent les dispositifs mis en place par l'État et notamment Aérofound 4,
- les aides à la recherche qui soient aussi accessibles aux moyennes et petites entreprises,

L'objectif étant que les financements servent réellement à préserver l'emploi, les compétences et les entreprises pour la sortie de crise, même si personne ne connaît la date avec précision.

De ce point de vue la nouvelle gouvernance d'Airbus à Toulouse interroge!

- le CESER demande à l'État d'installer en Occitanie une charte d'engagement avec les acteurs de la filière (État-Entreprise-Collectivités) et d'un comité de suivi où seraient représentés les organisations syndicales, les branches professionnelles, les CRCI et le CESER Occitanie.

CRISES ANTERIEURES & IMPACTS LIVRAISONS



Passage de 21000 à 7000 avions en service fin mars 2020

Source: Auditions

La pandémie modifie la croissance très forte qui était attendue dans les 20 prochaines années, mais ne remet pas en cause la demande de nouveaux avions. Cette crise semble bien conjoncturelle, alors que les annonces de suppression d'emplois sont bien de nature structurelle.

RETOUR AU MONDE D'AVANT?



ASK: available seats kilometer

Source : Auditions

Airbus a anticipé ses baisses de cadence, qui devraient repartir plus vite pour la famille A320.

Les cadences A320 sont passées de 60/mois à 40/mois; les cadences A350 ont diminué de 10/mois à 6/mois; tandis que celles de l'A330 sont passées de 3.5/mois à 2/mois.

L'objectif d'Airbus en début d'année était de produire 880 avions en 2020. Suite aux baisses de production, Airbus devrait livrer entre 450 et 500 avions dans l'année. C'est une baisse significative, mais c'est largement mieux que Boeing qui enregistre des annulations importantes sur son carnet de commandes et qui n'a pas repris les vols du B737 MAX suite à des incidents majeurs.

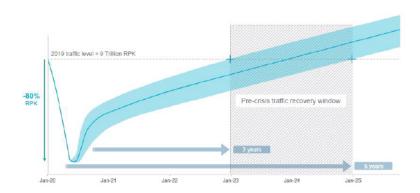
Quelques jours après le plan de soutien à la filière aéronautique dévoilé en France et en Allemagne, Airbus a annoncé un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) basé sur 3 volets : dispositif d'activité partielle longue durée (ARME), mettre en œuvre un Accord de Performance Collective (APC) et des mesures de suppression d'emploi.

Les suppressions d'emplois représentent 15.000 postes dans l'aviation civile et 2.600 dans la défense et l'espace. 3600 postes seront supprimés à Toulouse : 3300 à Airbus avions Operations et SAS, 36 à Stelia Colomiers, 186 à ATR. C'est largement plus que lors du plan POWER8.

Quel avenir pour Airbus et la filière aéronautique ?

Une partie du plan de soutien est consacrée à l'innovation pour réduire l'impact sur l'environnement et trouver un moyen de décarboner l'aviation qui contribue indéniablement aux émissions mondiales de CO2, aux impacts sur la qualité de l'air et à la pollution sonore. L'objectif annoncé est de disposer d'un démonstrateur à GES neutre dans l'aviation régionale en 2028 pour une mise en service en 2030.

RETOUR AU MONDE D'AVANT?



RPK: Revenue/passage/km

Source : Auditions

En fonction de l'ouverture des frontières, le trafic aérien reprendra son rythme pour répondre au besoin de mobilité des populations. Un débat de société a ressurgi dans cette période sur l'importance prise par le transport aérien, son développement exponentiel eu égard à des considérations environnementales. Un texte publié fin avril⁶ sur la place de l'avion dans les transports du futur a suscité de nombreuses réactions⁷.

La réponse tient surement dans l'intermodalité basée sur des transports efficients, les plus écologiques possibles, mais aussi sur la sobriété de l'utilisation des transports.

Comment ne pas s'émouvoir quand depuis 20 ans, les discussions continuent pour savoir si une ligne à grande vitesse est utile ou non entre Toulouse et Paris.

L'avenir de l'aéronautique passera sûrement par un nouvel avion à GES neutre et donc des nouvelles technologies de rupture, mais aussi par un nouveau modèle de développement des transports de personnes et de marchandises avec l'objectif de coller aux accords de Paris et d'avoir comme priorité les enjeux environnementaux. Mais cela passera surement aussi par de la sobriété et une diminution de l'utilisation des avions tels que prévus dans les scenarios d'avant COVID. N'oublions pas surtout, que pour relever ces challenges, les avionneurs et leur Supply Chain vont devoir fortement investir dans la recherche et le développement technologique au moment même où les caisses sont vides et la filière a un genou à

⁶ « Vers une crise économique majeure dans Toulouse et sa région. Toulouse, le syndrome Détroit ? », P. Gassiot, P. Bonneau, G. Daré, J.-P. Crémoux, 22 avril 2020.

⁷ « L'industrie aéronautique, une activité du passé, vraiment ? », Xavier Petrachi, Gabriel Colletis, 4 mai 2020.

terre ! Ce point est véritablement à prendre en compte au niveau régional, national et européen en favorisant les collaborations et plus particulièrement celles des laboratoires de recherche et des PME.

L'avenir immédiat est de préserver les emplois et les compétences régionales. Les différents plans aujourd'hui dévoilés prennent en compte ce facteur, pour sauvegarder ce qui peut encore l'être, limiter les licenciements et conserver les savoir-faire. Des actions sont déjà mises en place, notamment par France-Industrie et L'Union des industries et métiers de la métallurgie (IUMM) pour accompagner les chefs d'entreprises. On peut citer le dispositif régional « passerelles » qui est mis en place en inter-industries pour faire passer d'une industrie à l'autre des techniciens qui ont des savoir-faire. Ainsi, à titre d'exemple, du personnel de l'aéronautique commence à passer sur la filière énergie, d'autres pourraient glisser vers la santé et le médicament. Ce dispositif est à encourager et à développer par une coordination efficace entre les acteurs de l'accompagnement de l'écosystème économique régional. « Former plutôt que licencier » revêt aujourd'hui toute son importance, pour éviter et limiter des licenciements, mais également pour acquérir de nouvelles compétences dont notre région aura besoin pour une croissance durable et armée face aux mutations économiques et aléas à venir.

Cependant, alors que des millions vont être injectés dans cette filière, il est nécessaire de demander des contreparties aux bénéficiaires et plus particulièrement à ceux, forts consommateurs de cette manne financière, et qui pourtant, se préparent à licencier en masse leurs salariés. À quoi vont donc servir ces milliards ?

Le CESER recommande la mise en place d'indicateurs engageants pour les bénéficiaires et d'un comité ad hoc à l'échelle régionale afin de suivre les effets des aides financières sur la filière pour garantir l'efficience des aides publiques sur l'emploi et la préservation des compétences.

La crise COVID-19 nous a également montré l'importance de la diversification, et pour la filière aéronautique en particulier, ce sujet n'est pas nouveau, mais revêt une importance encore plus grande avec la crise. Présent dans la feuille de route des pôles de compétitivité depuis des années, il est nécessaire que des actions fortes soient menées pour qu'il devienne une priorité et produire ses effets. Des exemples d'entreprises qui ont saisi cette opportunité pendant la crise, ont démontré que cela était possible et pouvait à terme avoir des effets bénéfiques à la fois sur l'emploi et sur la compétitivité. Ces initiatives sont à encourager, soutenir et à renforcer au niveau régional, pour donner un nouveau souffle à la filière et diminuer les risques liés à la dépendance à un grand donneur d'ordres. Des appels à projets spécifiques ou des « Contrats Diversification » pourraient, par exemple, être lancés par la Région. Ou encore, un traitement particulier des dossiers de ce type pourrait être fait par l'Agence d'Investissement Stratégique que la Région met en place.

La CCI de Toulouse a interrogé ses ressortissants du secteur aéronautique Ci-après, un extrait des retours obtenus.

- Les mesures les plus utilisées, parmi celles mises en place par le l'État ou la Région
- Une majorité des répondants a fait appel à l'Activité Partielle
 Toutes régions / Occitanie : 75% / 76% des répondants (413 /148 entreprises)
 À court terme, pour 31 259 salariés (378 entreprises) /13 192 (133 entreprises) au-delà de 6 mois, pour 11 255 salariés (218 entreprises) / 8 296 (76 entreprises) le report du paiement des échéances sociales/fiscales demandé par 68% (61% en Occitanie)
- Arrêt total/partiel de la production pour une entreprise sur deux (47% en Occitanie) avec de possibles difficultés de redémarrage pour un peu plus d'une sur quatre (24% en Occitanie)
- Télétravail pour 84% (plus de 24 200 salariés dont 16 000 en Occitanie)
- Mise en place des mesures sanitaires ad hoc pour les ¾ (68%) des répondants
- PGE : un peu moins de la moitié l'a demandé ou envisage de le faire A noter :
- PSE : envisagée par 10 entreprises (315 salariés concernés) dont 5 entreprises en Occitanie (236 salariés concernés)
- Médiation des entreprises : seulement 17 sollicitations (7 en Occitanie, mais pas via la MDE)

Inquiétude concernant l'avenir du secteur, notamment pour les PME

À ce jour, il semble qu'un nombre important d'acteurs du secteur aéronautique continue d'assurer un service en adaptant son outil de travail comme nous le faisons. Notre préoccupation aujourd'hui se situe plus dans la durée et il est difficile de se projeter sans savoir si les opérateurs aéronautiques vont pouvoir maintenir un niveau d'heures de vol suffisant pour que nous puissions continuer d'assurer notre mission de support. La clé pour le maintien d'un niveau d'activité dans notre secteur se situe là.

Difficultés avec les banques / la BPI

Les mesures étatiques qui consistent à accorder des garanties de prêt à travers de dispositifs de la BPI paraissent très insuffisantes pour soutenir l'appareil productif Français que sont notamment les PME travaillant dans le secteur de l'industrie. En effet, ce dispositif de garantie de prêts implique un accord d'une banque, qui sera elle, l'émettrice du dit prêt. Il est clair que sans mesures coercitives de la part de l'État pour imposer ses conditions dans l'obtention des prêts, un pan entier de l'industrie risque de disparaître. Ces mesures coercitives auprès des banques devront nécessairement s'accompagner d'un "électrochoc" sous la forme de mesures fortes telles que :- Annulation des échéances URSSAF pour les PME- Plan de formation ambitieux avec aides de l'État- réduction des charges patronales & salariales.

Gel ou retard des projets et investissements

On imagine que l'augmentation des cadences de production ne sera plus la priorité. Doit-on pour autant abandonner les investissements programmés pour moderniser l'outil de production d'une part, et renoncer à l'usine du futur d'autre part ? De cette réponse dépendra la survie des bureaux d'études aéronautiques, déjà bien impactés depuis 2016.

Appel au soutien de l'État ou suggestions d'actions

Nous faisons face à la crise et nous devons rester optimiste et penser à la reprise. Il faut que cette crise nous fasse réfléchir et nous permettent de changer nos comportements. Nous avons besoin d'aide pour sauver nos entreprises et la supply chain aéronautique française qui était déjà bien éprouvée depuis plusieurs années (stratégie d'achat féroce, fusion, Boeing 737, accident du super puma, ...):

- Commandes fermes à moyen et long terme afin de recharger nos ateliers
- Plus d'activités locales, et plus de protectionnisme
- De la clémence pour les OTD car nous ne maîtrisons plus nos fournisseurs et les élaborateurs souvent étrangers, en ouvrant les fenêtres de livraison sur le mois (bon pour l'OTD et aussi pour la planète)
- Simplification administrative, limiter les litiges de paiements et payer à l'échéance voir avant l'échéance
- Facilité pour obtenir des qualifications, supprimer les qualifications inutiles qui complexifient les process.
- Accepter que nos prix augmentent annuellement. Les PME ne peuvent plus figer, même baisser les prix alors que toutes nos charges augmentent. Il faut que certains acheteurs acceptent de payer le prix (prix qui serait beaucoup moins cher si les bureaux d'études réfléchissaient autrement, en employant des matières, des process, des traitements de surface appropriés à la criticité de la pièce et standardisant)
- Faire évoluer les plans afin d'adapter les process à notre outil industriel qui a fortement évolué avec les nouvelles technologies
- Proposer des contrats qui ne protègent pas que le client
- Moins de normes, moins de taxes, moins de tâches à non valeurs ajoutées... Il faut nous simplifier la vie, redonner un sens à notre métier et un cap pour le marché aéronautique français que nous aimons tant mais qui ne nous permet plus d'avancer dans la sérénité.

Nous espérons vivement que cette crise soit un nouveau départ et un nouveau modèle productif ... surtout maintenant que nos entreprises sont structurées "Usine du futur".

Les plans sociaux (source : La Tribune 12/09/2020)

	Entreprise	Mesures annoncées					
	Airbus	Plan social: suppression de 3 600 postes entre le siège, le usines, la filiale aérostructures Stelia et ATR. Officialisation d'un PSE pour sa filiale d'aménagement de cabine, Airbus Interiors Services (environ 100 emplois menacés 71% de l'effectif).					
	Derichebourg Aeronautics 1er sous-traitant à avoir annoncé des mesures trafic aérien (mai 2020). Accord de Performance Collective (APC) prév la suppression des indemnités repas (compensées en partie par l'instaurat restaurants). Au moins 180 salariés ont refus être licenciés.						
	Sogeclair	Plan de Sauvegarde de l'emploi (PSE) annoncé le 22 ju pourrait toucher jusqu'à 245 personnes en France .					
Haute-Garonne	Daher	Pourrait supprimer jusqu'à 1 300 postes en CDI en France. Plusieurs centaines de postes sont menacées sur les quatre sites du groupe en Occitanie (Toulouse, Cornebarrieu, Tarbes et Laudun-l'Ardoise dans le Gard).					
	Liebherr Aerospace	Plan de départs volontaires qui prévoit la suppression d'une centaine d'emplois sur ses sites de Toulouse et Campsas (Tarnet-Garonne).					
	Assistance aéronautique et spatiale (AAA)	Plan de restructuration avec la suppression de plus de 700 postes en France, dont 300 à Toulouse, soit près de la moitié de l'effectif.					
Lot	Figeac Aéro	PSE prévoyant la suppression de 320 postes sur son siègnes lotois, soit un tiers de l'effectif.					
Hautes-Pyrénées	AAA Tarbes	risque de subir une importante restructuration avec 78 postes en sursis soit plus de 60% de l'effectif.					
	Daher	150 emplois sont menacés à l'usine de Tarbes, selon la CGT.					

Cette liste est donnée à titre d'exemple.

Filière Plasturgie

La Plasturgie en Occitanie

Source Alizé Plasturgie

Sur ce vaste territoire (13 départements) l'industrie des plastiques et des composites compte près de 200 établissements et 4 600 salariés directs, soit environ 2,3% des effectifs de l'industrie régionale.

- 195 entreprises de la filière
- 4607 salariés
- 1120 Millions d'€ de CA

La dominante de la filière aéronautique reconnue au niveau mondial ainsi que spatiale par l'implantation de leaders du marché ont permis d'accroître la place des composites avec des hautes performances.

La Plasturgie et composites en Occitanie

La région Occitanie est la deuxième plus grande région de métropole. La présence d'Allizé-Plasturgie sur l'ensemble de ce territoire est le fruit récent de la fusion en 2016 des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Les technologies mises en œuvre sont variées, afin de pouvoir répondre aux besoins des différents marchés traditionnellement consommateurs de pièces plastiques : l'automobile, le BTP, l'emballage, la cosmétique, le médical... Quelques particularismes locaux sont à souligner, tels que le marché aéronautique, très actif notamment sur le bassin toulousain, ou les marchés de la construction navale et du nautisme, très présents sur le littoral méditerranéen.

La région compte la même diversité de taille d'entreprises que chez ses voisines, regroupant à la fois de très petites entreprises et des sites industriels de taille plus significative. La taille moyenne régionale est de 24 salariés par entreprise, soit légèrement inférieure à moyenne française (36 salariés).

Les entreprises de la filière Plasturgie peuvent s'appuyer sur des compétences complémentaires, en intégrant les entreprises de la filière que sont les moulistes, les fabricants d'équipements périphériques, les distributeurs de matières premières ou encore les recycleurs.

Un dispositif complet de formation initiale et continue est également actif, avec des lycées professionnels, un CFA de branche, le CIRFAP, des centres de R&D et des écoles d'ingénieurs, dont l'Ecole des Mines d'Alès, et enfin un spécialiste de la formation continue et du conseil aux plasturgistes, le CFP.

C'est toute une filière Plasturgie et Composites structurée qui est présente en région Occitanie. Cette filière devra être interrogée au regard des enjeux concernant l'usage et la production éco responsables de plastique. Un prochain avis du CESER sera bientôt présenté sur la pollution plastique en Méditerranée.

Filière Textile

En Occitanie, la laine locale tisse son avenir !8

Une nouvelle ère pour une filière historique en Occitanie! Pour faire face aux difficultés rencontrées par la filière française, des éleveurs régionaux s'organisent et planchent sur la structuration de la laine locale. La Région envisageait un plan d'actions pour accompagner la production lainière.

La laine, une filière à revaloriser en Occitanie!

En France, la filière lainière connaît un réel paradoxe. Alors que la majorité de la laine produite dans l'hexagone est exportée vers l'Asie, l'industrie textile française importe d'Afrique du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande. Délaissée un temps au profit des textiles synthétiques et du coton, la filière est en plein renouveau. Pour revaloriser ce produit intimement lié à l'histoire de l'Occitanie, nos producteurs entendent bien profiter du regain d'intérêt pour le made in France et s'organisent pour remettre la laine au goût du jour.

Nos éleveurs font le pari du circuit court pour commercialiser la laine locale

En Ariège, l'association "Laines Paysannes" aide les éleveurs de races locales à **récolter**, **trier**, **valoriser** et **commercialiser** leur laine en circuit court.

Labellisé **"Entreprise du Patrimoine Vivant",** l'atelier Tuffery est en partenariat avec des éleveurs régionaux.

Autre piste explorée pour dynamiser la filière : les partenariats avec les entreprises locales :

- dans les Hautes-Pyrénées, Pyrénées Création, spécialisée dans la confection de chaussons et de mitaines en laine, travaille au plus près des Pyrénées avec des entreprises locales.

_

⁸ Site Région – 09 2019 – 07 2020

en Aveyron, les producteurs de laine de Lacaune travaillent avec le tailleur lozérien Tuffery pour la confection de jeans et de vestes en laine.
 La ganterie millavoise Fabre produit un modèle de gant à partir de cuir de race lacaune, tanné localement et travaillée par les tisserands de l'atelier du Passe-Trame à Graulhet, dans le Tarn. Ce département a d'ailleurs longtemps été marqué par le travail du textile, de la laine et du cuir. Des

entreprises artisanales ont hérité de ce savoir-faire. La société DHD fabrique à la main des articles en peau lainée à partir de peaux de moutons Mérinos, sélectionnées et tannées dans les ateliers de la tannerie Rial (non loin de Graulhet).

Le chanvre

L'Occitanie regorge de terres idéales pour la culture du chanvre, et la région dispose de plusieurs acteurs, notamment dans le bassin industriel textile de Castres-Mazamet, qui savent teindre, tisser et apprêter des toiles pour produire du tissu de haute qualité. Tout le problème, c'est transformer les fibres en fil !

Le chanvre est également utilisé comme un matériau particulièrement efficace pour la rénovation thermique des bâtiments. Une filière Occitanie est peut-être à construire et à structurer, ce qui suppose, à l'heure du Green New Deal régional, d'engager rapidement des études prospectives.

Crise et opportunités

La Région Occitanie afin d'assurer la continuité de la sécurité sanitaire imposée par le déconfinement et pour répondre aux enjeux sociaux et économiques de demain, a demandé à l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) et à l'Agence de Développement Économique (AD'OCC) de créer un outil – Occitanie Protect – permettant de protéger les entreprises durement touchées par la crise, de structurer une nouvelle filière régionale, de favoriser la relocalisation de l'industrie textile, et d'envisager la production à terme d'équipements individuels de protection sanitaire 100% occitans, répondant ainsi à ses objectifs d'autonomie dans les secteurs stratégiques et vitaux.

Deux agences régionales pour soutenir la création d'une filière d'équipements de santé individuels de protection sanitaire en Occitanie.

Les deux agences régionales ont ainsi mobilisé leurs équipes et leurs ressources, et ont créé Occitanie Protect pour répondre à l'urgence et à la nécessaire première brique pour l'émergence de cette nouvelle filière stratégique. Le développement de cet outil s'inscrivant dans un objectif de production de qualité, locale, efficace et performante d'équipements individuels de protection sanitaire, durables et recyclables, pour ambitionner à terme une offre 100% occitane.

La structuration d'une nouvelle filière locale, adaptée et respectueuse de l'environnement

Grâce à la création d'Occitanie Protect, une véritable filière industrielle régionale de fabrication d'équipements individuels de protection sanitaire (EPI) de qualité devrait voir le jour. Des surblouses à destination des professionnels de santé, des masques non sanitaires pour le grand public (catégorie 2) et surtout à destination des professionnels en contact avec le grand public (catégorie 1), vont ainsi être confectionnés.

Ces masques de haute qualité, répondant aux tests les plus exigeants, dont les performances ont été mesurées par les laboratoires de la DGA, sont respectueux de l'environnement car recyclables, lavables et réutilisables 30 fois, et ont une durée de validité avant péremption de 7 ans, ce qui permet de constituer des stocks stratégiques permettant la protection des populations. Cette filière permettra à terme d'être totalement autonome en production et en stocks stratégiques d'EPI, évitant ainsi la dépendance vis-à-vis d'un marché tendu et risquant à tout moment d'être immobilisé par les différentes crises. En favorisant les relocalisations industrielles, cette filière favorise ainsi la consolidation et la création d'emplois dans le secteur textile sur le territoire de la région Occitanie.

Une plateforme de mise en relation d'initiatives industrielles pour la lutte contre la COVID-19

Dans la continuité de ces idées d'autonomie et de réactivité, une plateforme a été créée par l'agence AD'OCC, pour rapprocher fournisseurs de matériel médical, demandeurs et experts, autour de la lutte

Crise COVID-19, Priorités pour une économie régionale réinventée, diversifiée, durable et solidaire

contre le COVID-19. Grâce à la prise de rendez-vous en ligne, la plateforme facilite les partenariats et l'émergence de nouveaux projets locaux pour lutter contre l'épidémie. Elle permet aussi aux entreprises d'identifier des fournisseurs proches de chez elles pour améliorer la réactivité de la chaîne d'approvisionnement et encourager la production locale. Actuellement, 211 entreprises, industriels et experts – dont Occitanie Protect – sont inscrits et préparent ensemble le soutien à l'approvisionnement en matériel, produits et moyens humains, essentiel au bon fonctionnement des services de santé et des entreprises d'Occitanie en circuit court.

Filière Industries Nautiques

Renforcer et pérenniser les actions entreprises dans le cadre du Parlement de la Mer

La Région Occitanie vient d'adopter un plan de relance spécifique pour le nautisme et la plaisance, qui s'élève à 500 000 euros pour 2020.

Il s'articule autour de 10 priorités, déclinées en 15 actions concrètes, parmi lesquelles : l'accompagnement des entreprises sur les grands salons nautiques français et européens, la digitalisation des entreprises, la promotion des métiers, la valorisation de la destination comme bassin de navigation et lieu d'accueil des entreprises nautiques, l'innovation au service de la transition écologique, Colette Certoux, vice-présidente de la Fédération des Industries Nautiques (FIN), qui a participé aux travaux de préparation qui ont débuté dès la mi-avril, salue son adoption : « Ce plan traduit l'attention particulière que porte la Région Occitanie à la filière nautique, qui regroupe localement 1 330 entreprises pour 600 M€ de chiffre d'affaires. Il a pu naître aussi rapidement grâce à la collaboration historique entre la FIN et la Région au sein du Parlement de la mer. Nous savions que l'impact de la crise sanitaire serait fort sur les entreprises du nautisme car cette période est traditionnellement celle d'une forte activité. La Région a été très réactive et à l'écoute des préoccupations des professionnels portées par la FIN ».

réaliser d'urgence le cahier des charges du « chalutier méditerranéen du futur » Le CESER rappelle au Conseil régional d'Occitanie ses demandes d'octobre 2018⁹ : Il faut rédiger d'urgence le cahier des charges de ce nouveau bateau, pour permettre aux chantiers navals d'en étudier la construction. Et si de plus, ces études devaient déboucher sur la construction de ce nouveau bateau, la réalisation de celui-ci pourrait relancer les chantiers navals présents dans la région d'Occitanie.

gestion des Ports de commerce : Notre territoire possède 3 ports de commerce sur la Méditerranée : Sète et Port-la-Nouvelle sont la propriété de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, Port-Vendres appartient au Conseil Départemental.

Pour plus de cohérence commerciale, pour une plus grande lisibilité, pour une plus grande équité et quels que soient leurs gestionnaires respectifs, Port-Vendres devrait aussi appartenir à la Région.

Après avoir pris l'avis de la Présidente du Département et de la Présidente de Région, ce transfert devrait pouvoir se faire sans difficulté.

Le CESER demande la création par la Région d'une gouvernance unique à l'exemple de ce qu'ont réalisé les régions Normandie et Ile-de-France pour le port du Havre – Rouen et Paris en créant HAROPA avec un seul Directeur.

la connexion des 70 ports de plaisance d'Occitanie : une innovation porteuse d'attractivité. Pour la région Occitanie, les 70 ports de plaisance constituent un attrait majeur, mais leur modèle actuel est menacé par les évolutions d'usage et un contexte économique difficile. La crise de la COVID-19 a par ailleurs mis en évidence des difficultés rencontrées par les gestionnaires pour assurer leur mission avec leurs moyens actuels. À moyen terme, les ports de plaisance seront également contraints par le

⁹ Avis du CESER : « Quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie / Pyrénées Méditerranée ? », adopté à l'unanimité le 11 octobre 2018.

changement climatique et la nécessité d'une sobriété des usages. Dans ce contexte, l'évolution technologique des ports de plaisance pour en faire des « ports connectés » ouvre des perspectives.

Ces installations peuvent apporter plus de confort à leurs utilisateurs, renforcer l'attractivité de nos ports, et contribuer à la relance économique. Néanmoins, l'impact environnemental impliqué par le déploiement de ces nouvelles infrastructures, leurs réalités matérielles, opérationnelles, financières, et en termes d'emplois, restent à quantifier. Leur déploiement doit être conditionné à une analyse de pertinence vis à vis des objectifs de gestion durable des ports et de résilience des territoires.

 hiérarchiser et recontextualiser les priorités en termes d'investissements financiers portuaires pour une « bonne sortie de crise »

Avec la crise économique et sociale engendrée par la crise sanitaire Covid-19, le CESER Occitanie recommande une extrême vigilance sur les prochains investissements portuaires régionaux (Grande Gare Maritime de Sète et extension de Port-La-Nouvelle) qui, au regard de l'impact généré sur le tourisme par la pandémie Coronavirus, pourraient, concernant la Grande Gare Maritime de Sète, apparaître comme inadaptés et disproportionnés.

Les investissements en région doivent être prioritairement ciblés sur des projets structurants pour un développement économique socialement et environnementalement responsable.

- **favoriser les liens terre-mer** pour permettre des partenariats entre les ports et les professionnels du tourisme d'Occitanie

A l'heure du difficile redémarrage suite à la crise de la COVID-19, il serait bon de revoir la politique d'accueil des touristes en arrière-saison et hors saison.

Le CESER estime qu'il faut profiter de la situation pour essayer de convaincre les professionnels du tourisme, d'allonger la saison estivale au printemps et à l'automne, en mariant les activités de bord de mer aux activités de l'arrière-pays. Cette politique Régionale permettrait de favoriser un accueil de meilleure qualité, une meilleure découverte des produits locaux mais surtout de consolider les emplois liés au tourisme.

- la destruction des vieux bateaux : une filière régionale de démantèlement à mettre en place Rien n'est fait pour développer une filière de démantèlement alors qu'il existe un potentiel en Occitanie avec quelques entreprises qui pourraient déjà former un cluster dans ce domaine.

Le CESER souhaite à nouveau interpeller la Région pour **relancer le Campus méditerranée à Sète**. Cette proposition incluse dans l'Avis du CESER sur les « Territoires d'Industrie » est soutenue par l'Agglomération de Thau, et intéresse les Universités de Montpellier.

Filière Agroalimentaire

La filière agroalimentaire représente le plus important employeur de la région. Selon le Conseil régional Occitanie, qui a fait de l'alimentation l'une de ses priorités, ce secteur d'activité représente 164 000 emplois, pour 83 000 exploitations agricoles et 7 200 entreprises agroalimentaires, au total 19 % des effectifs industriels de la région Occitanie.

Si les entreprises agroalimentaires ont continué à travailler pendant la crise, elles ont été fortement impactées par cette dernière.

La Région fait la promotion du Produit en Occitanie

Source : site Région Occitanie

De la Lozère aux Hautes-Pyrénées, le "Produit en Occitanie" est capable de répondre à la quasi-totalité de nos besoins alimentaires bien sûr, avec 10 000 produits référencés Sud de France et issus des territoires régionaux, mais pas uniquement. Céramique, maroquinerie, les savoir-faire régionaux sont nombreux. Pour Carole Delga, « acheter local, c'est aussi agir pour la sauvegarde de nos emplois. Derrière chacun de ces

Crise COVID-19, Priorités pour une économie régionale réinventée, diversifiée, durable et solidaire

produits, il y a une entreprise d'Occitanie qui porte en elle l'énergie de faire vivre des hommes et des femmes au cœur de nos territoires ».

Habitudes de consommation

La crise a entrainé un changement des pratiques alimentaires.

Dans un premier temps, on a pu observer des comportements « de crise » liés à une crainte de pénurie, entraînant des phénomènes de sur-stockage des produits de première nécessité et non périssable.

Puis, sur la durée de la crise, les habitudes de consommation sont restées impactées par la **crainte de contamination.** Les consommateurs se tournent alors vers des produits préemballés, sous conditionnement individuels, **boudant ainsi les rayons de produits à la coupe et les produits de terroirs, sous labels de qualité**. Ce sont ces produits qui ont le plus souffert pendant cette période. Par exemple, la filière foie gras et canard gras régionale a connu un déficit de 30 à 40% de son chiffre d'affaires.

Les ventes de produits alimentaires bio en GMS se tassaient fin 2019 - début 2020. Depuis le début du confinement, fin mars, le marché connait une croissance importante. Tout comme celles du conventionnel, les ventes de bio sont portées par les réactions de panique et les réflexes de stockage des Français dans un 1er temps, puis par la fermeture de la restauration et la multiplication des repas à la maison dus au confinement. Les ventes de produits conventionnels sont multipliées par 8, et celles des produits bios par 2,5 dès le début du confinement.

Lissées sur le premier mois du confinement, les ventes de produits bios en GMS augmentent de 30 % : l'augmentation des commandes en ligne et des circuits du E-commerce, plébiscités lors de cette période, a naturellement profité aux produits bios, bien représentés dans ces circuits de distribution.

Si l'ensemble des marques est en forte croissance pendant cette période, ce sont principalement les marques « distributeur » qui se retrouvent en tête de celle-ci.

Productions agricoles

Toutes les filières de productions agricoles ont été, et sont toujours, plus ou moins, impactées par la situation de crise.

La filière ovine et caprine, que ce soit viande ou lait, a dû faire face à une diminution importante de vente en plein pic de production, au début du confinement, devant gérer des difficultés de stockage des produits non écoulés.

Dans la filière fruits et légumes, confrontée à la concurrence internationale, la crise a mis en visibilité la difficile valorisation et reconnaissance des postes en charge de la récolte.

Le CESER demande à la Région de poursuivre et intensifier son soutien à cette filière en augmentant les actions de formations professionnelles au niveau des postes en production et en récolte des produits agricoles.

- <u>Installation d'une écloserie pour que les professionnels conchylicoles puissent obtenir des naissains sur place</u>

En pleine crise du COVID-19, le Préfet de région et la Région Occitanie ont accordé une aide directe conséquente à la filière conchylicole pour lui permette d'acheter des naissains. C'est le seul bassin conchylicole en France, à avoir obtenu une aide directe.

Aussi, pour garantir une production régionale et maintenir les emplois, le CESER demande à l'État et à la Région de favoriser, soutenir et aider la mise en place d'une écloserie de naissains en Occitanie.

- Un programme ambitieux pour consolider et préparer l'avenir de la filière conchylicole régionale
 - aléas climatiques (augmentation température + baisse des précipitations + élévation de la salinité),
 - o aléas sanitaires (surveillance préventive et pas seulement « punitive »),
 - o aléas zoosanitaires (pathogènes émergents + nouveaux prédateurs).

Pour préparer l'avenir, et ce, en pleine cohérence avec les objectifs européens, nationaux et régionaux de développement de l'économie bleue, il faut investir dans :

- la relance des filières en pleine mer pour diversifier les productions et sécuriser les trésoreries,
- la recherche aquacole afin de diversifier les productions et répondre aux besoins alimentaires futurs des populations (protéines) et respectueuses de notre planète (services écosystémiques de la conchyliculture largement démontrés dans de nombreux travaux scientifiques internationaux),
- travailler sur la transformation des produits de la mer en circuits courts, création d'une fumerie, répondre à une nouvelle demande des consommateurs, avoir une lisibilité « Occitanie »,

Il convient pour la Région Occitanie d'investir dans une fumerie afin de mieux valoriser en Occitanie le poisson fumé, et de nouveaux produits tels que l'anguille, la truite, les œufs de muge (Poutargue locale, ...).

De plus, la crise du COVID-19 a favorisé des circuits courts de distribution, répondant ainsi à la demande du consommateur.

Le CESER demande à la Région, dans le cadre de son « Pacte pour l'alimentation » de soutenir ces initiatives par une communication dynamique et positive en faveur de la transformation et de la commercialisation en circuits courts, des produits de la pêche et des coquillages de l'Occitanie.

- <u>s'intéresser à la culture et l'exploitation des algues, ainsi qu'à la réintroduction d'espèces</u> (coquillages et crustacés) favorisant la restauration des milieux et la biodiversité,

La restauration écologique des lagunes est primordiale pour une relance économique durable. La réintroduction d'espèces endémiques permettrait aux professionnels de diversifier leur activité, sous réserve évidemment que de telles réintroductions soient compatibles avec l'écosystème actuel (salinité accrue, ...). D'où l'intérêt d'études préliminaires qui pourraient être pilotées par le nouvel Observatoire (dont le Cépralmar est membre) associé à la Dreal, DDTM, DDPP, le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, les scientifiques ..., avec l'appui financier de la Région.

- soutenir les filières aquacole et piscicole marines régionales,

La région Occitanie possède le savoir-faire, la recherche et la formation pour répondre à la demande sociétale de produit d'aquaculture Français, produits localement.

Le CESER demande à l'État et à la Région de faciliter, d'accompagner et de soutenir ces filières qui représentent un fort développement en période de crise et de relance économique.

travailler sur l'éco responsabilité des Ports de pêche (ramassage huiles usagées, déchets ...,)

Aujourd'hui, les pêcheurs sont acteurs dans le ramassage, que ce soit les chalutiers (quasiment tous équipés de poubelles pour ces déchets remontés sur le pont) mais aussi les petits métiers, qui collectent toujours plus de bouteilles ou autres sacs plastiques dans leurs filets.

Aussi, faudrait-il une véritable filière car l'ensemble des ports n'est pas, à ce jour, équipé pour collecter les déchets que les pêcheurs ramènent à terre.

Il faudrait aller plus loin en organisant, à l'image du travail mené par le Seaquarium et ReSeaClons au Grau-du-Roi, **une filière jusqu'à la confection d'objets divers**. Les pêcheurs sont sensibilisés, mais les infrastructures sont à développer.

- <u>conchyliculture</u>, <u>pisciculture</u>, <u>pêche</u>: <u>améliorer</u> la <u>lenteur</u> et la <u>complexité</u> des <u>procédures</u> administratives,

Les dossiers de demande de subvention du FEAMP sont très complexes à monter.

Le CESER rappelle la préconisation contenue dans son Avis du 11 octobre 2018, afin que la Région se dote d'un service d'aide au montage de projets sollicitant une subvention du FEAMP avec une contrepartie financière de la Région et/ou de l'État.

Le CESER souhaite qu'une communication de sortie de crise soit établie par la Région pour l'ensemble des filières agroalimentaires, afin de poursuivre et intensifier la campagne d'incitation à l'achat de produits régionaux de qualité et facilement identifiables.

Les collectivités doivent participer à l'effort de reconstruction en s'approvisionnant de façon massive et préférentielle auprès des entreprises régionales.

Des nouveaux circuits de mise en marché

La crise a fortement modifié les circuits de mise en marché des produits alimentaires.

Les drives fermiers voient leur chiffre d'affaire multiplié par 10, leur nombre de commandes de 6 à 8 et le prix du panier moyen doublé.

Le CESER retient qu'il faut pérenniser les initiatives locales induites par cette crise, et privilégier les initiatives qui ont été bénéfiques pour les petits producteurs régionaux, leur donnant une bonne image auprès des consommateurs et révélant que le prix d'achat direct au producteur n'était pas forcément plus élevé qu'en GMS.

Le CESER alerte cependant sur la communication importante autour de ces circuits courts et rappelle que ce terme définit un mode de commercialisation par vente directe ou limitée à un seul intermédiaire.

La réglementation ne garantit pas de proximité géographique du produit ni de pratique culturale plus vertueuse, même si l'on trouve en moyenne 5 fois plus d'agriculteurs convertis en bio en circuits courts, qu'en circuits traditionnels. Lorsque les producteurs se lancent en circuits courts, les ¾ d'entre eux ont mis en place des pratiques agro-écologiques.

De plus ces circuits restent en concurrence face aux importations étrangères, régulièrement moins chères. Aussi le CESER confirme la volonté de soutenir et d'améliorer des filières alimentaires territorialisées, profitant à l'économie locale en favorisant des productions régionales, permettant une juste rémunération des producteurs et créant du lien social.

Une nouvelle organisation, avec des systèmes de précommandes notamment, a permis d'organiser leur approvisionnement. Le CESER encourage la poursuite de ce type d'organisation.

Le CESER rappelle cependant l'importance de l'exportation pour le secteur agricole et agroalimentaire régional, 2^e secteur exportateur de la région. Les filières clés de notre région que sont les grandes cultures, production ovine, viticulture, réalisent une grande partie de leur chiffre à l'exportation.

L'après-crise, espoirs et inquiétudes

Les marchés et circuits qui se sont développés lors de cette crise ont tenté d'être en phase avec une dynamique de consommation orientée vers une plus grande qualité nutritionnelle, sensorielle, environnementale et sociale des aliments, et la recherche de traçabilité.

Le CESER engage la Région à maintenir les cellules de suivi des impacts de la crise sur le long terme afin de pouvoir ajuster les politiques publiques à l'évolution de la situation.

Filière Tourisme

Les 10 entreprises les plus visitées

Source : Entreprise et Découverte (association nationale) 08 2020

1) SALIN D'AIGUES-MORTES Aigues-Mortes, Gard 120 000 visiteurs

2) OULIBO Bize-Minervois, Aude 112 315 visiteurs

100 000 visiteurs

3) COUTELLERIE DE LAGUIOLE HONORÉ DURAND Laguiole, Aveyron 110 400 visiteurs

4) Exaequo
AIRBUS TOULOUSE
Toulouse, Haute-Garonne
100 000 visiteurs
Laguiole, célèbre pour son fromage et ses
couteaux, attire plus de 300 000
visiteurs (©COUTELLERIE HONORÉ DURAND)
COOPÉRATIVE FROMAGÈRE JEUNE MONTAGNE
Laguiole, Aveyron

5) COUTELLERIE FORGE DE LAGUIOLE Laguiole, Aveyron 90 000 visiteurs

6) EDF, CENTRALE HYDRAULIQUE DU BAZACLE Toulouse, Haute-Garonne 77 843 visiteurs

7) CAVES DE ROQUEFORT SOCIÉTÉ Roquefort-sur-Soulzon, Aveyron 77 830 visiteurs

8) CAVES DE BYRRH Thuir, Pyrénées-Orientales 60 000 visiteurs

9) TERRES DES TEMPLIERS Banyuls-sur-Mer, Pyrénées-Orientales 43 560 visiteurs

10) CAVES DE ROQUEFORT PAPILLON Roquefort-sur-Soulzon, Aveyron 41 000 visiteurs

La visite d'entreprise permet de créer de nouveaux centres de profit » – Entreprise et Découverte « 21% de ces visiteurs sont étrangers »

« La visite d'entreprise est une filière touristique accessible à tous. En Occitanie, le nombre de visites gratuites est supérieur à la moyenne nationale (35% de visites gratuites en France) », confirme l'association.

L'association nationale Entreprise et Découverte apprécie ces chiffres mais estime qu'il est possible de progresser : « Le nombre de visiteurs est sensiblement le même depuis 2017... La région a besoin de promouvoir davantage la filière pour valoriser les savoir-faire ancrés dans le territoire et reconnus en Occitanie : cuir, bois, textile, alimentaire, énergie », indique-t-elle.

Dans la région, justement, des initiatives ont vu le jour. L'Aveyron a mis en place un circuit autour des entreprises labellisées Entreprise du Patrimoine Vivant ouvertes au public, la Route des Matières. Quant à l'Office de tourisme Bastides et Vignobles du Gaillac, il organise depuis plusieurs années une opération portes ouvertes des entreprises du cuir, dont le savoir-faire est reconnu mondialement : Le Cuir dans la Peau.

Mutations économiques dans le secteur touristique

En raison de l'épidémie et de ses conséquences, l'économie touristique de 2020 et de 2021 va rencontrer des difficultés.

Pour des raisons de contagion, la fréquentation dans certains sites touristiques (plages été, montagne l'hiver) risque de baisser.

Comment désaisonnaliser, décloisonner le secteur tourisme et le promouvoir pour le rapprocher des autres secteurs sur la notion gagnant / gagnant ?

Un plan complet pour relancer le tourisme en Occitanie¹⁰

Secteur vital de l'économie régionale, le tourisme traverse des difficultés liées au confinement et à la limitation des ouvertures et déplacements. La Région Occitanie met en œuvre un plan de relance très complet pour sauver la saison 2020 tout en promouvant un tourisme authentique et durable.

- o Le Pass Rebond Tourisme
- o <u>L'Occal accompagnera la relance</u>
- o <u>Le Comité régional du tourisme déploie un plan de 3 M€</u>
- o <u>Un chèque tourisme pour relancer la fréquentation</u>

Des opportunités pour le tourisme en Occitanie

Profitons de la situation pour **allonger la période des activités balnéaires ainsi que des activités de montagne.**

En accueillant des touristes toute l'année, les emplois saisonniers trop précaires pourraient se consolider, la qualité de l'accueil serait bien meilleure et nos visiteurs découvriraient pendant de longues période nos produits locaux.

En continuité du plan national et du plan régional en faveur du secteur du tourisme, le CESER propose de le rendre durablement plus résilient par des mesures en faveur de l'allongement de la saison touristique. Afin de revitaliser le territoire, de soutenir des filières pouvant bénéficier du tourisme et de proposer des mutations économiques il faut allonger la saison.

Le CESER propose à la Région de mettre en place en basse saison, un **ticket weekend pour les habitants d'Occitanie**.

Par exemple, hors vacances scolaires, une option de prise en charge d'une partie des frais pour 2 nuitées en semaine permettrait d'intéresser des personnes et étaler la fréquentation. Une intégration d'aide pour le transport pourrait également être envisagée. Ces mesures permettraient un double bénéfice, pour les habitants d'Occitanie d'une part, pour les hébergeurs d'autre part.

Une analogie peut être faite avec le chèque lecture à destination des lycéens qui est bénéfique pour ceux-ci ainsi que pour les libraires.

Ces mesures permettraient d'accroitre la demande touristique hors saison et de convaincre les hébergeurs d'allonger leur période d'ouverture (par exemple de mai à octobre pour les localités de bord de mer). L'étalement de la fréquentation touristique permettrait un meilleur accueil, une plus grande stabilité et une meilleure formation des personnels, des retombées plus importantes pour l'ensemble des acteurs dont l'activité est liée à la présence touristique (restaurants, commerçants, lieux culturels, producteurs locaux).

Le CESER souligne l'importance du soutien des 13 CAF de l'Occitanie à destination des centres de loisirs et de vacances dans le cadre du dispositif « 1er départ » pour les enfants et les familles les plus précaires, ainsi que toutes les actions des acteurs du tourisme social en région.

Le premier bilan de la saison touristique estivale 2020, présenté le 9 septembre 2020, fait état d'une activité « globalement satisfaisante » portée par l'attractivité des Français pour la campagne, la montagne et, dans une moindre mesure, le littoral. La filière affiche cependant des disparités selon les secteurs d'activité.

Pour autant la rentrée est incertaine. L'absence de clientèle étrangère a été compensée par les touristes français originaires de l'Île de France et de la vallée du Rhône - et la clientèle de proximité. Selon une enquête menée par le Comité régional du tourisme (CRT) auprès de 3300 prestataires, la fréquentation du

¹⁰https://www.laregion.fr/Schema-Regional-de-Developpement-du-tourisme-et-des-loisirs-de

mois d'août est même jugée équivalente ou supérieure à l'année dernière par 70 % des prestataires interrogés.

L'arrière-pays héraultais et les hauteurs du Parc National des Cévennes ont vu arriver une clientèle nouvelle, française et à la recherche d'un bain de nature. Cet afflux bienvenu pose de nouveaux défis, notamment en termes de saturation et de gestion des déchets des sites naturels.

Les activités de pleine nature ont fait le plein. La randonnée, notamment, a été largement plébiscitée par des voyageurs en quête d'une activité permettant de s'éloigner de la foule et des contraintes sanitaires. Le canoë, un grand classique des Gorges de l'Hérault, a aussi enregistré une saison exceptionnelle.

Une situation beaucoup plus mitigée sur le littoral qui connaît de fortes disparités. Certaines stations ont réussi à tirer leur épingle du jeu, grâce notamment à leur capacité d'innovation. Mais la moyenne de fréquentation chute de 13 % en juillet et de 6 % la première quinzaine d'août.

Le mois d'août, positif dans l'ensemble, ne compensera sans doute pas un printemps catastrophique et une saison mitigée.

Des actions sont mises en place par la Région pour soutenir l'activité Tourisme : PASS relance thermal et bien-être, mobilisation du fonds Tourisme, promotion de la filière, etc. Source : Articles La Tribune et ToulEco – 10/09/2020

Renforcer et diversifier la région par des filières nouvelles

T						
Textile	- la fabrication de matériel de protection sanitaire doit permettre de renforcer la					
	filière textile à partir des entreprises existantes dans les départements du Gard, du					
	Tarn, de l'Ariège, de la Haute-Garonne,					
Bois	- le CESER propose la création d'une filière nouvelle de protection sanitaire à partir					
	de la filière pâte à papier et de Fibre d'Excellence à Saint-Gaudens, des					
	entreprises de transformation et de façonnage existantes et performante (09					
	– 66) et de l'économie sociale et solidaire (31), un cluster peut être créé à cet					
	effet.					
	- la filière bois, la valorisation non alimentaire des produits agricoles offrent des					
	opportunités qu'il faut développer dans le cadre des politiques de filière avec les					
	acteurs.					
Transport	- l'avion du futur, décarboné doit être conçu et réalisé certes en Europe mais dans					
Transport	les régions de l'aéronautique dont l'Occitanie avec les financements					
	complémentaires des collectivités.					
	Les bénéfices du crédit impôt recherche en France et du plan de soutien doivent					
	d'abord bénéficier à créer de l'emploi en France.					
Transition						
	- la transition énergétique doit offrir des opportunités industrielles pour ne pas					
énergétique	continuer à importer des produits dans la politique d'énergie renouvelable (éolienne					
	et photovoltaïque).					
	- les produits nécessaires à la rénovation thermique des bâtiments doivent être					
	fabriqués en France et en Occitanie : exemple du chanvre.					
Hydrogène	- la filière hydrogène financé à hauteur de 7 milliards par l'État et de 150 millions en					
	Occitanie doit déboucher sur des technologies nouvelles pour les mobilités : trains à					
	hydrogène (Alstom Tarbes), l'avion à hydrogène, les batterie à hydrogène pour les					
	véhicules (Bosch Rodez), les vélos,					
Numérique /	- renforcer l'industrie du numérique et du Big Data dans les métropoles mais aussi					
Big Data	les villes moyennes à l'exemple de Castres.					
Chimie	- la diversification des activités industrielles via la nouvelle chimie, à partir des écoles					
	d'ingénieurs et des écosystèmes est une nécessité, pour des nouveaux matériaux					
	recyclables.					

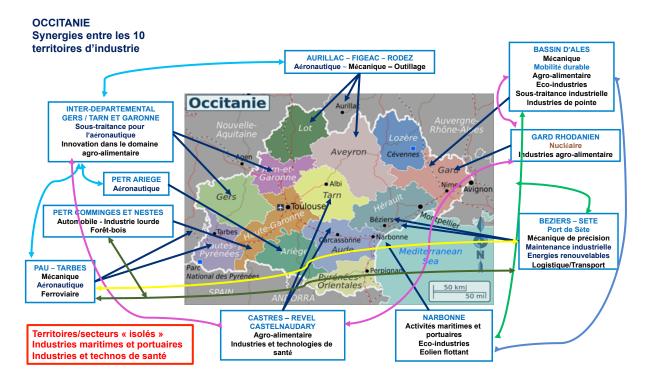
III.1.1. Les Territoires d'Industrie

La Région Occitanie et ses territoires « clés en main »

Ils sont au nombre de 10, nous parlons des « Territoires d'industrie » peu ou mal considérés depuis plus de deux ans alors même qu'ils constituent tous les points d'appui et de valorisation de la Région.

Le constat est hélas fait que rien de significatif n'a eu lieu, alors le CESER renouvelle et actualise ses propositions car le territoire a du potentiel et une histoire industrielle qui doivent être reconnus et valorisés par cette région et bien sûr par tout partenaire national, européen ou international.

La Région peut et doit se positionner comme un grand territoire du sud de l'Europe.



Le CESER a fourni à la Région Occitanie dans une contribution conséquente et étayée, de nombreuses pistes d'actions qui sont, à la lumière de la crise COVID, d'autant plus importantes à prendre en compte.

Quarante ans d'une culture orientée vers le tertiaire ont éloigné la France de la culture de production industrielle et des logiques opérationnelles des métiers et de l'industrie. Entre 1995 et 2017, le pays a perdu près d'un million d'emplois manufacturier. Paradoxalement, c'est dans les territoires ruraux que l'industrie a le mieux résisté. Aujourd'hui elle est en demande de compétences et offre des emplois. En 2019, selon Pôle Emploi, 13 600 emplois sont non pourvus dans ce secteur en Occitanie.

Cette activité pâtit d'une image négative qui détourne les jeunes de ces carrières et contribue également aux difficultés de transmission et de reprise des entreprises (80 700 emplois sont potentiellement en jeu dans les prochaines années).

Cependant, le secteur connaît un regain d'activité ces derniers temps et il est nécessaire d'encourager et soutenir sa reprise. Il faut défendre toute initiative de développement durable de l'industrie sur le territoire régional.

Le premier ministre, à l'occasion du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2019, a lancé le programme « Territoires d'industrie ». Ce programme bénéficiera à 141 territoires vers lesquels 17 mesures, autours de 4 enjeux (recruter, innover, attirer et simplifier), viendront aider à développer ou renforcer des projets de territoires, hors métropoles. Si les Régions sont pleinement engagées dans cette initiative, l'échelon administratif des projets opérationnels choisis par l'État est celui de l'intercommunalité.

En Occitanie

La Région dispose de solides atouts pour continuer à figurer comme région privilégiée : domaines d'excellence reconnus, capacité d'innovation et d'exportation, dynamique territoriale, opportunités liées aux transformations numériques et aux nouvelles technologies.

Pour réussir ce combat de la reconquête industrielle l'État a travaillé d'abord par filière, avant de proposer une solution agile par territoire que constitue « Territoires d'industrie ». Cet outil doit encourager les acteurs à se rapprocher et établir des relations fortes et durables garantissant un ancrage territorial et une valorisation des capacités de productions industrielles locales, historiques ou nouvelles. La carte ci-dessous montre le potentiel industriel distribué sur l'ensemble de la Région Occitanie ainsi que les liens possibles entre eux.

Le CESER Occitanie insiste sur le besoin d'identification et de fédération des filières et leurs acteurs. La condition de réussite d'une filière se mesure par sa capacité à se structurer et à répondre aux exigences de visibilité sur le marché tant national, qu'international. Plusieurs acteurs agissant comme catalyseurs sont indispensables pour activer et structurer une filière : les entreprises, la puissance publique et les organismes de représentation.

L'intégralité de la synthèse de l'avis du CESER, ainsi que les préconisations sur « Territoires d'industrie » est disponible en annexe.

Le nouveau découpage des zones d'emploi d'Occitanie¹¹ a été officialisé le 10 septembre 2020 par l'INSEE. La région compte désormais 27 zones d'emplois sur les 306 identifiées au niveau national. Selon l'Insee, l'emploi se concentre « dans et autour des grandes agglomérations, dans les villes moyennes et sur le littoral méditerranéen ». Toulouse compte près de 585 000 emplois, soit environ 27% de l'emploi régional, et se caractérise par une forte présence du secteur de l'industrie, des fonctions de fabrication, de conception et de recherche , avec de grandes entreprises et des centres de recherche. L'emploi y est aussi davantage concentré dans les gros établissements privés. Montpellier quant à elle, représente 13% de l'emploi régional concentré sur les fonctions liées à la santé et l'action sociale en établissements privés et publics, et à la R&D publique et privée. Les deux métropoles régionales concentrent 80% des emplois créés de 2007 à 2017. Sète, Narbonne, Béziers et Agde-Pézenas sont les plus touristiques.

Les 27 zones d'emploi en Occitanie

Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Gers	Haute-	Hérault
Foix-	Narbonne	Rodez	Nîmes	Auch	Garonne	Béziers
Pamiers	Carcassonne	Millau	Alès – Le Vigan		Toulouse	Montpellier
	– Limoux	Figeac-	Arles (à cheval		Saint-	Agde –
		Villefranche	avec Paca)		Gaudens (à	Pézenas
		(à cheval	Bagnols-sur-Cèze		cheval avec	Sète
		avec le Lot)	Avignon (à cheval		l'Ariège)	
			avec Paca)			
Lot	Lozère	Hautes-	Pyrénées-	Tarn	Tarn-et-	
Cahors	Mende	Pyrénées	Orientales	Albi	Garonne	
Nord du		Tarbes -	Perpignan	Castres-	Castelsarrasin	
Lot		Lourdes		Mazamet	– Moissac	
					Montauban	
					Albi	

Source : Insee septembre 2020, article La Lettre M – 10/09/2020

Le CESER insiste sur la nécessité pour la Région de continuer à soutenir les villes d'équilibre.

¹¹ Zones définies à partir des déplacements domicile-travail, regroupent un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent

III.2 Les composantes de l'économie régionale: une économie de secteurs diversifiés et complémentaires

Transition énergétique et sobriété¹²

Construire une relance économique sans envisager la sobriété conduirait à un retour en arrière en matière de transition écologique, que nous ne pouvons plus nous permettre. La sobriété peut aussi être facteur de progrès social et environnemental.

Envisager la sobriété pousse à se placer sur le terrain de l'innovation sociale, économique et environnementale, pour construire une société plus résiliente, bâtie sur la durabilité.

La stratégie régionale de transition énergétique au cœur de la relance.

La Région doit :

- **† faire évoluer son scénario RÉPOS** et inclure la notion de sobriété de manière positive,
 - Il est indispensable de mesurer régulièrement les effets de la relance en Occitanie sur la base d'indicateurs plus larges, plus récents, intégrant la satisfaction des besoins vitaux des populations et l'empreinte écologique. L'Occitanie pourrait par exemple se servir des 10 nouveaux indicateurs de richesse proposés par L'INSEE en 2015 : taux d'emploi, effort de recherche, endettement, espérance de vie en bonne santé, satisfaction dans la vie, inégalité de revenus, pauvreté en conditions de vie, sortie précoce du système scolaire, empreinte carbone, artificialisation des sols.
- conditionner les aides et subventions régionales à leur inscription dans le cadre de la transition énergétique, y compris son volet sobriété dans ce qu'elle a d'innovant au niveau économique et sociétal,
- soutenir des projets innovants construits autour de la sobriété,
- favoriser et diffuser des pratiques innovantes, par exemple en ce qui concerne le développement de la proximité, les circuits courts et la production locale, l'économie circulaire, la maîtrise des flux (biens et personnes), la durabilité des produits en opposition avec l'obsolescence programmée, la réparation et le partage des habitats et des biens,
- construire des territoires plus économes en développant la démocratie locale,
- former les acteurs économiques et sociaux, privés et publics, à la sobriété énergétique,
- * revoir la pertinence des petits aéroports en fonction des territoires et privilégier des moyens de transports décarbonés entre les villes secondaires et les deux aéroports internationaux,
- prendre en compte la biodiversité dès la conception des projets d'EnR.

Dans le contexte actuel, il s'agit de passer d'une consommation majoritairement basée sur l'exploitation des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon,...) à une consommation où les énergies renouvelables (solaire, éolien, etc.) occupent une place prépondérante, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un développement durable.

La Banque du Climat

La banque du "climat" formée par Bpifrance et la Banque des Territoires va investir 40 milliards d'euros dans la transition énergétique. Ses objectifs : Doubler le financement des énergies renouvelables, rénover 125.000 logements sociaux, décarboner des millions de mètres carrés de bâtiments industriels, accompagner 9.000 projets greentech...

Le CESER encourage vivement la Région à inscrire ses actions en faveur de la transition énergétique en complémentarité des moyens octroyés par la Banque du Climat.

¹² La sobriété est la qualité de ce qui se caractérise par une absence de superflu. Mesure (ou retenue) pourrait aussi être utilisée dans ce contexte

Crise COVID-19, Priorités pour une économie régionale réinventée, diversifiée, durable et solidaire

Le CESER Occitanie attire l'attention sur la nécessaire compatibilité de la transition énergétique et de la transition écologique qui pourrait s'appuyer sur les premières recommandations suivantes :

- ❖ soutenir les installations solaires sur le foncier bâti, couvert ou délaissé (toits, parkings, friches urbaines,...) au moins à la même hauteur que les installations au sol,
- * rejeter le développement des fermes solaires dans les milieux naturels et agricoles, l'agrivoltalïsme de seconde génération devant faire ses preuves,
- écarter par la planification régionale les projets d'installation d'éoliennes dans les zones à enjeux forts de la biodiversité tant maritimes que terrestres,
- incorporer la transition professionnelle comme paramètre de la transition énergétique.

La transition énergétique est facteur de mutations du monde du travail et des emplois puisqu'elle entraîne la création et/ou la destruction d'activités. La transition énergétique doit être anticipée et encadrée.

- développer en région les métiers adaptés aux futurs besoins,
- poser la question du nucléaire,

Le nucléaire représente une part importante de l'énergie décarbonée. Le nucléaire, notamment du fait du retraitement des déchets produits, ne peut être considéré comme une énergie renouvelable, mais c'est une filière industrielle nécessaire aujourd'hui pour le mix énergétique et la sécurisation de l'alimentation des réseaux électriques 12 mois sur 12.

* respecter les normes environnementales.

Le CESER alerte au respect des normes. En effet, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la loi d'urgence prévoit des dispositions dérogatoires relatives aux antennes-relais et aux émetteurs radioélectriques afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et réseaux, ainsi qu'aux éoliennes et aux panneaux photovoltaïques. Or, en l'absence de tout cadrage, il existe un risque de dérive de voir se pérenniser ces mesures post-crise.

✓ Les énergies renouvelables (ENR) avec la question de l'éolien en mer ; l'hydrogène vert pour le rechargement des navires et des trains.

Concernant l'éolien en mer, la mer présente un potentiel de production d'ENR important dans le Golfe du Lion, qui pourrait permettre d'atteindre les objectifs de la transition, tout en réduisant la pression sur les espaces terrestres sensibles. Ce sujet doit donc être traité avec la prudence nécessaire et ne constitue pas un levier aisément actionnable pour une relance économique à court terme.

De plus, dans l'optique de réduire la vulnérabilité de l'économie de la région Occitanie, fortement dépendante de l'aéronautique, une étude devrait être menée pour identifier les compétences présentes dans ces deux industries, ainsi que les relocalisations possibles. Sachant la filière aéronautique et mécanique fortement impactée par la crise économique, les sous-traitants de différents rangs dans cette filière pourraient se reconvertir pour produire des éléments constituant les éoliennes, en particulier le mât et les hélices.

Il convient de poursuivre la R&D sur l'éolien en mer, autour de matériaux du futur. Pourquoi ne pas envisager le bois ? En effet, la région Occitanie est la seconde région la plus forestière de France. Elle est en recherche et en attente d'implantations d'industries de valorisation du bois sur son territoire et que lier la filière aéronautique (industries du futur) avec la qualité qu'un éco matériau largement pourvu en région, ne manquerait pas de sens.

En matière d'hydrogène vert, le CESER dans son Avis sur la transition énergétique¹³ soulève des difficultés dans sa production pour qu'il soit réellement « vert », et dans son acheminement, dès lors qu'il ne peut utiliser les tuyaux de gaz classiques. Il demande donc une grande vigilance à cet égard.

L'hydroélectricité constitue 80% des ENR en Occitanie et garde un fort potentiel de croissance en décidant au plan du Gouvernement que la gestion des centrales hydrauliques en France, financée par

-

¹³ Avis du 25 février 2020.

les contribuables, appartient au peuple français et doit rester dans le service public de l'énergie, comme le CESER de la région l'a plusieurs fois rappelé au Gouvernement depuis 2015.

Cela permettrait de déclencher tant par la direction de la production hydraulique d'EDF que dans la société ENGIE des investissements supérieurs à 1 milliard pour les vallées Lot-Dordogne, les Pyrénées et le Rhône avec la CNR.

Les transports

L'épisode de Covid-19 et le confinement qui en a découlé ont, de fait, induit une diminution importante des déplacements domicile-travail, compensée en partie par l'essor du télétravail.

La Région doit mener une action pour :

- diminuer les besoins de déplacements,
- soutenir la création d'espaces de coworking en zone rurale,
- **développer les circuits courts**, notamment dans la distribution,
- favoriser les modes de transports doux,
- équiper l'ensemble du territoire de bornes de rechargement des véhicules électriques,
- développer l'intermodalité et promouvoir l'usage des transports collectifs (politique tarifaire adaptée, progressive et sociale) et une offre répondant aux besoins des usagers, notamment en zones périurbaine et rurale,
- mise en place d'une véritable « centrale de la mobilité » qui permette de regrouper les informations liées au déplacement et d'offrir une plateforme informatique centralisant les offres de transports collectifs (trains, tram, bus), transport à la demande des Autorités Organisatrices des Transports, auto partage et offres de covoiturage.
- redynamiser le fret ferroviaire sur les longues distances,

La remise à niveau du réseau ferroviaire et notamment du réseau secondaire mais aussi par le développement de certains axes en concurrence avec les corridors routiers à forts trafics de transports de marchandises (comme les autoroutes A7 et A9). Cette mesure doit s'accompagner et permettre le renforcement d'une offre ferroviaire compétitive à destination du fret.

relancer la mise en place d'une logistique régionale des Pyrénées au Rhône par une gestion commune des ports de commerce.

Le CESER souhaite une évolution de la situation actuelle qu'il s'agisse de la propriété des ports de commerce, de leur mode d'exploitation, de la gouvernance ou encore d'un schéma directeur. Port-Vendres devrait être intégré dans cette démarche.

Le logement

Le CESER propose que la Région s'organise pour :

- **suivre l'évolution du marché foncier** en s'appuyant sur la Direction Générale des Finances Publiques, qui, avec tous ses services (le Cadastre, les Services de Publicité Foncière, la Direction de l'Immobilier de l'État, etc.) dispose aujourd'hui de toutes les données nécessaires,
- proposer des actions visant à améliorer l'offre foncière et encourager les innovations foncières,
- agir en complémentarité des communes et EPCI en faveur de la maîtrise du foncier par des conventions pour limiter les prix du foncier, et en réaffirmant la place de la Région dans les conférences intercommunales du logement,
- considérer fiscalement le logement comme un bien de première nécessité,
- restaurer les marges de manœuvre et apporter un financement pérenne pour accélérer le renouvellement du parc HLM et du parc privé.

Le CESER propose également de :

- poursuivre et renforcer des dispositifs « éco-chèque » logement et mobilités,
- développer un partenariat Région Action Logement,
- accélérer le lancement des projets de rénovation urbaine et amplifier le traitement des quartiers les plus sensibles, en accord avec les habitants,
- garantir l'accès et le maintien dans le logement pour tous.

Les services publics

Il apparaît que le rôle des services publics est indispensable dans l'organisation du territoire national, régional, local et notamment en matière de gestion de crise qu'elle soit en l'occurrence sanitaire, sociale, économique, environnementale.

En considérant ce rôle, le CESER recommande à la Région de :

- établir un état des lieux de l'implantation des services publics le plus précis possible par bassins de vie et d'emploi afin d'assurer l'accessibilité des services publics existants et de renforcer la solidarité en direction des espaces les moins peuplés,
- par exemple, la réponse quasi exclusivement numérique qu'entend apporter le gouvernement ne peut pas être un substitut à la présence physique des services publics et de leurs agents,
- ouvrir un grand débat local et national sur les services publics, leur place et leur rôle ainsi que leur organisation et les moyens dont ils doivent être dotés,
- adapter les modes de gouvernance et développer la participation des usagers avec des lieux d'expression des besoins et des structures de concertations,
- soutenir le secteur associatif et privé (non lucratif), doit être accompagné et soutenu.

Le numérique

La crise sanitaire a fortement accéléré la transition numérique tant son utilisation a été massive que ce soit pour l'éducation, le travail ou encore le lien avec ses proches ou les loisirs.

Difficulté d'accès en fonction des territoires, manque d'équipement ou de mauvaise qualité, mauvaise maîtrise des usages et des outils numériques, sans parler des impacts en termes de pollution qui impliquent de mener une réflexion déontologique sur l'usage responsable et sur la sobriété numérique.

Le CESER engage la Région à :

- **assurer la desserte numérique Très Haut Débit du territoire régional** pour en finir avec les zones blanches,
 - Les populations ne disposant pas d'une connexion suffisante ou de terminaux adaptés ont été privées d'accès aux services essentiels tels que télémédecine, télétravail ou suivi de la scolarité de leurs enfants.
- accompagner les plus précaires dans l'accès aux outils et équipements numériques et vers la formation/sensibilisation aux usages du numérique,
- accompagner le développement du télétravail via le développement des tiers lieux notamment dans les villes moyennes tout en veillant à l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle, au risque de déshumanisation et d'individualisation du travail mais aussi aux bonnes conditions de travail,
 - Le CESER relève notamment l'accompagnement du développement des tiers lieux en lien avec les bassins d'emploi.
- lancer une campagne de sensibilisation de la population et des pouvoirs publics sur l'empreinte écologique du numérique,
- accompagner le développement des entreprises régionales françaises du numérique.

Fracture numérique

Le CESER recommande donc que le prêt d'ordinateurs portables puisse être généralisé dans tous les établissements d'enseignement supérieur et géré par ces mêmes établissements. Le modèle économique doit être trouvé entre les établissements (CVEC14 ou sur fonds propres), l'État, la Région et éventuellement d'autres collectivités territoriales.

Le CESER propose que le point soit fait sur le déploiement de la fibre pour que le futur plan de relance tienne compte d'un éventuel retard.

Ne pas improviser la transition pédagogique et numérique

Les enseignants ont dû adapter dans des temps très courts leurs enseignements. Or l'activité pédagogique qui consiste à transmettre et co-construire des savoirs ne se résume pas à filmer une leçon et mettre en ligne un diaporama avec des exercices. L'enseignement à distance ne s'improvise pas. Il y aura sans doute à partir de la rentrée 2020 une appropriation de l'enseignement à distance et d'une manière plus large de ce que l'on désigne par les innovations pédagogiques au sens du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative¹⁵.

Éducation, jeunesse, numérique, et décrochage scolaire

La crise a eu de lourdes conséquences éducatives.

La période de confinement a mis en lumière une fracture numérique dont les causes sont multiples : manque d'équipements ou inadaptation des équipements, difficultés de connexion, difficultés d'apprentissage et d'autonomie, besoin d'encadrement et de soutien, accès aux manuels scolaires.

La crise a été révélatrice et accélératrice des inégalités scolaires et sociales, les inégalités de confinement ont abouti à un renforcement des inégalités scolaires et une hausse du décrochage scolaire. Pour lutter contre le décrochage scolaire pendant la crise, les établissements scolaires, les professeurs, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs ont été les premières ressources.

L'omniprésence du numérique dans l'enseignement à distance mène inévitablement à assurer, demain, une égalité d'accès et d'utilisation de ces outils par et pour les élèves. La crise doit avoir comme effet de faire entrer à l'école d'autres compétences et de renouveler les pédagogies.

Le CESER souligne l'importance d'améliorer les usages, d'animer des parcours de formations hybrides (mix présentiel/distanciel), et de garantir un niveau d'accessibilité des réseaux égal sur l'ensemble du territoire occitan (accès au haut débit).

Dans ce contexte, il est important de réinvestir les espaces publics numériques pour l'émancipation des jeunes, afin de réduire leurs problèmes de mobilité, et de travailler sur l'hybridation des lieux, pour l'éducation à la formation et à l'information des jeunes.

Dans l'intérêt des jeunes, la Région doit travailler à :

- une meilleure co-construction des politiques,
- une amélioration des relations entre les échelons territoriaux pour une meilleure information et une meilleure communication.

La question de la fracture numérique, de l'accès au numérique, de son utilisation, de l'illectronisme, des connexions ...tous ces sujets sont à poser de manière transparente.

 $^{^{14}\,\}text{CVEC}$: Contribution de vie étudiante et de campus. Le montant de la CVEC 2020 est fixé à 92 euros.

¹⁵ Le rapport du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative (2017) défini l'expression « innovation pédagogique » comme une action pédagogique :

qui porte une attention particulière aux apprentissages des étudiants ;

qui permet de trouver des solutions adaptées au contexte lorsque les méthodes d'enseignement habituelles ne sont pas ou

qui est donc généralement basée sur une analyse réflexive sur ses propres pratiques d'enseignement;

qui peut relever d'une démarche de recherche;

qui peut s'inscrire dans une démarche collective.

Il faut que les modes de communication choisis pour aller vers les publics concernés tiennent compte de l'aptitude de ce public à les utiliser, et la mise en place de formations aux outils TIC en région.

Le CESER sera attentif à la formation à distance, et à l'équilibre entre numérique et présentiel. Il tient à la préservation d'un équilibre, un mix entre les outils à distance et le présentiel. Il faut faire attention au sens de la continuité pédagogique, au plan de modernisation des formations.

Aménagement du territoire

Résilience des espaces ruraux

Si l'on souhaite quitter la ville c'est moins pour ses dangers viraux que pour fuir l'inconfort, ses espaces exigus, son habitat contraint. C'est la recherche d'une nouvelle qualité de vie¹⁶, le confinement nous poussant à repenser notre « chez-soi ».

Autre facteur qui pourrait accélérer le départ des villes : l'essor du télétravail. Le développement du travail à distance, la couverture numérique des territoires et le développement des communications virtuelles font que les attraits que l'on trouvait à la concentration seront désormais accessibles en dehors des grandes villes¹⁷.

La solution de cette recherche de qualité se trouve peut-être entre deux, entre mégalopoles étouffantes et campagnes isolées : dans des villes intermédiaires, à taille humaine¹⁸.

D'une façon générale, cette crise pourrait donc constituer le point de départ d'une politique nouvelle d'aménagement du territoire et de développement des campagnes. D'une part, comme l'a montré l'essor du télétravail, il s'agirait d'accélérer le déploiement du haut débit dans les territoires ruraux, pour mettre fin aux inégalités territoriales dans ce domaine.

D'autre part, la crise pourrait inciter à organiser le désenclavement des territoires.

Tout cela à condition, de réduire les inégalités territoriales actuelles, qui restent très fortes et de ne pas en créer de nouvelles.

L'habitat flottant

Le CESER considère que le développement de l'habitat flottant comme alternative face au retrait du trait de côte, serait contraire à la conception de "Tourisme balnéaire durable".

Le maintien et le développement de la capacité d'accueil en hébergements touristiques des zones littorales doit permettre de requalifier le bâti existant et de revivifier des zones délaissées au profit de stations dont l'avenir est incertain. Il s'agit d'un nouveau paradigme, adossant l'activité touristique sur la "valeur" des sites et paysages de l'arrière littoral, tout en organisant les mobilités vers une côte préservée, moins artificialisée, plus attrayante.

L'innovation dans les domaines d'excellence de la Région Occitanie – La Recherche

L'innovation peut aussi naître des crises et servir de moteur pour la relocalisation des entreprises. De nouvelles technologies deviennent utiles (e.g. impression 3D), de nouveaux usages émergent (e.g. robot désinfecteur de surface), et les innovations ont été nombreuses y compris en Occitanie. A titre d'exemple, les pôles de compétitivité du domaine de la santé ont recensé les initiatives autour de la Covid-19 sous forme de carte¹⁹.

Le CESER, par la représentativité qu'il porte, est pertinent pour être membre du Comité de pilotage stratégique régional de l'économie à la préparation de l'avenir de la Région Occitanie.

¹⁶ https://www.liberation.fr/debats/2020/04/03/la-ville-protege-t-elle-des-epidemies_1784045

¹⁷ https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/comment-le-coronavirus-va-changer-le-visage-des-grandes-villes-1198481

¹⁸ https://chroniques-architecture.com/entre-la-metropole-et-la-campagne-la-ville/

¹⁹ COVID-19 - Actions et Initiatives en santé - https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1nFC63eCZ-6N9181003pnCSY3zev5iMG2&usp=sharing

Mobilisation de la recherche

De manière à prendre en compte l'impact financier de la crise sanitaire, le CESER recommande que la Région garantisse aux établissements un soutien financier compensatoire permettant la prolongation de contrats de thèse, de post-doctorat, ainsi que de CDD d'ingénieurs et de techniciens financés par la Région.

Diffusion de la culture scientifique

Le sujet de la culture scientifique, technique et industrielle est plus que jamais d'actualité à un moment où la crise sanitaire a révélé une défiance des citoyens envers l'État, ses représentants et les informations que ceux-ci pouvaient diffuser.

Le CESER recommande que la Région, qui est un des acteurs majeurs de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (DCSTI), fasse de la santé un de ses axes prioritaires.

Rester attractif pour les publics étrangers

Un effort national est indispensable pour accompagner rapidement les établissements, y compris sur des formations en sciences expérimentales, pour cette transition pédagogique. La Région pourrait très rapidement engager une campagne de communication internationale s'adressant aux étudiants comme aux chercheurs internationaux afin de rassurer ces publics sur les conditions d'accueil.

Le CESER tient à souligner et encourager l'innovation dans l'enseignement supérieur (qui fait actuellement l'objet d'un projet d'avis) pour répondre aux défis et enjeux de demain. Le CESER salue l'initiative de l'Université de Montpellier (classée n°2 sur la thématique Écologie par le classement de Shanghai 2020) qui a créé en septembre 2020 le premier Diplôme Universitaire (DU) de finance verte en France. Relever le défi de l'économie responsable, d'allouer des capitaux à l'adaptation au changement climatique ou financer la croissance verte, tels sont les enjeux auxquels ce DU souhaite répondre par la pédagogie. ²⁰

• Formation, nouveaux emplois, apprentissage, territoires et isolement

En Occitanie, personne n'imaginait un choc d'une telle ampleur. Il révèle la fragilité du modèle économique d'avant-crise, et renvoie au **besoin d'un nouvel équilibre sur le modèle économique de la région**. L'objectif est de produire des ressources en région, pour créer de la valeur et de l'emploi.

2 grands enjeux peuvent être observés :

- la transformation naturelle des métiers et le nouveau modèle économique qu'il va falloir porter, dans le respect de la justice sociale. La formation doit accompagner ces changements.
- la mise en place d'un observatoire 4.0 pour identifier l'évolution des compétences attendues par les entreprises et vérifier que le plan de formation de la Région Occitanie y réponde.

Le CESER souhaite suivre les tendances, les évolutions techniques qui vont amener aux nouveaux métiers.

❖ Formation et éducation seront les éléments clés de la transformation de l'économie et des territoires, ce qui renvoie à la question de l'attractivité des métiers, à l'accès à l'orientation, au travail de l'image des domaines professionnels, des métiers et des entreprises.

Le CESER se réjouit de l'action de la Région sur la modernisation de l'offre de formation : elle investit, via le PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences), 26 millions d'euros pour accompagner les centres de formation dans la refonte pédagogique : apport d'ingénierie de formation, engagement des centres de formation pour que le temps de formateur soit mobilisé ... Cependant, le taux d'interruption de formation inquiète, tant au niveau du décrochage des jeunes dans le cadre de la continuité pédagogique de l'Éducation nationale, que celui des personnes se trouvant en formation continue.

_

²⁰ Source : La Tribune 10/09/2020

Le CESER souhaite la généralisation des dispositifs prévus dans le « Plan précarité pauvreté » : généraliser les expérimentations de retour à l'emploi pour les personnes les plus fragiles, et notamment l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée », qui devrait être étendue à d'autres territoires via le vote d'une deuxième Loi (proposition de Loi déposée à l'Assemblée Nationale le 16 juin 2020). Ce dispositif permet aux personnes de retrouver un emploi, une activité permettant de se sociabiliser, via les entreprises à but d'emploi. Le CESER sera vigilant au suivi de ce dispositif.

Sur le marché du travail, les tensions vont s'intensifier. La question de l'emploi et de l'insertion professionnelle sera très complexe : 750 000 jeunes sont attendus sur le marché de l'emploi au niveau national. Le CESER pense qu'aller vers un accompagnement des jeunes est indispensable pour les plus fragilisés. Au-delà du téléphone, et de la question du lien, il faut travailler sur l'illectronisme et l'autonomie du jeune, avec les familles : les associations d'éducation populaire peuvent être l'intermédiaire entre les organismes de formation et les familles. Il faut dégager du temps au formateur, pour un accompagnement renforcé et individuel des décrocheurs.

Apprentissage et emploi des jeunes diplômés

Le CESER salue l'extension récente du dispositif exceptionnel de soutien à tous les apprentis jusqu'au niveau bac +5.

Face à la crise économique et afin d'accueillir les jeunes diplômés sur le marché du travail, le CESER souhaite la mise en œuvre un plan spécifique pour l'emploi des jeunes diplômés porté par l'État et les Régions.

Repenser les modes d'organisation du travail et les pratiques du dialogue social

En transversalité des activités économiques, le CESER positionne les mutations en cours et nécessaires, mises en évidence par la crise COVID, dans le contexte des relations du travail tous secteurs confondus.

À date, on peut citer le **dispositif ARME** adopté le mercredi 10 juin 2020, qui est encore appelé à évoluer. Il comporte :

- monétisation des jours de congés,
- nouveau dispositif de chômage partiel : permettre de réduire le temps de travail pour le maintien de l'emploi pour les entreprises qui reçoivent des aides de l'État,
- encadrement strict des modalités de mise en œuvre.

À ce stade, le CESER retient en priorité :

- Une meilleure utilisation des nouvelles technologies via la formation
- Le déploiement des outils numériques qui doivent être pensés et conçus pour permettre de gagner en autonomie, pour développer les espaces d'échanges et de faciliter le soutien entre collègues, ou entre encadrant et équipes. Le management doit être fondé sur l'intelligence collective en renforçant la formation sur deux axes :
 - 1. la formation liée au métier,
 - 2. la formation liée à l'utilisation des outils numériques.

La Région se doit de financer l'effort de formation ou de réorganisation des entreprises.

Compte tenu des nouvelles pratiques, la Région doit veiller à un encadrement précis des modalités de télétravail pour donner des repères.

Le télétravail doit être un outil de meilleure organisation tant pour le salarié que pour l'employeur : un progrès qui aura toute son efficacité grâce à un bon dialogue social au sein des entreprises.

Le confinement lié à la pandémie de COVID-19 a entraîné l'arrêt du travail pour une partie des actifs et son réaménagement pour d'autres. La diffusion du télétravail n'a pas touché de façon égale les différentes

professions. Et les conditions de vie des femmes et des hommes à la maison, comme celles des enfants, n'ont pas été affectées de la même façon d'une catégorie sociale à l'autre.

✓ Le travail des femmes

Le CESER souligne que la Région doit être vigilante suite aux constats faits :

Les professions les moins à l'arrêt sont les professions intermédiaires administratives de la fonction publique, les policiers et militaires, les cadres de la fonction publique et les cadres d'entreprise, ainsi que l'ensemble du personnel soignant et le commerce, ... Au contraire, les professions qui ont vu leur activité se réduire massivement sont les ouvriers qualifiés et non qualifiés de type artisanal, les employés de commerce, les employés des services directs aux particuliers, et les chauffeurs. **C'est pour les femmes que la situation s'est le plus nettement détériorée**. Parmi celles qui étaient en emploi au 1er mars 2020, deux sur trois seulement continuent de travailler deux mois plus tard, contre trois hommes sur quatre. Quand elles sont en emploi, les femmes sont autant en télétravail que les hommes mais leurs conditions diffèrent. La pratique du télétravail révèle en réalité des inégalités plus profondes de conditions de vie, qui se déploient au domicile et dans la sphère privée.

✓ Le télétravail

Si le télétravail (hors métiers non télétravaillables) s'est imposé à des milliers de personnes pendant le confinement, il a mis en lumière <u>des inégalités</u> au niveau des conditions de travail en fonction des lieux de vie, de la situation sociale du ménage et entre les femmes et les hommes.

Selon les personnes, le télétravail a été vécu par certaines comme étant source d'équilibre et un gain de temps de transport et par d'autres comme étant source de stress. Durant le confinement, le télétravail a été subi, non préparé en amont. Il a fallu répondre dans l'urgence pour un volume important de télétravailleurs. Il se structure aujourd'hui davantage, et devient une priorité au regard du contexte. Il est à noter que certains métiers sont par définition exclus du télétravail.

Le télétravail déployé en nombre du jour au lendemain ainsi que les retours d'expérience ont amené les partenaires sociaux à s'emparer du sujet. Ils sont en cours de négociation pour mieux encadrer cette nouvelle pratique au regard des articles L.1222-9 à L.1222-11 du code du travail²¹.

En France les entreprises restent centralisées et structurées autour d'un système informatique comme jadis l'usine autour de la chaîne de montage. Les réticences au télétravail venaient en partie de leur crainte face au risque que des informations sensibles soient consultables depuis un domicile.

85% des salariés souhaitent conserver la possibilité de mixer présentiel et télétravail à raison de 2 jours par semaine.

Le CESER préconise de respecter scrupuleusement les conditions du télétravail pour les salariés et notamment :

- que le télétravailleur ait l'assurance de ne télétravailler que dans le cadre d'une situation stable,
- que le salarié soit volontaire,
- que les conditions de travail soit définies et respectées : horaires et lieu du télétravail, temps de travail,
- respect de la vie privée, droit à la déconnexion, santé, environnement de travail,
- que le contrôle à travers le télétravail soit limité (faire attention au contrôle à distance via des lo giciels, par exemple),
- que les droits collectifs des télétravailleurs soient respectés, notamment en ce qui concerne les relations avec les représentants du personnel et les représentants syndicaux, en s'assurant notamment de l'accès aux informations syndicales pour le télétravailleur et du plein exercice de leurs fonctions par les élus du personnel et les représentants syndicaux.

²¹ Le télétravail est encadré par l'accord national interprofessionnel du 19 Juillet 2005, transposé dans la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification et à l'allègement des démarches administratives dite loi Warsman ainsi que par l'ordonnance relative à la prévisibilité et à la sécurisation des relations de travail modifiant l'article L.1222-9.

Il faut d'autant plus veiller à respecter les conditions du télétravail, lesquelles devrait permettre de faciliter la vie des salariés, de développer leur créativité et la confiance des managers.

L'entreprise est, pour beaucoup de ceux qui y travaillent, une servitude. Mais une entreprise qui reconnaît ses employés dans leur pleine humanité est reconnue par ceux-ci comme une communauté de destin ce qui améliore aussi bien les performances de l'entreprise que les conditions de vie de ceux qui y travaillent. Or les réalités vécues depuis le mois de mars, très disparates, attestent que cette reconnaissance n'est pas généralisée.

Au regard des enjeux qui bouleversent le monde du travail en cette année 2020, un dialogue social de qualité, dans chaque entreprise, dans chaque administration, est une condition indispensable pour affronter l'après crise et la relance.

C'est dans ce sens réformateur que nous irons vers une économie sociale et solidaire et vers une entreprise citoyenne. La démocratie participative est à inventer.

✓ Une nouvelle organisation

Repenser à la lumière des temps présents une nouvelle organisation :

- proposer des grandes réformes écologiques et sociales,
- examiner les conséquences des découvertes et innovations scientifiques en élaborant des hypothèses prospectives,
- examiner les conditions de vie de la jeunesse et celles de la vieillesse en formulant des propositions en particulier l'«écopolitique».

La Région pourrait encourager (via un financement ciblé et un suivi des résultats) la transformation des modes d'organisation du travail y compris l'évolution des pratiques du dialogue social davantage collaboratif tant pour les conditions de travail des salariés que pour la productivité des entreprises via les nouvelles technologies.

- 1. le télétravail est un nouveau mode d'organisation, aujourd'hui indispensable dans les conditions exceptionnelles de pandémie. Un débat sur ce sujet est ouvert,
- 2. mettre en place, via France Compétences, un grand plan de formation des salariés à la numérisation des activités pour favoriser le travail à distance,
- 3. développer des solutions de mobilité au plan local entre plusieurs entreprises permettant l'optimisation des trajets des intervenants notamment dans le secteur des services aux personnes,
- 4. développer les bonnes pratiques de dialogue social en mode dématérialisé pour favoriser un dialogue encore plus étroit au niveau sectoriel et dans les entreprises,
- 5. les salariés sont représentés dans la gouvernance des entreprises. La situation actuelle, compte-tenu des mutations qu'elle occasionne, engage à consolider cette représentativité²².

Focus sur le monde associatif

Les associations se sont très investies, dans des situations complexes, que ce soit pour venir en aide aux plus démunis ou apporter une aide complémentaire à l'école. 70% des associations de la région se sont trouvées en arrêt ou avec une activité inférieure à 20%, avec d'importantes inquiétudes économiques. 30% des structures anticipent une perte de revenus totale ou significative, et plus de 80% des associations ont dû annuler des évènements sportifs ou culturels, habituellement générateurs d'excédents et qui viennent d'ordinaire nourrir leur budget.

²² Voir à ce sujet le Rapport Gallois ou pacte pour la compétitivité de l'industrie française (2012).

Le CESER engage la Région à :

- renforcer la communication auprès des acteurs de la puissance publique : introduire réellement le mot association et respecter les particularités des associations, qui seraient donc éligibles aux aides économiques de droit commun. La particularité des associations réside dans le fait qu'elles ne produisent pas uniquement des services destinés à la vente,
- favoriser l'accès aux aides et au PGE (Prêt Garanti par l'État, dispositif applicable jusqu'au 31 décembre 2020).
 - Il faut que le secteur associatif continue à se structurer en réseau. L'articulation des moyens, des financements publics, d'accompagnement des associations et du secteur associatif est une priorité.
- soutenir les associations qui participent à la formation de bénévoles et des responsables d'associations,
- financer les Associations, en particulier celles d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).

Le CESER d'Occitanie rappelle que le secteur associatif est important, notamment dans le domaine de l'environnement. Il représente près de 1000 emplois. En conséquence, il demande à la Région un soutien financier plus important.

Le CESER a travaillé sur l'écosystème associatif dans un projet d'avis soumis au vote fin septembre. Il se tient à la disposition de la Région pour le lui présenter et l'encourage à prendre en compte les préconisations qui y sont faites dans la définition de sa stratégie vers le monde associatif.

Le CESER trouverait opportun de créer une instance transversale à la vie associative, une Direction de la Vie Associative par exemple. Ceci afin de faciliter une meilleure connaissance et prise en compte de ce secteur, au vu de ses multiples activités et fonctionnements, par les différents acteurs (élus et salariés) de la Région.

• La crise COVID-19 sur le plan de la Santé et du médico-social

La régulation régionale des réanimations a permis de répartir les patients entre les établissements, sans saturation de capacité à aucun moment. Il semble qu'il n'y ait eu que peu de clusters dans la région.

La gestion de la crise en région Occitanie : premiers éléments d'analyse et pistes de réflexion Un manque d'anticipation

Pour le CESER, il faudra comprendre l'absence d'anticipation de l'État à partir de la fin janvier quand l'OMS a été saisie, pour passer des commandes de matériels de protection, mettre en place des tests de biologie afin de contenir le développement de l'épidémie comme cela a pu se faire en Corée du sud ou en Allemagne.

Les défauts des dispositifs d'alerte

Pour le CESER, il est indispensable de comprendre comment il est possible qu'il n'y ait eu aucune alerte sur le risque de développement rapide de cette épidémie alors qu'il existe dans notre pays de nombreuses agences, des observatoires de toutes sortes, et de multiples comités scientifiques.

Les difficultés d'approvisionnement

Pour des raisons économiques, la nouvelle organisation de gestion des urgences sanitaires a, de fait, mis l'État sous la dépendance de la Chine en délocalisant la fourniture des produits de protection. **Une réflexion sur les produits à relocaliser en France ou en Europe s'impose.**

Des défauts en termes de prévention et de prévision

À l'échelle régionale comme nationale, cette crise a mis en exergue les carences de notre système de santé en matière de prévention et de prévision, qui relève pourtant des missions de l'Agence Régionale de Santé.

Une gestion de la crise trop axée sur l'aspect purement sanitaire

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire de la COVID19, les autorités sanitaires, et en particulier les ARS, ont eu tendance à ne retenir, surtout au début de la crise, qu'une vision restrictive, purement sanitaire, de leurs missions.

Le système de soins a continué à fonctionner en silo.

La crise a également mis en évidence, de manière aigue, les inégalités d'accès aux soins que subissent les personnes les plus vulnérables. Pour le CESER, il existe une forte crainte que les inégalités sociales de santé se creusent encore davantage, et de manière durable, à l'occasion de cette crise.

Accompagnement sanitaire et social des étudiants

Le CESER, qui a pu en observer l'intérêt, engage la Région à soutenir les actions des structures mutualisées entre les établissements pour accueillir et faciliter les démarches pour les étudiants nationaux et/ou internationaux.

Ces structures comme la Welcome Desk de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées ou le Service accueil international étudiants — chercheurs de l'Université Montpellier 3 Paul-Valéry proposent de manière plus ou moins intégrée des offres de services comme l'aide au logement ou la prime d'activité (CAF), le renouvellement des titres de séjours (préfecture), les bourses (CROUS) ou encore l'accompagnement des démarches pour Parcoursup.

Mener une réflexion sur l'évolution de la gouvernance du système de santé

Parmi les leçons que l'on peut tirer de la crise en Occitanie, il est apparu un besoin de stratégie régionale et de capacités d'actions à tous les niveaux (cf mutualisation des centres 15, des services et matériels de réanimation). Il y a en effet des mesures qu'on ne peut prendre qu'au niveau régional et d'autres qui ne peuvent être portées qu'au niveau départemental, à une échelle de proximité. Il ne faut donc pas penser les niveaux les uns contre les autres, mais les articuler pour favoriser une complémentarité.

Les établissements sous double compétence ARS/Conseils Départementaux ont pâti d'un manque de cohésion entre les différentes entités.

Il est à espérer que le Ségur de la Santé parvienne à une simplification.

Un plan blanc qui ne porterait pas uniquement sur le sanitaire, mais qui regrouperait aussi toutes les dimensions de l'offre des secteurs sociaux, médico-sociaux, ainsi que les services à domicile.

La crise ayant démontré l'existence de problèmes de coordination entre les différents acteurs et entre niveaux d'action, le CESER juge utile que soit entamée une réflexion visant à améliorer cette coordination.

Il considère que cela pourrait passer par la décentralisation d'une mission de pilotage et de mise en œuvre des grandes orientations définies nationalement, confiée à un acteur, qui pourrait être la Région, et qui aurait en tout cas pour rôle de coordonner les interventions entre départements.

Pour le CESER, la Région est légitime pour gérer des problématiques d'aménagement du territoire, garantir l'égalité dans l'accès aux soins des citoyens, agir pour une répartition équitable des moyens et des équipements en fonction des besoins réels des territoires.

Le CESER insiste toutefois sur le fait que, si un transfert de compétences devait intervenir, dans le domaine de la santé, vers les Conseils Régionaux, celui-ci devrait être nécessairement accompagné d'un transfert des ressources, à la fois stables et évolutives.

Il est également essentiel de gérer la mise en œuvre territoriale de la politique de santé et d'agir pour une répartition équitable des moyens et équipements sur les territoires.

Le CESER est toutefois favorable à une refondation de la démocratie sanitaire, pour intégrer plus fortement les acteurs du social, du médico-social et du « prendre soin » notamment et garantir l'indépendance de ces instances (pour écarter le risque que les intérêts financiers supplantent l'intérêt général).

À propos de la crise sanitaire

L'actualité de la recherche et les résultats des essais cliniques :

- ne nous permettent pas d'augurer à court terme la production de traitements préventifs ou curatifs (aujourd'hui une meilleure maîtrise des traitements symptomatiques a permis une amélioration significative de la prise en charge aux divers stades de la maladie),
- de même que la disponibilité de vaccin(s) n'est raisonnablement envisageable qu'à échéance de plusieurs mois ...

Jusqu'à ce que des solutions vaccinales et thérapeutiques soient disponibles, le CESER tout comme les autres institutions, doit avoir le souci de délivrer des messages simples :

Application stricte des gestes barrières,

Éviter autant que possible les regroupements de personnes et les réunions pour lesquelles des solutions techniques permettent d'autres alternatives que le présentiel,

(en particulier pour les personnes qui présentent des facteurs de vulnérabilité : grossesses, âge, pathologies chroniques connues ... le médecin traitant est un aide précieux à la définition et au repérage de ces facteurs.)

Durant la période COVID-19, l'hôpital fut et reste particulièrement exposé²³.

La redéfinition des missions et prérogatives de l'État et des collectivités territoriales, en particulier des Régions, devra aborder l'Enseignement, la Recherche, le rôle et la place des différents acteurs. Il conviendra de considérer :

- le nombre des professionnels et le mode de répartition sur les territoires,
- l'organisation des vigilances et des alertes, la gestion des risques,
- l'organisation et la gestion des équipements tant dans leur approche médicale, technique qu'économique.

Solidarités

Des secteurs comme l'aide alimentaire, les accueils collectifs (médico-sociaux, etc.), le milieu associatif en général, vont être durablement impactés, alors même que ce sont ces acteurs qui ont su, par leur réaction rapide, limiter les conséquences les plus dramatiques de la crise. Les associations caritatives, tels que les Restos du Cœur ou les UDAF (Unions Départementales des Associations Familiales) se sont ainsi fortement mobilisées au cœur de la crise.

La situation vécue par les associations, les mutuelles, qui sont en première ligne dans l'accompagnement des personnes, notamment le manque de matériels de protection, a été remontée dans la cellule de crise mise en place par le Préfet.

La principale difficulté à souligner est qu'il n'existe pas de structure qui coordonne les différents échelons des compétences : de fait, les structures des champs social et médico-social sont impactées par ce manque de coordination et condamnées au bricolage.

Le CESER engage La Région à créer une instance de coordination en cas de crise pour ces structures (EHPAD, hébergement PSH, structures petite enfance, MECS (restées ouvertes sans matériels), etc.

Des cellules de suivi économique ont été créées pendant la crise mais il n'y a pas l'équivalent de suivi de la crise sociale alors qu'elle va être énorme.

²³ Un document a été produit par la Section Prospective du CESER Occitanie /Pyrénées Méditerranée sur le sujet.

La crise COVID-19 sur le plan de la Culture

Le Conseil national des territoires (comprenant l'ensemble des représentants du secteur culturel et les grandes collectivités) a été réuni pour la première fois au printemps pour analyser la situation régionale de la culture et les réponses pouvant être apportées en région mais aussi pour faire remonter les questions posées au niveau central à Paris.

La DRAC Occitanie s'est beaucoup mobilisée pour le règlement rapide des dotations aux partenaires culturels (associations, organismes, ...), ceci pour ne pas les fragiliser, leur permettre de fonctionner et de tenir le choc. 1/3 de la dotation initiale est déjà engagé, dont 80% pour la création. 157 dossiers pour 21 M€ ont été réglés ; 32 sont en cours.

Une concertation avec la Région a de plus été mise en place pour le secteur du patrimoine : la reprise des chantiers dans le domaine patrimonial (monuments historiques, fouilles archéologiques) a été anticipée et l'activité reprend petit à petit.

L'explosion de la consommation culturelle pendant le confinement a démontré la nécessité de la culture. Il est important de rappeler que sans création il n'y a pas de culture et qu'il est donc essentiel de soutenir la création.

Il serait intéressant d'avoir une réflexion collective autour d'un revenu universel. Un changement de modèle de politique fiscale est nécessaire.

Pour le CESER, l'enjeu dans ce domaine est bien la question de la pérennité des budgets et plus globalement de l'inscription dans la durée d'une réflexion sur le financement du secteur culturel. Cela concerne en particulier la pérennité des budgets structurels au niveau des collectivités territoriales. A ce sujet, le CESER estime que la Région doit être particulièrement offensive dans le cadre des négociations qui vont se jouer au niveau européen, pour prétendre au Plan de relance européen.

Ce secteur a besoin d'une grande conférence, sur le modèle de celle qui est en préparation sur l'Hôpital public.

Or, pour le CESER, l'État doit jouer un rôle d'équilibre mais il doit laisser les modalités de mise en œuvre de ses décisions aux services (déconcentrés ou décentralisés) qui sont au plus près du terrain et donc en capacité de mieux évaluer la situation de chaque territoire.

Les acteurs culturels réclament aujourd'hui que l'État pose les principes généraux mais que ce soit par exemple les COREPS (Comités Régionaux des Professions du Spectacle) qui les définissent plus précisément, en lien avec les DRAC et les services compétents.

La crise COVID-19 sur le plan du Sport

La crise sanitaire a également des conséquences sur le milieu sportif. Or, le sport est un facteur de lien social essentiel, qui est appelé à jouer un rôle essentiel dans la crise sociale qui va suivre la crise sanitaire. Le manque de perspectives a accentué les craintes des clubs. D'autant que ceux-ci étaient déjà fragilisés par un contexte financier marqué par la diminution des fonds publics et la suppression des emplois aidés depuis plusieurs mois.

Une autre alerte a été émise concernant spécifiquement les petits clubs sportifs, qui ont été grandement fragilisés par la suspension de leurs activités et notamment des animations qui leur permettent de s'autofinancer. À ce sujet, le dispositif 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme), visant à encourager les clubs sportifs à proposer leurs services pour compléter l'action de l'Éducation Nationale dans le cadre de la réouverture des écoles, pourrait constituer une piste d'évolution à condition d'en mesurer les impacts. L'existence de ce dispositif nécessite d'être relayée et soutenue par la Région, c'est une condition indispensable à son déploiement.

IV. LE PLAN DE RELANCE

IV.1. Du plan de relance européen au plan de relance pour la France : la place de la Région Occitanie

Plan de relance européen - Juillet 2020

Les chefs d'État et de gouvernement de l'UE sont enfin parvenus à un accord sur un plan de relance européen de 750 milliards d'euros. Les 27 dirigeants européens ont trouvé un accord sur un plan historique destiné à soutenir leurs économies frappées par la crise du coronavirus et à **réamorcer une économie européenne mise à terre par l'épidémie** de coronavirus. Le plan prévoit un fonds de 750 milliards d'euros, qui pourront être empruntés par la Commission sur les marchés²⁴.

Source: https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/ce-que-contient-l-accord-europeen-sur-le-plan-de-relance-post-covid 2131350.html

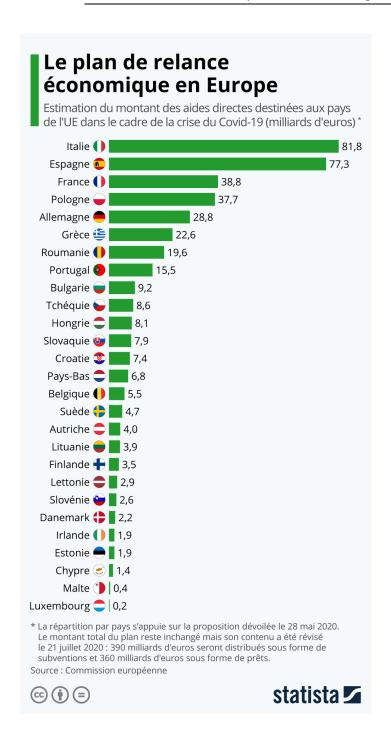
Le plan se décompose en 390 milliards de subventions d'un côté, qui seront allouées aux États les plus frappés par la pandémie. Dont 40 milliards d'euros pour la France, disponibles "dès maintenant", a précisé le ministre de l'Économie Bruno Le Maire. "Parce que (...) la relance c'est maintenant, il n'y a pas un instant à perdre", a-t-il insisté, précisant que cet argent contribuera à financer le plan de relance français de 100 milliards d'euros sur deux ans. Cette dette commune, une première dans l'histoire européenne, sera à rembourser par les 27. Ce pouvoir accordé à l'exécutif européen est "limité en taille et en durée". Le remboursement devra se faire d'ici 2058 au plus tard.

Le cœur du fonds de relance sera consacré au financement des programmes de réformes et d'investissements préparés par les États membres. Quelque 70% des subventions prévues pour ces programmes nationaux de relance seront alloués en 2021-2022, selon des critères de "résilience" (population, taux de chômage sur les cinq dernières années notamment). Les 30 % restant le seront en 2023, en prenant en compte la perte de PIB sur la période 2020-2021, conséquence directe de la crise du coronavirus. Outre ces subventions, 360 milliards d'euros seront disponibles pour des prêts, remboursables par le pays demandeur. Le reste du fonds de relance est dédié à divers programmes gérés par l'UE, comme la recherche (5 milliards), le développement rural (7,5 milliards) ou le Fonds de transition juste (10 milliards) consacré au soutien des régions les plus en retard dans la transition énergétique. Le plan de relance est adossé au budget à long terme de l'UE (2021-2027), qui prévoit une dotation de 1074 milliards d'euros, soit 154 milliards d'euros par an.

« Pour la première fois dans l'histoire européenne, le budget est lié aux objectifs climatiques et le respect de l'État de droit devient une condition pour l'octroi des fonds », s'est de son côté félicité Charles Michel, le président du Conseil européen. L'accord prévoit ainsi que 30 % des dépenses, du budget comme du plan de relance, devront aller directement à la lutte contre le réchauffement climatique.

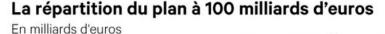
-

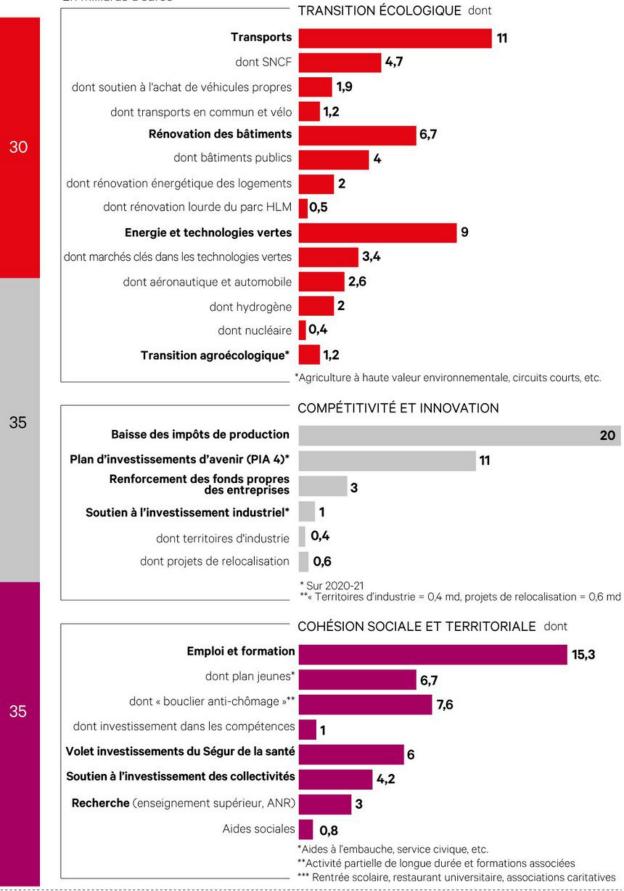
Source: https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/ce-que-contient-l-accord-europeen-sur-le-plan-de-relance-post-covid_2131350.html



IV.2. Du plan de relance pour la France au plan de relance pour la Région Occitanie en appui sur « l'accord de méthode État-Régions ».

Le plan de relance se fera en coordination étroite avec l'ensemble des acteurs publics : Régions, collectivités locales, Groupe Caisse des dépôts, Bpifrance et autres opérateurs et établissements publics. Le plan reposera notamment sur des contractualisations avec les collectivités locales pour accélérer la relance dans tous les territoires.





Une attention particulière sera portée :

Aux TPE et PME

Parce qu'elles représentent un tiers de l'activité (chiffre d'affaires) des entreprises françaises, la relance de notre économie devra passer par une reprise durable de leur activité. Les TPE/PME seront ainsi directement bénéficiaires de certaines mesures (rénovation énergétique, numérisation des TPE/PME, création de foncières pour redynamiser les commerces de centre-ville, baisse des impôts de production). Elles seront ainsi directement bénéficiaires de certaines mesures : rénovation thermiques des bâtiments, emplois des jeunes, etc.

Au total, plus de 25 Md € bénéficieront aux TPE-PME.

À l'économie sociale et solidaire (ESS)

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire ont un rôle de premier plan dans l'économie circulaire, l'insertion ou encore l'agriculture et l'alimentation de qualité. Cela s'est vu au plus fort de la crise et sera pris en compte dans la relance. Les acteurs de l'ESS participent à la résilience de l'économie française. Ils contribuent au développement d'un modèle de croissance vert et solidaire. Ils seront un relais essentiel pour accompagner la transition écologique et pour mener la bataille pour l'emploi et l'insertion.

Ces deux points extraits du document « France Relance » trouvent un écho très fort en Région Occitanie.

Le CESER recommande que la Région, dans le cadre de son propre plan de relance, puisse se concentrer sur les domaines de spécialisations qu'elle a déjà identifié et de permettre la rencontre de ces domaines pour faire de l'innovation croisée.

C'est la fixation du transfert technologique sur les territoires qui doit être favorisée dans le cadre d'une coopération interrégionale pour éviter la compétition entre les territoires.

Dans ce contexte de crise, le CESER réaffirme la nécessité d'un financement fort (État – Région – PPP) pour une « bonne sortie de crise » afin que l'investissement soit un accélérateur de relance durable.

Ce plan de relance a l'ambition de tracer des perspectives de long terme et de cibler les faiblesses récurrentes de l'économie française. En Région Occitanie, cette ambition doit être relayée par les services de la Région si nous voulons la réinventer et lui permettre de prendre toute sa place sur le plan national et international.

Les fonds d'investissements publics vont permettre aux collectivités territoriales de soutenir directement les entreprises locales. Au-delà de ces instruments, toute opération de financement sera stratégique, quelle que soit la taille de l'entreprise, dans ce contexte de crise et devra être menée avec vigilance.

IV.3. Mise en œuvre en Occitanie

«L'État et ses services sont en ordre de marche en Occitanie pour mettre en oeuvre ce plan de relance", assure Étienne Guyot, le préfet d'Occitanie.

Mi-octobre les dossiers retenus en priorité pour la région Occitanie, pour bénéficier des fonds de ce plan de relance, seront connus

Le plan se concrétisera à travers des appels à projets régionaux et nationaux, mais aussi par le biais d'enveloppes financières dont les préfets de départements auront totalement la main sur leur affectation. Trois piliers guideront les projets financés : écologie, compétitivité et cohésion.

Troisième ligne de métro de Toulouse, hydrogène vert, transition agricole, rénovation énergétique ... Dans France Relance, aucune répartition n'est faite par territoire. La Région Occitanie doit se manifester très rapidement avec des dossiers concrets et des pistes de travail qui le sont tout autant, pour figurer en bonne place des dotations et fléchages à venir.

Parmi les gros sujets d'investissements, figurent déjà :

- la troisième ligne de métro pour une part de l'enveloppe totale de 6,3 milliards d'euros à l'égard des transports publics,
- le ferroviaire, qui va bénéficier d'une enveloppe nationale de 4,7 milliards, intéresse fortement le conseil régional d'Occitanie,

"Dans la région, nous sommes très concernés par le fret ferroviaire et ce que nous appelons les petites lignes. Notre ambition est de mettre en place très rapidement une convention avec la Région Occitanie pour investir dans ces petites lignes, comme Montréjeau-Luchon (dont la collectivité veut en faire un terrain d'expérimentation pour le train à hydrogène, ndlr)", annonce Étienne Guyot.

Un autre gros dossier ferroviaire est à faire avancer pour l'Occitanie : les deux projets de LGV dans la région, à savoir Toulouse-Bordeaux et Montpellier-Perpignan,

- la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics. "Le sujet de l'isolation est tout aussi fondamental dans la région, où il y a fort à faire dans un territoire qui gagne 50 000 habitants chaque année et qui compte 3,5 millions de logements",
- l'hydrogène vert et les sept milliards d'euros qui sont dédiés à sa mise en oeuvre vont intéresser l'Occitanie et ses acteurs, où une filière en la matière est en plein développement,
- la transition agricole : les quelques centaines de millions d'euros pourraient bénéficier aux producteurs occitans.

Sur tous ces sujets, le CESER a proposé des actions concrètes dans le présent document et la Région devra/pourra les prendre en compte pour une efficacité accrue des actions à entreprendre.

IV.4 Les grands thèmes au cœur de la relance - Les recommandations du CESER

TRANSITION ECOLOGIQUE

La relance est une relance sociale et territoriale

D'une manière globale cette relance économique doit se faire en évitant le développement d'opérations dans des écosystèmes vulnérables afin de conserver et exploiter de manière durable la Méditerranée.

L'hydrogène vert est reconnu comme une nouvelle filière et la Région est positionnée. Il convient à présent de donner du contenu.

Aujourd'hui, 95% de l'hydrogène, carburant pour trains, vélos, voitures et demain pour les avions, reste fabriqué à partir d'électricité alimentée en énergies fossiles - hydrogène gris - quand moins de 5% est produit à partir de nucléaire - hydrogène jaune ou bas-carbone - ou d'énergies renouvelables - hydrogène vert.

Développement industriel Décarbonation massive FresH2 Robert Bosch France Rodez Tarn-et-Garonne Safra H2 / Safra Matériel Transport Public Ges Montpellier Horizon Hydrogène / 3M Nexeya Hydrogen Factory / Nexeya Hydrogen Carbon Components / Hycco Hydrogen Factory / Nexeya Hydrogen Factory / Nexeya Arabge Hydrogene Vert Ouest Occitanie / Qair Premier Elément Pyrénées-Orientales Corridor H2

Les principaux projets hydrogène sur la région Occitanie

Source: carte extraite d'Entreprises Occitanie – N° 379 (août/septembre 2020)

Depuis deux ans, les industriels du secteur avaient posé les bases de ces nouvelles énergies et le plan de relance doit être le point de (re)démarrage des projets et réalisations envisagés.

Dans son plan de relance, le gouvernement détaille son plan de 7 milliards d'euros sur dix ans pour développer à grande échelle l'hydrogène, qui peut servir à rendre plus "propres" certaines activités. "L'hydrogène est une opportunité stratégique pour massifier et accélérer la décarbonation des secteurs et des activités les plus difficiles à décarboner, en particulier dans l'industrie et le transport", a souligné la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili. Quatre régions, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Occitanie sont prêtes à essuyer les plâtres. Elles devraient commander les 14 premiers trains pour leurs TER. Garantis "à zéro émission", les trains à hydrogène émettent uniquement de la vapeur d'eau et de l'eau condensée.

Source : article « Industrie, transports, recherche : le gouvernement détaille son plan hydrogène », Les Echos 09/09/2020

COMPÉTITIVITÉ

La relance est la clé de notre souveraineté économique et de notre indépendance technologique

L'Occitanie en bonne place parmi les régions « gagnantes » pour la fiscalité des entreprises

La baisse de l'impôt de production va bénéficier à nos entreprises régionales, puisque la région Occitanie est bien placée en prenant cet angle d'observation :

Les régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes (qui concentrent respectivement 27 % et 13 % des redevables) seront les principales bénéficiaires de la réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'une des grandes composantes des impôts de production. Viennent ensuite les Hauts-de-France, la région Grand Est, **l'Occitanie** et la Nouvelle-Aquitaine (qui accueillent chacune entre 7 et 8 % des redevables).

La région Auvergne-Rhône-Alpes (15 %) sera celle qui profitera a priori le plus du gain lié à la diminution de l'assiette des impôts fonciers des établissements industriels. Les Hauts-de-France (12 %), l'Ile-de-France (11 %), le Grand Est (10 %), la Normandie et l'Occitanie (9 % chacune) viennent ensuite.

Ce plan de relance qui a bien des aspects d'un plan d'investissements doit entrer très rapidement dans la réalité de terrain et les besoins des territoires régionaux C'est ainsi que nous éviterons de sombres lendemains économiques et sociaux.

COHÉSION

Relocalisation de la production industrielle dans les territoires

Le plan de relance consacre 1 Md € à la relocalisation industrielle : 600 M€ pour soutenir l'investissement dans 5 secteurs stratégiques et 400 M€ pour favoriser le développement de projets industriels dans les territoires.

Mobilité et transports

Cette situation transitoire doit être l'occasion de se poser les questions sur la refonte d'une mobilité respectueuse de l'environnement et par conséquent, durable.

Ces changements visant à construire ce que devrait être le transport du futur, ne pourront réussir pleinement s'ils sont décorrélés des questions sociales et, à ce titre, de la transition professionnelle qui touche toutes les dimensions des évolutions nécessaires pour l'avenir.

Intégrer dans le plan de relance la recherche de modes de transports décarbonés

L'innovation en matière de propulsion au biogaz, au train à hydrogène ou au projet d'avion du futur... Le développement de ces nouveaux modes de transports doit être une alternative au tout camion et répondre au défi d'une sortie programmée du tout fossile (pétrole, charbon, gaz naturel).

Le transport par le rail bénéfice de 4,7 milliards d'euros dans le cadre du plan de relance. Cependant, la Région devra être vigilante pour positionner ses grands projets pour maintenir les lignes de trains de nuit, les petites lignes régionales transversales et préserver les lignes de fret régulièrement menacées.

Le logement est un élément structurant du Plan de Relance.

La transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique

Les dispositifs d'aides et de soutien ne manquent pas, ils nécessitent une bonne coordination pour accompagner les populations.

De lancer un grand projet, sur le modèle des États Généraux du Rail et de l'Intermodalité ou du pacte régional pour une alimentation durable. Ce grand projet permettrait en particulier de donner une ambition majeure au **Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique** (PREE).

Le CESER appuie cette initiative de lancer un grand projet sur la précarité énergétique : c'est le sens d'une des préconisations phares de son avis sur la transition énergétique présenté et voté le 25 février 2020.

Le CESER est convaincu que le développement de la production de logements doit s'accompagner d'une augmentation d'une offre de qualité plus abordable : simplifier et alléger pour satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs.

Pour le parc social :

- o alléger les règles de la commande publique,
- o faciliter la délivrance des permis de construire,
- o éviter des surcoûts non essentiels, sans atteinte à la dignité des personnes,
- construire un plan de développement des logements dédiés aux jeunes précaires,
- accélérer la rénovation énergétique des logements dans le parc social et parc privé,
- o augmenter la production de logements sociaux et surtout très sociaux, pour parvenir à un niveau d'équipement moyen proche du national,
- o mettre en place une plateforme pour rapprocher offre et demande de logements accessibles et adaptables,
- o développer les solutions d'hébergement temporaires dans des immeubles de bureaux vides, notamment pour les publics dits « invisibles »,
- o lutter contre l'habitat indigne,

Crise COVID-19, Priorités pour une économie régionale réinventée, diversifiée, durable et solidaire

- produire des logements accessibles, évolutifs et adaptés,
- gagner en agilité et rendre possible une stratégie de régulation des prix à l'échelle régionale.

Le Conseil Régional pourrait jouer un rôle essentiel de facilitateur et de coordonnateur des interventions en matière d'habitat et de logement.

Les enjeux climatiques et le plan de relance économique et social convergent vers les mêmes attendus.

Services Publics

Un pôle financier public renforcé pourrait être une alternative au déploiement des partenariats en finançant et accompagnant les priorités sociales définies par l'État et les collectivités territoriales, en particulier dans le cadre du plan de relance plus que jamais nécessaire.

✓ Une politique de grands travaux

L'objectif est d'optimiser l'aménagement du territoire (routes, ponts, ...), de développer les capacités des services publics au bénéfice des usagers (hôpitaux, lycées, collèges, ...), de renforcer la compétitivité de nos systèmes de transport (infrastructures ferroviaires, ...) au service des objectifs environnementaux. Cela représentera un développement considérable de la commande publique et une optimisation des procédures d'attribution. Ce sont plusieurs dizaines de milliards d'euros qui seront ainsi attribués aux titulaires de marchés publics dans les deux ans à venir.

✓ Loi 3D

Dans sa contribution sur la loi 3D, le CESER rappelle que l'État est le garant de l'intérêt général et des services publics, contribuant, de ce fait, à la réduction des inégalités territoriales.

Le CESER propose de renforcer le rôle des collectivités territoriales sur la base de propositions concrètes, déclinées par thématique (développement économique, santé, culture, ...). Le CESER propose également de faire évoluer la Conférence territoriale de l'action publique, vers un véritable organe de gouvernance territoriale partagée des acteurs publics régionaux (État, collectivités, CESER, INSEE, ...), propre à définir, à piloter et à évaluer des stratégies régionales coordonnées autour d'objectifs communs. Mais aussi à suivre leur mise en œuvre synergique et à évaluer leur impact objectif sur les situations territoriales observées.

Le CESER propose la mobilisation de la Conférence territoriale de l'action publique comme instance de définition coordonnée et partagée de stratégies et d'objectifs territoriaux, ainsi que de pilotage et d'évaluation de l'efficience et de l'efficacité des politiques publiques sur les données territoriales observées par les observatoires régionaux ou par l'INSEE. Il suggère une association plus étroite des CESER à cette instance, comme partenaires représentant la société civile organisée régionale, susceptibles d'apporter aux décideurs des diagnostics, des alertes, des préconisations, des anticipations prospectives des besoins territoriaux et de concourir à la définition d'un projet commun et d'une dynamique territoriale synergique. La recherche des interactions synergiques entre développement économique, social et environnemental constitue en effet, aux yeux du CESER Occitanie, un enjeu de développement crucial, qui appelle un changement de culture dans la gouvernance politique et administrative au regard de politiques publiques conçues en silos étanches, qui méconnaissent les interactions à l'oeuvre dans la « vraie » vie. Il s'agit d'un enjeu qui va de pair avec l'objectif d'émergence d'un nouveau modèle de développement plus écologique, qui ne pourra se construire en séparant les considérations économiques, sociales, environnementales et culturelles.

La culture

Après la crise sanitaire, le secteur culturel sera très certainement durablement impacté. Il est essentiel de trouver des modalités de relance de ce secteur. Ce sont des modèles à bout de souffle, qui, pour pouvoir continuer à exister, nécessitent de voir repensés leurs modes de financement et leur gouvernance, pouvant aller jusqu'à un changement de modèle dans la politique fiscale.

Dans le champ spécifique des festivals, le problème est celui du manque de visibilité sur les reports possibles.

La situation est identique pour les expositions, la programmation des projets cadres (écoles, itep, etc.) : tous ces projets sont repoussés.

L'annulation d'opérations et d'évènements crée un manque à gagner important.

Il faut noter la grande précarité dans le secteur des arts plastiques également, alors même que ces artistes ont pourtant une belle parole à porter.

Il faut également souligner la grande précarité des artistes auteurs.

Le monde associatif

Il est en effet important que la Région travaille avec le secteur associatif sur la relance, sur des mesures adaptées.

Dans ce cadre, d'une part le CESER préconise d'une part de supprimer les règles de proportionnalité des subventions pour 2020, et, d'autre part la création d'une procédure de sauvegarde pour les associations.

Le numérique

La Région compte de nombreuses entreprises dans ce secteur et la plupart ont montré leur capacité à être présentes dans le « chantier » du numérique.

Avec 3,7 milliards rien que pour les jeunes pousses et les technologies d'avenir, les start-up françaises apparaissent comme les grandes gagnantes. Cet investissement est une nouvelle marque envers la French Tech après le plan de soutien mis en place en juin dernier au coeur de la crise du coronavirus. Parallèlement, la transformation numérique de l'État et des PME sera financée à hauteur de 2,3 milliards. La fibre optique et la lutte contre l'illectronisme obtiennent, elles, 500 millions d'euros. Enfin, 300 millions iront à la formation aux métiers du numérique.

L'accompagnement des entreprises régionales dans la digitalisation est l'un des axes forts de ce secteur. La Région Occitanie, dans ce domaine aussi, doit travailler à des partenariats ouverts à l'international pour être un acteur dans le vaste monde des données numériques, ce dont elle a le potentiel.

L'emploi

Formations nouveaux emplois

Créer un maillage territorial équilibré des territoires tiers-lieux dans le cadre du plan de relance.

Les politiques de formation et d'emploi prévues dans le plan de relance doivent être traitées au niveau des territoires sur les périmètres des territoires d'industrie ou des zones d'emploi existantes, le CESER sera vigilant quant aux réels effets sur l'emploi.

La place des jeunes

Le gouvernement entend «accompagner 15.000 jeunes demandeurs d'emploi en insertion», à partir de 2021, et subventionner 2.500 jeunes non diplômés (entre 18 et 25 ans) sans emploi, ni en études, ni en formation à l'aide d'une dotation de 10.000 euros. Parmi ces mesures l'opération «l'accompagnement intensif jeunes » (AIJ). Coût de la mesure : 15 millions d'euros pour les demandeurs et 25 millions pour les non diplômés.

Les jeunes diplômés à Bac+5 et les jeunes docteurs se voient doter respectivement de 23 millions d'euros par an (pour 600 diplômés accueillis dans des laboratoires publics) et 19 millions par an pour 500 post-doctorats.

La Région a un axe de travail fort dans ce domaine pour les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi quel que soit leur cursus scolaire ou universitaire. Les actions à mener devront être construites et concertées en partenariat étroit avec tous ceux qui interviennent dans la formation initiale.

Les pôles de compétitivité comme levier de la relance

Depuis le début de la crise, les pôles assurent un rôle de suivi et éventuellement d'alerte auprès de leurs adhérents. Il est donc également nécessaire de faire émerger plus localement, à l'échelle de chaque Région des marchés plus locaux et plus immédiats pour des ETI et des PME en croisant les domaines de compétences et les filières.

Le CESER défend donc l'idée que les aides du plan de relance national ne soient pas uniquement destinées aux grands donneurs d'ordre des filières concernées mais qu'une majeure partie soit dirigée vers les TPE, PME et ETI.

Les pôles de compétitivité sont bien placés pour être au cœur du déploiement et de la mise en œuvre de ces fonds mais ne touchent pas tout l'écosystème TPE/PME/ETI. Afin que ces fonds s'adressent à la plus grande diversité des entreprises, leur orientation doit se faire en lien étroit avec les clusters, les ressortissants de chambres de commerce ou les adhérents des syndicats patronaux. La Région pourrait être garante de la transmission efficace vers les entreprises de ses fonds. Les grandes entreprises sont aussi impactées par la crise , il ne faut donc pas en attendre un hypothétique « ruissellement » des aides vers les sous-traitants, sans que cela exonère les grandes entreprises de leur devoir de vigilance. Ce plan de relance national devra aussi permettre de réaliser des démonstrateurs de référence des innovations lorsque la commande est publique.

Les pôles doivent être confortés dans l'accompagnement des industriels et des entreprises tant autour de l'identification de leurs capacités d'innovation autour d'une thématique commune que sur les opportunités de regroupement stratégique entre eux pour maintenir l'activité et les emplois.

Le CESER préconise que les délais d'instruction des demandes d'aides et de subvention et de mise en œuvre des financements soient inférieurs à 2 mois.

Les collectivités territoriales doivent favoriser l'achat national et innovant dans les marchés publics.

Si les subventions permettent souvent d'enclencher une dynamique indispensable au développement des entreprises, celles-ci ont surtout besoin de débouchés pour leurs produits et garantir leur pérennité ...

Il nous a semblé utile de relever les contributions issues du panel réuni par la Tribune fin août 2020.

12 propositions pour réconcilier échelle locale et échelle globale

Source La Tribune – 30 08 2020

Objectif : des mesures concrètes pour accélérer et favoriser dans les territoires la revitalisation économique, la transition écologique, l'accès à la santé, la transition agricole, l'accès au numérique ou encore la mobilité.

choole la mobilite.				
Santé	1/ Favoriser le développement des maisons e-médicale 2/ Grâce aux nouvelles technologies, favoriser une meilleure répartition du temps médical disponible entre les médecins et praticiens			
Transition énergétique	1/ Accélérer le développement de projets d'installation de production d'énergie locale et citoyenne 2/ Donner du pouvoir aux collectivités locales sur l'affectation des enveloppes du futur plan de relance dédiés au volet transition écologique.			
Numérique	1/ Proposer une offre globale publique d'accès internet à bas coût 2/ Développer la solidarité numérique intergénérationnelle Mettre en place des ambassadeurs du numérique sur l'ensemble des territoires pour développer l'inclusion numérique.			
Alimentation et agriculture	1/ Accélérer la structuration de filières agroécologiques 2/ Promouvoir l'agroécologie via le développement du « yuka » de l'agroécologie			
Revitalisation de l'économie locale	1/ Accélérer le développement de tiers lieux ruraux. 2/ Faire du bio et de l'agroécologie l'une des dynamiques majeures de la revitlisation des territoires			
Mobilité	1/ Renforcer, compléter, déployer l'offre de transport dans les territoires 2/ Engager en urgence dans chaque région une concertation associant collectivités, entreprises et citoyens			

V. IMPACT DE LA CRISE COVID-19 SUR LES FINANCES PUBLIQUES : LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA RÉGION ET PAR L'ÉTAT POUR RÉPONDRE À LA CRISE

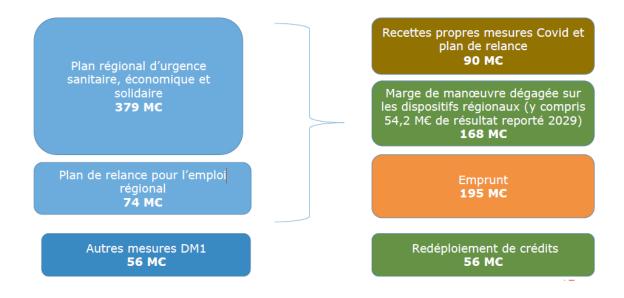
V.1 Les plans d'urgence et de relance de la Région Occitanie

(Source : Conseil régional Occitanie)

En région Occitanie, du fait de la crise sanitaire, 1 025 000 salariés se sont retrouvés en chômage partiel, soit 53 % des salariés, pour un coût de près de 4 Md €, sans compter les plans de licenciements à venir dans tous les secteurs d'activité. Prenant la mesure de la gravité de cette crise, la Région Occitanie a réagi en prenant trois types de mesures :

- **1- des aides de court terme** pour aider la population et les entreprises à faire face aux situations d'urgence en réponses aux besoins opérationnels ou de survie des entreprises, dès les mois d'avril et mai, via une série de **plans d'urgence** d'un montant de **379 M€**, avec un effet levier de 600 M€,
- 2- des aides de court terme répondant à une approche structurelle, visant à aider les entreprises dans la phase de sortie de crise, adopté en juillet : c'est le plan de relance pour l'emploi correspondant à un engagement régional de 211 M€, avec un effet levier de 400 M€, dont 203 Millions d'euros sont prévus dans le cadre de la décision modificative n°& du budget 2020 (DM1),
- 3- des aides de moyen et long terme répondant à une approche structurelle, dénommé «Green New Deal », dont le premier acte, axé sur l'alimentation, sera adopté lors des assemblées plénières régionales de novembre et de décembre 2020. Il s'agira de décliner des actions visant à aboutir à un nouveau modèle de développement, plus résilient, plus écoresponsable et plus durable.

La décision modificative n°1 du budget 2020 de la Région Occitanie prend en compte 453 M€ de crédits de paiement (CP), dont 379 M€ sont consacrés au Plan d'urgence régional et 74 M€ sont destinés au Plan de relance régional.



Le financement des plans est réalisé à partir des recettes régionales suivantes :

- 90 M€ de recettes issues de la participation financière des partenaires au financement des mesures d'urgence telles que l'acquisition de masques, au fonds l'OCCAL, à la formation à distance et au Plan de relance,
- 168 M€ de prise en compte de marges financières dégagées sur les dispositifs régionaux existants et par l'affectation de l'épargne nette 2019 (54,2 M€),
- 195 M€ d'emprunt complémentaire.

V.1.1- Les plans d'urgence : un budget de 379 M€ avec un effet levier de 600 M€

Les dispositifs déclinés dans les plans d'urgence régionaux sont les suivants :

- le Fonds national de Solidarité et le Fonds de Solidarité Occitanie pour les entreprises en difficulté,
- le **Pass Rebond Occitanie** pour soutenir les investissements des entreprises afin d'anticiper la reprise économique,
- le **Fonds l'OCCAL**, en co-financement avec la Banque des Territoires et les autres collectivités locales, destiné aux acteurs du tourisme, aux commerces de proximité et aux artisans dans leur phase de redémarrage de l'activité, via des avances remboursables d'aide à la trésorerie et des subventions d'investissement pour s'adapter aux exigences sanitaires,
- le Fonds Solutions Associations Occitanie, un fonds exceptionnel de soutien au tissu associatif,
- la **plateforme digitale alimentation** pour favoriser la livraison de proximité afin d'aider les producteurs locaux à maintenir leur activité et permettre aux citoyens de consommer local,
- **l'opération « Bien Manger pour Tous »** pour fournir les associations d'aide alimentaire en produits frais et locaux destinés aux familles dans le besoin et aux publics fragilisés par cette crise.

V.1.2- Le plan de relance régional : un budget de 203 M€ dont 138 M€ de mesures nouvelles affectées et un effet levier de 400 M€.

Dans la DM1 2020, figure notamment, au titre du Plan régional de relance pour l'emploi :

- le soutien aux filières les plus impactées par l'arrêt ou le ralentissement de l'activité : 160 M€,
- le plan de relance du Tourisme (12 M€ en AP/AE, dont 8 M€ en mesures nouvelles et 3,4 M€ en CP),
- le **plan ADER de soutien à l'aéronautique et au spatial** (99 M€, dont 89 M€ de mesures nouvelles et 44,5 M€ de CP),
- le plan de relance de la viticulture (7 M€ de mesures nouvelles en AP et 2 M€ en CP),
- le plan de relance de la filière nautique (0,5 M€ de mesures nouvelles en AE et CP),
- le plan de soutien au BTP transition énergétique et tiers lieux (14,7 M€ en AP et CP par redéploiement),
- Les **mesures complémentaires de relance** Pass et Contrat relance (27 M€ en mesures nouvelles et 21 M€ en CP),
- le **soutien à l'emploi** par l'expérimentation de nouveaux dispositifs de formation des salariés et d'apprentissage pour l'insertion des jeunes : 25 M€,
- de nouveaux outils de relance et de relocalisation stratégique : 9 M€,
- un plan de reconquête des usagers des transports collectifs, trains et autocars : 9 M€.

V.2. Les mesures nationales

V.2.1- Le pré-accord de l'État avec les Régions signé le 30 juillet 2020²⁵

Déjà fortement mises à contribution dans l'effort national de redressement de la dette publique depuis 2012, les Régions françaises ont engagé, en 2020, 1,7 Md€ de dépenses exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire. Dans le même temps, elles ont perdu 1,2 Md€ de recettes fiscales. Elles ont dès lors dû mobiliser leur épargne nette pour faire face à ces dépenses exceptionnelles, réduisant d'autant leur future capacité d'autofinancement et d'emprunt. Leurs recettes 2021 seront en outre fortement impactées par la perte de recettes issues des produits 2020 de la CVAE et de la TVA, aggravée par la décision gouvernementale de réduire les impôts de production des entreprises (CVAE, CFE), afin de favoriser leur résilience et le maintien de l'emploi face à la crise.

Alors même que la loi leur confère un rôle essentiel dans le développement économique et territorial, porté par leurs investissements, l'équation « augmentation des dépenses + baisse des recettes », en l'absence de compensation des pertes par l'État, conduirait les Régions à devoir réduire la voilure de leurs investissements de 30%. Un pré-accord a été signé le 30 juillet entre l'État et les Régions afin d'attribuer aux Régions une compensation de 600 M€ au titre de l'exercice 2020. Ce préaccord devra être acté par une mesure de loi de finance rectificative du budget national 2020 ou par le projet de loi de finance initiale pour 2021. Si la clef de répartition de ce montant par Région n'est pas encore connue, la dotation de la Région Occitanie devrait lui permettre de récupérer le montant de son épargne nette 2019, qu'elle a intégralement affecté à la gestion de la crise.

Les Régions ont bénéficié jusqu'à 2020 du caractère dynamique de leurs ressources indexées sur une conjoncture économique favorable. L'impact majeur de la crise sanitaire sur leurs recettes 2021 à 2023 les conduit à souhaiter réduire la sensibilité de leurs ressources aux aléas de la conjoncture économique. Dans le cadre du pré-accord signé, il est dès lors envisagé de substituer, à la part régionale de la CVAE (9 Milliards €), une fraction de la TVA nationale, assortie d'un dispositif visant à atténuer les effets aléatoires du dynamisme de la recette fiscale (mécanisme de garantie ou fonds de sauvegarde). La rénovation du dispositif de péréquation, qui vise à compenser les déséquilibres de richesse et de développement territorial entre les Régions par une redistribution de la richesse nationale, est également envisagée.

Les Régions se verraient également attribuer la gestion du « Fonds de transition », destiné à accompagner la décarbonisation des territoires industriels, ainsi que celle du programme européen REACT EU, contribution du plan de relance européen à la politique de cohésion territoriale.

En contrepartie de ces mesures consenties par l'État, les Régions s'engagent à porter de 15 Md€ à 20 Md€ (+33%) leur participation financière à la réalisation du futur Contrat de plan État-Région (CPER), outil de programmation partenariale des investissements structurants 2021-2027 entre l'État, les Régions et l'Europe. De façon inédite, celui-ci comportera un volet « relance » qui intègrera, aux côtés de ses champs d'action traditionnels (transitions écologiques, recherche, innovation, enseignement supérieur, cohésion sociale et territoriale, infrastructures de transport) des champs d'intervention élargis, visant à favoriser la relance nationale (santé, formation professionnelle, politique industrielle, agriculture, inclusion numérique, culture, sport, patrimoine).

²⁵ Conseil régional Occitanie

V.2.2- Le plan de relance national : 100 Md€ supplémentaires²⁶

Pour ce qui concerne l'État, le ministre de l'Économie a présenté le 3 septembre, un plan de relance de 100 Md€, constitué de 3 volets : 30 Md€ seront consacrés à un volet annoncé comme stratégique : l'écologie, afin d'accompagner la transition du modèle de développement vers une économie plus verte et durable ; 34 Md€ seront consacrés à la compétitivité des entreprises, afin de les aider développer leurs activités et à préserver l'emploi ; 36 Md€ bénéficieront à la cohésion, pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires et entre tous les Français.

Sur ces 100 Md€, seuls 80 Md€ seront directement imputés sur le budget de l'État, dont notamment :

- 31 Md€ pour le financement de l'activité partielle,
- 8 Md€ en vue de l'abondement du fonds de solidarité aux entreprises,
- 3 Md€ pour l'exonération des charges sociales.

Les dispositifs de garantie de prêts par l'État ne génèreront de dépense certaine pour ce dernier que si les entreprises ne remboursent pas les prêts qu'elles auront contractés pour financer leur relance. D'autres dispositifs correspondent à des reports d'échéances de prélèvements obligatoires (33 Md€). La Caisse des Dépôts annonce par ailleurs un soutien financier du plan à hauteur de 26 Md€.

Ces mesures s'ajoutent aux 462 Md€ déjà déployés en mars et en avril par le Gouvernement, dont seulement 57,5 Md€ s'imputaient de façon certaine sur le budget de l'État. Elles portent le déficit budgétaire de la France de 93,1 Md€ initialement prévu par la loi de finance initiale 2020 à 222,1 Md€, soit 120,9 % du PIB annuel, et créent un besoin de financement de 361,2 Md€. C'est l'Agence France Trésor qui sera chargée d'emprunter sur les marchés financiers, via l'émission de bons du Trésor et d'obligations assimilables aux bons du Trésor, remboursables sur une durée plus ou moins longue, qui pourra s'étaler sur 50 ans. Elle bénéficie en outre de taux d'emprunt toujours aussi bas, qui minimisent les risques financiers à emprunter. L'étalement du remboursement de la dette pourrait représenter 150 Md€ d'ici 2042.

Le Gouvernement exclut pour l'heure d'augmenter les impôts pour rembourser la dette. Il prolonge néanmoins la durée de la contribution à la dette sociale qui devait disparaître en 2024 jusqu'en 2033. La loi de finance 2021 pourrait la prolonger jusqu'en 2042. Le Gouvernement table aussi sur la reprise de la croissance pour financer la dette ainsi que sur la consommation des ménages, qui ont économisé 75 Md€ durant le confinement. Il n'exclut pas de favoriser aussi la relance par le travail

L'annulation de la dette nationale n'est pas une solution envisagée car elle conduirait à plus de désordres financiers et de conséquences dommageables qu'à un soulagement. La dette nationale est en effet détenue à 18% par des compagnies d'assurance vie et à 6 % par des banques. Son annulation mettrait ces dernières en faillite et ruinerait les Français qui leur ont confié leurs économies. De même, plus de 50% de la dette nationale est détenue par des investisseurs étrangers qui cesseraient de prêter à la France si celle-ci ne les remboursait pas, qui plus est en violation de l'interdiction de traités internationaux. La banque centrale européenne (BCE), qui détient pour sa part 20 % de la dette française, a également écarté, en juin, l'hypothèse de son annulation.

La France bénéficiera enfin de 40 Md€ de subventions européennes issus du Plan de relance européen de 750 Md€. Pour la première fois dans l'histoire européenne, les États qui auront bénéficié de ces aides n'auront pas à les rembourser, la dette sera mutualisée et remboursée de façon solidaire par l'ensemble des États membres. La Banque centrale européenne prévoit par ailleurs de racheter aux investisseurs qui auront prêté de l'argent aux États membres leur dette jusqu'à concurrence du montant de 1 000 Md€, afin de les inciter à prêter. L'Union européenne envisage de rembourser sa dette en instaurant de nouvelles taxes (taxe sur le plastique non recyclé, taxe carbone aux frontières de l'UE, redevance numérique, etc.). En

-

²⁶ France Info le 03 sept. 2020

Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée Crise COVID-19, Priorités pour une économie régionale réinventée, diversifiée, durable et solidaire

dernier ressort seulement, en cas d'échec, elle membres au budget européen.	serait contrainte d'augm	enter les contributions des pa	ays

VI. LES PROPOSITIONS DU CESER

Traverser cette crise a été possible par une mobilisation sans précédent des corps intermédiaires et des partenaires sociaux : chambres consulaires, branches professionnelles et du CESER par la veille, la pédagogie des mesures, les alertes, les mesures sanitaires, la prévention et pour la sortie de crise.

La Région dispose de solides atouts pour continuer à figurer comme région privilégiée : domaines d'excellence reconnus, capacité d'innovation et d'exportation, dynamique territoriale, opportunités liées aux transformations numériques et aux nouvelles technologies.

Pour réussir ce combat de la reconquête industrielle l'État a travaillé d'abord par filière, avant de proposer une solution agile par territoire que constitue « Territoires d'industrie ». Cet outil doit encourager les acteurs à se rapprocher et établir des relations fortes et durables garantissant un ancrage territorial et une valorisation des capacités de productions industrielles locales, historiques ou nouvelles.

Face à l'urgence et aux enjeux collectifs nés de la crise sanitaire, le CESER Occitanie relève que la dette publique, combattue depuis une décennie avec rigorisme et constance, s'est imposée comme une indispensable alliée face à la crise sanitaire, qui devra rester limitée dans le temps.

La Région Occitanie se doit de dégager des opportunités.

Aller vers les territoires de demain, les métiers de demain, l'entreprise de demain, quel que soient sa taille et son secteur.

Il est question de « relocaliser ». Nécessité, avant d'aller plus loin, de retrouver les critères qui ont présidé à la délocalisation et qui l'ont favorisée car les industries étaient à bien des égards dérangeantes (pollution air et eau, obsolescence des bâtiments, coûts de la main d'œuvre, etc), entre autres il y avait des intérêts commerciaux, des partenariats internationaux qui ont poussé à ces délocalisations.

Repenser l'industrie d'hier vers aujourd'hui doit passer par une industrie propre sobre durable et innovante, respectueuse de ces forces vives humaines ...

Nous avons un champ des possibles quant à la conservation, le soutien et l'accompagnement au développement d'industries « nouvelles » et l'Occitanie a de nombreux atouts pour cela compte tenu de la diversité de son économie (cf. France Industrie et les 10 filières et les territoires d'industrie).

L'Occitanie doit avoir la capacité à produire : formations adaptées, moyens de ne pas polluer.

De nombreux territoires d'Occitanie avaient et ont encore (pour certains) une vocation industrielle qu'il suffirait de relancer, actualiser, développer, promouvoir.

Il faut favoriser toutes les transformations industrielles possibles en Occitanie et ainsi mettre en place des circuits courts, la fourniture de matières premières par exemple et ancrer les activités dans la région pour des emplois non délocalisables en raison des savoir-faire et des ressources loco-régionales.

Construire les territoires de demain, c'est également s'inscrire dans des réalités concrètes et des enjeux qui dépassent pour certains la conjoncture. La pauvreté et la précarité sont des réalités préoccupantes en Occitanie. Les enjeux environnementaux, de la transition énergétique à l'effondrement de la biodiversité, obligent à penser les territoires de demain dans le cadre d'écosystèmes complexes qui engagent la responsabilité collective.

Les axes de propositions s'inscrivent autour de :

- travailler dans l'optique de l'économie de proximité sans se limiter à l'économie circulaire afin de favoriser les échanges avec l'extérieur,
- valoriser les circuits courts de production, de transport et de consommation qui s'appuient sur le réseau territorial des petits producteurs locaux et des entreprises de l'économie sociale et solidaire, propre à favoriser l'émergence d'un modèle de développement plus durable,
- limiter nos impacts environnementaux en raccourcissant les circuits,
- rester ouverts aux interactions et les favoriser par l'innovation,
- veiller à irriguer les territoires lors de la relocalisation dans tous les domaines stratégiques notamment de la santé, de l'alimentation, de l'environnement et de l'énergie,
- valoriser ce qui est produit en Occitanie :
 - les savoir-faire des territoires d'industrie avec des productions « anciennes » réactualisées : reconquérir des marchés pour des productions tels que chapellerie, chaussures, ganterie, etc...
- répertorier les ressources naturelles non exploitées de l'Occitanie :
 - o relancer des savoir-faire et des sites désaffectés.
- soutenir le développement local par des contrats de coopération qui feront effet de levier,
- afin de coller aux évolutions sociétales accompagner l'émergence de petites entités (auto emploi micro entreprise – pluriactivité, ...),
- anticiper les nouveaux modes de consommation et rester opportuniste afin de répondre aux évolutions du marché,
- augmenter les dérivés et les transformations de production agroalimentaire locale pour adhérer aux nouveaux modes de consommation et participer ainsi à une économique plus sobre plus propre et de proximité,
- s'appuyer sur un important volet social et fiscal et recentrer l'actuel modèle de développement, exclusivement économique et financier, sur des objectifs de bien-être individuels et collectifs, qui complètent désormais les critères du seul PIB dans l'appréciation internationale du développement,
- veiller aux interactions locales entre développement économique, développement social et préservation de l'environnement,
- favoriser l'accès des femmes dans la création d'entreprises, la réalisation de leurs projets et l'accès aux responsabilités.

VII. EN SYNTHÈSE

Les faiblesses de l'Occitanie Les atouts de l'Occitanie et comment les renforcer et comment les réduire Un secteur agroalimentaire de 1er plan Deux filières très touchées par la crise: une communication de sortie de crise pour l'aéronautique et le tourisme l'ensemble des filières agroalimentaires, afin utiliser les savoirs faire acquis pour donner un d'inciter à l'achat de produits régionaux de nouvel élan à la filière industrielle vers de qualité et facilement identifiables. nouveaux débouchés les collectivités doivent participer à l'effort de Un réseau de communication intrarégional reconstruction en s'approvisionnant de façon autoroutier et ferroviaire insuffisant pour massive et préférentielle auprès des entreprises favoriser le développement local de l'économie et producteurs régionaux inciter les élus régionaux pour un nouveau Une grande diversité de filières industrielles programme d'aménagement du territoire dont une, leader mondial : l'aéronautique favoriser l'innovation dans les filières Un système de transport en commun obsolète transfert de la favoriser le recherche promouvoir les transports propres (bus académique vers l'industrie, dans un partenariat électrique / hydrogène) public-privé renouvelé, pour irriguer la filière par investir dans un réseau de transport innovant l'innovation et autonome Des écoles et des universités dont certaines de favoriser les déplacements doux réputations internationales améliorer les structures d'accueil pour favoriser Deux grandes métropoles à tendance la venue des meilleurs enseignants et étudiants hégémonique Un passé riche de productions industrielles l'implantation favoriser d'activités (textile cuir laine...etc) toujours existantes économiques dans les villes moyennes et investir sur la R&D pour stimuler l'élaboration filières relancer des de reconversion des modèles efficaces et reproductibles, qui industrielle et réhabilitation de friches ainsi déclenchent des chaines de valeurs durables favoriser le maintien de la population 70 ports de plaisance sur un littoral à fort potentiel accompagner l'évolution technologique des ports de plaisance pour en faire des « ports connectés » vers de nouvelles perspectives Un grand territoire riche de patrimoine historique intensifier le renforcement de rénovation et de mise en valeur par la communication et l'accès facilité Une région forte de compétences humaines et investies accompagner l'évolution des compétences individuelles et collectives aux nouvelles technologies et aux réformes des métiers

Les menaces pour l'Occitanie Les opportunités de l'Occitanie et comment s'en préserver et comment les saisir et en faire des forces Maintenir et redéployer les savoir-faire et leurs L'ouverture du commerce extérieur étant trop synergies pour construire des modèles adaptés, dépendant du trafic aérien (absence de TGV) compétitifs. organiser des coopérations transnationales et Définir ces modèles adaptés et les prescrire régionales auprès des clients et donneurs d'ordres Risque d'attaque de filières d'excellences par la concurrence nationale et internationale Pousser les technologies du numérique en appui sur les leaders régionaux aider les filières à une vigilance et une veille économique des positions concurrentes Inter-agir avec les universités et les pôles de compétitivité pour innover et attirer des talents Difficultés de recrutement dans nos entreprises mondiaux des villes moyennes Soutenir les industriels présents et adapter les formations initiales et continues accompagner leur diversification aux évolutions des métiers Mobiliser nos ressources d'innovation (ESRI) et start-ups La crise a entrainé un changement des pratiques Développer la capacité d'être agile alimentaires Relocaliser la fabrication de médicaments accompagner la filière afin de réorienter la Identifier et fédérer des filières et leurs acteurs production pour satisfaire de nouveaux afin d'élargir leur capacité à se structurer et à modes de consommation répondre aux exigences de visibilité sur le marché • Maillage des services publics en milieu rural Revoir la politique et la capacité d'accueil en fortement remis en cause : arrière-saison et hors saison et revitaliser le - nécessité impérieuse de « réinvestir » dans le territoire afin de proposer des mutations maintien et la réimplantation de services économiques : publics de proximité soutenir les filières pouvant bénéficier du

tourisme

d'Occitanie.

créer des tickets weekend pour les habitants

VIII. CONCLUSION

Loin des amalgames médiatiques, le CESER a la volonté de porter des propositions qui invitent à la responsabilité collective dans un monde où seront pris en compte les aspects économiques, environnementaux et sociétaux pour ne pas perdre de vue les fondamentaux d'équilibres indispensables à notre vie.

Les territoires de la Région Occitanie doivent être accompagnés pour surmonter cette crise, en tirer les enseignements, soutenir la relance, consolider les rebonds, afin de préparer son futur de façon raisonnée et durable.

La crise mondiale a eu un impact important sur l'état d'esprit des populations : un risque méconnu qu'il a fallu partager, une épidémie qui s'est propagée très vite du sanitaire à l'économie et au social, une nécessité de solidarité et de remise en question collective et individuelle quant aux comportements.

Cette crise a pointé des enjeux forts tels que la dépendance de la France pour les produits de santé et de protection. Pour autant il ne peut s'agir de repli mais de mener des réflexions pour construire un autre modèle économique plus sobre, plus cohérent avec les autres enjeux dont le développement durable et les équilibres sociétaux.

Les « Propositions » du CESER s'inscrivent dans ce contexte de gestion de crise, d'actions à conduire pour trouver les issues à cette crise.

La Région Occitanie dispose d'un existant de grande qualité, de fort potentiel et le CESER l'a mis en avant dans son travail. L'action régionale nécessite d'apporter des réponses concrètes et rapides ainsi qu'une prise en compte efficace de ce qui se passe sur le terrain.

Le plan de relance est important et il fait partie des moyens mis à disposition. Il faut travailler à sa concrétisation pour intervenir sans délai sur les dangers qui menacent l'emploi et les entreprises de tous secteurs.

Le plan de relance va soutenir l'économie et c'est indispensable. Pour autant, la lourdeur de sa mise en œuvre fera qu'il n'aura pas d'effets immédiats. Les seuls effets sur le court terme se verront dans les territoires grâce à la réactivité de ceux qui font l'économie de terrain.

Quant aux relocalisations que chacun appelle de ses vœux, sachons avoir du discernement : relocaliser, au sens strict, c'est trop tard, des choix politiques et économiques ont été faits de longue date. Par contre, unissons nos forces pour développer l'économie régionale, pour ancrer en Région Occitanie des entreprises, de tous secteurs, qui ont créé de l'emploi, qui investissent pour se développer et qui rendent nos territoires attractifs.

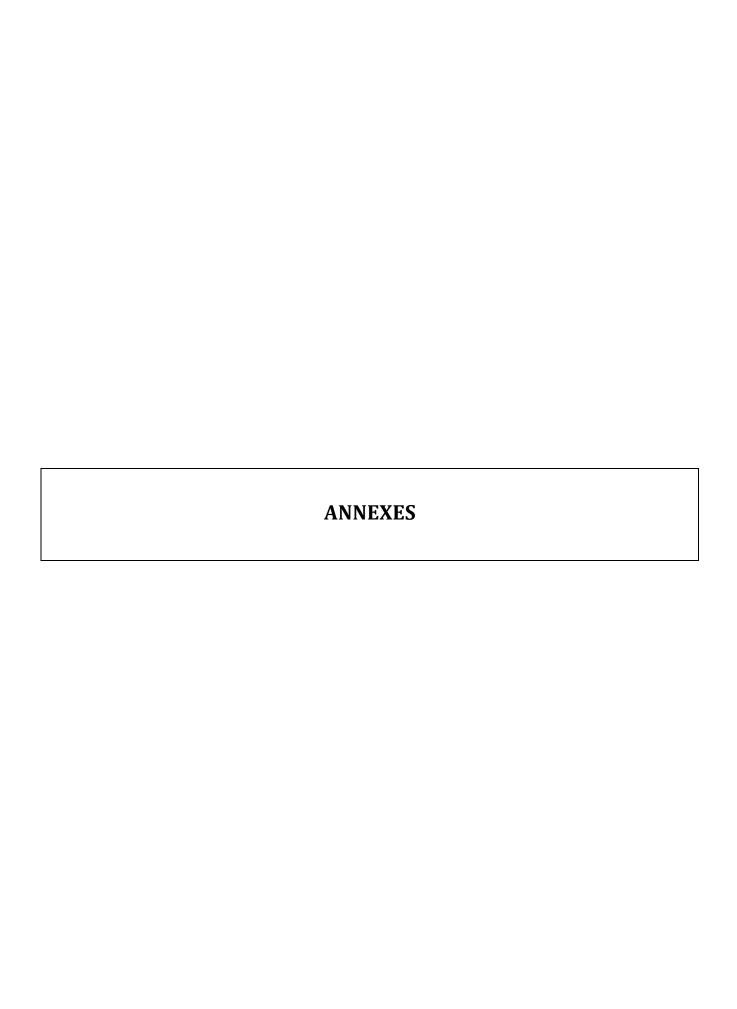
Notre pays, pas plus que notre territoire occitan ne vont se couvrir d'usines, mais en Occitanie nous avons des sites à relancer et à moderniser, des zones de friches, à l'histoire industrielle pas si ancienne, à redynamiser. Les entreprises y compris publiques (tous les secteurs confondus) jouent un rôle prépondérant dans la dynamique des territoires!

Il faudrait être en mesure de proposer dans chaque territoire, dans chaque zone d'emploi, une prospective large afin de partager une vision associant les différents acteurs dans le cadre d'un dialogue social territorialisé.

Le CESER est une assemblée, représentative de la société civile, qui sait mobiliser ses compétences et ses expertises. Il s'inscrit dans un dialogue continu avec la Région pour développer ses propositions et contribuer à faciliter leur mise en œuvre. Pour le CESER, cette mobilisation doit se faire dans le respect et le partage des valeurs qui nous permettent de vivre ensemble et qui sont celles de la République!

Le CESER est prêt à agir aux côtés d'une Région mobile, active, qui avance vers un futur qu'elle doit choisir, maintenant.

Les bases sont posées, le travail commence pour inscrire dans l'a L'heure de la re – création a sonné pour notre Région Occitanie.	avenir les	choix que	nous allons	faire.



ANNEXES

CONTRIBUTIONS INTÉGRALES DES COMMISSIONS DU CESER:

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION 1 « Aménagement du territoire – Politiques environnementales et énergétiques – Transport – Infrastructures – Numérique – Logement.

La Commission 1 a souhaité plus particulièrement aborder les questions de la transition énergétique, les transports, le logement, les services publics, le numérique à travers le prisme de la sobriété et les transitions professionnelles.

Elle a construit son argumentaire à travers les trois avis qu'elle a produits (SRADDET 1^{ère} et 2^{ème} version et la transition énergétique) de façon concise : préambule suivi de préconisations.

Ainsi vous trouverez en ce qui concerne les fiches sobriété, transition énergétique, transports, logement et numérique, les éléments de contexte qui ont alimenté la réflexion.

Concernant la fiche services publics, il nous a semblé indispensable, en complément des éléments de contexte, de rappeler les fondamentaux et les missions régaliennes qui en découlent.

Enfin, la Commission 1 a exprimé des préconisations qu'elle souhaite voir apparaître dans le document final.

SOBRIETE

CONTEXTE

Les termes de « sobriété » et de « relance » sont-ils compatibles ?

La sobriété énergétique est une composante indispensable de la transition énergétique, sans laquelle il est impossible d'atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre nécessaires pour stopper le dérèglement climatique. Construire une relance économique sans envisager la sobriété conduirait à un retour en arrière en matière de transition écologique, que nous ne pouvons plus nous permettre. La sobriété peut aussi être facteur de progrès social et environnemental.

L'impératif de sobriété n'empêche pas la relance économique. Il nécessite par contre d'imposer des limites environnementales aux choix de relance économique. Il implique d'interroger collectivement nos besoins et nos priorités sur une base autre que le PIB et la rentabilité. Il remet également en cause le concept de croissance « verte », qui reste focalisé sur la croissance du PIB.

Envisager la sobriété pousse à se placer sur le terrain de l'innovation sociale, économique et environnementale, pour construire une société plus résiliente, bâtie sur la durabilité. Une politique de relance sobre suppose un rapport de compatibilité des mesures de relance avec les objectifs de réduction de l'empreinte écologique de notre région. Elle implique de distinguer le nécessaire du superflu, l'urgent du non-urgent, selon de nouveaux critères. Elle ne concerne pas uniquement les comportements individuels, mais aussi les organisations collectives : entreprises, collectivités.

PRECONISATIONS

Préconisation 1 : Placer la stratégie régionale de transition énergétique au cœur de la relance et y intégrer le virage de la sobriété.

La transition énergétique présente un potentiel important de relance économique mais la politique régionale n'a pas encore engagé le chantier de la sobriété. La Région doit faire évoluer son scénario RéPOS

et inclure la notion de sobriété de manière positive dans son discours sur la relance. Le chantier de la sobriété est indispensable.

Préconisation 2 : Mesurer la relance à partir de nouveaux indicateurs.

Une rupture intellectuelle est indispensable sur la question de l'évaluation des politiques publiques, en abandonnant la référence exclusive à l'indicateur du PIB. Il est indispensable de mesurer régulièrement les effets de la relance en Occitanie sur la base d'indicateurs plus larges, plus récents, intégrant la satisfaction des besoins vitaux des populations et l'empreinte écologique. L'Occitanie pourrait par exemple se servir des 10 nouveaux indicateurs de richesse proposés par L'INSEE en 2015 : taux d'emploi, effort de recherche, endettement, espérance de vie en bonne santé, satisfaction dans la vie, inégalité de revenus, pauvreté en conditions de vie, sortie précoce du système scolaire, empreinte carbone, artificialisation des sols.

Préconisation 3 : Cadrer la relance

Définir des objectifs clairs et chiffrés à la relance, au-delà de l'activité économique, en particulier, quel est l'impact acceptable des mesures de relance régionales sur la trajectoire de réduction des consommations d'énergie.

Conditionner les aides et subventions régionales à leur inscription dans le cadre de la transition énergétique, y compris son volet sobriété dans ce qu'elle a d'innovant au niveau économique et sociétal.

Il faut surtout cadrer les conditions de la relance, notamment sur le bilan carbone des projets.

Préconisation 4 : Soutenir des projets innovants construits autour de la sobriété

Dans cette phase de relance, un appel à projet identifié « innovation-sobriété », permettraient de compléter l'offre d'appels à projets identifié « RéPOS » (« coopératives citoyennes », « bâtiments Nowatt »...) en vue de favoriser et de diffuser des pratiques innovantes, par exemple en ce qui concerne le développement de la proximité, les circuits courts et la production locale, l'économie circulaire, la maîtrise des flux (biens et personnes), la durabilité des produits en opposition avec l'obsolescence programmée, la réparation et le partage des habitats et des biens.

Préconisation 5 : Construire des territoires plus économes en développant la démocratie locale

Dans cette phase de relance, les investissements publics doivent se concentrer sur la construction de territoires plus économes, en créant un environnement favorable à l'appropriation de ce nouvel enjeu de société par les acteurs locaux. Lancer de nouvelles dynamiques démocratiques est indispensable pour aller vers la sobriété, la rendre compréhensible et acceptable et générer ainsi une nouvelle forme d'attractivité pour les territoires.

Préconisation 6 : Former les acteurs économiques et sociaux, privés et publics, à la sobriété énergétique

Des programmes de sensibilisation et de formation doivent être menés en Occitanie à destination des décideurs, des collectivités publiques, des entreprises et commerces, des écoles et centres de formations et du grand public sur la nécessité des économies d'énergie, et sur les différents moyens d'y parvenir.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE

La raréfaction des ressources naturelles disponibles, l'impact des modes de consommation passés et actuels sur l'environnement et la santé (réchauffement climatique et pollution notamment), le prix des énergies en hausse, le nombre grandissant de ménages en situation de précarité énergétique sont autant de facteurs motivant la transition énergétique. Progressivement, il convient d'aboutir à une consommation

d'énergie plus raisonnée et efficiente, mais aussi gagner en indépendance. La transition énergétique doit in fine faire évoluer le mix énergétique des territoires concernés.

L'objectif cible est d'induire un changement des comportements de consommation énergétique et de faire progresser les méthodes de production d'énergie. Dans le contexte actuel, il s'agit de passer d'une consommation majoritairement basée sur l'exploitation des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon...) à une consommation où les énergies renouvelables (solaire, éolien, etc.) occupent une place prépondérante, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un développement durable.

Au final, la rénovation thermique et la massification de la rénovation thermique doivent être des objectifs partagés. Les politiques publiques doivent prioritairement accompagner les populations pauvres et précaires pour lesquelles le poids de la facture énergétique, lié à l'habitat et aux déplacements, est fortement impactant. La transition énergétique doit donner la priorité à la justice sociale.

PRECONISATIONS

Préconisation 1 : Revoir la pertinence des petits aéroports

Une réflexion doit être conduite sur l'utilité et la pertinence de maintenir certains petits aéroports d'Occitanie dans la perspective de réduire le trafic aérien consommateur d'énergies fossiles, notamment en développant des moyens de transports décarbonés entre les villes secondaires et les deux aéroports internationaux.

Préconisation 2 : Intégrer dans le plan de relance la recherche de modes de transports décarbonés

Cette proposition fait appel à l'innovation en matière de propulsion au biogaz, au train à hydrogène ou au projet d'avion du futur... Le développement de ces nouveaux modes de transports doit être une alternative au tout camion et répondre au défi d'une sortie programmée du tout fossile (pétrole, charbon, gaz naturel).

Préconisation 3 : Prendre en compte la biodiversité dès la conception des projets d'EnR

Le CESER Occitanie attire l'attention sur la nécessaire compatibilité de la transition énergétique et de la transition écologique qui pourrait s'appuyer sur les premières recommandations suivantes :

- Soutenir les installations solaires sur le foncier bâti, couvert ou délaissé (toits, parkings, friches urbaines...) au moins à la même hauteur que les installations au sol,
- Rejeter le développement des fermes solaires dans les milieux naturels et agricoles, l'agrivoltalïsme de seconde génération devant faire ses preuves.
- Écarter par la planification régionale les projets d'installation d'éoliennes dans les zones à enjeux forts de la biodiversité tant maritimes que terrestres.

Préconisation 4 : Incorporer la transition professionnelle comme paramètre de la transition énergétique.

La transition énergétique est facteur de mutations du monde du travail et des emplois puisqu'elle entraîne la création et la destruction d'activités. La transition énergétique doit être anticipée et encadrée. Elle ne peut se faire au détriment des salariés afin d'être socialement acceptable, juste et non subie. Cela suppose un accompagnement des entreprises à destination des salariés, notamment dans la formation professionnelle. Cela suppose aussi de développer en région les métiers adaptés aux futurs besoins.

Préconisation 5 : Poser la question du nucléaire

Le nucléaire représente une part importante de l'énergie décarbonée qui a l'avantage d'être pilotable et disponible en toutes circonstances. En revanche, le nucléaire, notamment du fait du retraitement des déchets produits, ne peut être considéré comme une énergie renouvelable.

Étant donné l'importance du sujet, un débat plus approfondi devra être mené.

Préconisation 6 : Respecter les normes environnementales

Le CESER alerte au respect des normes. En effet, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la loi d'urgence prévoit des dispositions dérogatoires relatives aux antennes-relais et aux émetteurs radioélectriques afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et réseaux, ainsi qu'aux éoliennes et aux panneaux photovoltaïques. Or, en l'absence de tout cadrage, il existe un risque de dérive de voir se pérenniser ces mesures post-crise.

LES TRANSPORTS

CONTEXTE

Les nouveaux enjeux environnementaux imposent de modifier les habitudes de déplacements actuelles et de repenser le transport de demain et la mobilité en général.

L'épisode de Covid-19 et le confinement qui en a découlé ont, de fait, induit une diminution importante des déplacements domicile-travail, compensée en partie par l'essor du télétravail. Bien que tragique, cette situation transitoire doit être l'occasion de se poser les questions sur la refonte d'une mobilité respectueuse de l'environnement et par conséquent, durable.

Dans la perspective d'une Europe Zéro Carbone, il convient de s'interroger sur les mutations nécessaires du secteur des transports et leur articulation dans les projets visant à construire l'écologie de demain : une société plus responsable en matière d'environnement, plus sobre en matière de dépenses énergétiques mais qui ne se fera pas sans équité sociale. Aussi, ces changements visant à construire ce que devrait être le transport du futur, ne pourront réussir pleinement s'ils sont décorrélés des questions sociales et, à ce titre, de la transition professionnelle qui touche toutes les dimensions des évolutions nécessaires pour l'avenir.

Les transports sont indispensables aux populations résidant en zones rurales et source d'inégalité pour les personnes précaires ou en situation de handicaps, notamment au regard de l'accessibilité. Ainsi, au-delà des enjeux environnementaux, la mobilité des personnes est aussi un enjeu social.

In fine, la recomposition des transports et de la mobilité doit atteindre les deux grands objectifs suivants :

- Une réduction des GES responsables du réchauffement climatique (produits écotoxiques),
- L'amélioration de la qualité de l'air en diminuant les émissions toxiques: particules fines (PM₁₀, PM_{2,5}), métaux lourds, Oxyde d'azote (NO_X), Composés Organiques Volatiles (COV), ozone, ammoniac (NH₃)...

Ces objectifs relèvent d'une part, du principe de sobriété énergétique et d'autre part, de mesures permettant de développer des modes de transports alternatifs respectueux de l'environnement ainsi que de nouveaux schémas de déplacements.

Dans ce cadre la sobriété énergétique doit être le fil rouge du plan de relance économique qui ne doit pas, comme nous l'avons indiqué en préambule, se faire sans une composante sociale forte.

Aussi, le CESER formule cinq préconisations pour atteindre les objectifs en lien avec le transport :

PRECONISATIONS

Préconisation 1 : Diminuer les besoins de déplacements

Comme déjà indiqué, il s'agit de devenir plus sobre en matière de déplacements dont l'impact sera immédiat et direct sur la réduction des émissions de nature thermique. Une réduction du besoin de mobilité passe par des mesures de type :

- Adapter l'urbanisme et la façon de penser les villes en termes de dessertes,
- Développer le télétravail qui ne doit toutefois pas être imposé et éviter le risque d'isolement social,
- Soutenir la création d'espaces de coworking en zone rurale,
- Développer les circuits courts, notamment dans la distribution.

Préconisation 2 : Favoriser les modes de transports doux

Repenser l'occupation de la voierie avec l'aménagement de pistes cyclables et le développement des vélos en accès libre, la prise en compte des nouvelles mobilités (trottinettes, gyropodes...) tout en préservant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Équiper l'ensemble du territoire de bornes de rechargement des véhicules électriques.

Préconisation 3 : Développer l'intermodalité et promouvoir l'usage des transports collectifs

Cette mesure passe par la création et la multiplication de PEM (Pôles d'Échanges Multimodaux) régionaux selon une stratégie de maillage territorial et renfoncer l'attractivité des transports collectifs de voyageurs par une politique tarifaire adaptée, progressive et sociale tout en proposant une offre répondant aux besoins des usagers, notamment en zones périurbaine et rurale.

À ce titre, le CESER propose la mise en place d'une véritable « centrale de la mobilité » qui permette de regrouper les informations liées au déplacement et d'offrir une plateforme informatique centralisant les offres de transports collectifs (trains, tram, bus), transport à la demande des Autorités Organisatrices des Transports, auto partage et offres de covoiturage.

Préconisation 4 : Redynamiser le fret ferroviaire sur les longues distances

Cet objectif passe par la remise à niveau du réseau ferroviaire et notamment du réseau secondaire mais aussi par le développement de certains axes en concurrence avec les corridors routiers à forts trafics de transports de marchandises (comme les autoroutes A7 et A9). Cette mesure doit s'accompagner et permettre le renforcement d'une offre ferroviaire compétitive à destination du fret.

Préconisation 5 : Remettre à niveau le réseau routier secondaire

L'entretien du réseau routier secondaire est actuellement source d'iniquité des territoires. L'État doit redevenir un acteur majeur et s'impliquer dans l'entretien du réseau routier secondaire national afin de rétablir une équité territoriale.

LE LOGEMENT

CONTEXTE

La crise économique et sociale post Covid-19, la transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique mettent en relief les enjeux du logement et son rôle socio-économique.

La crise économique et sociale post Covid-19

La crise sanitaire a mis en exergue le rôle du logement et son statut de bien de 1^{ère} nécessité. De plus, par son implantation territoriale, il participe à l'aménagement du territoire. Enfin, par sa longue voire pérenne présence, il active la vie économique des territoires. Par ces trois aspects, le logement est un élément structurant du Plan de Relance.

La transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique

La prévention de la précarité énergétique demeure un enjeu essentiel. Elle concerne surtout des populations pauvres et précaires pour lesquelles le poids des charges contraintes et notamment les

factures liées à l'énergie (habitat, déplacement), sont les plus prégnantes. La transition énergétique doit donner la priorité à la justice sociale. Si les dispositifs d'aides et de soutien ne manquent pas, ils nécessitent une bonne coordination pour accompagner les populations.

En effet, l'investissement public tout comme l'impulsion politique pour lutter contre la précarité énergétique n'est pas encore à la hauteur des évolutions nécessaires. L'action nationale étiquetée « grande cause nationale pour le climat » doit trouver une transcription régionale et aller au-delà d'un effet d'annonce et de communication. Pour ce faire, il convient ...

- ✓ De lancer un grand projet, sur le modèle des États Généraux du Rail et de l'Intermodalité ou du pacte régional pour une alimentation durable. Ce grand projet permettrait en particulier de donner une ambition majeure au Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE).
- ✓ De développer une gamme de leviers financiers à destination des populations les plus précaires notamment.

PRECONISATIONS

Cinq préconisations pour accompagner la relance et les enjeux de sobriété énergétique

Au regard de ces deux éléments de contexte et au regard de la loi NOTRe, qui a conforté le rôle des Régions en matière de production de logements, la question de l'aménagement du territoire semble essentielle. Il faut rendre plus cohérente l'action publique sur le logement (beaucoup d'intervenants ; une articulation peu claire). Cela confère aux Régions une légitimité incontestable à agir.

Préconisation 1 : Simplifier et alléger pour satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs

Le CESER est convaincu que le développement de la production de logements doit s'accompagner d'une augmentation d'une offre de qualité plus abordable. Par ailleurs, rajouter de la précarité en matière d'habitat quand une personne, une famille, est en situation de précarité, voire de grande précarité, c'est leur faire prendre le chemin de la désespérance, de la déshumanisation.

Le CESER propose de :

- Pour le parc social :
 - o alléger les règles de la commande publique,
 - o faciliter la délivrance des permis de construire,
 - éviter des surcoûts non essentiels, sans atteinte à la dignité des personnes.
- > Construire un plan de développement des logements dédiés aux jeunes précaires,
- Accélérer la rénovation énergétique des logements dans le parc social et parc privé,
- Augmenter la production de logements sociaux et surtout très sociaux, pour parvenir à un niveau d'équipement moyen proche du national,
- Mettre en place une plateforme pour rapprocher offre et demande de logements accessibles et adaptables,
- > Développer les solutions d'hébergement temporaires dans des immeubles de bureaux vides, notamment pour les publics dits « invisibles »,
- Lutter contre l'habitat indigne,
- > Produire des logements accessibles, évolutifs et adaptés.

Préconisation 2 : Gagner en agilité et rendre possible une stratégie de régulation des prix à l'échelle régionale

Le Conseil Régional pourrait jouer un rôle essentiel de facilitateur et de coordonnateur des interventions en matière d'habitat et de logement en répondant aux enjeux de connaissance, de régulation de la pression du marché dans le domaine du logement et en participant ainsi à une démarche de prévention de la spéculation foncière.

Le CESER propose de :

- Suivre l'évolution du marché foncier en s'appuyant sur la Direction Générale des Finances Publiques, qui, avec tous ses services (le Cadastre, les Services de Publicité Foncière, la Direction de l'Immobilier de l'État, etc.) dispose aujourd'hui de toutes les données nécessaires,
- > De proposer des actions visant à améliorer l'offre foncière et encourager les innovations foncières,
- ➤ Agir en complémentarité des communes et EPCI en faveur de la maîtrise du foncier par des conventions pour limiter les prix du foncier, et en réaffirmant la place de la Région dans les conférences intercommunales du logement.

Préconisation 3 : Considérer fiscalement le logement comme un bien de première nécessité

Le logement est un bien de première nécessité à tous les âges de la vie. À ce titre, il doit pouvoir bénéficier d'une fiscalité qui accompagnera le développement de l'offre et la rénovation énergétique.

Le CESER propose de :

- > Accompagner financièrement la transformation du parc : surface, extérieur, accessibilité,
- Remettre un taux de TVA réduit sur tous les investissements des organismes HLM,
- > Renforcer la production de PLAI par un retour de l'État dans le financement des aides à la pierre,
- > Accompagner prioritairement les plus précaires dans la rénovation énergétique de leur logement.
- Apporter un soutien financier aux propriétaires en situation précaire.

Préconisation 4 : Restaurer les marges de manœuvre et apporter un financement pérenne pour accélérer le renouvellement du parc HLM et du parc privé

Les enjeux climatiques et le plan de relance économique et social convergent vers les mêmes attendus.

Le CESER propose de :

- Mettre en place un dispositif régional de garantie afin de faciliter le financement des opérations de rénovation énergétique par les établissements financiers,
- Poursuivre et renforcer des dispositifs « éco-chèque » logement et mobilités,
- ➤ Développer un partenariat Région Action Logement en vue de la promotion et déploiement des offres de financement d'Action Logement pour les salariés propriétaires et propriétaires-bailleurs,
- Accélérer le lancement des projets de rénovation urbaine et amplifier le traitement des quartiers les plus sensibles, en accord avec les habitants,
- > Permettre aux bailleurs de lancer hors ANRU des "plans qualité de vie" en faveur de la rénovation du parc,
- Donner à chacun la possibilité de construire son avenir et un parcours résidentiel vers l'accession sociale : Revisite des plans de financement des ménages cibles, soutien aux acteurs de l'accession sociale.

Préconisation 5 : Garantir l'accès et le maintien dans le logement pour tous

Le logement n'est pas une structure sans vie. Il est réalisé pour des femmes et des hommes. Il convient donc de s'assurer que l'accès et le maintien dans le logement soient garanti.

Le CESER propose de :

- Renforcer les moyens, accordés actuellement majoritairement par les départements, aux FSL,
- > Améliorer l'aide apportée aux ménages par les APL,
- Développer une aide spécifiquement dédiée aux jeunes, quel que soit leur statut : RSA dès 18 ans, aide exceptionnelle pour les jeunes précaires.

LES SERVICES PUBLICS

FONDAMENTAUX

La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (que nous voudrions féminisée), entre autres ses articles 12 à 15, définit les contours indispensables à la vie dans notre société :

Article 12:

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Article 13:

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14:

Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15:

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Ces quatre articles fondent non seulement une idée, mais aussi une organisation et un financement de l'action publique. Ils déterminent tout autant le contrôle citoyen que les obligations des fonctionnaires visà-vis des populations. Rappelons enfin en quelques mots les valeurs de la fonction publique que sont l'intérêt général, la continuité du service, l'égalité de traitement et la neutralité.

Les Missions Régaliennes, de quoi parle-ton?

Étymologiquement, Régalien vient du latin Regalis (digne d'un Roi) et les missions sont donc celles qui sont attachées à la souveraineté de l'État. Les missions purement régaliennes sont la sécurité, la défense, la diplomatie mais aussi le droit et la justice. La monnaie en est une autre, mais elle ne relève déjà plus de la souveraineté nationale puisque c'est l'euro qui est notre monnaie et une école idéologique ne la considère d'ailleurs pas comme une mission régalienne (notamment s'agissant de l'activité bancaire). Reste la souveraineté budgétaire, à savoir le vote du budget de l'État, la capacité à lever l'impôt et à assurer la gestion des finances publiques. Là aussi, une bonne part des missions sous-entendues par ces notions sont contestées ou à tout le moins interrogées, particulièrement ce qui touche à la gestion des finances publiques qui ne relèvent pas, pour d'aucuns, de la responsabilité de l'État, pour tout ou partie. Dès lors, les missions et moyens peuvent être transférés aux collectivités locales, placées sous la coupe d'agences ou déléguées au secteur privé. Et l'on ne parle même pas de l'éducation, de la santé, du sport, de la culture...,

qui ne sont pas des missions régaliennes dans les démocraties et sont donc traitées différemment selon les pays.

CONTEXTE

Le système social et les services publics nationaux et locaux en France jouent un rôle majeur comme amortisseur social, notamment en période de crise. Aussi semble-t-il nécessaire, quand on veut interroger le sens et la place des services publics, de revenir en premier lieu sur les fondamentaux évoqués en préambule concernant les missions publiques et le personnel qui les assurent.

Cependant, le mouvement de déconcentration des services de l'État amorcé en parallèle de la décentralisation, aurait dû aboutir à une plus grande proximité de la gestion administrative de l'État vis-àvis de ses administrés, à leur accompagnement individuel et à l'adaptation des services publics aux besoins territoriaux.

Or, la réforme territoriale de l'État s'est essentiellement traduite par une reconcentration régionale de ses services et de ses cadres, aggravant les fractures territoriales et sociales entre métropoles et zones défavorisées.

De plus, l'État a initié ces dernières années une réforme nommée Action Publique 2022 (en référence à sa date d'échéance) qui pose de nombreuses questions et encore plus à la lumière de la crise que nous connaissons remettant en cause le principe d'égalité de traitement des citoyens sur le territoire.

Au regard de ces éléments, il apparaît que le rôle des services publics est indispensable dans l'organisation du territoire national, régional, local et notamment en matière de gestion de crise qu'elle soit en l'occurrence sanitaire, sociale, économique, environnementale.

PRECONISATIONS

Préconisation 1 : Établir un état des lieux de l'implantation des services publics le plus précis possible par bassins de vie et d'emploi

Cette mesure a pour objectif prioritaire d'assurer l'accessibilité des services publics existants et de renforcer la solidarité en direction des espaces les moins peuplés.

Par exemple, la réponse quasi exclusivement numérique qu'entend apporter le gouvernement ne peut pas être un substitut à la présence physique des services publics et de leurs agents. Un tel raisonnement aboutirait inéluctablement à pénaliser encore et toujours les populations les plus fragiles à divers titres et qui subiraient une nouvelle inégalité de traitement.

Préconisation 2 : Ouvrir un grand débat local et national sur les services publics, leur place et leur rôle ainsi que leur organisation et les moyens dont ils doivent être dotés

Il s'agit d'anticiper les évolutions démographiques, d'identifier les nouveaux besoins et d'adapter les services aux attentes des usagers afin de répondre aux besoins non ou mal satisfaits.

À ce titre :

- L'eau est un bien commun qui mérite une reprise en main de sa gestion par les pouvoirs publics : rénovation des réseaux, plan hydraulique ambitieux et raisonné.
- La santé alimentaire doit également être au cœur des préoccupations des autorités publiques et cela passe, notamment, par le renforcement du service public dédié à la protection des consommateurs.
- L'accessibilité doit réellement être une cause nationale pour permettre à toutes et tous, quel que soit le handicap ou « l'empêchement », d'accéder librement aux services, logements, transports...

- Enfin, il s'agit de reconnaître à leur juste mérite des emplois aujourd'hui dévalorisés, tels les emplois à domicile, dont la crise que nous traversons a aussi démontré la nécessité.

Préconisation 3 : Adapter les modes de gouvernance et développer la participation des usagers avec des lieux d'expression des besoins et des structures de concertations qui doivent permettre :

- La définition des besoins,
- La planification et la mise en cohérence des services publics dans les territoires qu'ils soient urbains ou ruraux,
- L'organisation de la concertation et la définition des moyens à mettre en œuvre au niveau départemental en fonction de sa géographie.

Préconisation 4: Un pôle financier public renforcé pourrait être une alternative au déploiement des partenariats en finançant et accompagnant les priorités sociales définies par l'État et les collectivités territoriales, en particulier dans le cadre d'un plan de relance plus que jamais nécessaire

Préconisation 5 : - Dans le cadre des missions de service public et des missions d'intérêt général, le secteur associatif et privé (non lucratif), doit être accompagné et soutenu

LE NUMERIQUE

CONTEXTE

La crise sanitaire a fortement accéléré la transition numérique tant son utilisation a été massive que ce soit pour l'éducation, le travail ou encore le lien avec ses proches ou les loisirs.

Ce recours accru au numérique n'aura toutefois pas été égal pour tous et les difficultés rencontrées par les Français ont été nombreuses : difficulté d'accès en fonction des territoires, manque d'équipement ou de mauvaise qualité, mauvaise maîtrise des usages et des outils numériques, sans parler des impacts en termes de pollution qui impliquent de mener une réflexion déontologique sur l'usage responsable et sur la sobriété numérique.

Une frange importante de la société civile exprime le souhait d'une transformation de notre modèle de développement après la crise. Quel rôle devra jouer le numérique pour participer à cette transformation souhaitable ? Comment la Région peut accompagner cette transformation pour qu'elle soit juste et bénéficie à tous et sur tous les territoires ?

PRECONISATIONS

Nos six préconisations :

Préconisation 1 : Assurer la desserte numérique Très Haut Débit du territoire régional

La desserte très haut débit apparaît essentielle afin de permettre un accès à tous et de l'ensemble des territoires aux réseaux de communication.

En effet, la crise a mis en exergue, via le numérique, les inégalités territoriales. Les populations ne disposant pas d'une connexion suffisante ou de terminaux adaptés ont été privées d'accès aux services essentiels tels que télémédecine, télétravail ou suivi de la scolarité de leurs enfants. Il nous apparaît indispensable de couvrir la totalité du territoire et d'en finir avec les zones blanches.

Le CESER reste toutefois réservé quant au développement de la 5G qui partage aussi bien l'opinion publique que celle des experts et interroge sur ses impacts en termes de pollution ou de santé.

Préconisation 2 : Accompagner les plus précaires dans l'accès aux outils et équipements numériques

La crise a fortement renforcé les inégalités sociales : les personnes ne disposant pas d'ordinateur ou même d'imprimante faute de moyen ont été dans des situations d'exclusion fortement pénalisante et inacceptable socialement.

Il s'agit donc de pouvoir accompagner les plus précaires, à l'image des politiques régionales mises en œuvre pour les lycéens, dans l'accès aux équipements.

Préconisation 3 : formation/sensibilisation aux usages du numériques

Il s'agit de sensibiliser, mobiliser et former les acteurs économiques et sociaux et les particuliers aux usages du numérique (ses avantages et ses dangers) via un plan régional de formation aux usages.

Préconisation 4: Accompagner le développement du télétravail via le développement des tiers lieux notamment dans les villes moyennes tout en veillant à l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle, au risque de déshumanisation et d'individualisation du travail mais aussi aux bonnes conditions de travail

Suite à la crise, un certain nombre de salariés et d'entreprises réfléchissent aujourd'hui aux conditions de mise en place du télétravail (souvent partiel) de façon pérenne. Si, cette modalité présente un grand nombre d'avantages notamment en termes de qualité de vie ou encore de pollution évitée, elle engendre également de nombreux inconvénients, que ce soit pour les salariés (conditions de travail, risque de déshumanisation, perte de lien collectif, porosité vie professionnelle/vie personnelle...) ou pour les employeurs (sécurité informatique, difficulté pour vérifier les conditions de travail, cout des équipements...).

Afin d'accompagner ces transformations, le CESER préconise notamment l'accompagnement du développement des tiers lieux en lien avec les bassins d'emploi.

Il s'agit de réfléchir à leur implantation dans les villes moyennes, en lien notamment avec les projets de construction de logements collectifs, en veillant à en identifier en amont les critères de réussite (localisation, accessibilité, modularité, intimité des espaces, espaces permettant l'échange, etc).

Préconisation 5 : Lancer une campagne de sensibilisation de la population et des pouvoirs publics sur l'empreinte écologique du numérique

Préconisation 6 : Accompagner le développement des entreprises françaises du numérique

Les principaux outils et plateformes collaboratives massivement utilisés, aussi bien pour l'éducation que le télétravail en temps de confinement étaient américaines ou chinoises. Il est impératif de pouvoir développer des outils français et accompagner les entreprises françaises du numérique dans ce sens.

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION 2 « Espace et développement rural – Agri-Agro – Forêt – Bois – Alimentation »

Cette période de ralentissement, voire pour certaines branches, d'arrêt total de l'activité, a eu des répercutions à tous les niveaux, qu'ils soient économiques, sociaux et environnementaux.

Les productions agricoles, viticoles, forestière et les industries agro-alimentaires ont été particulièrement touchées dans notre région. Deuxième employeur régional le secteur agricole et agroalimentaire représente 7% des emplois de la région²⁷.

Habitudes de consommation

La fermeture des marchés de pleins vents, au début du confinement, de l'ensemble de la restauration hors domicile, de la restauration scolaire et les conséquences du confinement en général, ont eu pour effet d'impacter fortement les habitudes de consommation. Selon le sociologue de l'agriculture et de l'alimentation, Eric Birlouez, ces changements peuvent être classés en deux catégories²⁸.

La crise a entrainé un changement des pratiques alimentaires.

Dans un premier temps, on a pu observer des **comportements « de crise »** liés à une crainte de pénurie. entraînant des phénomènes de sur-stockage des produits de première nécessité et non périssable, et de facto un délaissement des produits fragiles et à courte durée de conservation (fruits de mer, fruits fragiles) ainsi que des produits non essentiels et produits « de luxe » (filière canard gras, vin, chocolat, fromage etc.).

Puis, sur la durée de la crise, les habitudes de consommation sont restées impactées par la crainte de contamination. Les consommateurs se tournent alors vers des produits préemballés, sous conditionnement individuels, boudant ainsi les rayons de produits à la coupe et les produits de terroirs, sous labels de qualité. Ce sont ces produits qui ont le plus souffert pendant cette période. Par exemple, la filière foie gras et canard gras régionale a connu un déficit de 30 à 40% de son chiffre d'affaire.

Le CESER déplore le suremballage des produits, sujet qui sera en partie traité dans un prochain avis sur les pollutions plastiques en méditerranée.

Selon l'enquête de l'IRI²⁹, la **croissance des ventes de produits alimentaires bio en GMS** se tassait fin 2019 - début 2020. Depuis le début du confinement, fin mars, le marché connait une croissance importante. Tout comme celles du conventionnel, les ventes de bio sont portées par les réactions de panique et les réflexes de stockage des Français dans un 1er temps, puis par la fermeture de la restauration et la multiplication des repas à la maison dus au confinement. Les ventes de produits conventionnels sont multipliées par 8, et celles des produits bios par 2,5 dès le début du confinement.

Lissées sur le premier mois du confinement, les ventes de produits bios en GMS augmentent de 30%. Ce chiffre a plusieurs facteurs explicatifs :

• Face à la rupture d'approvisionnement des produits de base conventionnels, les consommateurs se sont tournés vers leurs équivalents sous label bio

²⁷ Pôle économique et prospective des chambres d'agriculture d'Occitanie, chargés d'études Cerfrance Région Occitanie, mai 2019. Agri'scopie Occitanie.

https://www.franceculture.fr/emissions/la-question-du-jour/la-pandemie-a-t-elle-modifie-nos-pratiquesalimentaires?fbclid=lwAR26wVjJqMGrf3fq920Fult4fOlpcKDvJDDK-DhXL IKzm55ZK- AfGts9Y

²⁹ Information Ressources Inc., avril 2020. IRI vision actualité Covid-19 : impact sur le bio. Insight & communication, IRI France.

- Les produits frais bio, notamment les fruits et légumes souvent emballés dans les rayons, ont rassuré les consommateurs en recherche de sécurité sanitaire et de proximité d'achat.
- L'augmentation des commandes en ligne et des circuits du E-commerce, plébiscités lors de cette période, a naturellement profité aux produits bios, bien représentés dans ces circuits de distribution

Si l'ensemble des marques est en forte croissance pendant cette période ce sont principalement les marques « distributeur » qui se retrouvent en tête de celle-ci. Leader sur le bio en GMS, elles bénéficient d'un avantage de par leur prix moindre et leur meilleure disponibilité en rayon.

La crise a également modifiée notre rapport à l'alimentation.

Pour un certain nombre de Français, la manière dont ils pensent la nourriture a changé et redécouvrent la valeur vitale de l'alimentation.

Cette crise leur a également fait prendre conscience d'un système alimentaire opérationnel durant le confinement ainsi que des acteurs oubliés de ces systèmes : caissières de supermarché, producteurs agricoles, chauffeurs livreurs etc.

Les français ont eu le temps de davantage cuisiner, favorisant des préparations « fait-maison » (ex pain....).

Productions agricoles

Toutes les filières de productions agricoles ont été, et sont toujours, plus ou moins impactées par la situation de crise.

La filière ovine et caprine, que ce soit viande ou lait, a dû faire face à une diminution importante de vente en plein pic de production, au début du confinement, devant gérer des difficultés de stockage des produits non écoulés.

Dans la filière fruits et légumes, confrontée à la concurrence internationale, la crise a mis en visibilité la difficile valorisation et reconnaissance des postes en charge de la récolte. Le difficile recrutement de travailleurs saisonniers sur ces postes face à l'impossibilité de faire appel à des travailleurs saisonniers étrangers en raison de la fermeture des frontières a encore plus révélé une situation existante. Aussi le CESER préconise que soit valorisée la formation à chaque poste de la chaine de production et de récolte de nos produits.

La **filière viticole**, après un enchaînement de crises antérieures, voit celle du Covid la priver de ses débouchés liés à la restauration hors domicile, à la restauration commerciale et l'effondrement des exportations.

Les **Industries Agroalimentaire Alimentaires** occupent une place de premier plan dans l'économie régionale, avec 19% des effectifs industriels de la région et près de 8 000 entreprises. L'agriculture et l'agroalimentaire représentent ainsi une des principales sources d'emploi et de valeur ajoutée de la région. Si les entreprises agroalimentaires ont continué à travailler pendant la crise, elles ont été fortement impactées par cette dernière.

Une enquête AREA, réalisée début avril, sur un échantillon d'une centaine d'entreprises régionales montre que 65 % des entreprises enregistrent une baisse de CA d'au moins 25% sur les 3 premières semaines de confinement, par rapport au CA de l'année précédente sur la même période. Pour 42% d'entre elles, cette baisse de CA est de plus de 50%, et environ 15% de ces entreprises sont en arrêt d'activité; la situation s'étant dégradée en avril. Les entreprises travaillant en RHD et vers les magasins spécialisés et grossistes

sont très impactées, notamment les petites entreprises, ce qui est d'autant plus inquiétant car elles ont tendance à être très isolées, en dehors de tout réseau.

Au niveau des coopératives agricoles régionales, un enquête LCA, réalisée fin mars sur un échantillon de 195 coopératives montre.

- À <u>l'export</u>: 71% des 151 caves coopératives sont impactées par une baisse d'activité. Pour les autres filières, 26% des coopératives signalent une baisse d'activité. Ce sont principalement les filières fromages et oléicole qui pâtissent d'une perte d'activité à l'export.
- En Grande Distribution: 41% des caves sont impactées par une baisse d'activité (pour 50% des caves, la perte d'activité en GD est supérieure à 50%). Pour les autres filières, 39% des coopératives sont impactées par une baisse d'activité (17% des coopératives enregistrent une perte d'activité supérieure à 50%). Les ventes de fromages, de foie gras et de certaines viandes (agneau, veau, canard) sont très impactées par la fermeture des rayons coupe ou traditionnels des magasins et des marchés de plein vent.
- Magasins spécialisés : 97% des caves sont impactées par une baisse d'activité (près de 70% des caves enregistrent une perte d'activité supérieure à 50%). Pour les autres filières, 48% des coopératives sont impactées par une baisse d'activité, liée également à la fermeture des restaurants et de la RHD dans son ensemble. Pour 55% des coopératives, la perte est supérieure à 50% du CA.

Le CESER souhaite qu'<u>une communication de sortie de crise soit</u> établie par la Région pour l'ensemble des filières agroalimentaires, afin d'<u>inciter à l'achat de produits régionaux de qualité et facilement identifiables.</u>
Ces produits souvent délaissés pendant le confinement.

Le CESER préconise que les collectivités participent à l'effort de reconstruction en s'approvisionnant de façon massive et préférentielle auprès des entreprises régionales.

Des nouveaux circuits de mise en marché

La crise a fortement modifié les circuits de mise en marché des produits alimentaires.

Dans un premier temps la GMS a été grandement favorisée du fait de la fermeture des marchés de plein vent et des commerces de proximité ainsi que la restriction des déplacements incitant à regrouper ses achats dans un seul magasin.

Le CESER condamne les inégalités de traitement entre GMS et marchés locaux, ces derniers s'étant vus fermés dans un premier temps par crainte d'une impossibilité de répondre aux consignes sanitaires.

Puis cette situation a été un catalyseur des initiatives locales de distribution en circuit court. On peut citer le renforcement des réseaux de vente directe déjà existants (ex. Bienvenue à la ferme), la mise en place de plateformes généralisées de livraison pour les producteurs et la priorisation des produits locaux ou à minimum français par les consommateurs.

Une enquête sur les plateformes régionales de distribution de produits locaux³⁰ montre une augmentation de leur activité faisant le lien direct producteurs-consommateurs. Ainsi les drives fermiers voient leur chiffre d'affaire multiplié par 10, leur nombre de commandes de 6 à 8 et le prix du panier moyen doublé. On distingue alors deux types de consommateurs de ces circuits :

- les clients fidèles, qui s'approvisionnaient déjà dans ce type de circuits
- des nouveaux à la recherche d'alternatives GMS, dans un souci de respect des gestes barrières, mais à la recherche des mêmes produits calibrés

96

³⁰ https://www.rmt-alimentation-locale.org/post/%C3%A9clairage-covid-19-les-plateformes-d-approvisionnement-et-de-distribution-des-produits-locaux

Pour les plateformes de distribution à destination des professionnels, le bilan est plus sombre. La plupart voient leur activité quasiment stoppée en raison de l'arrêt d'activité de leurs clients. Les seuls clients restant ouverts sont les EPHAD, hôpitaux, centres d'accueil enfants et les fournisseurs des centres de soins.

Si certains produits sont conservables jusqu'à la réouverture le reste a été distribué gratuitement vu l'afflux de la demande d'aides alimentaires due à la crise.

Les pertes d'emploi, associées à la fermeture des cantines ont contribué à augmenter la fracture alimentaire au sein de la population. Car si la crise a renforcé l'attrait vers une production agricole de proximité, qui bénéficie d'une image de qualité nutritionnelle et sanitaire positive, tous les foyers n'ont pas eu les moyens d'y accéder.

Le CESER retient qu'il faut pérenniser les initiatives locales induites par cette crise, et privilégier les initiatives qui ont été bénéfiques pour les petits producteurs régionaux, leur donnant une bonne image auprès des consommateurs et révélant que le prix d'achat direct au producteur n'était pas forcément plus élevé qu'en GMS.

Les plateformes généralisées de livraison pour les producteurs ont été une bonne solution, mais elles ont contraint les producteurs à s'exposer à un risque de contamination, du fait de devoir livrer jusqu'aux consommateurs pour écouler leurs produits.

La crise a aussi mis en évidence la différence existant entre le vouloir et le pouvoir d'achat des consommateurs.

Le CESER alerte cependant sur la communication importante autour de ces circuits courts et rappelle que ce terme défini un mode de commercialisation par vente directe ou limitée à un seul intermédiaire. La réglementation ne garantit pas de proximité géographique du produit ni de pratique culturale plus vertueuse, même si l'on trouve en moyenne 5 fois plus d'agriculteurs convertis en bio en circuits courts, qu'en circuits traditionnels. Et lorsque les producteurs se lancent en circuits courts, les ¾ d'entre eux ont mis en place des pratiques agro-écologiques.

Seuls les circuits alimentaires de proximité garantissent un approvisionnement au plus près du consommateur, la limite communément admise dans ces circuits s'élevant à environ 80 km³¹, mais dans ce cas également ces circuits ne garantissent pas nécessairement de pratiques culturales plus durables, en plus du nombre d'intermédiaires non limité.

De plus ces circuits restent en concurrence face aux importations étrangères, régulièrement moins chères.

On a pu constater que des produits importés (Espagne...) en fruits et légumes et vins, sont commercialisés sous marque française. Cette confusion, utilisant ce regain d'intérêt pour les produits locaux, met en danger nos productions régionales et nationales, au détriment du consommateur. La défaillance des contrôles sur ce sujet peut s'expliquer, en partie, par le manque de moyens des services qui en ont la charge et par la présence de failles dans la réglementation sur l'identification de certains produits.

Aussi le CESER confirme la volonté de soutenir et d'améliorer des filières alimentaires territorialisées, profitant à l'économie locale en favorisant des productions régionales, permettant une juste rémunération des producteurs et créant du lien social.

Il souhaite également pour cela que soient renforcés les moyens alloués aux organismes en charge du contrôle et de la répression des produits alimentaires.

³¹ https://www.quechoisir.<u>org/enquete-circuits-courts-parfois-si-loin-du-terroir-n79871/</u>

Au niveau des marchés de plein vent, la réouverture de certains a permis de retrouver un lien positif entre producteur et consommateur. Une nouvelle organisation, avec des systèmes de précommandes notamment, a permis d'organiser leur approvisionnement.

Le CESER encourage la poursuite de ce type d'organisation.

Le CESER rappelle cependant l'importance de l'exportation pour le secteur agricole et agroalimentaire régional, 2^e secteur exportateur de la région. Les filières clés de notre région que sont les grandes cultures, production ovine, viticulture, réalisent une grande partie de leur chiffre à l'exportation. Ainsi Port-la-Nouvelle est le 2^e port exportateur français de blé dur avec 38% des exportations nationales. Le développement des grandes cultures régionales étant étroitement lié à leur exportation sur les marchés espagnols et maghrébins. Quant aux vignobles régionaux ils représentent 82% des exportations françaises des vins à IGP³².

L'après-crise, espoirs et inquiétudes

La crise sanitaire que nous venons de vivre, et qui est loin d'être terminée, à mis sur le devant de la scène différentes prises de consciences

- l'importance d'avoir une certaine indépendance et souveraineté alimentaire
- l'éclatement des idées reçues sur les productions françaises

Les différentes études scientifiques montrent une population de plus en plus préoccupée par la santé globale, jusque dans son assiette. Les marchés et circuits qui se sont développés lors de cette crise ont tenté d'être en phase avec cette dynamique de consommation orientée vers une plus grande qualité nutritionnelle, sensorielle, environnementale et sociale des aliments, et la recherche de traçabilité.

Si globalement ce sont les circuits de distributions les plus robustes, déjà organisés, qui s'en sont le mieux sorti, une inquiétude reste quant au retour « à la normale » pour les secteurs ayant bénéficiés de ce regain d'intérêt. En effet, si une partie des consommateurs se retrouve renforcée dans ses convictions par la crise et que pour d'autres elle a amené une prise de conscience vers une alimentation plus durable, une partie reviendra à ses habitudes antérieures, tendance qui commence à se dessiner au fur et à mesure que nous avançons dans le déconfinement.

Les espoirs restent alors dans la fidélisation d'une partie des consommateurs qui continuera à s'intéresser à la recherche de proximité et contribuera à la reterritorialisation de l'alimentation.

Les enquêtes, réalisées au plus fort de la crise, montrent que les impacts peuvent varier très rapidement, d'une semaine à l'autre. Les impacts sur le long terme ne peuvent pas encore être démontrés, on ne peut pour l'instant qu'émettre des hypothèses, sans être affirmatif sur l'avenir.

Le CESER préconise que les cellules de suivi des impacts de la crise se poursuivent sur le long terme afin de pouvoir ajuster les politiques publiques à l'évolution de la situation.

Forêt

La filière bois a été également beaucoup mobilisée pendant cette crise, notamment sa filière papier pour tout ce qui est matériel de santé (papier spéciaux, emballages pharmaceutiques, masques, etc.) mais également le cartonnage et l'emballage à destination de la filière alimentaire.

La filière a dû s'organiser pour maintenir l'approvisionnement des usines de fabrication de pâte à papiers, d'emballages ou de palettes en trouvant des alternatives au fret ferroviaire, ralenti voire interrompu. Pour

³² Pôle économique et prospective des chambres d'agriculture d'Occitanie, chargés d'études Cerfrance Région Occitanie, mai 2020. Agri'scopie Occitanie.

les papetiers, augmenter les approvisionnements en rondins de trituration en réorientant les programmes d'exploitation sur des coupes d'éclaircies a permis de répondre à cette demande croissante³³.

Au niveau des forêts communales d'Occitanie, une étude réalisée auprès des élus des communes forestières³⁴ révèle que leurs principales préoccupations ont porté;

- d'une part, sur leurs responsabilités d'élus, pour assurer l'accès en forêt et concilier les usages après la crise
- et d'autre part au sujet de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). En effet avec l'arrêt des travaux forestiers (50% d'arrêt des chantiers en Occitanie), l'impossibilité de répondre aux obligations légales de débroussaillement et de réaliser les programmes de sensibilisation et de formation au risque incendie lors du confinement ; la majorité des élus enquêtés est inquiète du risque accrus de feux de forêt pour cet été avec le retour des promeneurs.

À l'inverse très peu de soucis liés à l'approvisionnement en bois pour les chaufferies sont exprimés.

Résilience des espaces ruraux

L'épidémie de Covid-19 a fait fuir de nombreux citadins vers les zones rurales, notamment des Parisiens. Une étude, basée sur les données de l'opérateur téléphonique orange montre que 17 %, des habitants de la capitale ont fui la ville dès le début du confinement, et plus d'un million de personnes avaient quitté l'Ilede-France à la fin du mois de mars. Dans le même temps, les professionnels de l'immobilier observent un regain d'intérêt pour les maisons de campagne ou des demeures avec jardin. Un constat qui s'est révélé également dans plusieurs grandes villes. Après Paris, Toulouse est la deuxième grande ville où il y a eu le plus de départs. Toujours selon les données des usagers d'orange, entre 100 000 et 300 000 individus, ont quitté la métropole toulousaine pendant la période du confinement. Cela correspond à un déplacement de 12,5 à 37,5% de la population de la métropole³⁵.

Cet "exode urbain" pourrait s'expliquer par la seule crainte de l'épidémie, avec l'idée que la ville serait dangereuse pour la santé. Ce sont surtout les pratiques sociales qui influencent la contamination (promiscuité, mobilité, respect des gestes barrières, les rassemblements sportifs ou religieux). À contrario, les grandes villes, avec leur offre de soin, peuvent apporter davantage de protection que les campagnes isolées. Si l'on souhaite quitter la ville c'est moins pour ses dangers viraux que pour fuir l'inconfort, ses espaces exigus, son habitat contraint. C'est la recherche d'une nouvelle qualité de vie³⁶, le confinement nous poussant à repenser notre « chez-soi ».

Autre facteur qui pourrait accélérer le départ des villes : l'essor du télétravail. L'attractivité des villes étant principalement due à leur capacité à offrir des emplois et à la concentration des services, de la vie sociale. Le développement du travail à distance, la couverture numérique des territoires et le développement des communications virtuelles font que les attraits que l'on trouvait à la concentration seront désormais accessibles en dehors des grandes villes³⁷.

Cependant le scénario de la disparition de la concentration dans les grandes métropoles semble incertain. Ces grandes villes resteront attractives par leur offre d'accès aux services publics, culturels, scolaires, médicaux etc. Habiter hors des villes peut aussi avoir un coût élevé, comme par ex. le carburant, comme l'a rappelé le mouvement des gilets jaunes.

³³ ONF, 2020.

³⁴ Collectivités forestières d'Occitanie, juin 2020. Etude de conjoncture, 4p.

³⁵ Orange, 2020.

³⁶ https://www.liberation.fr/debats/2020/04/03/la-ville-protege-t-elle-des-epidemies_1784045

³⁷ https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/comment-le-coronavirus-va-changer-le-visage-desgrandes-villes-1198481

La solution de cette recherche de qualité se trouve peut-être entre deux, entre mégalopoles étouffantes et campagnes isolées : dans des villes intermédiaires, à taille humaine³⁸.

Toutefois pour rendre ces villes attractives il faut susciter un retour et une pérennité de leurs activités économiques. En outre, il faudra veiller à ce que cet "exode urbain", s'il se confirmait en s'amplifiant, ne se traduise pas par une augmentation importante de la valeur des biens immobiliers et des loyers au risque d'exclure certaines populations et activités, en creusant des inégalités.

D'une façon générale, cette crise pourrait donc constituer le point de départ d'une politique nouvelle d'aménagement du territoire et de développement des campagnes. D'une part, comme l'a montré l'essor du télétravail, il s'agirait d'accélérer le déploiement du haut débit dans les territoires ruraux, pour mettre fin aux inégalités territoriales dans ce domaine.

D'autre part, la crise pourrait inciter à organiser le désenclavement des territoires.

Tout cela à condition, de réduire les inégalités territoriales actuelles, qui restent très fortes et de ne pas en créer de nouvelles.

-

³⁸ htt<u>ps://chroniques-architecture.com/entre-la-metropole-et-la-campagne-la-ville/</u>

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION 4 « Enseignement supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert – Innovation »

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est forte d'un potentiel exceptionnel en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Elle est la première quant au montant de ses dépenses internes en R&D (DIRD) rapportée au PIB. En 2015, la DIRD de l'Occitanie était de 3,7 % du PIB régional dont 41 % provenaient de l'administration (DIRDA), ce qui place l'Occitanie en troisième position des régions en matière de contribution provenant de l'administration (Grand-Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont une DIRDA de 48 %). La région se classe 3^{ème} en nombre d'étudiants avec environ 250 000 étudiants. Elle s'appuie pour cela sur un appareil de formation de l'enseignement supérieur et de la recherche fort. La Région Occitanie bénéficie de la présence de :

- deux pôles académiques majeurs autour des Métropoles de Toulouse et Montpellier,
- cinq sites universitaires de taille moyenne (Albi, Alès, Nîmes, Perpignan et Tarbes),
- et quinze sites universitaires de proximité.

Fracture numérique

Les questions de la fracture et de la transition numériques sont incontournables et concernent autant les étudiants que les personnels des établissements. La crise sanitaire a entrainé la fermeture des établissements d'enseignement supérieur aux activités de formation présentielle et a « envoyé » en télétravail une grande partie du personnel tant enseignant et/ou chercheur qu'administratif. Le premier volet porte sur le déficit de matériel informatique (ordinateurs portables) pour suivre les enseignements à distance. Le taux équipement des jeunes de 18-24 ans en ordinateur portable est de 82 %³⁹ et est souvent supérieur lorsqu'il s'agit des étudiants. Certaines universités, comme l'université de Toulouse Jean-Jaurès, assuraient déjà avant la crise la prévention des inégalités d'accès au numérique en organisant des prêts d'ordinateurs portables aux étudiants par semestre. Face à la crise, et suite à plusieurs enquêtes auprès de leurs étudiants pour identifier les besoins, La Région et les universités d'Occitanie ont assuré en plus la distribution de 1 500 ordinateurs sur l'ensemble du territoire. Il est également nécessaire de souligner que le poids des abonnements numériques peut représenter environ 50 € par mois. Pour les personnels, certaines universités ont opté pour une migration vers des solutions mobiles avec mise à disposition d'ordinateur portable pour leurs personnels. Le second volet relève des difficultés d'accès à internet dans de nombreux foyers. Les chiffres progressent, 40% des abonnés en France bénéficient désormais d'un accès Internet à très haut débit (+6 points en un an, 64% technologie fibre). La crise sanitaire a sensiblement impacté le déploiement de la fibre qui jusqu'au premier trimestre 2020 devait permettre d'atteindre les objectifs fixés par l'État (80% de raccordement en 2022 et 100 % en 2025). Enfin, le troisième volet relève de l'apprentissage aux usages numériques et de la disponibilité de solutions numériques pour assurer les missions de l'enseignement supérieur. Les enseignants-chercheurs et les personnels administratifs ont dû adapter leurs pratiques professionnelles en 72 heures. Si les enseignements ont été entièrement passés à distance, toutes les activités de recherche n'ont pu être stoppées ou décalées. Des laboratoires entiers ont dû s'adapter pour poursuivre des expérimentations en cours ou prévues suivant des protocoles précis. Les activités administratives n'étant pas toutes réalisables à distance, les plans de continuité d'activité des établissements ont imposé la présence sur les lieux de travail d'une partie des personnels. En vue d'une rentrée de l'enseignement supérieur qui est placée sous le signe de l'hybridation des formations, il est indispensable que tous les étudiants puissent disposer d'un équipement qui leur permettra de s'engager dans ce mode de pédagogie.

=> Le CESER recommande donc que le prêt d'ordinateurs portables puisse être généralisé dans tous les établissements d'enseignement supérieur et géré par ces mêmes établissements. Le modèle économique

3

³⁹ CGE, ACERP, Agence du numérique, CREDOC. Baro<u>mètre du Numérique 219.</u> 250p.

doit être trouvé entre les établissements (CVEC⁴⁰ ou sur fonds propres), l'État, la Région et éventuellement d'autres collectivités territoriales.

=> Le CESER propose que le point soit fait sur le déploiement de la fibre pour que le futur plan de relance tienne compte d'un éventuel retard.

Ne pas improviser les transitions pédagogique et numérique

Le jeudi 12 mars, le Président de la République annonçait la fermeture dans un délai de 3 jours des établissements d'enseignement y compris supérieurs. Pour assurer la continuité pédagogique, les établissements ont dû dispenser leurs formations entièrement à distance souvent sans que ni les étudiants ni les enseignants y soient préparés. Il convient de souligner la mobilisation et la capacité d'adaptation exceptionnelles des équipes tant pédagogiques qu'administratives. La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a élaboré et mis à jour régulièrement un ensemble de fiches pour accompagner les établissements dans leur « plan de continuité pédagogique ». Mais si le basculement du présentiel vers le distanciel s'est globalement bien déroulé, cette situation contrainte a également révélé des difficultés tant pour les étudiants et pour les personnels.

Certains étudiants ont témoigné de difficultés face à la modalité d'enseignement à distance qu'ils ont vécu comme une rupture dans leurs habitudes d'apprentissage. L'absence de contact direct a pu générer de l'anxiété et de la crainte à poser des questions pour mieux comprendre, aller plus loin ou tout simplement pour avancer dans leurs apprentissages. Les cours ont parfois été jugés trop synthétiques et ont demandé beaucoup plus de travail aux étudiants (plus de recherches personnelles à faire, délais courts pour les rendus, plus de fatigue...). La fermeture des lieux de vie, de loisirs, de détente et de rencontres comme les bibliothèques ou les lieux de restauration a renforcé l'isolement des étudiants. Cette crise sanitaire aura confirmé que l'enseignement à distance agit comme un amplificateur des inégalités. Elle aura également révélé encore une fois l'importante précarité étudiante.

Les enseignants ont dû adapter dans des temps très courts leurs enseignements. Or l'activité pédagogique qui consiste à transmettre et co-construire des savoirs ne se résume pas à filmer une leçon et mettre en ligne un diaporama avec des exercices. L'enseignement à distance ne s'improvise pas. Il y aura sans doute à partir de la rentrée 2020 une appropriation de l'enseignement à distance et d'une manière plus large de ce que l'on désigne par les innovations pédagogiques au sens du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative⁴¹.

Afin d'assurer la continuité des activités des établissements, le télétravail des personnels administratifs a aussi été rendu possible dans une certaine mesure grâce à l'usage du propre matériel informatique des personnels. Comme pour l'ensemble des employés-parents de jeunes enfants, ceux-ci ont également été confrontés à une double injonction, celle de maintenir une activité professionnelle et celle d'assurer la continuité pédagogique de leurs enfants.

Apprentissage et emploi des jeunes diplômés

Les apprentis ont parfois été en difficulté car les modalités d'alternance ont souvent été revues durant le confinement en faveur de période en entreprise ou en faveur de périodes d'enseignements. D'autres étudiants ont été placés en télétravail (souvent dégradé) voir en dispense d'activité. La question de la

 $^{^{40}}$ CVEC : Contribution de vie étudiante et de campus. Le montant de la CVEC 2020 est fixé à 92 euros.

⁴¹ Le rapport du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative (2017) défini l'expression « innovation pédagogique » comme une action pédagogique :

qui porte une attention particulière aux apprentissages des étudiants;

qui permet de trouver des solutions adaptées au contexte lorsque les méthodes d'enseignement habituelles ne sont pas ou plus efficaces;

[•] qui est donc généralement basée sur une analyse réflexive sur ses propres pratiques d'enseignement;

[•] qui peut relever d'une démarche de recherche ;

qui peut s'inscrire dans une démarche collective.

validation du cursus en entreprise se pose pour certains alternants y compris dans l'enseignement supérieur. Il y a également de fortes craintes en ce qui concerne une baisse du nombre de contrats d'apprentissage à la rentrée en septembre 2020.

- => Le CESER salue l'extension récente du dispositif exceptionnel de soutien à tous les apprentis jusqu'au niveau bac +5.
- => Face à la crise économique et afin d'accueillir les jeunes diplômés sur le marché du travail, le CESER préconise de mettre en œuvre un plan spécifique pour l'emploi des jeunes diplômés porté par l'État et les Régions.

L'innovation dans les domaines d'excellence de la Région Occitanie

Il est indispensable de mobiliser la recherche et la capacité à innover pour préparer la Région Occitanie à son futur et à celui de la France. La Région bénéficie de nombreux domaines d'expertises qui doivent contribuer à une souveraineté nationale sur certains objets de recherche : l'Intelligence artificielle, la robotique, les biotechnologies, la quantique, l'hydrogène ou encore l'eau. Elle peut participer à garantir une indépendance de certaines productions à partir de nouvelles ressources locales durables comme la Région, l'État, le CESER, les organismes de recherche et les industries s'y emploient par exemple pour la fabrication d'EPI ou EPC à partir de matériaux innovants. L'innovation peut aussi naître des crises et servir de moteur pour la relocalisation des entreprises. De nouvelles technologies deviennent utiles (e.g. impression 3D), de nouveaux usages émergent (e.g. robot désinfecteur de surface), et les innovations ont été nombreuses y compris en Occitanie. À titre d'exemple, les pôles de compétitivité du domaine de la santé ont recensé les initiatives autour du Covid19 sous forme de carte⁴².

=> Le CESER de par la représentativité qu'il porte est pertinent pour être membre du Comité de pilotage stratégique régional de l'économie à la préparation de l'avenir de la Région Occitanie.

Mobilisation de la recherche

Les unités de recherche et les plateformes technologiques Occitanes ont été fortement mobilisées depuis l'apparition du virus. La recherche ne s'est donc pas arrêtée pendant cette période mais elle a été fortement ralentie du fait des contraintes d'accès dans les laboratoires, de la fermeture de centres de ressources documentaires ou encore de missions sur le terrain qui ont pu être repoussées d'une année parfois. Les recherches sur contrat sont donc fortement impactées. Si les prolongations administratives des contrats sont relativement aisées, ceux-ci mobilisent de très nombreux personnels non titulaires (stagiaires, doctorant, techniciens, ingénieurs d'études ou de recherche...) dont la prolongation du terme des contrats signifie des coûts supplémentaires. Le Gouvernement, par l'article 36 de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020, a autorisé la prolongation – dérogatoire au droit commun - des contrats notamment doctoraux et post-doctoraux affectés par l'épidémie de Covid-19. Une circulaire du 26 juin du MESRI est venue préciser les possibilités juridiques et les modalités financières du soutien budgétaire du ministère pour les contrats qui permettent leur financement par l'État.

=> De manière à prendre en compte l'impact financier de la crise sanitaire, le CESER recommande que la Région garantisse aux établissements un soutien financier compensatoire permettant la prolongation de contrats de thèse, de post-doctorat, ainsi que de CDD d'ingénieurs et de techniciens financés par la Région.

La coordination des recherches

De nombreux organismes notent un manque de coordination à l'échelle européenne et internationale sur les recherches conduites autour du Covid19 notamment en ce qui concerne celles autour des molécules potentiellement capables de soigner le Covid-19. Il y en aurait plus de 800 dans le monde dont 600 essais cliniques pour moins de 20 molécules. Il est estimé que certains sont conduits sur des échantillons trop

⁴² COVID-19 - Actions et Initiatives en santé - https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1nFC63eCZ-6N9181003pnCSY3zev5iMG2&usp=sharing

faibles pour être significatifs et d'autres redondants au travers de la communauté scientifique. Au final, seul un tiers des essais pourrait être statistiquement exploitable.

Diffusion de la culture scientifique

La Stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle adoptée en 2017 a identifié 4 secteurs prioritaires dont la santé ne fait pas partie. À l'occasion, du lancement du plan national pour la science ouverte (2018), Frédérique ViAal (Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) indiquait que "La science est un bien commun que nous devons partager le plus largement possible. Le rôle des pouvoirs publics est de rétablir la fonction initiale de la science, comme facteur d'enrichissement collectif." Le sujet de la culture scientifique, technique et industrielle est plus que jamais d'actualité à un moment où la crise sanitaire a révélé une défiance des citoyens envers l'État, ses représentants et les informations que ceux-ci pouvaient diffuser. Cette situation est un terreau fertile pour la diffusion de fausses informations et de rumeurs. Un des enjeux est de réduire les nombreux relais dans la population qui permettent la propagation des rumeurs et désinformations.

=> Le CESER recommande que la Région, qui est un des acteurs majeurs de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (DCSTI), fasse de la santé un de ses axes prioritaires.

Rester attractif pour les publics étrangers

Les mobilités étudiantes bilatérales ont été fortement compromises pendant la crise sanitaire. Depuis le 18 mars 2020, les frontières des pays sont en grande partie fermées. La France rouvre progressivement ses frontières y compris aux ressortissants de pays hors UE s'ils détiennent un visa long séjour (étudiants). Les procédures de demande de visa sont à nouveau possibles. Néanmoins, l'ombre d'un regain de la pandémie fait planer une incertitude d'une part sur une nouvelle fermeture globale des frontières ou par zone géographique et d'autre part sur la volonté des étudiants internationaux de réaliser un projet d'étude en dehors de leur pays. La possibilité offerte aux étudiants de pouvoir suivre tout ou partie des enseignements à distance constitue donc un avantage pour les établissements. Campus France, guichet unique depuis 2010 pour les candidats étrangers permet aux candidats d'identifier les formations proposées suivant ces modalités. C'est le cas notamment de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 qui propose 60 formations de la licence au doctorat toutes labellisées « Bienvenue en France ». D'autres établissements d'Occitanie proposent des formations hybrides y compris pour les publics en formation continue. En revanche, la majorité des établissements ont préféré retarder les réponses aux candidatures des étudiants titulaires de diplômes étrangers car ils ne peuvent pas proposer des modalités hybrides ou à distance.

=> Un effort national est indispensable pour accompagner rapidement les établissements, y compris sur des formations en sciences expérimentales, pour cette transition pédagogique. La Région pourrait très rapidement engager une campagne de communication internationale s'adressant aux étudiants comme aux chercheurs internationaux afin de rassurer ces publics sur les conditions d'accueil.

Accompagnement sanitaire et social des étudiants

Comme évoqué précédent, la crise sanitaire a révélé encore une fois la précarité sociale et sanitaire dans laquelle de nombreux étudiants vivent. Des mesures d'urgence ont été mises en œuvre de manière coordonnée principalement entre le CROUS et les établissements en ce qui concerne la gestion locative, le soutien psychologique, l'activité physique ou encore l'alimentation. Mais de très nombreuses initiatives ont été également recensées (renforcement de soutien psychologique, distribution de colis alimentaires, animations en ligne...). Les services de santé universitaire (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé - SUMPPS) présent dans chaque université ont été mobilisés et ont sans aucun doute contribué à limiter le nombre d'étudiants malades du Covid-19. Néanmoins, les sites délocalisés hors des métropoles disposent d'un accès plus difficile à ce service universitaire. Il faut également noter la

difficulté d'accès aux soins pour les étudiants. Actuellement, seule la moitié des universités françaises sont dotées d'un centre de santé universitaire qui permettent d'accueillir, de faire de la prévention et de soigner les étudiants.

Le CESER, qui a pu en observer l'intérêt, engage la Région à soutenir les actions des structures mutualisées entre les établissements pour accueillir et faciliter les démarches pour les étudiants nationaux et/ou internationaux. Ces structures comme la Welcome Desk de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées ou le Service accueil international étudiants — chercheurs de l'Université Montpellier 3 Paul-Valéry proposent de manière plus ou moins intégrée des offres de services comme l'aide au logement ou la prime d'activité (CAF), le renouvellement des titres de séjours (préfecture), les bourses (CROUS) ou encore l'accompagnement des démarches pour parcoursup.

Les pôles de compétitivité comme levier de la relance

Suivant les filières économiques les grands donneurs d'ordre sont plus ou moins impactés par la crise sanitaire. Ces filières ont été identifiées et font l'objet d'un plan de relance national. Mais les adhérents des pôles qui souffrent le plus sont les PME implantées dans les territoires, captives d'un seul donneur d'ordre parfois international, qui n'ont pas pu ou su diversifier leurs marchés de vente et qui n'ont pas les capacités d'innover. D'une manière générale, les entreprises sont freinées dans leurs recherches de nouveaux clients et donc dans la diversification de leurs marchés ; d'une part au niveau international à cause de la fermeture des frontières et d'autre part à cause de l'annulation de grands évènements de rencontres prospects-clients. Depuis le début de la crise, les pôles assurent un rôle de suivi et éventuellement d'alerte auprès de leurs adhérents. Ils aident également les entreprises à se diversifier en faisant des études de marché. Ils ont également identifié des domaines de reprise vers lesquels ils orientent leurs adhérents pour la reprise d'activité. Le plan de relance national concernera de grandes filières qui mettront du temps avant de permettre d'envisager des commandes aux sous-traitants. Il est donc également nécessaire de faire émerger plus localement, à l'échelle de chaque Région des marchés plus locaux et plus immédiats pour des ETI et des PME en croisant les domaines de compétences et les filières.

- => Le CESER défend donc l'idée que les aides du plan de relance national ne soient pas uniquement destinées aux grands donneurs d'ordre des filières concernées mais qu'une majeure partie soit dirigée vers les TPE, PME et ETI. Les pôles de compétitivité sont bien placés pour être au cœur du déploiement et de la mise en œuvre de ces fonds mais ne touchent pas tout l'écosystème TPE/PME/ETI. Afin que ces fonds s'adressent à la plus grande diversité des entreprises, leur orientation doit se faire en lien étroit avec les clusters, les ressortissants de chambres de commerce ou les adhérents des syndicats patronaux. La Région pourrait être garante de la transmission efficace vers les entreprises de ses fonds. Les grandes entreprises sont fortement impactées par la crise mais le ruissellement, s'il s'opère, sera en décalage de phase avec les besoins de commande des sous-traitants. Ce plan de relance national devra aussi permettre de réaliser des démonstrateurs de référence des innovations lorsque la commande est publique.
- => Les pôles doivent être confortés dans l'accompagnement des industriels et des entreprises tant autour de l'identification de leurs capacités d'innovation autour d'une thématique commune que sur les opportunités de regroupement stratégique entre eux pour maintenir l'activité et les emplois.
- => Le CESER recommande que la Région, dans le cadre de son propre plan de relance, puisse se concentrer sur les domaines de spécialisations qu'elle a déjà identifié et de permettre la rencontre de ces domaines pour faire de l'innovation croisée.

La relocalisation de processus technologiques qui permettra à la France de garder sa souveraineté dans des domaines sensibles (santé, sécurité, défense, aéronautique, alimentation...) est indispensable mais ce processus sera sans doute long. À plus court terme c'est la fixation du transfert technologique sur les

territoires qui doit être favorisée dans le cadre d'une coopération interrégionale pour éviter la compétition entre les territoires.

- => À ce titre le CESER préconise que les délais d'instruction des demandes d'aides et de subvention et de mise en œuvre des financements soient inférieurs à 2 mois.
- => Les collectivités territoriales doivent favoriser l'achat national et innovant dans les marchés publics.

Si les subventions permettent souvent d'enclencher une dynamique indispensable au développement des entreprises, celles-ci ont surtout besoin de débouchés pour leurs produits et garantir leur pérennité...

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION 5 « Éducation - Formation - Emploi - Jeunesse - Enjeux de société »

1. Éducation, jeunesse, numérique, et décrochage scolaire

La crise a eu de lourdes conséquences éducatives. En France, l'école numérique à distance a surtout impacté les élèves en difficultés scolaires et sociales, creusant davantage les inégalités. Les vacances et la rentrée 2020 auront été des enjeux majeurs pour limiter l'impact du Covid-19 sur la vie des élèves, car 15 à 30% d'enfants se retrouvent avec des niveaux de connaissances non acquises. La rentrée 2020 devra avoir été la rentrée de la sociabilisation.

La fermeture des écoles a été l'une des premières mesures du confinement pour lutter contre la crise du Covid-19. Immédiatement, la continuité pédagogique est apparue comme une priorité. Ce maintien du lien entre les élèves et leurs professeurs s'est déployé grâce à un usage abondant de supports et d'outils numériques, visant la poursuite des activités scolaires et des apprentissages à la maison : classes virtuelles, mails, vidéos, devoirs en ligne... Si certaines familles ont pu s'adapter à l'école à la maison, celleci a en revanche été difficile voire impossible à mettre en place pour d'autres et notamment les familles les plus précaires. La période de confinement a mis en lumière une fracture numérique dont les causes sont multiples : manque d'équipements ou inadaptation des équipements, difficultés de connexion, difficultés d'apprentissage et d'autonomie, besoin d'encadrement et de soutien, accès aux manuels scolaires.

En France, 71% des familles les plus modestes sont équipées en ordinateur, contre 90% dans les familles les plus aisées. Malgré l'aide apportée par la Région pour l'accès et la fluidité des outils numériques, force est de constater que les écarts se sont encore creusés. Un gros travail a été réalisé par la Région et le Rectorat lors de l'explosion des serveurs au début de la période de confinement, avec nécessité de rétablir la fluidité des accès en 5 jours (passage de 2 millions de visite par mois avant la crise, à 500 000 visites par jour pendant la crise). La crise a été révélatrice et accélératrice des inégalités scolaires et sociales, les inégalités de confinement ont abouti à un renforcement des inégalités scolaires et une hausse du décrochage scolaire.

Le Ministère de l'Éducation nationale a ainsi annoncé une moyenne nationale de 5 à 8% d'élèves décrocheurs soit environ 500 000 élèves (sont considérés comme décrocheurs ceux qui ont totalement disparu des radars et demeurent injoignables). Cette moyenne serait multipliée par deux dans les établissements sensibles (QPV, REP, REP+), et au-delà du décrochage, les élèves de ces établissements seraient 30% à être « désengagés » de leur scolarité.

De plus, bien qu'il ne s'agissait pas pour les parents de « faire école à la maison » en remplaçant les professeurs, l'accompagnement des parents dans les activités scolaires est apparu comme indispensable durant le confinement. Dans certaines familles, la capacité d'accompagnement des parents est moindre : indisponibilité imposée par le travail des parents œuvrant en première ligne, barrière de la langue, difficultés des apprentissages, méconnaissance des outils numériques, manque d'espace dédié à la maison... Pour autant, la volonté d'aider les élèves a été bien présente, mais des disparités de nature pédagogique sont venues renforcer les inégalités dans l'école à la maison, en défaveur des élèves les plus modestes.

Pour lutter contre le décrochage scolaire pendant la crise, les établissements scolaires, les professeurs, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs ont été les premières ressources. Assurer la continuité pédagogique a constitué un défi de taille et il a fallu redoubler d'inventivité et d'énergie pour garder le contact, avec parfois un sentiment de non-reconnaissance de certains personnels par l'institution. La rentrée passée ne sera réelle et efficace que si les moyens apportés sont suffisants et ce dans tous les établissements scolaires et sur tous les champs : financier, humain, médical, orientation (qui se fait à partir

de moyens internes à chaque établissement, au détriment des personnels qualifiés PsyEN qui disparaissent petit à petit).

Il y a néanmoins dans cette crise des leçons à retenir et des impacts positifs sur lesquels capitaliser pour l'école d'après.

D'abord, l'omniprésence du numérique dans l'enseignement à distance mène inévitablement à assurer, demain, une égalité d'accès et d'utilisation de ces outils par et pour les élèves. Si le numérique et le digital s'inscrivent davantage dans la pédagogie scolaire, les inégalités d'accès et de compréhension de l'informatique pourraient en effet s'ajouter aux difficultés déjà présentes. Cette option invitera en tout cas un renouvellement des pédagogies et du contenu numérique pour le rendre attractif et complémentaire au cursus présentiel. La crise doit avoir comme effet de faire entrer à l'école d'autres compétences et de renouveler les pédagogies. Les professeurs reconnaissent que les stratégies développées par les élèves pour suivre leurs cours durant le confinement leur ont fait développer des compétences non reconnues à l'école. Capitaliser en créant un pont entre les compétences du « réel » et l'école pourrait permettre de faire prendre conscience à certains élèves en difficultés de leurs compétences et ressources. En effet, autonomie, organisation, arbitrage, responsabilités sont autant de savoirs-être qu'ils développent souvent dans leurs familles ou leurs quartiers dans le cadre d'expériences extra-scolaires et qui ne sont pas pour l'instant valoriser par l'institution scolaire.

À l'avenir, le CESER préconise d'améliorer les usages, d'animer des parcours de formations hybrides (mix présentiel/distanciel), et de garantir un niveau d'accessibilité des réseaux égal sur l'ensemble du territoire occitan (accès au haut débit).

Le CESER préconise de réinvestir les espaces publics numériques pour l'émancipation des jeunes, afin de réduire leurs problèmes de mobilité, et de travailler sur l'hybridation des lieux, pour l'éducation à la formation et à l'information des jeunes.

Ensuite, le CESER préconise que l'humain soit être au cœur du renouvellement de l'école post-Covid. Pourquoi ne pas considérer les différences de niveaux comme une chance, et promouvoir l'entraide et la coopération mise en lumière entre les élèves d'une même classe ou de différents niveaux ? Bénéfique autant pour l'aidant que pour l'aidé, cette entraide participerait au développement de leur sens de la solidarité.

Enfin, il faut travailler sur des projets partagés, avec les familles, car la question de l'orientation et de la période délicate de l'accès à l'emploi sont des sujets d'ampleur qui méritent que l'on travaille avec cohérence et collectivement. Le CESER préconise une meilleure co-construction des politiques, une amélioration des relations entre les échelons territoriaux pour une meilleure information et une meilleure communication.

2. Formation, nouveaux emplois, apprentissage, territoires et isolement

En Occitanie, personne n'imaginait un choc d'une telle ampleur. Il révèle la fragilité du modèle économique d'avant-crise, et renvoie au besoin d'un nouvel équilibre sur le modèle économique de la région. La crise a révélé des attentes beaucoup plus fortes de la part des habitants, notamment pour une meilleure répartition des richesses, pour la volonté de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, et enfin pour retrouver des méthodes de production et de consommation plus respectueuses de l'environnement. L'objectif est de produire des ressources en région, pour créer de la valeur et de l'emploi.

2 grands enjeux peuvent être observés : la transformation naturelle des métiers et le nouveau modèle économique qu'il va falloir porter, dans le respect de la justice sociale. La formation doit accompagner ces changements.

Il faut sentir les évolutions concernant la transformation des métiers de demain. Parfois il s'agit du même métier mais exercé différemment, le digital ayant profondément transformé l'économie. Il est prévu la mise en place d'un observatoire 4.0 pour identifier l'évolution des compétences attendues par les entreprises et vérifier que le plan de formation de la Région Occitanie y réponde.

La Région Occitanie travaille également à la mise en place d'outils innovants avec Pôle emploi, associé au Carif-Oref et aux observateurs de branches. Le volet le plus simple est celui impacté par le numérique et la transition écologique. Le CESER souhaiterait suivre les tendances, les évolutions techniques qui vont amener aux nouveaux métiers. La Région mise notamment sur le secteur de l'hydrogène, qu'elle considère à forte valeur ajoutée.

La place de la formation est à revoir, l'offre de formation a besoin d'être rénovée aussi bien pour les demandeurs d'emplois que pour les salariés, les organismes de formation doivent s'adapter dans le cadre de la réforme de la formation et du nouveau système de financement des formations.

Formation et éducation seront les éléments clés de la transformation de l'économie et des territoires, ce qui renvoie à la question de l'attractivité des métiers, à l'accès à l'orientation, au travail de l'image (métiers du bâtiment par exemple). Le CESER se réjouit de l'action de la Région sur la modernisation de l'offre de formation : elle investit, via le PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences), 26 millions d'euros pour accompagner les centres de formation dans la refonte pédagogique : apport d'ingénierie de formation, engagement des centres de formation pour que le temps de formateur soit mobilisé... Cependant, le taux d'interruption de formation inquiète, tant au niveau du décrochage des jeunes dans le cadre de la continuité pédagogique de l'Éducation nationale, que celui des personnes se trouvant en formation continue.

Les problématiques se sont aggravées, mais la mobilité reste la problématique majeure pour accéder au marché de l'emploi.

Par ailleurs, le format de l'offre de formation est d'un certain côté inadapté. La question de la fracture numérique, de l'accès au numérique, de son utilisation, de l'illectronisme, des connexions ... Tous ces sujets sont à poser de manière transparente. Certains publics se trouvent en grande difficulté, et cela interroge sur nos modes de communication, sur le langage utilisé, l'ergonomie, l'agilité à utiliser les outils. Le CESER préconise que les modes de communication choisis pour aller vers les publics concernés tiennent compte de l'aptitude de ce public à les utiliser, et la mise en place de formations aux outils TIC en région.

Le CESER sera attentif à la formation à distance, et à l'équilibre entre numérique et présentiel. Il préconise d'imaginer un équilibre, un mix entre les outils à distance et le présentiel. Il faut faire attention au sens de la continuité pédagogique, au plan de modernisation des formations, et créer un maillage territorial équilibré des territoires tiers-lieux dans le cadre du plan de relance.

Les politiques de formation et d'emploi prévues dans le plan de relance doivent être traitées au niveau des territoires sur les périmètres des territoires d'industrie ou des zones d'emploi existantes, le CESER sera vigilant quant aux réels effets sur l'emploi.

La Région Occitanie a lancé à destination des entreprises régionales le plan « Former plutôt que licencier », avec l'objectif de préserver l'emploi en privilégiant pendant cette période de baisse d'activité le renforcement des compétences des salariés avec des formations dédiées.

Le CESER souhaite la généralisation des dispositifs prévus dans le « Plan précarité pauvreté », notamment pour les personnes exclues du marché du travail en trouvant des solutions adaptées afin de redonner à chacun une perspective d'emploi : généraliser les expérimentations de retour à l'emploi pour les personnes les plus fragiles, et notamment l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée », qui devrait être étendue à d'autres territoires via le vote d'une 2ème Loi (proposition de Loi déposée à l'Assemblée Nationale le 16 juin 2020). Ce dispositif permet aux personnes de retrouver un emploi, une activité permettant de se sociabiliser, via les entreprises à but d'emploi. Le CESER sera vigilant aux effets socio-économiques du dispositif.

Sur le marché du travail, les tensions vont s'intensifier. La question de l'emploi et de l'insertion professionnelle sera très complexe : 750 000 jeunes sont attendus sur le marché de l'emploi au niveau national. Le CESER pense qu'aller vers un accompagnement des jeunes est indispensable pour les plus fragilisés. Au-delà du téléphone, et de la question du lien, il faut travailler sur l'illectronisme et l'autonomie du jeune, avec les familles : les associations d'éducation populaire peuvent être l'intermédiaire entre les organismes de formation et les familles. Il faut dégager du temps au formateur, pour un accompagnement renforcé et individuel des décrocheurs.

3. Focus sur le télétravail

Le salarié en télétravail bénéficie de garanties particulières. Inscrit depuis 2005 dans la Loi, le télétravail subit cependant des évolutions sur lesquelles il faudra être vigilant.

Durant la crise, le télétravail a été subi, non préparé en amont. Il a fallu répondre dans l'urgence pour un volume important de télétravailleurs. Il se structure aujourd'hui davantage, et devient une priorité au regard du contexte. Il est à noter que certains métiers sont par définition exclus du télétravail.

Le CESER préconise de respecter scrupuleusement les conditions du télétravail pour les salariés, et notamment :

- que le télétravailleur ait l'assurance de ne télétravailler que dans le cadre d'une situation stable,
- que le salarié soit volontaire,
- que les conditions de travail soit définies et respectées : horaires et lieu du télétravail, temps de travail, respect de la vie privée, droit à la déconnexion, santé, environnement de travail,
- que le contrôle à travers le télétravail soit limité (faire attention au contrôle à distance via des logiciels, par exemple).
- que les droits collectifs des télétravailleurs soient respectés, notamment en ce qui concerne les relations avec les représentants du personnel et les représentants syndicaux, en s'assurant notamment de l'accès aux informations syndicales pour le télétravailleur et du plein exercice de leurs fonctions par les élus du personnel et les représentants syndicaux.

Il faut d'autant plus veiller à respecter les conditions du télétravail que celui-ci permet dans certains cas de faciliter la vie des salariés, de développer la créativité des salariés et la confiance des managers.

Par ailleurs, le télétravail ne risque-t-il pas d'interroger les inégalités hommes-femmes au niveau salarial ? Le partage des tâches est toujours aussi inégalitaire. Selon une étude, la femme reste dans la sphère domestique.

Le CESER souhaite un encadrement du développement du télétravail, car il peut répondre positivement à certaines situations, notamment par exemple pour les salariés vivant dans les grandes villes, pour le confort de vie, les questions écologiques, la limitation de l'utilisation de la voiture, etc...mais il faut créer des espaces dédiés. Il ne s'agit pas de faire des économies au détriment du salarié, mais de voir le côté

positif, l'évolution de la relation au travail. Les évolutions en cours prévoient que l'employeur ne sera plus obligé de payer des lieux pour employer, le CESER sera vigilant sur cette clause dans les dispositifs régionaux.

4. Focus sur le monde associatif

Les associations se sont très investies, dans des situations complexes, que ce soit pour venir en aide aux plus démunis ou apporter une aide complémentaire à l'école. 70% des associations de la région se sont trouvées en arrêt ou avec une activité inférieure à 20%, avec d'importantes inquiétudes économiques. 30% des structures anticipent une perte de revenus totale ou significative, et plus de 80% des associations ont dû annuler des évènements sportifs ou culturels, habituellement générateurs d'excédents et qui viennent d'ordinaire nourrir leur budget.

Les acteurs associatifs sont aussi des acteurs économiques, mais malheureusement ils sont rarement intégrés aux dispositifs d'aides bénéficiant au secteur marchand. De fait une partie des associations ne se sentent pas concernées (taux de recours inférieur au secteur marchand traditionnel), ou se sont même vu refuser des Prêts Garantis par l'État (les administrations publiques ont d'elles-mêmes considéré que les associations n'étaient pas des entreprises et ont instruit négativement les demandes).

Le CESER préconise de renforcer la communication auprès des acteurs de la puissance publique : introduire réellement le mot association et respecter les particularités des associations, qui seraient donc éligibles aux aides économiques de droit commun. La particularité des associations réside dans le fait qu'elles ne produisent pas uniquement des services destinés à la vente.

20% des associations ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles, et 26% en ont entre 3 et 6 mois. Aussi, le CESER préconise que la Région favorise l'accès aux aides et au PGE (Plan Garanti par l'État, dispositif applicable jusqu'au 31 décembre 2020).

Une enquête récente montre que 2% des dirigeants estiment que leur structure est en danger de mort, cela représente 2 800 associations en Occitanie. Il est à noter une inquiétude particulière sur le niveau de dons des particuliers à certaines associations, il en est de même pour le mécénat (15% des associations ont observé une baisse).

Il faut que le secteur associatif continue à se structurer en réseau. L'articulation des moyens, des financements publics, d'accompagnement des associations et du secteur associatif est une priorité. On note une trop grande diversification, un émiettement, un manque de coordination, avec une nécessité de formation à l'accompagnement. Il y a un très fort écart entre les associations isolées et les associations adhérant à un réseau.

Dans ce contexte, le CESER préconise que la Région Occitanie soutienne les associations qui participent à la formation de bénévoles et des responsables d'associations.

En termes de formation et d'insertion, on sent une inquiétude des acteurs associatifs sur la situation des jeunes pour deux raisons : l'augmentation du chômage (contrat précaires, +21% de catégorie A en Occitanie), et la vague de licenciement qui va retarder l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Le CESER se demande quel sera l'impact des mesures financières de l'État sur le budget des associations, en particulier l'impact du Plan « #1jeune1solution » (plan de 6,5 milliards d'euros, lancé le 23 juillet 2020) avec comme objectif de faciliter leur entrée dans la vie professionnelle, d'orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir, et d'accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des

parcours d'insertion sur mesure. Il vise à offrir une solution à chaque jeune. Il se demande aussi quel sera l'impact de la mobilisation de 500 milliards d'euros* depuis le début de la crise.

Le CESER préconise que toutes les aides nouvelles émanent de véritables nouveaux financements et ne concernent pas seulement du re-fléchage ou un désengagement sur des lignes existantes au profit des nouvelles lignes.

Le CESER note la complexité pour la Région d'avoir une politique associative transversale, connectée et cohérente, et trouverait opportun de créer une instance transversale à la vie associative, une Direction de la Vie Associative par exemple. Il est en effet important que la Région travaille avec le secteur associatif sur la relance, sur des mesures adaptées. Dans ce cadre, d'une part le CESER préconise de supprimer les règles de proportionnalité des subventions pour 2020, d'autre part la création d'une procédure de sauvegarde pour les associations. La Région soutient les entreprises dans l'accompagnement RH, pourquoi ne soutiendrait-elle pas au même titre les associations ?

Les associations ne sont pas un support à l'activité marchande, mais de véritables acteurs. Et pourtant on note une forte dichotomie : alors que les associations portent des projets collectifs de citoyens, des projets de territoires, elles manquent de moyens et de reconnaissance. Le CESER demande à la Région de prévoir une formation des élus et des techniciens au monde associatif, pour contrer la réelle méconnaissance du secteur, très engagé dans le développement local, l'insertion et la cohésion sociale.

*500 milliards d'€ est le chiffre prononcé par le Président Emmanuel MACRON lors de son allocution du 14 juin 2020. Il peut être nuancé, car sur les 463 milliards mobilisés (financement du chômage partiel, fond de solidarité pour les petites entreprises, dépenses de santé engagée pour lutter contre l'épidémie, mesures de garanties de l'État, aides en trésorerie et en capital), seule un partie sera réellement dépensée, "budgéter n'est pas dépenser" (source Ministère action et comptes publics).

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION 6 « Méditerranée – Littoral – Relations Internationales »

1. Relancer la mise en place d'une logistique régionale des Pyrénées au Rhône par une gestion commune des ports de commerce

La Région Occitanie / Pyrénées--Méditerranée, doit se positionner en pôle logistique international. Le CESER est convaincu du bienfondé de la mise en œuvre rapide d'une véritable stratégie logistico-portuaire ambitieuse des Pyrénées au Rhône. Il s'agit de mettre en place une gouvernance unique des ports. Dans le cadre de ses préconisations⁴³, le CESER souhaite une évolution de la situation actuelle qu'il s'agisse de la propriété des ports de commerce, de leur mode d'exploitation, de la gouvernance ou encore d'un schéma directeur. Port-Vendres devrait être intégré dans cette démarche.

2. La connexion des 70 ports de plaisance d'Occitanie : une innovation porteuse d'attractivité

Pour la région Occitanie, les 70 ports de plaisance constituent un attrait majeur, mais leur modèle actuel est menacé par les évolutions d'usage et un contexte économique difficile. La crise du COVID-19 a par ailleurs mis en évidence des difficultés rencontrées par les gestionnaires pour assurer leur mission avec leurs moyens actuels. À moyen terme, les ports de plaisance seront également contraints par le changement climatique et la nécessité d'une sobriété des usages. Dans ce contexte, l'évolution technologique des ports de plaisance pour en faire des « ports connectés » ouvre des perspectives. Sur le plan technique il s'agit de poser à bord des bateaux, des capteurs qui transmettent en temps réel, au propriétaire et au port tout problème sur le bateau : voie d'eau, incendie, rupture d'amarre, choc, consommation électrique etc. Ces installations peuvent apporter plus de confort à leurs utilisateurs, renforcer l'attractivité de nos ports, et contribuer à la relance économique. Néanmoins, l'impact environnemental impliqué par le déploiement de ces nouvelles infrastructures, leurs réalités matérielles, opérationnelles, financières, et en termes d'emplois, restent à quantifier. Leur déploiement doit être conditionné à une analyse de pertinence vis à vis des objectifs de gestion durable des ports et de résilience des territoires.

3. <u>Hiérarchiser et recontextualiser les priorités en termes d'investissements financiers portuaires pour une « bonne sortie de crise »</u>

Avec la crise économique et sociale engendrée par la crise sanitaire Covid-19, le CESER Occitanie recommande une extrême vigilance sur les prochains investissements portuaires régionaux (Grande Gare Maritime de Sète et extension de Port-la-Nouvelle) qui, au regard de l'impact généré sur le tourisme par la pandémie Coronavirus, pourraient, concernant la Grande Gare Maritime de Sète, apparaître comme inadaptés et disproportionnés.

Les investissements en région doivent être prioritairement ciblés sur des projets structurants pour un développement économique socialement et environnementalement responsable : cela passe par une recontextualisation et une évaluation hiérarchisée. Ainsi, l'extension de Port-la-Nouvelle doit être justifiée par des investissements de partenaires portuaires privés porteurs de nouveaux trafics.

Dans un contexte de crise, le CESER réaffirme la nécessité d'un financement fort (État – Région – PPP) pour une « bonne sortie de crise » afin que l'investissement soit un accélérateur de relance durable.

-

⁴³ Avis du CESER du 31 janvier 2017.

- 4. <u>Les énergies renouvelables (ENR) avec la question de l'éolien en mer ; de l'habitat flottant et</u> de l'hydrogène vert pour le rechargement des navires et des trains
- Concernant l'éolien en mer, la mer présente un potentiel de production d'ENR important dans le Golfe du Lion, qui pourrait permettre d'atteindre les objectifs de la transition, tout en réduisant la pression sur les espaces terrestres sensibles. Cette ENR souffre toutefois d'un prix élevé, en bonne partie dû à un retard de développement lié à « l'absence » de stratégie de l'État en la matière. Ce coût de démarrage ne doit pas être rédhibitoire et devrait s'infléchir avec le temps. Le développement de l'éolien flottant présente également de nombreuses incertitudes sur l'origine des éléments qui constituent les éoliennes en mer, son bilan coûts/bénéfices pour l'environnement marin méditerranéen, ainsi que pour l'activité touristique littorale et la pêche. Ce sujet doit donc être traité avec la prudence nécessaire et ne constitue pas un levier aisément actionnable pour une relance économique à court terme. En revanche, une attention particulière doit être portée sur la constitution d'une filière régionale de démantèlement et de recyclage des éoliennes en fin de vie. De plus, dans l'optique de réduire la vulnérabilité de l'économie de la région Occitanie, fortement dépendante de l'aéronautique, une étude devrait être menée pour identifier les compétences présentes dans ces deux industries, ainsi que les relocalisations possibles. Sachant la filière aéronautique et mécanique fortement impactée par la crise économique, les sous-traitants de différents rangs dans cette filière pourraient se reconvertir pour produire des éléments constituant les éoliennes, en particulier le mât et les hélices.

Il convient de poursuivre la R&D sur l'éolien en mer, autour de matériaux du futur. Pourquoi ne pas envisager le bois. En effet, la région Occitanie est la seconde région la plus forestière de France. Elle est en recherche et en attente d'implantations d'industries de valorisation du bois sur son territoire et que lier la filière aéronautique (industries du futur) avec la qualité qu'un éco matériau largement pourvu en région, ne manquerait pas de sens.

❖ En matière d'hydrogène vert, le CESER dans son Avis sur la transition énergétique 44 soulève des difficultés dans sa production pour qu'il soit réellement « vert », et dans son acheminement, dès lors qu'il ne peut utiliser les tuyaux de gaz classiques. Il demande donc une grande vigilance à cet égard.

5. L'Habitat flottant

Le CESER considère que le développement de l'habitat flottant comme alternative face au retrait du trait de côte, serait contraire à la conception de "Tourisme balnéaire durable". Ce type d'habitat pourrait déstabiliser sévèrement les écosystèmes vulnérables et les lagunes, qui doivent être préservés dans l'intérêt même de l'activité touristique.

Le maintien et le développement de la capacité d'accueil en hébergements touristiques des zones littorales doit permettre de requalifier le bâti existant et de revivifier des zones délaissées au profit de stations dont l'avenir est incertain. Il s'agit d'un nouveau paradigme, adossant l'activité touristique sur la "valeur" des sites et paysages de l'arrière littoral, tout en organisant les mobilités vers une côte préservée, moins artificialisée, plus attrayante.

_

⁴⁴ Avis du 25 février 2020.

6. Favoriser les liens terre-mer pour permettre des partenariats entre les ports et les professionnels du tourisme d'Occitanie

À l'heure du difficile redémarrage suite à la crise du COVID-19, il serait bon de revoir la politique d'accueil des touristes en arrière-saison et hors saison. En effet, la saison estivale sur le bord de mer trop courte (juillet, août), entraine une concentration touristique trop importante avec des effets négatifs. La crainte de la contagion risque de provoquer une baisse de fréquentation pendant l'été.

Le CESER estime qu'il faut profiter de la situation pour essayer de convaincre les professionnels du tourisme, d'allonger la saison estivale au printemps et à l'automne, en mariant les activités de bord de mer aux activités de l'arrière-pays. Cette politique Régionale permettrait de favoriser un accueil de meilleure qualité, une meilleure découverte des produits locaux mais surtout de consolider les emplois liés au tourisme

Cet accueil touristique alternatif, en période décalée en Occitanie permettrait en outre, une rentrée de devises et une meilleure connaissance de notre région.

7. La destruction des vieux bateaux : une filière régionale de démantèlement à mettre en place

Rien n'est fait pour développer une filière de démantèlement alors qu'il existe un potentiel en Occitanie avec quelques entreprises qui pourraient déjà former un cluster dans ce domaine. À titre d'exemple l'entreprise Tubert⁴⁵ située à Elne (66), a un secteur pour la destruction des vieux bateaux qu'elle détruit gratuitement (dépollution, démontage, tri des déchets, traitement dans des filières de valorisation adaptées).

8. Relancer le Campus méditerranée à Sète, proposition incluse dans l'Avis du CESER sur les « Territoires d'Industrie »

Le CESER estime qu'il s'agit d'une relance économique par l'innovation et la formation. Ce projet est soutenu par l'Agglomération de Thau, et intéresse les Universités de Montpellier. Le Président du CESER va relancer la Région à ce sujet.

9. <u>Financer les Associations, en particulier celles d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)</u>

Face aux risques de fracture entre les enjeux environnementaux et économiques dûs à l'urgence que la crise sanitaire impose, le CESER d'Occitanie rappelle que le secteur associatif est important, notamment dans le domaine de l'environnement. Il représente près de 1000 emplois. En conséquence, il demande à la Région un soutien financier plus important.

10. Installation d'une écloserie pour que les professionnels conchylicoles puissent obtenir des naissains sur place

En pleine crise du COVID-19, le Préfet de région et la Région Occitanie ont accordé une aide directe conséquente à la filière conchylicole pour lui permette d'acheter des naissains. C'est le seul bassin conchylicole en France, à avoir obtenu une aide directe. Aussi, pour garantir une production régionale et maintenir les emplois, le CESER demande à l'État et à la Région de favoriser, soutenir et aider la mise en place d'une écloserie de naissains en Occitanie.

11. Un programme ambitieux pour consolider et préparer l'avenir de la filière conchylicole régionale

.

⁴⁵ www.tubertenvironnement.fr

L'objectif général est de sécuriser les productions pour redonner de la visibilité aux entreprises (rentabilité) et aux porteurs de projets (renouvellement de la profession/attractivité du métier). Toutefois, la profession est confrontée à divers aléas :

- Aléas climatiques (augmentation température + baisse des précipitations + élévation de la salinité).
- Aléas sanitaires (surveillance préventive et pas seulement « punitive »).
- Aléas zoosanitaires (pathogènes émergents + nouveaux prédateurs).

Pour préparer l'avenir, et ce, en pleine cohérence avec les objectifs européens, nationaux et régionaux de développement de l'économie bleue, il faut investir dans :

- La relance des filières en pleine mer pour diversifier les productions et sécuriser les trésoreries.
- la recherche aquacole afin de diversifier les productions et répondre aux besoins alimentaires futurs des populations (protéines) et respectueuses de notre planète (services écosystémiques de la conchyliculture largement démontrés dans de nombreux travaux scientifiques internationaux).

12. Travailler sur la transformation des produits de la mer en circuits courts, création d'une fumerie, répondre à une nouvelle demande des consommateurs, avoir une lisibilité « Occitanie »

Il convient pour la Région Occitanie d'investir dans une fumerie afin de mieux valoriser en Occitanie le poisson fumé, et de nouveaux produits tels que l'anguille, la truite, les œufs de muge (Poutargue locale...).

De plus, la crise du COVID-19 a favorisé des circuits courts de distribution, répondant ainsi à la demande du consommateur. À l'image de la criée d'Agde qui a proposé des filets de poissons, ce mode de transformation et de vente doit être développé et pérennisé. Le CESER demande à la Région, dans le cadre de son « Pacte pour l'alimentation » de soutenir ces initiatives par une communication dynamique et positive en faveur de la transformation et de la commercialisation en circuits courts, des produits de la pêche et des coquillages de l'Occitanie.

13. S'intéresser à la culture et l'exploitation des algues, ainsi qu'à la réintroduction d'espèces (coquillages et crustacés) favorisant la restauration des milieux et la biodiversité

La restauration écologique des lagunes est primordiale pour une relance économique durable. En effet, et pour exemple, la réintroduction d'espèces endémiques telles l'huître plate, la palourde, l'holothurie (ou concombre de mer)... dans la lagune de Thau permettrait aux professionnels de diversifier leur activité, sous réserve évidemment que de telles réintroductions soient compatibles avec l'écosystème actuel (salinité accrue, ...). D'où l'intérêt d'études préliminaires qui pourraient être pilotées par le nouvel Observatoire (dont le Cépralmar est membre) associé à la Dreal, DDTM, DDPP, le Parc Naturel Marin du Golfe du Lyon, les scientifiques..., avec l'appui financier de la Région.

14. Soutenir les filières aquacole et piscicole marines régionales

La France produit 10% des alevins de Méditerranée mais seulement 1% des poissons destinés à la consommation humaine alors que nous importons massivement ce type de produit. La région Occitanie possède le savoir-faire, la recherche et la formation pour répondre à la demande sociétale de produit d'aquaculture Français, produits localement.

Ainsi, le CESER demande à l'État et à la Région de faciliter, d'accompagner et de soutenir ces filières qui représentent un fort développement en période de crise et de relance économique.

15. Travailler sur l'éco responsabilité des ports de pêche (ramassage huiles usagées, déchets...

Les fleuves charrient de plus en plus de déchets qui finissent dans la Méditerranée.

Présents quotidiennement, les pêcheurs sont les premiers témoins de cette augmentation de déchets, plastiques notamment.

Aujourd'hui, les pêcheurs sont acteurs dans le ramassage, que ce soit les chalutiers (quasiment tous équipés de poubelles pour ces déchets remontés sur le pont) mais aussi les petits métiers, qui collectent toujours plus de bouteilles ou autres sacs plastiques dans leurs filets.

Aussi, faudrait-il une véritable filière car l'ensemble des ports n'est pas, à ce jour, équipé pour collecter les déchets que les pêcheurs ramènent à terre.

Outre le ramassage (bennes sur les quais), il faudrait aller plus loin en organisant, à l'image du travail mené par le Seaquarium et ReSeaClons au Grau-du-Roi) une filière jusqu'à la confection d'objets divers. Les pêcheurs sont sensibilisés, mais les infrastructures sont à développer.

16. Réaliser d'urgence le cahier des charges du « chalutier méditerranéen du futur »

La pêche au chalut est en grande difficulté alors qu'elle représente 80 % des apports en criées. Le CESER rappelle au Conseil Régional d'Occitanie ses demandes d'octobre 2018⁴⁶ :

Il faut rédiger d'urgence le cahier des charges de ce nouveau bateau, pour permettre aux chantiers navals d'en étudier la construction. Et si de plus, ces études devaient déboucher sur la construction de ce nouveau bateau, le CESER préconise que la réalisation de celui-ci puisse relancer les chantiers navals présents dans la région d'Occitanie.

17. Conchyliculture, pisciculture, pêche : améliorer la lenteur et la complexité des procédures administratives

Il est impératif que l'État et la Région accélèrent les formalités administratives afin d'éviter que certaines entreprises ne partent à l'étranger. En effet, les dossiers de demande de subvention du FEAMP sont très complexes à monter. Le CESER rappelle la préconisation contenue dans son Avis du 11 octobre 2018, afin que la Région se dote d'un service d'aide au montage de projets sollicitant une subvention du FEAMP avec une contrepartie financière de la Région et/ou de l'État.

D'une manière globale cette relance économique doit se faire en évitant le développement d'opérations dans des écosystèmes vulnérables afin de conserver et exploiter de manière durable la Méditerranée.

⁴⁶ Avis du CESER : « Quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie / Pyrénées Méditerranée ? », adopté à l'unanimité le 11 octobre 2018.

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION 7 « Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale »

La présente contribution de la Commission « Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale » s'inscrit dans la réflexion du CESER dans son ensemble sur l'analyse de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales. Il s'agit d'identifier les voies pour réarmer le pays dans ce contexte inédit.

Si elle a été moins touchée sur le plan sanitaire que d'autres territoires, la région Occitanie sera en revanche très impactée par les conséquences économiques et sociales qui suivront. En effet, tous les secteurs emblématiques de la région sont touchés (les filières aéronautique, viticole, du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie mais aussi les filières culturelle et sportive comme le sont les associations et le secteur de l'économie sociale et solidaire).

La Contribution de la Commission 7 portera sur plusieurs champs :

- Analyse de l'impact inégal de l'épidémie sur les territoires de l'Occitanie
- Réorganisation du système de santé et de prévention (plus de moyens humains et matériels pour l'hôpital, complémentarité secteur public et secteur privé – à cet égard, le travail mené parallèlement par la section prospective sur des propositions urgentes de réforme de l'hôpital sera utile pour contribuer à la réflexion collective).
- Dimension sociale et humaine de la crise, qu'il ne faut pas négliger car l'impact sur ces plans sera sans doute très important — Risques pour la cohésion sociale et le vivre-ensemble (creusement des inégalités),
- Impacts sur les secteurs du sport et de la culture
- Situation dans les quartiers populaires qui est particulièrement préoccupante.

SANTÉ

Le CESER a procédé à l'audition du Directeur de l'Agence Régionale de Santé le 18 juin, service déconcentré qui a été au cœur de la gestion de la crise sanitaire, conformément à ses missions. La crise revêt un caractère inédit de par son ampleur et les caractéristiques du virus COVID19.

Le premier élément à retenir est que la crise sanitaire a touché notre région de manière moins importante que d'autres. Le décalage de la cinétique de l'épidémie entre nord et est par rapport au sud-ouest a probablement permis aux personnels de santé d'Occitanie de s'organiser dans les premiers jours du confinement. Le pic n'a eu lieu que les 5 et 6 avril. La régulation régionale des réanimations a permis de répartir les patients entre les établissements, sans saturation de capacité à aucun moment. Il semble qu'il n'y ait eu que peu de clusters dans la région. Le nombre global de décès entre le 1^{er} mars et le 3 juillet était de 512 dont 195 dans les établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées sur la région.

Il est important de rappeler que la crise a été composée de plusieurs phases (avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, confinement, déconfinement), auxquelles l'ARS a dû s'adapter.

1. ÉTAT DES LIEUX DE LA GESTION DE LA CRISE EN OCCITANIE

Organisation des soins hospitaliers

Lorsque l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, 73 établissements de santé de la région (moitié public-moitié privé) ont arrêté toute activité de soins programmés pour se mobiliser face à la crise sanitaire.

Au tout début du confinement (17 mars) il y avait peu d'activité dans les établissements, ce qui leur a permis de s'organiser pour répondre à l'afflux attendu. L'ARS a mis en place rapidement une plateforme de volontaires pour venir épauler les établissements.

Une régulation régionale a été mise en place pour gérer les approvisionnements ainsi que l'occupation des lits disponibles afin d'accueillir les personnes atteintes par la pandémie COVID 19. Le nombre de lits de réanimation a été doublé (de 460 en temps ordinaire montés à 860 lits avec encore une augmentation possible à 1000 lits).

Les activités urgentes restaient encore assumées notamment en obstétrique, cardiologie, neurologie, neurochirurgie et pour les patients atteints de cancer avec un circuit séparé.

L'activité de télé médecine s'est beaucoup développée et structurée pendant cette période.

Les personnels ont été redéployés sur les unités d'accueil soit en soins critiques (réanimation) soit sur des lits d'hospitalisation traditionnelle accueillant des patients COVID (services d'urgences, renfort EHPAD).

Les personnels ont répondu présents pour faire face à la prise en charge de ces patients d'un nouveau genre. Les étudiants en médecine ou en soins infirmiers ont été mobilisés en renfort pendant cette période et ont aussi répondu positivement à l'appel.

La création des lits de réanimation s'est faite en utilisant les salles de réveil des blocs opératoires et en « upgradant » les lits de soins intensifs.

Les établissements ont pu être dotés de matériels supplémentaires : respirateurs ainsi que des matériels de biologie pour tester.

Sur le plan logistique, il a été très difficile en début de confinement de s'approvisionner en masques sanitaires, sur-blouses, SHA (solution hydro alcoolique, écouvillons).

Il y a eu peu de contaminations dans les services de réanimation parce que les agents s'étaient protégés. Mais globalement, entre le 1er mars et le 21 juin, on recense au niveau national 31 171 agents contaminés en secteur sanitaire et 16 décès. En Occitanie, sur la même période, sont recensés 1 390 cas de personnels contaminés (50% sont des infirmières et des aides-soignantes.

Dans les EHPAD, on recense en Occitanie 2 390 cas signalés chez les résidents.

Le partenariat hôpital public – cliniques privées s'est mis en place dès les premiers jours. La régulation régionale a gommé les aspérités de terrain et la collaboration a été exemplaire.

La mobilisation de la médecine libérale et des services de santé privés non lucratifs

Il est important de souligner la qualité de la mobilisation de tous les acteurs du système de santé, au-delà des services hospitaliers : médecine de ville, secteur médico-social, secteur public, privé ou associatif. Cette crise a révélé que quand la situation l'exigeait, tous ces acteurs étaient en capacité de faire preuve d'une solidarité exceptionnelle. Aucun défaut de solidarité n'a été à déplorer.

La médecine libérale a, dans un certain nombre d'endroits et en liaison avec les municipalités, ouvert des espaces de diagnostic COVID 19 pour éviter que les patients ne viennent dans les salles d'attente des cabinets. Cette très bonne initiative s'est mise en place au moment du pic de l'épidémie en région.

Il faut également noter l'apport des associations dans la gestion de crise : bénévoles Croix rouge en appui des cellules de crise Covid auprès des SAMU 31 et 34, bénévoles au soutien de certains EHPAD.

La question des matériels de protection

Il y a eu un temps de latence certain pour approvisionner les EHPAD publics comme privés en masque et en gel hydroalcoolique ainsi que les établissements médico-sociaux. Les services de soins ou d'aide à domicile non adossés à un établissement, un groupe d'établissements ou une association de gestion d'établissements, se sont trouvés complètement dépourvus de moyens de protection pour le personnel et les patients pris en charge jusqu'à la fin avril.

Très rapidement les entreprises qui s'étaient dotées en 2012 de masques sanitaires FFP2 les ont apportés aux établissements de soins et aux EHPAD. Des entreprises locales ont commencé dix jours après le confinement à fabriquer du SHA (gel hydro alcoolique) : laboratoire Fabre, parfums Berdoues, Gaches chimie par exemple en Haute-Garonne avant que les pharmacies d'établissement sanitaire n'en fabriquent également puis certaines pharmacies d'officine.

Enfin au bout de deux à trois semaines, les réquisitions de masques par l'État ont été distribuées aux soignants par le biais d'un établissement sanitaire pivot départemental. Des masques en tissu ont été fabriqués par des particuliers et apportés au personnel non soignant des établissements (accueil notamment).

Enfin des entreprises ou laboratoires ont fabriqué des visières de protection avec des imprimantes 3D.

À noter que les collectivités (Région, Départements, Communes), ont également distribué des masques aux associations et aux ménages, en particulier aux personnes vulnérables.

2. PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSE ET PISTES DE REFLEXION

Pour le CESER, il est indispensable de réfléchir à l'efficience du système de santé français dans cette crise. La responsabilité de son organisation incombe à l'État et sa mise en ordre de marche aux ARS qui sont des entités déconcentrées de l'État en région. Les défauts repérables dans la gestion de crise sont de nature collective, il n'est donc pas question de porter des accusations en responsabilité à l'encontre d'un acteur en particulier. Il est bien plus pertinent d'analyser le plus objectivement et globalement possible la manière dont s'est établie la réaction à la crise, afin de trouver des marges d'amélioration.

L'État semble avoir fait preuve de trois défauts dans la gestion de cette crise :

- mauvaise anticipation;
- absence d'alerte de tous les organismes de veille;
- gestion tardive des approvisionnements.

• Un manque d'anticipation

L'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) a été institué par la loi n°2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur. Il devait assurer la gestion des moyens de lutte contre les menaces sanitaires graves, tant du point de vue humain (réserve sanitaire) que du point de vue matériel (produits et services).

En 2012, le fonctionnement de l'EPRUS a été critiqué pour sa lourdeur technocratique et celui-ci a été remplacé par la réserve nationale gérée par le SGDSN (Secrétariat Général de Défense et de la Sécurité Nationale) dépendant du Ministère de l'Intérieur. *Vérifier si pas 2016*

Ce changement a eu pour effet que l'agence Santé Publique France, centre de référence en santé publique, sous tutelle de l'État, qui a pour mission de protéger la santé des populations, d'anticiper les risques

sanitaires et de préparer des réponses aux menaces, alertes et crises sanitaires, n'a plus eu, de fait, la main sur l'organisation. En d'autres termes, on peut dire qu'il y a alors eu un passage d'une approche de Santé Publique à une culture de l'autorité.

Le nouveau dispositif de réserve sanitaire nous a amené à être totalement dépourvu de consommables (masques de protection, gel hydroalcoolique, sur-blouses, écouvillons, tests et même certains produits pharmaceutiques dont notamment les principes actifs).

Par ailleurs, on peut penser que l'OMS a failli dans son appréhension de la pandémie, mais on peut s'interroger sur l'absence collective en France de prise en compte de signes avant-coureurs pourtant présents dès le début de l'année 2020.

Pour le CESER, il faudra comprendre l'absence d'anticipation de l'État à partir de la fin janvier quand l'OMS a été saisie, pour passer des commandes de matériels de protection, mettre en place des tests de biologie afin de contenir le développement de l'épidémie comme cela a pu se faire en Corée du sud ou en Allemagne.

• Les défauts des dispositifs d'alerte

Officiellement, la Chine a porté à la connaissance du monde l'existence d'un risque de pandémie dans la dernière semaine de janvier (alors que les premiers cas de COVID sont probablement repérés en novembre 2019). Le 11 mars, l'OMS a qualifié le risque de pandémie mondiale. La conscientisation en France s'est faite tout début mars jusqu'au discours du Président de la République du jeudi 12 mars. Les services de l'État n'ont paru commencer à se mettre en ordre de marche qu'à ce moment-là. On peut estimer que l'on a probablement perdu plusieurs semaines pour se préparer à la crise.

Pour le CESER, il est indispensable de comprendre comment il est possible qu'il n'y ait eu aucune alerte sur le risque de développement rapide de cette épidémie alors qu'il existe dans notre pays de nombreuses agences, des observatoires de toutes sortes, et de multiples comités scientifiques.

• Les difficultés d'approvisionnement

Pour des raisons économiques, la nouvelle organisation de gestion des urgences sanitaires a de fait mis l'État sous la dépendance de la Chine en délocalisant la fourniture des produits de protection. La Chine étant elle-même impactée pour ses propres besoins de protection, n'a pas pu répondre rapidement à la demande de nombreux pays, ce qui a mis en difficulté les professionnels de terrain en début d'épidémie. Une réflexion sur les produits à relocaliser en France ou en Europe s'impose.

Comment se fait-il que dans un pays comme la France qui dispose de l'Institut Pasteur, du laboratoire Mérieux (qui ont une expérience certaine des problèmes d'infectiologie et de vaccination), d'un laboratoire pharmaceutique mondial comme SANOFI, on ait eu du mal à mettre au point et à démultiplier des tests biologiques pour savoir si les personnes sont ou non contaminées ? Cela aurait sans doute permis au tout début de l'épidémie de tester les clusters qui se faisaient jour pour détecter et isoler les cas positifs.

Des défauts en termes de prévention et de prévision

À l'échelle régionale comme nationale, cette crise a mis en exergue les carences de notre système de santé en matière de prévention et de prévision, qui relève pourtant des missions de l'Agence Régionale de Santé.

Un certain nombre d'éléments seront à interroger, afin de tirer des enseignements qui permettront au système de santé d'être plus réactif en cas de nouvelle crise et d'éviter les écueils identifiés et de limiter les conséquences collatérales de la crise.

Parmi ces questionnements, au-delà de ce qui a été développé ci-dessus, le CESER juge important de :

- réaliser une étude comparative entre la politique mise en place dans cette crise en France et en Allemagne, s'il est confirmé que, dans un pays où la santé est administrée par les régions, il y a quatre fois moins de décès de patients COVID 19 qu'en France.
- mesurer la perte de chance résultant de l'annulation des consultations et des rendez-vous de soins programmés hors urgences ainsi que du suivi des patients chroniques.
- évaluer le niveau d'absence de recours aux soins pendant cette période tant auprès de la médecine libérale qu'au niveau des services d'urgences.
- mesurer le niveau de partenariat public-privé entre cliniques et hôpitaux ainsi qu'avec la médecine libérale pour analyser ce qui peut être amélioré.
- analyser l'activité des centres de dépistage COVID 19 mis en place pour voir si les implantations étaient pertinentes.
- analyser l'efficience du dispositif local de chaque établissement sanitaire d'accueil de patients COVID 19 en réanimation. L'objectif est de partager les expériences inter établissement dans une approche qualité afin d'assurer le meilleur soin pour tous en cas de deuxième vague.
- mener une réflexion sur la problématique du confinement en psychiatrie, dans les établissements médico-sociaux, en particulier pour les patients Alzheimer en cas de confinement en chambre.
- réfléchir à des exercices périodiques de médecine de catastrophe associant l'État, les collectivités locales, les établissements de soins, les établissements sociaux et médico-sociaux et le tissu associatif pour affiner des plans d'organisation en cas de pandémie.
- faire une analyse du parcours des personnes après leur prise en charge sanitaire : domicile, établissements de suite, hébergement hôtelier, etc.

• Une gestion de la crise trop axée sur l'aspect purement sanitaire

L'esprit de la loi HPST⁴⁷ intégrait une vision globale de la santé, en conformité avec la définition de la santé de l'OMS, vue comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Les ARS avaient ainsi théoriquement une responsabilité sur le secteur social et médico-social, en lien avec les Conseils Départementaux.

Or, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire de la COVID19, les autorités sanitaires, et en particulier les ARS, ont eu tendance à ne retenir, surtout au début de la crise, qu'une vision restrictive, purement sanitaire, de leurs missions.

Au-delà, cette crise a également mis en évidence les limites de la loi HPST: en effet, contrairement ce que cette loi prônait, à savoir une coordination des soins entre sanitaire et social, le système de soins a continué à fonctionner en silo. Cela est notamment dû à l'éclatement des compétences entre l'État (ARS) et les Conseils Départementaux, mais aussi au non renouvellement de stocks gérés par l'État, la disparition de l'EPRUS (Établissement Public de Préparation et de Réponses aux Urgences, créé en 2007 et dissous en 2016).

C'est pour cette raison que, par exemple, le dépistage et l'approvisionnement en matériels et équipements de protection ont été déficitaires, notamment dans le secteur social et médico-social. Il y a pourtant, dans le cadre de la gestion de crise sanitaire, un fort enjeu en termes de détection et de croisement des données entre les différents secteurs.

La crise a également mis en évidence, de manière aigue, les inégalités d'accès aux soins que subissent les personnes les plus vulnérables. Pour le CESER, il existe une forte crainte que les inégalités sociales de santé se creusent encore davantage, et de manière durable, à l'occasion de cette crise.

_

⁴⁷ Loi Hôpital, Patients, Santé, Territo<u>ires du 21 juillet 2009.</u>

La question de la communication médiatique et sur les réseaux sociaux

Les médias radiophoniques et télévisuels ont permis de transmettre largement les messages d'information et de prévention au cours de la crise sanitaire.

Cependant, le CESER estime nécessaire de s'interroger sur la multitude d'experts auto déclarés qui se sont succédés tous les jours sur les plateaux des chaines d'information. Cela peut être assimilé à de l' « ultracrépidarianisme », c'est à dire un comportement qui consiste à donner son avis sur des sujets sur lesquels on n'a pas de compétence crédible ou démontrée. Ces experts se sont souvent contredits entre eux et même parfois ont changé d'avis sur des périodes courtes (cf. avis de l'académie de médecine sur l'intérêt ou non de généraliser le port du masque dans l'espace public). Tout ceci a créé une anxiété collective dans la population qui a contribué à paralyser toute action et toutes les bonnes volontés. Cette peur a été amplifiée sur les réseaux sociaux.

• Les ambigüités créées par un excès de judiciarisation

La crainte des scandales sanitaires et des procès en responsabilité qui risquent de se tenir, paralyse le fonctionnement de nos institutions et de notre système administratif depuis le milieu des années 1980.

Cette crainte amène les responsables à se sur-protéger juridiquement pour éviter d'être inquiétés quand le bilan sera fait. La peur d'agir contre l'avis des médias, contre l'opinion publique amène donc les décideurs à n'agir qu'en situation de crise pour que la décision s'impose de par la situation. La peur de la plainte de citoyens amplifiée médiatiquement et/ou appuyée par un lobbying d'opportunité fait malheureusement souvent privilégier l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt général et le court terme au détriment de politiques à moyen ou long terme. La caricature dans la crise actuelle en est le document de 60 pages produit par l'Éducation Nationale sur les conditions de réouverture des écoles le 11 mai 2020 ou bien le lobbying de maires demandant une dispense légale de responsabilité dans l'exercice de leur fonction.

Pour éviter la paralysie du Pouvoir Exécutif et des décideurs qui sont enclins plus souvent à se protéger qu'à être dans l'action au nom de l'intérêt général, il serait sain que le pouvoir judiciaire accorde plus d'importance à l'obligation de moyens manifestée par les décideurs dans leurs actions qu'à l'obligation de résultat qu'exigent les individus. Il faut revenir au sens que la continuité de politiques à long terme donne à l'action de terrain et refuser de tomber dans le monde réducteur de la gestion protectrice de court terme qui peut nous conduire à des catastrophes en cas de gestion de crise.

• Mener une réflexion sur l'évolution de la gouvernance du système de santé

Parmi les leçons que l'on peut tirer de la crise en Occitanie, il est apparu un besoin de stratégie régionale et de capacités d'actions à tous les niveaux (cf. mutualisation des centres 15, des services et matériels de réanimation). Il y a en effet des mesures qu'on ne peut prendre qu'au niveau régional et d'autres qui ne peuvent être portées qu'au niveau départemental, à une échelle de proximité. Il ne faut donc pas penser les niveaux les uns contre les autres, mais les articuler pour favoriser une complémentarité.

Pour ce qui est des évolutions à envisager de la gouvernance du système de santé, au regard des leçons tirées de la crise sanitaire, le CESER considère tout d'abord qu'il est essentiel que le financement du système de santé, ainsi que les grandes orientations de celui-ci restent déterminés au niveau national, tout en tenant compte des besoins spécifiques des territoires.

L'ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie) devrait intégrer également d'autres aspects, que sont les dépenses médico-sociales ou le financement de la dépendance, pour être en conformité avec la définition globale de la santé.

Les établissements sous double compétence ARS/Conseils Départementaux ont pâti d'un manque de cohésion entre les différentes entités. Par ailleurs, les services à domicile font face à une difficulté liée au fait que l'ARS n'a pas toujours de responsabilité dans le champ de ces établissements. Les délégations départementales de l'ARS ont été en lien avec les Conseils Départementaux durant la crise, mais il est à

espérer que le Ségur de la Santé parvienne à une simplification. La définition d'une responsabilité générale unique pourrait faciliter un certain nombre d'exercices.

De même, un plan blanc qui ne porterait pas uniquement sur le sanitaire, mais qui regrouperait aussi toutes les dimensions de l'offre des secteurs sociaux, médico-sociaux, ainsi que les services à domicile. En effet, certaines personnes vulnérables sont de fait éloignées du soin, mises à l'écart. Or, il y a un enjeu à toucher tout le monde dans une crise de ce type. Il faut donc un plan intégratif, une responsabilité de pilotage donnée à un acteur spécifique.

La crise ayant démontré l'existence de problèmes de coordination entre les différents acteurs et entre niveaux d'action, le CESER juge utile que soit entamée une réflexion visant à améliorer cette coordination. Il considère que cela pourrait passer par la décentralisation d'une mission de pilotage et de mise en œuvre des grandes orientations définies nationalement, confiée à un acteur, qui pourrait être la Région, et qui aurait en tout cas pour rôle de coordonner les interventions entre départements.

Pour le CESER, la Région est légitime pour gérer des problématiques d'aménagement du territoire, garantir l'égalité dans l'accès aux soins des citoyens, agir pour une répartition équitable des moyens et des équipements en fonction des besoins réels des territoires.

Le CESER insiste toutefois sur le fait que, si un transfert de compétences devait intervenir, dans le domaine de la santé, vers les Conseils Régionaux, celui-ci devrait être nécessairement accompagné d'un transfert des ressources, à la fois stables et évolutives.

Il est également essentiel de gérer la mise en œuvre territoriale de la politique de santé et d'agir pour une répartition équitable des moyens et équipements sur les territoires.

Enfin, pour le CESER, il serait pertinent de renforcer la démocratie sanitaire, notamment par une meilleure coordination entre les ARS et les CRSA (conformément à l'avis de la Conférence Nationale de Santé (CNS) publié tout récemment. Le CESER est toutefois favorable à une refondation de la démocratie sanitaire, pour intégrer plus fortement les acteurs du social, du médico-social et du « prendre soin » notamment et garantir l'indépendance de ces instances (pour écarter le risque que les intérêts financiers supplante l'intérêt général).

SOLIDARITÉS

Le CESER considère que la réflexion autour de la « sortie de crise » doit intégrer cette dimension car la crise aura des répercussions sur l'ensemble des sujets à caractère économique, social, local. S'il faut en effet traiter de la relance économique, il ne faut pas oublier la dimension sociale et humaine de cette crise.

La question des solidarités est essentielle à aborder, car beaucoup de problématiques ont pu être repérées pendant le confinement : augmentation du chômage, aggravation des inégalités sociales sociales, notamment de santé (et cela pourrait se poursuivre avec les mesures annoncées (télétravail en plus, horaires décalés pour les autres).

Des secteurs comme l'aide alimentaire, les accueils collectifs (médico-sociaux, etc.), le milieu associatif en général, vont être durablement impactés, alors même que ce sont ces acteurs qui ont su, par leur réaction rapide, limiter les conséquences les plus dramatiques de la crise. Les associations caritatives, tels que les Restos du Cœur ou les UDAF (Unions Départementales des Associations Familiales) se sont ainsi fortement mobilisées au cœur de la crise.

La crise sanitaire et ses conséquences ont également un impact important pour les jeunes, dont les risques de précarisation ont été accrus. Le confinement et la crise économique ont limité les possibilités de trouver des stages ou des « petits boulots » ; l'accès au logement est rendu complexe et les jeunes ne peuvent prétendre au Revenu de Solidarité Active (RSA). Les difficultés concernent potentiellement tous les jeunes

qu'ils soient étudiants ou sortis du système scolaire. Le CESER s'inquiète des problématiques d'accès aux stages, à l'alternance, à une qualification professionnelle mais également des problématiques de santé qui peuvent découler de ces processus de précarisation. La question de la santé des étudiants fera l'objet d'une réflexion spécifique du CESER.

S'il est utile de réfléchir à l'impact de la crise, il sera tout aussi et surtout essentiel de s'interroger sur les causes. Cette crise est le révélateur de limites dans tous les domaines, et va permettre d'apprécier l'ensemble des réponses à apporter, bien que le recul ne soit pas à ce jour suffisant. Il faut toutefois penser à intégrer les questions environnementales dans tous les plans de la reprise.

La crise a vu d'un côté une mobilisation très importante des associations de solidarité, bien plus réactives que les pouvoirs publics, mais aussi l'explosion du nombre de personnes qui se sont retrouvées sans rien (fin des petits boulots), qui ont basculé dans la grande précarité : ce sont des personnes qui ne pourront pas reprendre le cours de leur vie de la même façon et il est important de porter un regard dessus.

La situation vécue par les associations, les mutuelles, qui sont en première ligne dans l'accompagnement des personnes, notamment le manque de matériels de protection, a été remontée dans la cellule de crise mise en place par le Préfet.

La fracture numérique a été particulièrement révélée pendant la crise, aussi bien pour les enfants vivant dans des familles défavorisées de ce point de vue, que pour les salariés.

La principale difficulté à souligner est qu'il n'existe pas de structure qui coordonne les différents échelons des compétences : de fait, les structures des champs social et médico-social sont impactées par ce manque de coordination et condamnées au bricolage.

Le CESER préconise la création d'une instance de coordination en cas de crise pour ces structures (EHPAD, hébergement PSH, structures petite enfance, MECS (restées ouvertes sans matériels), etc.

Des cellules de suivi économique ont été créées pendant la crise mais il n'y a pas l'équivalent de suivi de la crise sociale alors qu'elle va être énorme. Tous les indicateurs sont en hausse : violences intraconjugales, maltraitance des enfants, basculement dans la grande précarité, etc.

Le CESER préconise la création d'une telle cellule (État, Région, etc.), pour élaborer des réponses pertinentes à la crise sociale qui se profile.

CULTURE

Lors de sa participation au Comité de crise du CESER, Monsieur le Préfet de Région, Étienne GUYOT, a confirmé que le secteur de la culture était frappé de plein fouet par la crise sanitaire qui a conduit à des mesures d'interdiction des rassemblements, pour des raisons sanitaires évidentes, ne pas favoriser la propagation du virus à grande échelle.

Il a précisé que les mesures de soutien de droit commun s'appliquent à ce secteur (prêts garantis de l'État, activité partielle...).

Dans le cadre du déconfinement progressif depuis le 11 mai, ce secteur est relancé puisque les petits musées, les médiathèques réouvrent. Pour les grands musées, les salles de spectacles, il faut attendre les décisions gouvernementales.

Un dispositif d'accompagnement du secteur culturel a été mis en place par le Gouvernement. Celui comporte plusieurs aspects :

- un allongement du droit des intermittents jusqu'à l'été 2021;
- des dispositifs spécifiques d'urgence mis en place par les opérateurs sectoriels du Ministère de la Culture (Centre national du cinéma...), pour un montant total de 22 M€;

- la création d'une cellule d'accompagnement des festivals par le Ministère de la Culture.

Le Conseil national des territoires (comprenant l'ensemble des représentants du secteur culturel et les grandes collectivités) a été réuni pour la première fois au printemps pour analyser la situation régionale de la culture et les réponses pouvant être apportées en région mais aussi pour faire remonter les questions posées au niveau central à Paris.

La DRAC Occitanie s'est beaucoup mobilisée pour le règlement rapide des dotations aux partenaires culturels (associations, organismes...), ceci pour ne pas les fragiliser, leur permettre de fonctionner et de tenir le choc. 1/3 de la dotation initiale est déjà engagé, dont 80% pour la création. 157 dossiers pour 21 M€ ont été réglés ; 32 sont en cours.

Un site internet « Culture » a également été créé, via la DRAC : il rassemble 700 propositions de contenus en ligne, disponibles gratuitement.

Pour la sécurité des salariés, des guides sectoriels de déconfinement sont prévus ; un guide pour les musées est paru.

Une concertation avec la Région a de plus été mise en place pour le secteur du patrimoine : la reprise des chantiers dans le domaine patrimonial (monuments historiques, fouilles archéologiques) a été anticipée et l'activité reprend petit à petit.

En termes d'analyse, on peut identifier trois moments dans la gestion de la crise du point de vue de la question culturelle :

- Une phase qui a visé à répondre à l'urgence sociale : de nombreux professionnels de la culture ont été confrontés à une réduction brutale de leurs revenus, ce qui les a mis en grandes difficultés. Il faut savoir qu'il y a de grandes disparités de revenus dans ce secteur, et que beaucoup de professionnels disposent de faibles revenus, la réduction de ceux-ci les ont donc fait basculer très rapidement dans une situation très problématique. Les réponses apportées ont été :
 - Les mesures en faveur des intermittents: le Président de la République a formulé le souhait que leurs droits "soient prolongés d'une année au-delà des six mois où leur activité aura été impossible ou très dégradée", soit jusqu'à fin août 2021. Cependant il faut signaler qu'à ce jour, aucune ordonnance n'a été promulguée pour rendre cette annonce concrète.
 - La possibilité de recours au chômage partiel, qui est cependant remise en question pour certaines associations qui bénéficient en temps normal de subventions représentant une part importante de leur budget de fonctionnement. Certains textes laissent entendre qu'il y aurait une contradiction entre le fait d'être subventionné (à plus de 50%) et le recours au chômage partiel. Pourtant, on peut avancer l'idée qu'il n'y a pas de raisons d'écarter de ce dispositif des associations qui ont cotisé. L'objectif est bien de donner les moyens à ces structures d'honorer les contrats (spectacle vivant), même dans le cas où les évènements et spectacles ont dû être annulés.
 - La phase qui suit, où les effets de la crise perdurent, et qui pose la question des modalités du maintien d'une activité dans un contexte dégradé ou comment articuler respect des conditions de sécurité sanitaire et reprise d'une activité.
- Après la crise sanitaire, le secteur culturel sera très certainement durablement impacté. Il est essentiel de trouver des modalités de relance de ce secteur. Le Syndeac, avec d'autres instances représentatives du secteur, est en train d'organiser la tenue de consultations à l'automne, sous la forme d'auditions visant à définir les besoins et attentes du secteur. Là aussi, un parallèle peut être fait avec d'autres secteurs, tels que celui de la santé ou celui de la recherche : ce sont des modèles à bout de souffle, qui, pour pouvoir continuer à exister, nécessitent de voir repensés leurs modes

de financement et leur gouvernance, pouvant aller jusqu'à un changement de modèle dans la politique fiscale.

Dans le champ spécifique des festivals, le problème est celui du manque de visibilité sur les reports possibles. Aujourd'hui, beaucoup de festivals ayant lieu généralement au printemps ou en été, annoncent un report en septembre, ce qui risque de créer des difficultés car cela va se percuter avec les festivals qui se déroulent généralement à l'automne.

La situation est identique pour les **expositions, la programmation des projets cadres** (écoles, itep, etc.) : tous ces projets sont repoussés.

L'annulation d'opérations et d'évènement créé un manque à gagner important. Toutes les structures se sont engagées à payer les artistes, ce qui n'est pas simple pour les petites structures qui n'ont pas le droit au chômage partiel parce que soutenues à plus de 50%.

Il faut noter la grande précarité dans le **secteur des arts plastiques** également, alors même que ces artistes ont pourtant une belle parole à porter.

Il faut également souligner la grande précarité des artistes auteurs.

L'explosion de la consommation culturelle pendant le confinement a démontré la nécessité de la culture. Il est important de rappeler que **sans création il n'y a pas de culture** et qu'il est donc essentiel de soutenir la création.

Il serait intéressant d'avoir une réflexion collective autour **d'un revenu universel**. Un changement de modèle de politique fiscale est nécessaire.

Pour le CESER, l'enjeu dans ce domaine est bien la question de la pérennité des budgets et plus globalement de l'inscription dans la durée d'une réflexion sur le financement du secteur culturel. Cela concerne en particulier la pérennité des budgets structurels au niveau des Collectivités Territoriales. À ce sujet, le CESER estime que la Région doit être particulièrement offensive dans le cadre des négociations qui vont se jouer au niveau européen, pour prétendre au Plan de relance européen.

Ce secteur a besoin d'une grande conférence, sur le modèle de celle qui est en préparation sur l'Hôpital public. En effet, même si cela est moins immédiatement visible que dans d'autres secteurs, il est à craindre que des milliers d'emplois soient supprimés dans le secteur culturel.

Plus généralement, la crise sanitaire a montré les effets induits par une trop grande verticalité de la décision. En effet, il apparaît que plus la décision se prend à un niveau élevé, plus elle est concrètement difficile à appliquer par les acteurs de terrain. Cela est dû au fait que l'État, dans le contexte de la crise, se voit obligé de mettre en œuvre au nom du principe de précaution, des mesures qui surprotègent la population, qui limitent au maximum les risques.

Or, pour le CESER, l'État doit jouer un rôle d'équilibre mais il doit laisser les modalités de mise en œuvre de ses décisions aux services (déconcentrés ou décentralisés) qui sont au plus près du terrain et donc en capacité de mieux évaluer la situation de chaque territoire.

Les acteurs culturels réclament aujourd'hui que l'État pose les principes généraux mais que ce soit par exemple les COREPS (Comités Régionaux des Professions du Spectacle) qui les définissent plus précisément, en lien avec les DRAC et les services compétents.

SPORT

La crise sanitaire a également des conséquences sur le milieu sportif. Or, le sport est un facteur de lien social essentiel, qui est appelé à jouer un rôle essentiel dans la crise sociale qui va suivre la crise sanitaire.

La crise a ainsi retardé la mise en œuvre de la concertation visant à l'installation de l'Agence et des Conférences Régionales du Sport, ce qui est tout à fait regrettable.

La crise sanitaire a mis en évidence la difficulté à coordonner l'action des acteurs intervenant dans le secteur (État, qui donne les recommandations nationales, les fédérations et les Mairies et EPCI, à qui incombent la responsabilité finale) et de fait le retard pris dans le retour à une situation normale dans les clubs.

Une autre inquiétude concerne les structures de sports collectifs, qui n'ont pu à ce jour reprendre une activité et qui craignent une évolution des comportements à l'issue de la crise.

Même s'il comprend bien que l'urgence était à la gestion de la crise sanitaire, le CESER regrette toutefois le manque de communication relative au sport lors des interventions gouvernementales pendant cette période, notamment sur les intentions du ministère des sports, que ce soit en matière de sport amateur et fédéral, ou en matière de sport de haut niveau et sport professionnel.

S'il apparaît que le sport de haut niveau et le sport professionnel font l'objet d'attentions et de moyens particuliers et bien que les inquiétudes du secteur amateur aient été recensées par les têtes de réseau, le manque de perspectives a accentué les craintes des clubs. D'autant que ceux-ci étaient déjà fragilisés par un contexte financier marqué par la diminution des fonds publics et la suppression des emplois aidés depuis plusieurs mois.

Une autre alerte a été émise concernant spécifiquement les petits clubs sportifs, qui ont été grandement fragilisés par la suspension de leurs activités et notamment des animations qui leur permettent de s'autofinancer. À ce sujet, le dispositif 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme), visant à encourager les clubs sportifs à proposer leurs services pour compléter l'action de l'Education Nationale dans le cadre de la réouverture des écoles, constitue une opportunité intéressante. L'existence de ce dispositif nécessite d'être relayée, c'est une condition indispensable à son déploiement.

En réponse, Monsieur le Préfet de région indiquait, lors de sa venue au CESER, qu'il n'y avait pas de plan national sport en préparation. Il a précisé que le sport en région reprend lentement, seul le sport individuel étant autorisé, le sport en salle et le sport collectif ne pouvant, à ce jour, pas reprendre.

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION 8 « Finances – Politiques contractuelles – Europe – Suivi et évaluation des politiques publiques

L'IMPACT FINANCIER DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID 19 SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'OCCITANIE

I. Les conséquences financières de la crise sanitaire sur les collectivités locales d'Occitanie

Le CESER a souhaité pouvoir dresser un diagnostic territorial des conséquences financières de la crise sanitaire sur les collectivités d'Occitanie. Elle a auditionné pour ce faire un panel de collectivités représentatives des différents niveaux de collectivités territoriales existantes dans la région (Région, Département, Métropole, commune rurale, communauté d'agglomération ou communauté de communes), ainsi que le député Jean-René CAZENEUVE, missionné par le Parlement pour rendre un rapport sur l'impact national de la crise sur les collectivités, assorti de propositions.

I.1- L'audition d'un panel de collectivités représentatives des collectivités d'Occitanie

I.1.1- La Région Occitanie : Audition du 2 septembre 2020

Le CESER a examiné le compte administratif 2019 de la collectivité durant l'été. Il a par ailleurs auditionné Mme Claire FITA, Présidente de la commission des Finances de la Région Occitanie, accompagnée de Madame Elisabeth LASKAWIEC, Directrice des Finances, et de son adjoint, Bernard MIFSUD. Les éléments d'analyse ainsi recueillis permettent de dresser la situation suivante.

Avant la crise sanitaire :

Depuis le début de son mandat électoral, en 2016, et de la mise en œuvre synchrone de la fusion territoriale des deux ex-Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, la Région Occitanie a mis en œuvre une politique d'investissement ambitieuse, visant à répondre aux importants besoins régionaux de la population, des territoires et des acteurs sociaux et économiques. Elle l'a fait au prix d'une stratégie de maîtrise, d'optimisation et de contraction de ses dépenses, tout en réalisant la nécessaire uniformisation des dispositifs financiers d'intervention régionale sur les deux ex-territoires et en réalisant des économies d'échelle.

Aussi la Région Occitanie bénéficiait-elle, à la veille de la crise du Covid 19, d'une très bonne situation financière, validée chaque année par l'excellente notation de l'agence de notation Fitch Ratings, qui atteste ainsi de sa bonne réputation sur les marchés financiers.

Le compte administratif 2019 de la collectivité rend compte de cette santé financière : le budget 2019 comptait 3,07 Md€ de recettes hors emprunt (2,1 Md€ de recettes de fonctionnement et 1,0 Md€ de recettes d'investissement), dont 2 Md€ issus de transferts de l'État d'origine fiscale. L'emprunt était mobilisé à hauteur de 151 M€. L'épargne brute de fonctionnement dégagée, de 518 M€, en augmentation de 7,1%, a permis à la Région de financer 85% de ses opérations d'investissement, limitant ainsi le recours à l'emprunt générateur de dette nouvelle. Dans le même temps, la Région augmentait son recours à l'emprunt pour conforter l'accélération de la réalisation des opérations d'investissement programmées parvenues en phase opérationnelle. L'investissement 2019 atteignait 1 Md€, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2018, alors même que la collectivité améliorait encore sa capacité de désendettement à 3,8 années, loin du seuil d'alerte moyen national de 9 ans.

Après la crise sanitaire :

La décision modificative n°1 (DM1) du budget 2020 de la collectivité rend compte des mesures financières que la Région Occitanie a mises en œuvre pour faire face à la protection sanitaire de la population et pour soutenir l'économie régionale. Contrairement aux années précédentes, la DM1 2020 ne se contente pas d'acter les ajustements techniques comptablement utiles à la gestion du budget primitif en cours ; elle chiffre les pertes de recettes estimées et la programmation de mesures nouvelles destinées aux plans d'urgence et de relance décidés. La Région entend ainsi jouer un rôle dans l'action de soutien de la vie régionale, en appui des mesures nationales décidées par l'État et des mesures locales prises par les autres collectivités régionales. La Région mobilise pour ce faire la totalité de son épargne nette 2019, pour l'affecter à ses différents plans (518 M€), qu'elle complète par un emprunt supplémentaire de 195 M€.

L'impact de la crise sanitaire sur la collectivité se traduit simultanément par une baisse nette de ses recettes et par l'augmentation importante de ses dépenses. Si sa bonne situation financière lui permet dans un premier temps de soutenir ce choc comptable, celui-ci entraîne toutefois une dégradation importante et durable de ses ratios financiers. La Région n'espère pas un retour de la dynamique de croissance avant 2024.

L'impact de la crise sur les recettes de la Région :

La crise sanitaire impacte doublement les recettes régionales.

En stoppant une grande partie de l'activité économique, la crise sanitaire entraîne une importante baisse du chiffre d'affaires des entreprises ainsi que de la production de la richesse régionale et nationale (PIB). Or, 55% des recettes des Régions sont indexées sur les résultats fiscaux issus de la taxation de l'activité économique. Si les ressources 2020 consenties par l'État sont calculées sur les données économiques 2019, garantissant ainsi à la collectivité un niveau de recettes 2020 non impacté par la crise, la collectivité régionale s'attend à une forte baisse de ses recettes en 2021, qui seront établies sur la base des chiffres de l'activité 2020. La Région prévoit 30 M€ de perte de recette 2021 issue du transfert d'une part de la TVA nationale instaurée en compensation de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), baisse maximum compte tenu du seuil plancher garanti par l'État. Elle estime également à 110 M€ en 2021 (-16% par rapport à 2020) et à 130 M€ en 2022 (-20% par rapport à 2020) la perte de recette issue de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises régionales (CVAE).

La Région enregistre par ailleurs une baisse immédiate de 5 M€ de ses recettes d'exploitation 2020, du fait, par exemple, de l'arrêt de l'activité des transports scolaires ou des cantines scolaires, sources de redevances. La Région a également accordé un moratoire sur le remboursement des avances remboursables qu'elle avait consenties pour 7 M€. Le choix de reporter l'encaissement de ces recettes qui lui sont dues procède de la volonté de soutenir la trésorerie des établissements concernés eux-mêmes privés de rentrées financières.

L'impact de la crise sur les dépenses de la Région Occitanie

Les montants consacrés par la Région à ses différents plans d'urgence et de relance sont présentés plus bas.

I.1.2- Les autres collectivités d'Occitanie : table ronde du 2 septembre 2020

Les autres catégories de collectivités territoriales ont été plus ou moins impactées par la crise sanitaire, en fonction de leur capacité budgétaire à amortir le choc, du caractère direct ou différé des pertes de recettes

et des compétences qui leurs sont dévolues par la loi. Les Départements, en première ligne des aides sociales, ont vu leurs dépenses exploser du fait de la crise sanitaire.

Le Département de l'Aveyron :

Lors de son audition par le CESER Occitanie, M. Jean-François GALLIARD, Président du Conseil départemental de l'Aveyron, a indiqué que la crise sanitaire a coûté cher à sa collectivité. Sur un budget départemental de 393 M€, la perte cumulée de recettes atteint près de 14 M€. Le ressource des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) se trouve amputée de 5,6 M€ au regard des 22 M€ initialement attendus pour 2020. L'association des Départements de France estime la perte de DMTO à 30% de la recette annuelle. En Aveyron, elle est de -20 % en avril-mai. On observe toutefois un léger effet de rattrapage chez les notaires depuis la fin du confinement.

Dans le même temps, les dépenses générées par la crise représentent 8,2 M€ de dépenses supplémentaires. Pour répondre aux besoins de ses 278 000 habitants, le Département a notamment acheté pour 1 M€ de masques et a consenti 2 M€ d'aide aux associations de travail à domicile. Il a choisi de verser des aides aux établissements non labellisés EHPAD mais qui prennent soin des personnes dépendantes, des foyers de vie, des foyers d'accueil. Il a également accordé 1 M€ d'aides aux personnels d'aide à domicile au contact des personne âgées, représentant 1 000 € par personne.

La collectivité a souhaité pourvoir chaque collégien de deux masques, soient 48 000 masques. Suite à l'achat de masques via la Région Occitanie, les masques FFP2 acquis par le Département ont été réquisitionnés par l'État. Le dépistage des cas positifs de Covid ne relève pas de la compétence des Départements, toutefois le laboratoire départemental a aidé les laboratoires privés en réalisant 50 % des tests. Face à l'accroissement de la pauvreté, le Département s'est engagé à tenter d'instruire les dossiers de demandes de RSA en un mois. Il a également accordé une seconde subvention aux associations d'aide alimentaire telles que les Restos du Coeur. Le Département a dégagé 1 M€ de fonds d'urgence pour les associations sportives et culturelles qui n'ont pu réaliser les actions prévues pour les aider à survivre. Les petites associations ont aussi dû être aidées à survivre.

En matière d'investissement, les investissements HLM ont été poursuivis. L'année 2020 accuse une perte de 12 M€. La collectivité repartira en 2021 sur les mêmes bases que l'année 2020, ce qui devrait rassurer le secteur du BTP qui vit à 70% de la commande publique. Dans un département où 10 % de la population active est agricole et où le chiffre d'affaire de l'agriculture est d'1 Md€, le Département reste très attentif, avec les autres partenaires publics, au secteur agricole. Il contribue au financement d'une plateforme numérique de vente des producteurs aveyronnais pourvue de 3 types d'entrée : le nom de l'entreprise, le type de produit, la commune. Compte tenu du manque à gagner, le Département a toutefois dû reporter 13 M€ d'investissement et nourrit une forte inquiétude pour la gestion 2021.

Le Département de l'Aveyron n'a pas signé le Pacte de Cahors et considère que cela n'a pas de sens de limiter les dépenses d'une collectivité. L'année 2020 enregistre 35 M€ de restes à charge. Le Président du Département considère que les décisions devraient relever de l'échelon de collectivité chargée de son application et qu'il y a urgence à cesser de centraliser et à parachever la logique de subsidiarité de la décentralisation. Les collectivités ont démontré durant la crise leur capacité à faire. L'État doit dès lors leur faire confiance et mettre un peu « d'huile girondine dans les rouages jacobins ».

Le Département de l'Hérault :

Mme Christelle CERIGNAT, Directrice des finances du Département de l'Hérault, à la tête d'un budget départemental de 1,5 Md€, considère que la crise a également durement impacté sa collectivité. Elle estime la perte des recettes entre 110 et 120 M€. La perte de DTMO représente à elle seule 30 M€, même si la baisse attendue ne se fait pas encore sentir et qu'elle semble peut-être s'infléchir un peu au regard des prévisions.

Le Département a dû faire face en regard à des dépenses supplémentaires de 85 à 90 M€. Les dépenses sociales, notamment, qui étaient déjà soumises à une forte contrainte budgétaire avant la crise sanitaire, ont vu les dépenses de RSA augmenter de 20 M€, et devrait encore augmenter de 10 M€ d'ici la fin de l'année, soit une augmentation totale de 30 M€ du RSA au regard d'une enveloppe initiale de 258 M€. La mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA) a coûté quant à elle entre 2 et 3 M€.

Le Département a également acheté pour 13 M€ de masques, suite à la décision de pourvoir chaque collégien de deux masques. La compensation de l'État pour l'achat des masques devrait toutefois se limiter à 4 ou 5 M€, compte tenu des critères restrictifs appliqués par l'État quant à l'éligibilité des dépenses. La collectivité avait en effet anticipé l'achat des masques par rapport à la date de prise en compte des dépenses retenue par l'État. Les dépenses informatiques (achat d'ordinateurs) ont représenté 3 à 4 M€. Le dispositif des aides des assistantes maternelles a nécessité 1 M€. Le Département a consacré 14 M€ de dépenses supplémentaires, parmi lesquelles des primes aux assistantes familiales, aux EHPAD, aux MECS. Il a versé les subventions reconductibles, plus 50 % des subventions sur les actions annulées et a versé des acomptes sur les actions reportées. Le Département a décidé la non-perception des loyers HLM.

En matière d'investissement, la collectivité a choisi de ne pas réduire la voilure mais au contraire de renforcer ses dépenses d'investissement pour apporter un soutien aux filières, en complément des aides communales. Elle a contracté de 110 à 120 M€ d'emprunts supplémentaires, qui devront être consolidés par 60 M€ d'emprunt complémentaire, soit 170 à180 M€ d'emprunts générés par la crise. Un gros plan de 100 M€ est consacré aux collèges. Le Département, qui avait réduit sa capacité de désendettement à 3 ans avant la crise, estime que celle-ci sera ramenée à 12 ou à 15 ans et n'attend pas d'amélioration de son épargne brute avant 2023.

La collectivité se trouve dès lors confrontée à un gros souci d'équilibre budgétaire et redoute la gestion de l'année 2021, sur fond d'évolution exponentielle des besoins de financement des dépenses sociales.

Les mesures prises par l'État sont insuffisantes pour aider la collectivité. La possibilité d'avances sur la DMTO permettrait de toucher 30 M€. Elle souhaiterait également que la moyenne soit calculée sur les trois dernières années et non sur la dernière. Le dispositif d'avance remboursable et l'étalement des charges sur 3 ou 5 ans sont utiles mais toutes les charges ne sont pas prises en compte. C'est une bonne chose que le RSA soit pris en compte. La collectivité considère que les mesures imposées par l'État devraient être compensées par l'État. Il y a des restes à charge. Les allocations individuelles de solidarité (AIS) sont en croissance ainsi que la maintenance des collèges.

La collectivité regrette aussi la perte d'autonomie fiscale remplacée par une fraction de la TVA. Le Département se trouve ainsi pris dans un effet ciseau ingérable, face à des dépenses imposées, sans aucun pouvoir d'action sur ses recettes et sans visibilité sur l'évolution des dépenses sociales. S'ajoute la problématique de la contractualisation avec l'État selon les accords de Cahors. Le Département a subi une reprise financière au titre du pacte financier. La collectivité souhaite ne pas avoir de pénalités à payer pour des décisions prises par l'État. Elle souhaite que l'État accorde aux collectivités les moyens d'agir au niveau local au titre de leurs compétences et la responsabilité de leur action.

La Métropole de Toulouse :

M. Gilles POURCHER, Directeur général administratif des Finances de la Ville et de la Métropole de Toulouse, est à la tête d'un budget de 1,1 Md€ (829 M€ de recettes de fonctionnement pour 361 M€ de recettes d'investissement). Il estime que l'impact de la crise sanitaire a été très fort pour la Métropole dès 2020, du fait des dépenses supplémentaires engagées et de la perte de redevances non perçues faute d'activité. La collectivité a engagé 22 M€ de dépenses nouvelles, parmi lesquelles des mesures de soutien des entreprises aux côté de l'État, des aides à la précarité (6 M€), ou encore l'achat de masques (2 M€). Une action de relocalisation de la production de gel et de masques est en cours. La Métropole a engagé en juillet un plan de relance des investissements sur le bâti pour soutenir l'économie locale.

Les associations de la Métropole ont été diversement impactées par la crise, selon qu'elles emploient des salariés ou non, ou selon leur domaine d'action. Les associations culturelles qui avaient engagé des frais sans pouvoir réaliser les événements et encaisser les recettes ont le plus souffert. La Métropole regrette par ailleurs que des associations employeuses, qui auraient pu recourir au dispositif du chômage partiel, s'en soient abstenues, se reposant sur les subventions de la Métropole, alors que les économies de subvention dégagées par la Métropole auraient permis d'autres interventions de soutien.

En matière de recettes, la collectivité perd le produit d'un certain nombre de redevances, telles que les redevances de stationnement qui accusent une perte de 2,5 M€ en 2020. La collectivité a toutefois pu compter en 2020 sur les recettes de la Taxe d'habitation ainsi que sur les recettes issues des valeurs 2019 de la CVAE et de la CFE versées par l'État. L'effet de la crise sanitaire sur ces recettes, notamment sur la CVAE, sera par contre fortement impactée en 2021 et en 2022. La perte de CVAE 2021 est estimée à 20 M€, celle de 2022 aussi, et la collectivité n'espère pas retrouver un niveau positif de CVAE avant 2026, en fonction de la résilience et de la santé économique du secteur aéronautique qui joue un rôle prépondérant dans la richesse produite dans la Métropole. La Cotisation foncière des entreprises devrait accuser une baisse de 15 M€ en 2021. Une inconnue subsiste également quant à l'avenir, concernant l'impact qu'aura la disparition de la taxe d'habitation sur la dynamique territoriale.

Au final, la Métropole table sur une perte globale de recettes de 40 M€ sur la période 2021-2022, équivalant à 50 % de son épargne nette 2019. La collectivité espère pouvoir reconduire sur la période de programmation 2021-2026 le même montant d'investissement que durant la programmation 2014-2020. Cela dépendra toutefois du dynamisme économique et de la capacité de la collectivité à maîtrises ses dépenses de fonctionnement.

La Communauté d'agglomération du Grand Albigeois :

M. Stéphane AVIZOU, Responsable des finances, évoque la situation saine de la collectivité avant la crise sanitaire. La collectivité avait un budget de dépenses de 100 M€, un taux de désendettement inférieur à 3 ans, un confortable fond de roulement de 20 M€ et avait réduit l'encours de sa dette de 30%. La collectivité est donc en capacité d'absorber le choc de la crise sanitaire en 2020. Elle s'inquiète par contre pour l'après 2020.

La collectivité a engagé 600 000 € de dépenses supplémentaires dues à la crise sanitaire, dont l'achat de masques pour 140 000 €, des protections en plexiglas pour protéger des postes de travail, des primes aux agents qui ont garanti la continuité de la gestion des déchets et de l'eau pour 160 000 €. La collectivité a participé au fonds local de la Région Occitanie pour 250 000 €. L'arrêt des transports scolaires pendant le confinement a généré une économie de carburant pour les bus de 200 000 €.

Le confinement a également engendré des pertes de recettes du fait de la fermeture des équipements aquatiques : - 900 000 à 1 M€, ce qui représente 50% la recette annuelle. La chute de la fréquentation des transports urbains a généré une perte de recette de 200 000 € (30 %) sur la recette annuelle habituelle de 600 000 €, dont 130 000 € de perte sur le premier semestre.

Si la collectivité s'attend à des baisses de recettes d'origine fiscale en 2021, la crise a eu un impact immédiat sur le versement de la taxe mobilité issue de la masse salariale, qui finance le budget annexe des transports urbains. La mise au chômage partiel des employés a généré une perte de recette de 20%. La cotisation financière des entreprises (CFE), du fait du dégrèvement mis en place par le Gouvernement pour les entreprises particulièrement impactées par la crise, a est réduite des 2/3 pour le secteur du tourisme, soit 350 000 €, supporté à 50% par l'État et par l'Agglomération.

Au final, la perte de recette est estimée à 1,2 M€, auquel devraient s'ajouter une perte complémentaire de 500 000 € d'ici la fin de l'année. La collectivité s'inquiète par ailleurs pour l'après 2020. La perte de chiffre d'affaire des entreprises devrait entraîner une perte mécanique de recette de la CFE de 500 000 € d'ici

2023. La perte de la CVAE devrait atteindre 800 000 € sur 5M€ et ne devrait pas retrouver son seuil normal avant 2024. La taxe sur l'investissement n'est pas encore recalée à ce jour. La collectivité utilise ses marges financières pour soutenir l'économie.

La collectivité n'a pas réduit ses investissements mais les a renforcés en 2020 pour soutenir l'économie, à la faveur d'une situation financière positive. Elle s'inquiète pour sa capacité à continuer cette action, compte tenu de l'annonce de la réduction des impôts de production à hauteur de 10 à 20 Md€ qui va réduire d'autant les recettes budgétaires des collectivités. Si l'État attend des collectivités un rôle de relance économique, celles-ci doivent pouvoir s'appuyer sur la garantie de recettes pérennes.

La Communauté d'Agglomération du Grand Alès :

M. Christophe RIVENQ, Premier-adjoint au maire d'Alès, Président de la Communauté d'agglomérations du Grand Alès, est à la tête d'un budget de 240 M€, auquel s'ajoute un budget de 70 M€ pour la Ville d'Alès. Il estime que la crise sanitaire a généré une dépense supplémentaire de 2,5 M€ et redoute la baisse de la CVAE et de la CFE en 2021 et en 2022. La collectivité a attribué des primes aux aides ménagères, au prorata de leur temps de travail. 70% de ces personnels sont féminins. Elle a par ailleurs maintenu 100% des aides qui étaient accordées aux associations, même quand celles-ci n'ont pas réalisé les actions subventionnées du fait de la crise. Ces recettes sans contrepartie leur ont permis de supporter le choc financier de la crise. La collectivité ajustera ses subventions en 2021.

En matière d'investissement, la collectivité soutient le secteur du BTP en amplifiant son programme de construction de logements sociaux, qui était déjà très pourvu. Suite à la visite du Président de la Rénovation urbaine, de 100 M€ supplémentaires vont être investis.

En matière de recettes, les droits de mutations enregistrent une augmentation suite à la campagne de promotion du territoire qui a été menée dans le métro parisien. Il s'en suit une accélération des demandes d'installation des parisiens sur le territoire, sans augmentation du prix du foncier. Les DIA sont signées. Les promoteurs et les constructeurs locaux sont mobilisés et prêts à répondre à cette attractivité démographique. La collectivité doit toutefois pouvoir maîtriser ses dépenses d'investissement et pouvoir répondre à la demande et aux besoins d'équipement nouveaux nécessaires à cet apport de population, avec un souci de développement durable.

M. RIVENQ regrette que les 12 Md€ qui ont été ponctionnés aux collectivités ces dernières années dans le cadre du plan national de résorption de la dette publique n'aient pas permis aux collectivités de faire plus pour soutenir l'investissement local. Il s'inquiète par ailleurs des effets futurs de la suppression de la taxe d'habitation sur le territoire. Il note que les collectivités ont fait preuve de promptitude et de réactivité pour se mettre au service des habitants et des entreprises qui souffrent, au plus près du terrain. Il faudrait pousser les services de l'État à s'appuyer sur cette proximité et à lâcher la bride aux collectivités, en matière de santé par exemple. Les collectivités devraient avoir la capacité de piloter l'action publique, même quand la compétence relève de l'État. Il est également regrettable que les Départements aient été dépossédés de la compétence économique.

L'Intercommunalité du Grand Auch-Cœur de Gascogne :

M. Pierre COSTES, Directeur des finances et de l'administration générale, indique l'intercommunalité dispose d'un budget de 37 M€ (7 M€ en section d'investissement et 30 M€ en section de fonctionnement). Il devra être consolidé à hauteur de 52 M€.

La collectivité a enregistré une perte immédiate de 160 000 € de recettes en 2020 du fait de la fermeture de la piscine de la mi-mars à la mi-juin, ainsi que des équipements culturels, bibliothèque, musée, centre de loisir, qui ont rouvert mais qui tournent au ralenti. La taxe de séjour a été quasiment divisée par deux, soit une perte de 50 000 € sur un budget annuel de 110 000 €. Le dégrèvement de CFE décidé par l'État en faveur des entreprises de restauration, d'événementiel et culturelles représente une perte de recette de

55 000 € pour 2020. La recette fiscale du versement « mobilité » accuse une perte de 175 000 €, soit 10 % des recettes du budget annexe « transports », ce qui n'est pas neutre pour son équilibre. La collectivité enregistre d'autres pertes de recettes plus mineures. La collectivité a par ailleurs décidé d'exonérer de loyer, en mars et en avril et pour certaines jusqu'en juin, les entreprises qu'elle héberge, afin de soutenir l'économie locale. Cette décision représente une perte de recette de 15 000 €.

En matière de dépenses, la collectivité a également versé, à fonds perdus, 10 000 € de subventions aux entreprises et associations culturelles et événementielles qui n'ont finalement pas pu réaliser leurs actions.

Au final, la collectivité estime avoir perdu à ce jour 600 000 € du fait de la crise sanitaire.

Pour autant, la collectivité a pris la décision de contribuer au fonds de solidarité de la Région Occitanie à hauteur de 120 000 €, ainsi qu'au Fonds local de la Région Occitanie à hauteur de 120 000 € également. A ces 240 000 € de soutien de l'économie régionale, s'ajoutent les dépenses de protection des agents techniques et des autres personnels de la collectivité, ainsi que de la population, pour 30 à 40 000 €. Soit 275 000 à 300 000 € de dépenses.

Le cumul des pertes de recettes et des dépenses supplémentaires représente environ 850 000 €. La collectivité enregistre, du fait de la crise, 150 000 € d'économies. Ce qui fait par différence un solde net 2020 de -700 000 €. Ce résultat n'est pas neutre sur une collectivité qui était financièrement assez fragile. Si son désendettement à 4,5 ans seulement était correct et l'encours de la dette assez faible (3 M€), son épargne nette n'était que de 251 000 € et son épargne brute inférieure à 700 000 €. Si l'épargne brute 2020 devrait rester positive d'ici la fin 2020, il ne devrait pas en être de même pour l'épargne nette.

L'impact de la crise sur les recettes 2021 de CVAE et de la CFE devrait aggraver la situation. La perte de CVAE est estimée entre 150 000 et 200 000 €, la perte de CFE entre 200 000 et 250 000 €. Le retour à la normale n'est pas attendu avant 2024 ou 2025. Aux pertes enregistrées en 2020, s'ajoutent les incertitudes liées aux effets de la suppression de la taxe d'habitation, basée sur la taxation locale des ménages, et à son remplacement par une fraction de la TVA nationale qui réduit son autonomie fiscale.

La collectivité devrait parvenir à financer les 2,5 M€ d'investissement programmés en 2020 en mobilisant son fonds de roulement mais doute de sa capacité à poursuivre sa programmation 2020-2026 d'investissement au-delà. Elle sera amenée à se réinterroger sur ses choix d'investissements, à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et à optimiser ses recettes.

M. Michel BAYLAC, Premier Vice-Président de l'intercommunalité du Grand Auch-Cœur de Gascogne, constate que ce sont les collectivités qui font face aux conséquences de la crise sur le terrain et que cellesci ont intérêt à être robustes financièrement pour pouvoir le faire. Le récent dépôt de bilan de l'entreprise ARCADIE prive en effet la collectivité de loyers constitutifs de recettes importantes pour son budget.

En matière d'investissement, la collectivité devra donc faire des choix durant la période de programmation 2020-2026. Elle poursuivra en 2021 son programme de requalification du quartier du Grand Garros qui représente un investissement local de 56,6 M€, 742 logements rénovés, 9 M€ pour l'espace public, 8 M€ pour la voierie. La Ville d'Auch avait également fait deux choix très forts avant le confinement : l'instauration d'une éco-labellisation alimentaire, destinée au soutien des circuits courts et très courts, qui a représenté un investissement supplémentaire de 50 000 € en 2020.

Pour l'avenir, les collectivités ont besoin d'un cadre technique et financier clair et stable. Des investissements pourraient être différés en l'absence d'une maquette de programmation financière solide au terme des réformes annoncées de la taxe d'habitation et des recettes professionnelles.

I.2- L'audition du député M. Jean-René CAZENEUVE, le 17 juin 2020

Le député Jean-René CAZENEUVE, missionné par le Premier ministre pour dresser le diagnostic de l'impact de la crise sanitaire sur les finances des collectivités locales, a été auditionné par le CESER Occitanie le 17 juin dernier, à quelques semaines de la remise de son rapport et de la formulation de mesures financière d'accompagnement des collectivités en découlant.

Il a tout d'abord exposé le constat de la très bonne santé financière des collectivités, qui ont capitalisé avant la crise les résultats positifs de leur gestion, parvenant à se désendetter tout en confirmant leur forte capacité d'emprunt à taux fixe. Pour autant la crise sanitaire a représenté un impact financier très important, estimé à 7,5 Md€ au niveau national.

Les collectivités sont toutefois impactées de façon très différentes les unes des autres, en fonction de du « mix » de leurs ressources ou de leurs activités :

- les collectivités dont une part importante des ressources est issue des produits de la fiscalité nationale ou locale assise sur les résultats de l'activité économique, de la production de de richesse ou de la consommation ne voient pas leurs recettes baisser en 2020 car les versements de l'État sont calculés sur les résultats 2019. Elles seront fortement impactées par la baisse de ces recettes d'origine fiscale en 2021, lorsque celles-ci seront calculées à proportion des résultats de l'activité 2020.
- Les collectivités dont l'économie a pour moteur le tourisme, comme la Région Occitanie, seront proportionnellement plus affectées que les collectivités dont la dépendance à ce secteur est moindre. La production de richesse au sein de la Métropole de Toulouse, dont le moteur économique est l'aéronautique, sera impactée significativement par les effets de la crise sur ce secteur, qui se répercutera sur le chiffre d'affaire des entreprises sous-traitantes ainsi que sur l'emploi.
- les collectivités qui génèrent par leur activité des recettes non fiscales, via le paiement des usagers des cantines, des piscines, des salles municipales, des musées ou des bibliothèques, verront aussi leurs recettes diminuer du fait de l'arrêt de l'activité durant les mois de confinement et des contraintes d'accueil du public limitant le nombre des personnes accueillies depuis le déconfinement.
- Les collectivités qui ont dû engager d'importantes dépenses pour lutter contre la pandémie par l'achat de matériel, le soutien au tissu économique et associatif local, les aides sociales, seront plus impactées que les autres.
- Certaines collectivités ont également décidé de se priver de recettes attendues, via des exonérations ou des reports de charges, pour soutenir la survie et la résilience des entreprises ou des associations.

Toutefois, les collectivités ont pu compter en 2020 sur l'augmentation de certaines recettes fiscales, telles que la taxe d'habitation, et dégager des économies sur les dépenses de fonctionnement des activités arrêtées pendant le confinement.

Le solde net de l'impact national de la crise pour les collectivités représente, en 2020, 3 à 4% de leurs recettes. Les collectivités conservent 80 % de leurs recettes annuelles. Les conséquences de la crise sur les collectivités, bien qu'importantes, sont donc à relativiser, au regard des effets de la crise sur les entreprises, des secteurs aéronautique ou de la restauration par exemple, qui accusent pour leur part une perte de recettes de 25% sur leur chiffre d'affaire annuel.

Les collectivités bénéficient par ailleurs d'ores et déjà de mesures visant à réduire l'impact de la crise sur leurs finances : des avances de l'État, la suppression des contraintes budgétaires des Accords de Cahors pour 2020, le remboursement de 50% des frais engagés pour l'acquisition de masques, un fonds de solidarité et des mécanismes de garantie de seuils plancher sur certaines ressources. Un rebond économique est par ailleurs attendu dès 2021.

I.2.1- L'impact de la crise sur le bloc communal :

Le bloc communal enregistre une baisse de recettes de 2,7 Md€ mais dispose d'un solde positif de 3,1 Md€. L'impact de la crise représente ainsi seulement 1,5% des 127 Md€ de recettes de fonctionnement communales.

Le Gouvernement prévoit par ailleurs d'instaurer des mesures supplémentaires en faveur des collectivités dans le cadre du projet de loi de finances rectificative qui sera examiné en juillet :

- La prise en compte d'une compétence spécifique « Covid 19 » qui permettra aux collectivités et aux associations de lisser sur 3 ans les charges propres générées ;
- Le déblocage immédiat d'1 Md€ pour soutenir l'investissement et donner de la visibilité aux élus, ce qui équivaut à un triplement du soutien à l'investissement ;
- Des ressources domaniales et fiscales 2020 garanties par une compensation automatique de l'État à concurrence des recettes moyennes de l'exercice N-3, sur le compte 703 du bloc communal.

I.2.2- L'impact de la crise pour les Départements :

Le coût de la crise pour les Département représente 3,6 Md€, pour partie compensé par 0,4 Md€ de hausse fiscale. Le solde net du coût de la crise pour les Départements est donc de 3,2 Md€. Les Départements seront victimes en 2021 de l'effet ciseau de l'augmentation des dépenses sociales et de la baisse prévisible des ressources assises sur les résultats économiques.

Le Gouvernement instaure une avance remboursable sur 2 ans de la DTMO, à hauteur d'un montant national de 2,7 Md€.

Le Gouvernement mène une réflexion sur le financement de la politique en faveur du Grand âge et de la Dépendance qui débouchera sur un projet de loi qui devrait revenir sur le périmètre de compétence et sur les dépenses de fonctionnement des Départements en la matière.

I.2.3- L'impact de la crise pour les Régions :

Le solde net de la crise sanitaire pour les Régions est estimé à 1 Md€. Les recettes des Régions continueront à baisser en 2021. Mais les Régions totalisent par ailleurs 34 Md€ de recettes. Elles consacrent un budget annexe propre aux dépenses du Covid. Elles seront les chefs de file de la relance nationale dont le plan gouvernemental sera dévoilé cet été, en lien avec le plan de relance européen.

Entre ne rien faire, comme lors de la crise de 2008, au motif de la santé financière des Régions et tout prendre en charge à l'euro près, le Gouvernement a choisi de répartir l'effort financier pour faire face à la baisse de 11 % du PIB national. Il s'agit d'un retour considérable en arrière en matière d richesse nationale, dont personne ne ressortira enrichi. Il est impératif de préserver l'outil économique et de ne pas perdre les compétences humaines et techniques. Tous les acteurs publics et privés vont devoir revoir leurs ambitions. A la crise que traverse Airbus, la Région Occitanie répond par un élan de solidarité. L'État répond aux besoins des entreprises de l'aéronautique, du tourisme, des collectivités par des plans nationaux mais il ne pourra se substituer à tous les acteurs.

La dette finance actuellement le soutien de l'économie et la France bénéficie de prêts de la part des marchés financiers grâce à sa maîtrise financière passée, mais il faudra bien la payer un jour. Seule la croissance économique permettra de la rembourser. Les Régions seront invitées à redéfinir leurs priorités. Les Contrats de Cahors ont vécu mais le plan de relance national sera basé sur la territorialisation de l'action, via de nouvelles formes de contractualisation avec l'État.

II. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA RÉGION ET PAR L'ÉTAT POUR RÉPONDRE À LA CRISE

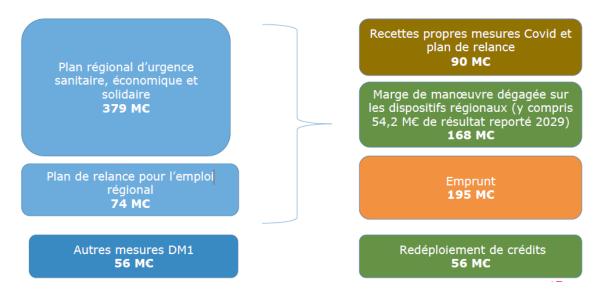
II.1- Les plans d'urgence et de relance de la Région Occitanie

(Source : Conseil régional Occitanie)

En région Occitanie, du fait de la crise sanitaire, 1 025 000 salariés se sont retrouvés en chômage partiel, soit 53 % des salariés, pour un coût de près de 4 Md €, sans compter les plans de licenciements à venir dans tous les secteurs d'activité. Prenant la mesure de la gravité de cette crise, la Région Occitanie a réagi en prenant trois types de mesures :

- 1- des aides de court terme pour aider la population et les entreprises à faire face aux situations d'urgence en réponses aux besoins opérationnels ou de survie des entreprises, dès les mois d'avril et mai, via une série de plans d'urgence d'un montant de 379 M€, avec un effet levier de 600 M€.
- 2- des aides de court terme répondant à une approche structurelle, visant à aider les entreprises dans la phase de sortie de crise, adopté en juillet : c'est le plan de relance pour l'emploi correspondant à un engagement régional de 211 M€, avec un effet levier de 400 M€, dont 203 Millions d'euros sont prévus dans le cadre de la décision modificative n°& du budget 2020 (DM1).
- 3- des aides de moyen et long terme répondant à une approche structurelle, dénommé «Green New Deal », dont le premier acte, axé sur l'alimentation, sera adopté lors des assemblées plénières régionales de novembre et de décembre 2020. Il s'agira de décliner des actions visant à aboutir à un nouveau modèle de développement, plus résilient, plus écoresponsable et plus durable.

La décision modificative n°1 du budget 2020 de la Région Occitanie prend en compte 453 M€ de crédits de paiement (CP), dont 379 M€ sont consacrés au Plan d'urgence régional et 74 M€ sont destinés au Plan de relance régional.



Le financement des plans est réalisé à partir des recettes régionales suivantes :

- 90 M€ de recettes issues de la participation financière des partenaires au financement des mesures d'urgence telles que l'acquisition de masques, au fonds l'OCCAL, à la formation à distance et au Plan de relance,
- 168 M€ de prise en compte de marges financières dégagées sur les dispositifs régionaux existants et par l'affectation de l'épargne nette 2019 (54,2 M€),

- 195 M€ d'emprunt complémentaire.

II.1.1- Les plans d'urgence : un budget de 379 M€ avec un effet levier de 600 M€

Les dispositifs déclinés dans les plans d'urgence régionaux sont les suivants :

- Le Fonds national de Solidarité et le Fonds de Solidarité Occitanie pour les entreprises en difficulté,
- Le **Pass Rebond Occitanie** pour soutenir les investissements des entreprises afin d'anticiper la reprise économique,
- Le Fonds l'OCCAL, en cofinancement avec la Banque des Territoires et les autres collectivités locales, destiné aux acteurs du tourisme, aux commerces de proximité et aux artisans dans leur phase de redémarrage de l'activité, via des avances remboursables d'aide à la trésorerie et des subventions d'investissement pour s'adapter aux exigences sanitaires,
- Le Fonds Solutions Associations Occitanie, un fonds exceptionnel de soutien au tissu associatif,
- La **plateforme digitale alimentation** pour favoriser la livraison de proximité afin d'aider les producteurs locaux à maintenir leur activité et permettre aux citoyens de consommer local,
- **L'opération « Bien Manger pour Tous »** pour fournir les associations d'aide alimentaire en produits frais et locaux destinés aux familles dans le besoin et aux publics fragilisés par cette crise.

II.1.2- Le plan de relance régional : un budget de 203 M€ dont 138 M€ de mesures nouvelles affectées et un effet levier de 400 M€.

Dans la DM1 2020, figure notamment, au titre du Plan régional de relance pour l'emploi :

- Le soutien aux filières les plus impactées par l'arrêt ou le ralentissement de l'activité : 160 M€
- Le plan de relance du Tourisme (12 M€ en AP/AE, dont 8 M€ en mesures nouvelles et 3,4 M€ en CP),
- Le plan ADER de soutien à l'aéronautique et au spatial (99 M€, dont 89 M€ de mesures nouvelles et 44,5 M€ de CP)
- Le plan de relance de la viticulture (7 M€ de mesures nouvelles en AP et 2 M€ en CP),
- Le plan de relance de la filière nautique (0,5 M€ de mesures nouvelles en AE et CP),
- Le plan de soutien au BTP transition énergétique et tiers lieux (14,7 M€ en AP et CP par redéploiement),
- Les **mesures complémentaires de relance** Pass et Contrat relance (27 M€ en mesures nouvelles et 21 M€ en CP),
- Le **soutien à l'emploi** par l'expérimentation de nouveaux dispositifs de formation des salariés et d'apprentissage pour l'insertion des jeunes : 25 M€,
- De nouveaux outils de relance et de relocalisation stratégique : 9 M€,
 - Un plan de reconquête des usagers des transports collectifs, trains et autocars : 9 M€.

II.2- Les mesures nationales

II.2.1- Le pré-accord de l'État avec les Régions signé le 30 juillet 2020,

(Source: Conseil régional Occitanie)

Déjà fortement mises à contribution dans l'effort national de redressement de la dette publique depuis 2012, les Régions françaises ont engagé, en 2020, 1,7 Md€ de dépenses exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire. Dans le même temps, elles ont perdu 1,2 Md€ de recettes fiscales. Elles ont dès lors dû mobiliser leur épargne nette pour faire face à ces dépenses exceptionnelles, réduisant d'autant leur future capacité d'autofinancement et d'emprunt. Leurs recettes 2021 seront en outre fortement impactées par la perte de recettes issues des produits 2020 de la CVAE et de la TVA, aggravée par la décision gouvernementale de réduire les impôts de production des entreprises (CVAE, CFE), afin de favoriser leur résilience et le maintien de l'emploi face à la crise.

Alors même que la loi leur confère un rôle essentiel dans le développement économique et territorial, porté par leurs investissements, l'équation « augmentation des dépenses + baisse des recettes », en l'absence de compensation des pertes par l'État, conduirait les Régions à devoir réduire la voilure de leurs investissements de 30%. Un pré-accord a été signé le 30 juillet entre l'État et les Régions afin d'attribuer aux Régions une compensation de 600 M€ au titre de l'exercice 2020. Ce préaccord devra être acté par une mesure de loi de finance rectificative du budget national 2020 ou par le projet de loi de finance initiale pour 2021. Si la clef de répartition de ce montant par Région n'est pas encore connue, la dotation de la Région Occitanie devrait lui permettre de récupérer le montant de son épargne nette 2019, qu'elle a intégralement affecté à la gestion de la crise.

Les Régions ont bénéficié jusqu'à 2020 du caractère dynamique de leurs ressources indexées sur une conjoncture économique favorable. L'impact majeur de la crise sanitaire sur leurs recettes 2021 à 2023 les conduit à souhaiter réduire la sensibilité de leurs ressources aux aléas de la conjoncture économique. Dans le cadre du pré-accord signé, il est dès lors envisagé de substituer, à la part régionale de la CVAE (9 Milliards €), une fraction de la TVA nationale, assortie d'un dispositif visant à atténuer les effets aléatoires du dynamisme de la recette fiscale (mécanisme de garantie ou fonds de sauvegarde). La rénovation du dispositif de péréquation, qui vise à compenser les déséquilibres de richesse et de développement territorial entre les Régions par une redistribution de la richesse nationale, est également envisagée.

Les Régions se verraient également attribuer la gestion du « Fonds de transition », destiné à accompagner la décarbonisation des territoires industriels, ainsi que celle du programme européen REACT EU, contribution du plan de relance européen à la politique de cohésion territoriale.

En contrepartie de ces mesures consenties par l'État, les Régions s'engagent à porter de 15 Md€ à 20 Md€ (+33%) leur participation financière à la réalisation du futur Contrat de plan État-Région (CPER), outil de programmation partenariale des investissements structurants 2021-2027 entre l'État, les Régions et l'Europe. De façon inédite, celui-ci comportera un volet « relance » qui intègrera, aux côtés de ses champs d'action traditionnels (transitions écologiques, recherche, innovation, enseignement supérieur, cohésion sociale et territoriale, infrastructures de transport) des champs d'intervention élargis, visant à favoriser la relance nationale (santé, formation professionnelle, politique industrielle, agriculture, inclusion numérique, culture, sport, patrimoine).

II.2.2- Le plan de relance national : 100 Md€ supplémentaires

(Source: France Info le 03 sept. 2020)

Pour ce qui concerne l'État, le ministre de l'économie a présenté le 3 septembre, un plan de relance de 100 Md€, constitué de 3 volets : 30 Md€ seront consacrés à un volet annoncé comme stratégique : l'écologie, afin d'accompagner la transition du modèle de développement vers une économie plus verte et durable ; 34 Md€ seront consacrés à la compétitivité des entreprises, afin de les aider développer leurs activités et à préserver l'emploi ; 36 Md€ bénéficieront à la cohésion, pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires et entre tous les Français.

Sur ces 100 Md€, seuls 80 Md€ seront directement imputés sur le budget de l'État, dont notamment :

- 31 Md€ pour le financement de l'activité partielle,
- 8 Md€ en vue de l'abondement du fonds de solidarité aux entreprises,
- 3 Md€ pour l'exonération des charges sociales.

Les dispositifs de garantie de prêts par l'État ne génèreront de dépense certaine pour ce dernier que si les entreprises ne remboursent pas les prêts qu'elles auront contractés pour financer leur relance. D'autres dispositifs correspondent à des reports d'échéances de prélèvements obligatoires (33 Md€). La Caisse des Dépôts annonce par ailleurs un soutien financier du plan à hauteur de 26 Md€.

Ces mesures s'ajoutent aux 462 Md€ déjà déployés en mars et en avril par le Gouvernement, dont seulement 57,5 Md€ s'imputaient de façon certaine sur le budget de l'État. Elles portent le déficit budgétaire de la France de 93,1 Md€ initialement prévu par la loi de finance initiale 2020 à 222,1 Md€, soit 120,9 % du PIB annuel, et créent un besoin de financement de 361,2 Md€. C'est l'Agence France Trésor qui sera chargée d'emprunter sur les marchés financiers, via l'émission de bons du Trésor et d'obligations assimilables aux bons du Trésor, remboursables sur une durée plus ou moins longue, qui pourra s'étaler sur 50 ans. Elle bénéficie en outre de taux d'emprunt toujours aussi bas, qui minimisent les risques financiers à emprunter. L'étalement du remboursement de la dette pourrait représenter 150 Md€ d'ici 2042.

Le Gouvernement exclut pour l'heure d'augmenter les impôts pour rembourser la dette. Il prolonge néanmoins la durée de la contribution à la dette sociale qui devait disparaître en 2024 jusqu'en 2033. La loi de finance 2021 pourrait la prolonger jusqu'en 2042. Le Gouvernement table aussi sur la reprise de la croissance pour financer la dette ainsi que sur la consommation des ménages, qui ont économisé 75 Md€ durant le confinement. Il n'exclut pas de favoriser aussi la relance par le travail

L'annulation de la dette nationale n'est pas une solution envisagée car elle conduirait à plus de désordres financiers et de conséquences dommageables qu'à un soulagement. La dette nationale est en effet détenue à 18% par des compagnies d'assurance vie et à 6 % par des banques. Son annulation mettrait ces dernières en faillite et ruinerait les Français qui leur ont confié leurs économies. De même, plus de 50% de la dette nationale est détenue par des investisseurs étrangers qui cesseraient de prêter à la France si celle-ci ne les remboursait pas, qui plus est en violation de l'interdiction de traités internationaux. La banque centrale européenne (BCE), qui détient pour sa part 20 % de la dette française, a également écarté, en juin, l'hypothèse de son annulation.

La France bénéficiera enfin de 40 Md€ de subventions européennes issus du Plan de relance européen de 750 Md€. Pour la première fois dans l'histoire européenne, les États qui auront bénéficié de ces aides n'auront pas à les rembourser, la dette sera mutualisée et remboursée de façon solidaire par l'ensemble des États membres. La Banque centrale européenne prévoit par ailleurs de racheter aux investisseurs qui auront prêté de l'argent aux États membres leur dette jusqu'à concurrence du montant de 1 000 Md€, afin de les inciter à prêter. L'Union européenne envisage de rembourser sa dette en instaurant de nouvelles taxes (taxe sur le plastique non recyclé, taxe carbone aux frontières de l'UE, redevance numérique, etc.). En

dernier ressort seulement, en cas d'échec, elle serait contrainte d'augmenter les contributions des pays membres au budget européen.

III. Préconisations : quelles urgences, quels besoins, quelles opportunités pour demain ?

La crise sanitaire générée par la pandémie du Covid-19 a pris de court l'ensemble des responsables nationaux et locaux. Elle a mis en exergue l'impréparation opérationnelle et l'inadaptation organisationnelle d'une gestion centralisée de la crise par l'État, empêchant parfois la réactivité de réponse aux besoins locaux identifiés par les collectivités. Elle réinterroge ainsi la définition et l'étendue souhaitable du principe de subsidiarité, dans un contexte législatif de réforme institutionnelle concernant la décentralisation, la déconcentration et la différenciation. Le CESER Occitanie retient des auditions qu'il a conduites la demande unanime des collectivités de pouvoir disposer de plus de liberté d'action, dans un cadre de confiance et de responsabilité rénové, celles-ci ayant démontré leur capacité à piloter la réponse territoriale à la crise au plus près des populations. Il considère urgent de parachever la logique de subsidiarité de la décentralisation qui était à l'oeuvre dans les Actes précédents, tout en protégeant la lisibilité, l'unité et la cohésion des réponses aux enjeux globaux et collectifs.

La dépendance commerciale de la France à des productions étrangères en matière de survie (masques de protection, masques à oxygène, médicaments) conduit également le CESER Occitanie à promouvoir la relocalisation européenne, nationale et régionale des investissements indispensables à l'autonomie et à la survie des populations dans un contexte de gestion de crise. Le CESER Occitanie a lui-même œuvré, durant le confinement, en vue du déploiement d'une filière de production de masques qui contribue à valoriser le potentiel de transformation de la ressource régionale en bois. Le CESER appelle de ses vœux le soutien de telles opportunités locales de développement, répondant en outre à des circuits courts.

Le CESER Occitanie s'interroge toutefois sur la capacité de la France à faire face à une éventuelle deuxième vague de pandémie. Il note en effet que si les personnels hospitaliers et soignants ont pu améliorer les protocoles de réponse à l'accueil et au traitement des patients au fur et à mesures des enseignements de la crise, les plans de relance ne semblent pas prévoir d'investissements ou d'embauches supplémentaires pour éviter une nouvelle saturation des services et des personnels des hôpitaux, des EHPAD, des écoles, notamment.

Face à l'urgence et aux enjeux collectifs nés de la crise sanitaire, le CESER Occitanie relève que la dette publique, combattue depuis une décennie avec rigorisme et constance, s'impose désormais comme l'indispensable alliée et comme l'outil le plus approprié au financement des milliards d'euros nécessaires à la préservation du potentiel économique, de l'emploi et des allocations sociales.

Dans le meilleur des cas, l'impact économique de la crise sanitaire sur la production et sur la croissance devrait se poursuivre encore deux à trois ans, en fonction de la reprise de l'activité, de la résilience des entreprises ou du nombre d'entreprises qui auront été contraintes de déposer le bilan. Si la plupart des collectivités comptent sur une situation budgétaire stabilisée à échéance 2023, l'impact de la crise sur les entreprises s'annonce plus rude. Le CESER Occitanie, conscient de la gravité de la situation, salue l'ensemble des mesures prises et des efforts financiers consentis par l'État et par les collectivités pour faire face à la crise économique et sociale générée par le Covid-19 et pour relancer l'économie. Les niveaux d'interventions inédits tant au niveau européen, national que local témoignent de la mobilisation des responsables politiques pour limiter les effets de la pandémie sur la situation économique et sociale. Le CESER Occitanie identifie toutefois un certain nombre d'analyses et de préconisations concernant les 3 volets déclinés par les plans régionaux et nationaux.

III.1- Sur le volet économique :

Le CESER Occitanie salue les plans de soutien des grands secteurs de production pourvoyeurs de richesse régionale, tels que l'aéronautique, le tourisme, la viticulture, mais aussi les petites et moyennes entreprises, majoritaires sur le territoire régional et sources d'emplois non délocalisables. Il approuve l'affirmation et la consolidation de la stratégie d'investissement comme moyen de relance de l'activité, de l'emploi et de la croissance territoriale. Celle-ci présente en effet l'avantage de bénéficier à la fois au chiffre d'affaire et à l'emploi du secteur du bâtiment et des travaux publics, mais aussi aux publics bénéficiaires finaux des travaux financés (élèves des établissements scolaires, usagers des transports, locataires de logement sociaux) ou aux objectifs de transition écologique et énergétique et à l'émergence d'un nouveau modèle de développement (réhabilitation énergétique des logements sociaux, des établissements scolaires, etc.).

Le CESER estime toutefois indispensable de veiller, d'une part à la mise en œuvre par les bénéficiaires de ces aides de contreparties en termes d'emplois, d'autre part à une répartition territoriale des investissements et de la plus-value apportée par leur réalisation en termes d'équipement et de développement équilibré des territoires.

Le CESER Occitanie considère que l'effet moteur des Métropoles ne doit pas aboutir à une désaffection et à une désertification accrues des zones rurales ou à une inégalité géographique de traitement des citoyens. Il préconise le renforcement des investissements et des dotations publiques dans les territoires d'équilibre, notamment en matière de recherche et d'innovation, d'enseignement supérieur, de formation et d'apprentissage, d'emploi. Il préconise la définition de stratégies territoriales fines, prenant en compte notamment les bassins de vie et d'emploi, ainsi qu'une conception mieux intégrée du développement, coordonnant les équipements de transport, de mobilité, de fret, ou la construction de logements avec l'identification des besoins économiques ou sociaux locaux; par exemple l'émergence de solutions de logement adaptées pour travailleurs saisonniers ou pour apprentis à proximité de leur lieu de travail ou d'enseignement et plus globalement des logements pour satisfaire les besoins propres à chaque tranche d'âge, ou la construction de lignes ferroviaires favorisant la mobilité des salariés et le désengorgement des métropoles. Le CESER est aussi favorable à la valorisation des circuits courts de production, de transport et de consommation qui s'appuient sur le réseau territorial des petits producteurs locaux et des entreprises de l'économie sociale et solidaire, propre à favoriser l'émergence d'un modèle de développement plus durable.

Le CESER préconise également la mobilisation de la Conférence territoriale de l'action publique comme instance de définition coordonnée et partagée de stratégies et d'objectifs territoriaux, ainsi que de pilotage et d'évaluation de l'efficience et de l'efficacité des politiques publiques sur les données territoriales observées par les observatoires régionaux ou par l'INSEE. Il préconise une association plus étroite des CESER à cette instance, comme partenaires représentant la société civile organisée régionale, susceptibles d'apporter aux décideurs des diagnostics, des alertes, des préconisations, des anticipations prospectives des besoins territoriaux et de concourir à la définition d'un projet commun et d'une dynamique territoriale synergique. La recherche des interactions synergiques entre développement économique, social et environnemental constitue en effet, aux yeux du CESER Occitanie, un enjeu de développement crucial, qui appelle un changement de culture dans la gouvernance politique et administrative au regard de politiques publiques conçues en silos étanches, qui méconnaissent les interactions à l'oeuvre dans la « vraie » vie. Il s'agit d'un enjeu qui va de pair avec l'objectif d'émergence d'un nouveau modèle de développement plus écologique, qui ne pourra se construire en séparant les considérations économiques, sociales, environnementales et culturelles.

III.2- Sur le volet social:

Si les grandes masses financières dégagées sont au rendez-vous des urgences et des mesures d'accompagnement du développement structurel, ces mesures macroéconomiques apparaissent en fort décalage avec la perception des réalités sociales et du vécu de la population, qui appelle une réorganisation sociale et un recentrage des politiques publiques sur un accompagnement bienveillant des personnes.

La crise sanitaire n'a pas obéré, aux yeux du CESER Occitanie, l'appel douloureusement exprimé durant de long mois, avant la crise sanitaire, d'une population s'estimant délaissée et en demande de plus de justice sociale. Les mobilisations spontanées de solidarités de voisinage, les applaudissements à 20 heures exprimant la reconnaissance envers les personnels soignants ou les éboueurs durant le confinement sanitaire ont par la suite constitué un second révélateur social, plus positif et plus joyeux, de cette même aspiration à plus de justice sociale et à plus d'humanité dans le vivre-ensemble.

Le CESER considère qu'il serait une erreur d'oublier le sens et la portée de ces signes forts en les recouvrant de mesures administratives ou financières. Certains économistes, durant le confinement, ont conceptualisé cette attente de « care » (« soin » en anglais) comme une nouvelle source possible de développement économico-social. L'émergence d'un nouveau modèle de développement devra en effet s'appuyer sur un important volet social et fiscal et recentrer l'actuel modèle de développement, exclusivement économique et financier, sur des objectifs de bien-être individuels et collectifs, qui complètent désormais les critères du seul PIB dans l'appréciation internationale du développement.

Le CESER Occitanie craint que cet aspect de la crise soit le grand oublié ou négligé des mesures de sortie de crise, alors que les effets sociaux du chômage, du confinement, de la pauvreté, généreront de façon prévisible une grande souffrance sociale. Il préconise la mobilisation des acteurs sociaux du territoire régional et des associations qui oeuvrent dans l'accueil et dans l'accompagnement des personnes les plus fragiles. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée à l'inclusion des jeunes, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, tant dans les politiques sociales que dans les stratégies d'équipement, d'accessibilité et de développement économique. Cette mobilisation ne pourra se faire sans un signe fort envers le secteur associatif de la région.

Le CESER souhaite aussi souligner la situation des femmes, plus que jamais mobilisées et exposées au plus fort de la crise sanitaire. Il rappelle que les femmes, en France, représentent en effet 90% des aides-soignantes, 97% des aides à domicile et des aides ménagères, 73% des agents d'entretien, 88% des effectifs infirmiers, près de 50% des médecins, 90% des personnels des EHPAD, 82% des enseignants du primaire, qui veillent au suivi des enfants privés d'école durant le confinement. Pour autant, les compétences et les qualifications que les femmes ont mises en œuvre dans ces métiers demeurent sous-valorisées. Le CESER préconise une revalorisation de leur rôle et de leur rémunération dans le cadre des réformes nationales ou locales qui découleront de cette crise.

Le CESER préconise également une prise en compte accrue du potentiel des femmes dans les instances de gouvernance politique, à la tête des entreprises, des collectivités, des services de l'État, des installations agricoles, non seulement au titre d'un objectif quantitatif de parité mais aussi afin de valoriser leur compétence et leur plus-value personnelle dans le nécessaire renouvellement des modes de gouvernance, de la définition des objectifs d'avenir et des méthodes pour y parvenir. Le CESER préconise à cet égard deux actions innovantes et de caractère précurseur : la mesure de la part des dépenses publiques qui bénéficient aux femmes et une mesure favorisant l'accès des agricultrices à la tête d'entreprises agricoles d'une surface moyenne équivalente à celles dirigées par les hommes.

III.3- Sur le volet environnemental :

Si le CESER Occitanie apprécie la répartition globalement équilibrée des dotations nationales du Plan de relance respectivement consacrées à l'économie, au domaine social et au domaine environnemental, il ne lui a pas échappé que l'objectif environnemental, annoncé comme priorité stratégique du Plan, est aussi le moins doté. Pour autant, l'affichage et l'intention politiques de transition vers un nouveau modèle de développement plus résilient et plus respectueux des ressources, des milieux et des interdépendances entre les espèces vivantes et la viabilité de la vie sur Terre constituent un changement majeur ces dernières années. Les plus pessimistes diront qu'il arrive trop tard, les plus constructifs s'en réjouiront et veilleront à son avènement effectif.

Le niveau de conscience sociale et civique sur les enjeux vitaux qui touchent à la vie et à la survie, à la qualité de vie environnementale, à la sécurité des biens et des personnes face aux conséquences du dérèglement et du réchauffement climatiques, a de fait considérablement augmenté et n'est plus le fait d'une frange marginale ou décalée de la société face au caractère massif et mondialisé des enjeux, qui affectent aussi les ressources économiques disponibles.

Le CESER craint toutefois que la mise en œuvre de cet objectif ne s'appuie pas sur les interactions locales entre développement économique, développement social et préservation de l'environnement. Il craint, notamment, les conséquences possiblement dommageables d'autorisations administratives d'activités de production exonérées du respect des normes environnementales, contrevenant à l'objectif d'équilibre des trois objectifs affiché par le Plan de relance national. Il ne suffit pas que les trois volets soient équilibrés, ils doivent aussi être solidaires. Le CESER Occitanie sera particulièrement attentif à l'effectivité de ce changement majeur de paradigme annoncé dans la programmation des politiques publiques nationales et locales propres à le réaliser.

La société civile organisée régionale, représentée par le CESER Occitanie, sera partie prenante de la réalisation de ces plans nationaux et régionaux, de leur suivi et de de leur évaluation.

Annexe 2: 4 pages « Territoires d'industrie » de la Commission 3.





LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE EN OCCITANIE



Éditorial du Président

Se mobiliser pour les territoires d'industrie et la formation des femmes et des hommes.

La politique de l'Etat en faveur des territoires d'industrie pour renforcer une économie de production dans les territoires ruraux à partir d'un binôme Région-Intercommunalité a tout son sens en Occitanie.

C'est un des défis majeurs identifiés par le CESER en mai 2016 de recréer de la richesse, de renforcer le développement économique, les entreprises (hors Métropoles, qui représentent 80% de créations d'emplois) et de former les femmes et les hommes pour acquérir les qualifications nécessaires.

Ce rapport établi dans un temps court par le CESER répond aux attentes de cette politique, et nécessitera un travail de suivi dans les territoires.

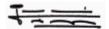
Pour sortir de la désespérance et répondre collectivement au défi de pénurie de main-d'œuvre par milliers dans les bassins d'emploi, les organisations membres du CESER doivent s'impliquer dans chaque territoire d'industrie.

Notre région qui connaît un chômage de masse et une grande attractivité doit savoir répondre aux enjeux. Pour cela, il est préconisé de :

- établir un plan de formation dans les territoires ruraux avec les partenaires sociaux et l'appareil de formation existant : développer les Campus des Métiers et élargir leur champ d'intervention aux territoires non pourvus à ce jour, construire un schéma départemental de formations ;
- développer le soutien aux entreprises par filière et en lien avec les pôles de compétitivité;
 construire un environnement favorable au développement des entreprises et des publics concernés par la modernisation des infrastructures, l'accès au logement, aux services, à la scolarité... faire du sur-mesure par territoire ;
- savoir anticiper les mutations économiques avec les comités stratégiques de filière (exemple : automobile).

Enfin cette politique établie pour 4 ans (2019-2022) devra être prolongée. Le CESER propose ainsi aux intercommunalités de préparer leur territoire à l'élaboration d'un contrat de transition écologique, à l'exemple du « Gard rhodanien ».

Pour réussir dans la durée, il faut savoir travailler ensemble ! Le CESER y apportera sa contribution.



Jean-Louis CHAUZY Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Assemblée plénière du CESER du 20 juin 2019



Marielle GAUDOIS
Présidente de la Commission
Activités
et Mutations Economiques
Economie Sociale et Solidaire



Eric LALANDE Rapporteur

Synthèse de l'avis préparé par la commisson "Activités et Mutations économiques - Economie Sociale et Solidaire" voté le 20 juin 2019

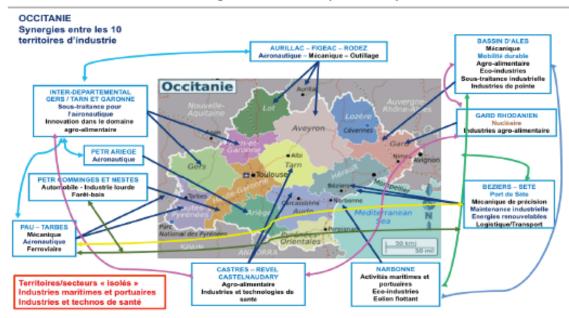
CESER Occitanie a toujours fait la promotion d'une économie de production durable dans les territoires. Quarante ans d'une culture orientée vers le tertiaire ont éloigné la France de la culture de production industrielle et des logiques opérationnelles des métiers et de l'industrie. Entre 1995 et 2017, le pays a perdu près d'un million d'emplois manufacturier. Paradoxalement, c'est dans les territoires ruraux que l'industrie a le mieux résisté. Aujourd'hui elle est en demande de compétences et offre des emplois. En 2019, selon Pôle Emploi, 13 600 emplois sont non pourvus en Occitanie et l'industrie fait partie des secteurs qui peinent à recruter. Cette activité pâtit d'une image négative qui détourne les jeunes des métiers industriels et contribue également aux difficultés de transmission et de reprise des entreprises (80 700 emplois sont potentiellement en jeu dans les prochaines années). Cependant, le secteur connaît un regain d'activité ces demiers temps et il est nécessaire d'encourager et soutenir sa reprise. Il faut défendre toute initiative de développement durable de l'industrie sur le territoire régional.

Le Premier Ministre, à l'occasion du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018, a lancé le programme « Territoires d'industrie ». Ce programme bénéficiera à 141 territoires vers lesquels 17 mesures, autour de 4 enjeux (recruter, innover, attirer et simplifier), viendront aider à développer ou renforcer des projets de territoires, hors métropoles. L'ensemble des dispositifs financiers mobilise une enveloppe de 1,36 milliards d'euros. Si les Régions sont pleinement engagées dans cette initiative, l'échelon administratif des projets opérationnels choisis par l'État est celui de l'intercommunalité.

LE POTENTIEL INDUSTRIEL EN OCCITANIE

La Région dispose de solides atouts pour continuer à figurer comme région privilégiée: domaines d'excellence reconnus, capacité d'innovation et d'exportation, dynamique territoriale, opportunités liées aux transformations numériques et aux nouvelles technologies.

Pour réussir ce combat de la reconquête industrielle l'État a travaillé d'abord par filière, avant de proposer une solution agile par territoire que constitue « Territoires d'industrie ». Cet outil doit encourager les acteurs à se rapprocher et établir des relations fortes et durables garantissant un ancrage territorial et une valorisation des capacités de productions industrielles locales, historiques ou nouvelles. La carte ci-dessous montre le potentiel industriel distribué sur l'ensemble de la région Occitanie ainsi que les liens possibles entre territoires d'industrie.



Aurillac / Figeac / Rodez - Bassin d'Alès - Béziers / Sète - Castres / Revel / Castelnaudary - Gard Rhodanien Interdépartemental Gers / Tarn et Garonne - Narbonne - Pau / Tarbes - PETR Comminges et Nestes - PETR d'Ariège

STRUCTURER LES FILIERES

Le CESER Occitanie insiste sur le besoin d'identification et de fédération des filières et leurs acteurs, pour répondre aux exigences de visibilité sur le marché tant national, qu'international. Plusieurs acteurs agissant comme catalyseurs sont indispensables pour activer et structurer une filière : les entreprises, la puissance publique et les organismes de représentation.

SAISINE DE LA PRESIDENTE CAROLE DELGA

La Présidente de la Région, Madame Carole DELGA, a saisi le CESER Occitanie pour émettre un avis sur le dispositif gouvernemental « Territoires d'industrie », décliné sur notre territoire régional. L'avis du CESER est particulièrement sollicité pour apporter son éclairage sur :

- l'attention toute particulière à porter au volet Emploi, Formation, Métiers et Compétences, vecteur majeur de la réussite du programme;
- l'importance d'une approche résolument pragmatique du dispositif, en réponse aux besoins spécifiques formulés par les territoires (cf. Bassins d'emploi, friches industrielles);
- la gouvernance et le nécessaire renforcement du pilotage du dispositif par la Région, en lien étroit avec les dispositifs Régionaux d'appui au développement des entreprises, notamment industrielles (cf. Contrate filières et pôles de compétitivité).

LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Sur la question de l'attention à porter au volet Emploi-Formation-Métiers et Compétences, le CESER Occitanie préconise :

- un accompagnement plus fort au développement des entreprises existantes et à leurs besoins en compétences, via un fléchage des dispositifs de soutien à la formation à destination des entreprises inscrites dans le dispositif;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur l'évolution des emplois dans l'industrie pour 2020 :
 - une industrie automatisée qui permet des emplois moins pénibles et plus facilement accessibles aux femmes;
 - travailler sur l'acceptabilité de l'industrie dans les territoires;
 - une communication spécifique et positive auprès des jeunes dans les salons ou les forums, mais également sur les liaisons écoles-entreprises.
- La mise en place d'une offre de formation complémentaire à celle proposée par l'Education Nationale qui se concentrerait sur le long terme, et qui viendrait répondre aux besoins à court et moyen terme des entreprises;
- une répartition équitable des Campus des Métiers et Qualifications sur l'ensemble du territoire régional et surtout dans les 10 territoires identifiés comme « Territoires d'Industrie » ;
- de soutenir le projet de création du Campus polytechnique de la mer, notamment au titre de l'initiative Territoires d'Industrie:
- une action renforcée sur la féminisation des métiers de production et du numérique dans l'industrie, les Campus des Métiers et Qualifications pouvant être le bras armé de la Région sur cette question (exemple : marrainage en entreprise);
- la réalisation de Schémas Départementaux des Formations, en lien avec les Schémas régionaux, l'Education Nationale et les entreprises, reflétant les besoins industriels en compétences;
- une personnalisation des parcours et une hausse du niveau de qualification;
- de former les enseignants aux nouvelles technologies ;
- de considérer la dimension humaine et la placer au centre de la mutation industrielle;
- de développer le Volontariat Territorial en Entreprise sein des entreprises industrielles;
- d'étendre la « Prestation conseil en ressources humaines » des TI (dispositif de diagnostic et d'accompagnement des besoins en compétences du TI, réalisé par la DIRECCTE) à l'ensemble des TPE/PME du territoire régional, avec des financements complémentaires de la Région;
- un accompagnement des entreprises vers l'industrie 4.0;
- le développement des formations de l'enseignement supérieur dont les IUT dans les villes universitaires d'équilibre est un moyen de former sur place des jeunes qui, grâce aux qualifications acquises, pourront s'insérer dans le milieu professionnel local et contribuer au processus de reprise et de transmission d'entreprises, processus particulièrement précaires en Occitanie;
- la présence d'activités de recherche dans les villes en dehors des Métropoles, sièges des établissements de tutelle ou de leur délégation, est déterminante pour favoriser le lien entre entreprises et organismes de recherche et doit être soutenue.

Sur la question de l'importance d'une approche résolument pragmatique, le CESER Occitanie recommande:

- que les projets locaux s'appuient directement sur au moins un cluster de filières ou sur un cluster transversal;
- de placer la transition écologique au cœur de la politique de « Territoires d'industrie » notamment en s'appuyant sur les Contrats de Transition Ecologique (ex : Gard Rhodanien) ;
- de veiller à ce que d'autres territoires, hors dispositif, puissent bénéficier de financements nécessaires à leur développement pour la création de richesse durable (ingénierie d'accompagnement, moyen financier, simplification...)
- de privilégier les projets qui aident aux réseaux, au maillage, au développement commun ; de tirer profit de l'effet « laboratoire » de « Territoires d'industrie », pour étendre à terme, le zonage et inclure des périmètres non pris en compte à ce jour.

Sur la question de la gouvernance et du renforcement du pilotage du dispositif par la Région, le CESER Occitanie préconise :

- qu'une place soit réservée à ses représentants dans chaque territoire d'industrie ;
- que La Région, assure la promotion des activités et services liés au développement, la hiérarchisation des actions pour permettre au plus grand nombre d'industries d'adhérer au dispositif;
- de renforcer les partenariats, les mises en réseau des acteurs ;
- que l'agence de développement AD'OCC soit systématiquement présente dans les comités de projets locaux des Territoires d'industrie.

DES IDÉES-FORCES

Pour favoriser l'attractivité des territoires, il faut jouer sur tous les fronts et prendre en compte des problèmes périphériques aux problèmes de recrutement, freins à l'emploi : importance de la problématique de la mobilité, du transport, de l'accès aux soins, du logement sur les territoires isolés et du rapprochement des conjoints. Le CESER considère que la transmission des métiers de base et l'actualisation de leur potentiel, en intégrant les nouvelles

technologies, est le préalable aux bonnes créations et reprises d'entreprises.
Il recommande que les investissements et accompagnements déployés pour soutenir les dynamiques dans les « Territoires d'Industrie » accordent une attention particulière aux projets qui vont dans ce sens :

- des unités de productions, qui mobilisent les métiers et leurs savoirs,
- des marchés porteurs qui stimulent en Occitanie, le maintien des métiers de base,
- des dynamiques et logiques de formations opérationnelles, pour aider ces métiers,
- un effort d'acculturation, de sensibilisation et d'orientation pour remettre à l'honneur ces filières professionnelles nobles.

Le CESER attire l'attention de la Région sur le fait qu'elle-même et les membres du comité de pilotage devront organiser une évaluation des résultats du dispositif « Territoires d'industrie » pour identifier et faire remonter au niveau de l'Etat, si nécessaire, des actions correctives à mettre en œuvre.

Le CESER reste engagé et mobilisé pour cette politique qui correspond aux défis de la région Occitanie identifiés par le CESER (Rapport du 24 mai 2016 « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030?), créer des richesses, renforcer les territoires (hors métropoles), s'inscrire dans la transition écologique et climatique en mobilisant toutes les forces, tous les acteurs.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

Allées Frédéric Mistral 31077 Toulouse Cedex 4 Tél. 05 62 26 94 94 Fax 05 61 55 51 10 ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

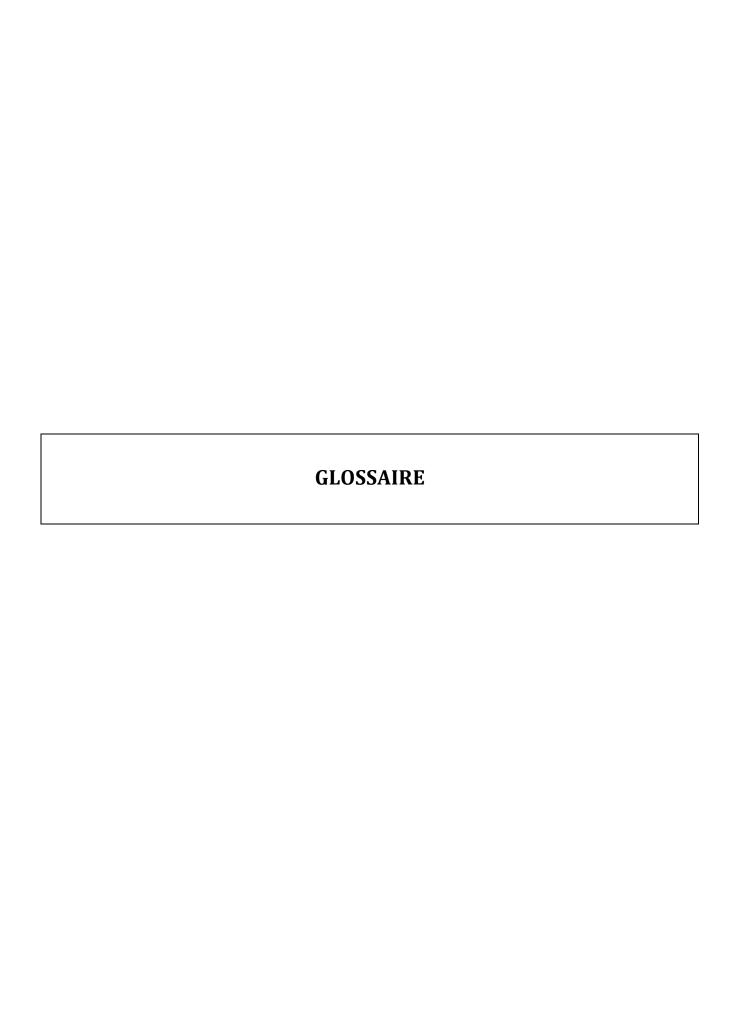
201, Av. de la Pompignane 34064 Montpellier Cedex 2 Tél. 04 67 22 93 42 Fax 04 67 22 93 94 ceser@laregion.fr





www.ceser-occitanie.fr

L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet https://www.ceser-occitanie.fr Chargé de mission : Elias ALVAREZ-ABAD ■ elias.alvarez-abad@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 74 Secrétaire : Vitrigny CAM ■ vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 82 Photos: Région OCCITANIE. DAFU. CENTRE DE RESSOURCES. 25/06/2019 - AdobeStock@Hermdorff / AdobeStock@aurema

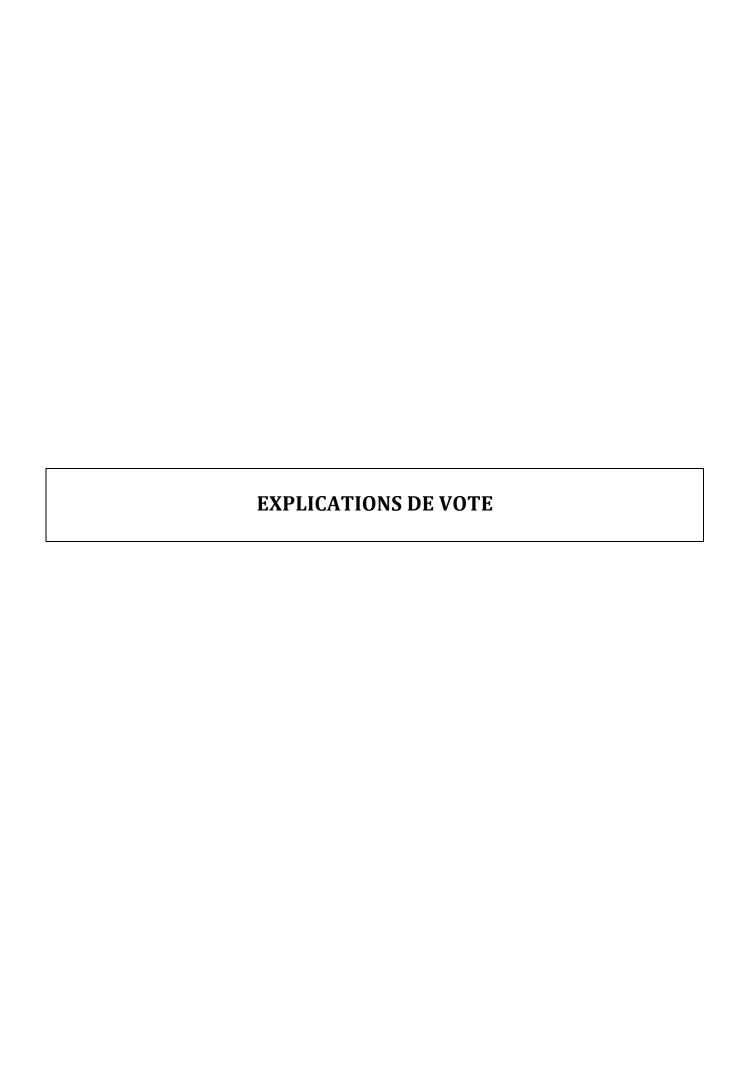


GLOSSAIRE

	Plan spécifique d'Actions pour le Développement des Entreprises Régionales de
ADER	sous-traitance
APC	Accord de Performance Collective
ARS	Agence Régionale de Santé
AD'OCC	Agence de développement économique Occitanie
ВРІ	Banque Publique d'Investisssement
ВТР	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Chiffre d'affaire
CAF	Caisse des affaires familiales
ССІ	Chambre de Commerce et d'Industrie
CESER	Conseil Économie Social et Environnemental Régional
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CFP	Contribution à la Formation Professionnelle
CIRFAP	Centre Inter Régional de Formation Alternée en Plasturgie
COREPS	Comité régional des Professions du Spectacle
CPER	Contrat de Plan État-Région
CROUS	Centre Régional des Ouvres Universitaires et Scolaires
CSF BOIS	Comité Stratégique de Filières BOIS
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DARES	Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques
DCSTI	Diffusion de la culture Scientifique, technique et industrielle
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
DDTM	Direction Départementale des Territoires
DGA	Direction Générale de l'Armement
_	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
DIRRECTE	travail et de l'emploi
DISPOSITIF ARME	Activité réduite pour le maintien en emploi
DRAC	Direction régionale des Affaires culturelles
EEDD	Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ENR	Énergies renouvelables
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESRI	Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FFB	Fédération Française du Bâtiment
FIN	Fédération des Industries Nautiques
HLM	Habitation à loyer modéré
GES	Gaz à Effet de Serre
GMS	Grande et Moyenne Surface

Projet d'Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée Crise COVID-19, Priorités pour une économie régionale réinventée, diversifiée, durable et solidaire

INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
L'OCCAL	Aides au tourisme, commerce, artisanat face à la crise
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MEPI	Maison Européenne des Procédés Innovants
OFCE	Observatoire français des conjonctures économique
ОРРВТР	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
OTD	Opposition à tiers détenteur
PGE	Prêt garanti par l'État
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites Entreprises
PSE	Plan de sauvegarde de l'Emploi
RéPOS	Région à Énergie Positive
TGV	Train à grande vitesse
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Très petites Entreprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne
UNEDIC	Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations
URSSAF	Familiales



EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Alexis MELIDONIS pour le 1^{er} collège

2^{ème} COLLÈGE

M. Joachim DENDIEVEL Pour la CFDT et l'UNSA

M. Jérôme CAPDEVIELLE Pour la CGT, FO, FSU, Solidaires et FAFP

3^{ème} COLLÈGE

Mme. Simone BASCOUL

Pour le groupe Associations et Territoires

Mme. Marie-Hélène BOUYGUES Pour le Groupe Santé, Logement et Cohésion Sociale

4^{ème} COLLÈGE

Mme. Chantal GAUTHIER pour le 4^{ème} collège

Suffrages exprimés: 159

Pour : 153

Contre : -

Abstention: 6

Ne prend pas par au vote: 1

Intervention de Monsieur Alexis MELIDONIS

Pour le 1^{er} Collège

Madame la Présidente de Région, Monsieur le Président du CESER, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je m'exprime au nom du Collège 1 sur le travail présenté par la commission 3 qui s'intitule :

LA CRISE COVID-19

Des priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire.

Je vous propose un travail de synthèse reprenant les propositions les plus marquantes du projet d'avis qui a été élaboré sous l'autorité de la Commission "Activités et Mutations Économiques - Économie Sociale et Solidaire", du CESER. Il est important de rappeler que le Bureau du CESER a décidé de mobiliser également plusieurs commissions pour contribuer à cet avis éclairé sur le sujet.

Le travail présenté par le CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'inscrit dans une volonté régionale de soutien à l'économie très diversifiée tant par ses secteurs d'activités que par la taille de ses entreprises.

Nous proposons dans cet avis des axes opérationnels et pragmatiques car avant de construire la relance, il faut accompagner et consolider les conditions de la reprise.

Notre souhait est d'être présent aux côtés de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour réinventer notre territoire, repenser nos modèles économiques et organisationnels afin de s'engager vers une économie plus forte, diversifiée et durable.

Le document a été construit de manière à montrer d'une part que la région Occitanie est un territoire qui a un passé, un présent et un avenir industriel et, d'autre part, sans que ces deux points soient à dissocier, que cette région à une richesse et une complémentarité d'activités et de productions qui lui permettent d'avoir un rôle important dans les équilibres sociaux et économiques du régional à l'international.

1. Le monde vient de vivre et vit encore une situation inédite depuis le début 2020. Jamais dans l'histoire récente, la quasi-totalité de la planète n'avait été à l'arrêt suite à une pandémie virale.

Dès le 15 mars, la situation sanitaire en France conduit à fermer les établissements d'éducation, puis les restaurants. Le 16 mars, le confinement général de la population est décrété. L'activité de la France est quasi à l'arrêt le 17 mars. Lorsque cela est possible, le télétravail se met en place pour des millions de salariés pour une durée indéterminée.

En région Occitanie, la deuxième assemblée organisée régionale, le CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'est mobilisé dès fin mars en transformant sa conférence permanente mensuelle en comité de suivi de crise déterminé par sa volonté d'action aux côtés des citoyens, de l'économie régionale et des pouvoirs publics régionaux, face à cette crise d'ampleur inégalée.

S'il faut réformer notre pays cette crise nous montre aussi qu'il faut le réinventer, se réinventer du simple citoyen au plus hautes instances de gouvernance pour envisager un futur durable, social, environnemental et raisonné.

Contrairement à la crise financière de 2008, la crise que nous vivons est liée à des paramètres épidémiologiques et non économiques. De ce fait, il est plus que délicat de se prononcer sur sa durée. L'économie toute entière, quel que soit la taille ou le secteur d'activités concernés, ou même la situation géographique, est durement impactée.

L'audition du Président de France Industrie nous a permis de faire un point sur les 10 filières industrielles de l'Occitanie, auxquelles s'ajoute la filière Tourisme étroitement liée. Le CESER a fait le choix dans le contexte actuel de s'arrêter particulièrement sur huit d'entres elle :

- filière Carrières et Matériaux BTP,
- filière Bois.
- filière Santé Industries du médicament,
- filières industries de la Métallurgie,
- filière Plasturgie,
- filière Textile,
- filière Industries Nautiques,
- filière Agroalimentaire.

Il est relevé de nombreux points communs dans l'ensemble des filières passant par le besoin de garantir une hygiène décente, la nécessité de développer le digital afin d'apporter de nombreuses marges d'amélioration dans l'entreprise, la création de nombreux domaines de spécialisation afin de pouvoir donner un nouvel élan à l'innovation pour réduire l'impact sur l'environnement ou encore le développement de partenariats entre les entreprises locales pour améliorer les circuits courts.

- 2. Cette diversité de filières forme notre économie régionale à partir de secteurs diversifiés et complémentaires :
 - transition énergétique et sobriété,
 - les transports,
 - le logement,
 - les services publics,
 - le numérique,
 - éducation, jeunesse, numérique, et décrochage scolaire,
 - aménagement du territoire,
 - l'innovation dans les domaines d'excellence de la Région Occitanie La Recherche,
 - formation, nouveaux emplois, apprentissage, territoires et isolement,
 - le monde associatif.

Pour le collège 1, il est important de souligner que le plan de relance doit passer également par des filières nouvelles : la fabrication de matériel de protection doit permettre de renforcer la filière Textile, la fabrication de protection sanitaire à partir de pâte à papier pour la filière Bois, l'avion du futur décarboné doit être conçu et réalisé certes en Europe mais dans les régions de l'aéronautique dont l'Occitanie pour la filière Transport, les produits nécessaires à la rénovation thermique des bâtiments doivent être fabriqués en France et en Occitanie pour la filière Transition Énergétique, les batteries à hydrogène pour les véhicules, les vélos pour la filière Hydrogène, renforcer l'industrie du numérique et du Big data pour la filière Numérique, et la diversification des activités industrielles à partir des écoles d'ingénieurs pour la fabrication de nouveaux matériaux recyclables pour la filière Chimie.

Le CESER recommande que la Région, dans le cadre de son propre plan de relance, puisse se concentrer sur les domaines de spécialisation qu'elle a déjà identifiés et de permettre la rencontre de ces domaines pour faire de l'innovation croisée.

C'est la fixation du transfert technologique sur les territoires qui doit être favorisé dans le cadre d'une coopération interrégionale pour éviter la compétition entre les territoires.

Dans ce contexte de crise, le CESER réaffirme la nécessité d'un financement fort (État - Région - PPP) pour une bonne sortie de crise afin que l'investissement soit un accélérateur de relance durable.

Le plan se concrétisera à travers des appels à projets régionaux et nationaux, mais aussi par le biais d'enveloppes financières sur lesquelles les Préfets de départements auront totalement la main pour ce qui concerne leur affectation. Trois piliers guideront les projets avancés : écologie, transition agricole, rénovation énergétique

Les propositions du CESER pour traverser cette crise ont été possibles par une mobilisation sans précédent des corps intermédiaires et des partenaires sociaux : chambres consulaires, branches professionnelles.

La Région Occitanie dispose de solides atouts pour continuer à figurer comme région privilégiée : domaines d'excellence reconnus, capacité d'innovation et d'exportation, dynamique territoriale, opportunités liées aux transformations numériques et aux nouvelles technologies.

3. Les axes de propositions s'inscrivants autour de :

- travailler dans l'optique des circuits courts sans se limiter à l'économie circulaire afin de favoriser les échanges avec l'extérieur,
- valoriser les circuits courts de production, de transports et de consommation qui s'appuient sur le réseau territorial de producteurs locaux et des entreprises de l'économie sociale et solidaire,
 - limiter nos impacts environnementaux en raccourcissant les circuits,
 - veiller à irriguer les territoires lors de la relocalisation dans tous les domaines stratégiques notamment la santé, de l'alimentation, de l'environnement et de l'énergie,
 - valoriser ce qui est produit en Occitanie, les savoir-faire des « Territoires d'industrie »,
- répertorier les ressources naturelles non exploitées de l'Occitanie (relancer des savoir-faire et des sites désaffectés),
- s'appuyer sur un important volet social et fiscal et recentrer l'actuel modèle de développement exclusivement économique ou financier sur des objectifs de bien-être individuel et collectif,
 - veiller aux interactions locales entre développement économique, développement social et préservation de l'environnement sont autant de priorités que nous devons mettre en place rapidement afin de pouvoir répondre aux priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire.

Le CESER Occitanie insiste sur le besoin d'identification et de fédération des filières et de leurs acteurs, pour répondre aux exigences de visibilité sur le marché tant national, qu'international. Plusieurs acteurs agissant comme catalyseurs sont indispensables pour activer et structurer une filière : les entreprises, la puissance publique et les organismes de représentation.

Le Collège 1 souligne en particulier les idées forces du projet d'avis qui rappellent que pour favoriser l'attractivité des territoires, il faut jouer sur tous les fronts et prendre en compte des problèmes périphériques aux problèmes de recrutement, freins à l'emploi : importance de la problématique de la mobilité, du transport, de l'accès aux soins, du logement sur les territoires isolés et du rapprochement des conjoints

Le CESER considère que la transmission des métiers de base et l'actualisation de leur potentiel, en intégrant les nouvelles technologies, est le préalable aux bonnes créations et reprises d'entreprises.

Il recommande que les investissements et accompagnements déployés pour soutenir les dynamiques dans les « Territoires d'industrie » accordent une attention particulière aux projets qui vont dans ce sens :

- des unités de production, qui mobilisent les métiers et leurs savoirs,
- des marchés porteurs qui stimulent en Occitanie, le maintien des métiers de base,
- des dynamiques et logiques de formations opérationnelles, pour aider ces métiers,
- un effort d'acculturation, de sensibilisation et d'orientation pour remettre à l'honneur ces filières professionnelles nobles.

4. En conclusion, le CESER Occitanie attire l'attention de la Région sur le fait qu'elle-même et les membres du comité de pilotage, auquel il appartiendra, devront organiser une évaluation des résultats du dispositif « Territoires d'industrie » pour identifier et faire remonter au niveau de l'État, si nécessaire, des actions correctives à mettre en œuvre.
Le CESER reste engagé et mobilisé pour que cette politique qui correspond aux défis de la Région Occitanie, identifiés par le CESER puisse bien s'inscrire dans un avenir industriel.

Je vous remercie pour m'avoir écouté.

Intervention de Monsieur Joachim DENDIEVEL

Pour la CFDT et l'UNSA

Madame la Présidente de Région, Monsieur le Préfet de région, Monsieur le Président du CESER, Mesdames et Messieurs les conseillers,

L'avis sur la Crise Covid-19, intitulé « Priorités pour une économie régionale réinventée, diversifiée, durable et solidaire », est pleinement associé au contexte dans lequel il s'inscrit.

Il cherche à répondre aux défis économiques du présent (consolider, accompagner la reprise), situés dans un entre deux : entre un temps de crise dont nous pensons sortir (mais rien n'est sûr) et une relance souhaitée qui nous projette dans un temps d'après. Exercice pour le moins difficile et certainement inédit. Les différentes commissions du CESER Occitanie ont apporté leurs contributions en faisant preuve d'une grande résilience dans la capacité d'adaptation du travail du CESER. En soit, cela mérite d'être déjà salué.

Ce temps présent est parcouru de tensions entre :

- des réflexions profondes sur le monde de demain appelant à de vrais virages sur notre modèle de développement et s'appuyant sur des constats déjà bien établis concernant l'indispensable transition écologique et la vulnérabilité de nos sociétés,
- une volonté de reprise immédiate et d'inquiétude très forte sur l'emploi et la pérennité de nombreuses entreprises,
- la prise en compte du réel et du vécu de la part du monde économique, des salariés, des retraités, des personnes en situation de pauvreté.

On sent dans cet avis ces tensions et parfois des paradoxes qui invitent à poursuivre nos échanges.

C'est pour cette raison que la conditionnalité des aides publiques est indispensable : c'est l'un des sujets majeurs du moment. L'argent public est toujours aussi précieux et il ne serait pas pensable d'aller arroser le sable ou d'encourager des effets d'aubaine. Il faut des contreparties aux aides publiques. Elles doivent s'inscrire dans le cadre d'une responsabilité sociale et environnementale.

L'avis commence par le bilan de la crise est COVID 19. Il est solide, à la fois précis et suffisamment large. Il montre à quel point il est indispensable de penser les bilans et évaluations à partir d'autres critères que l'unique PIB. Comme le mentionne l'avis, le nouvel indicateur de richesse que propose l'Insee peut être un bon outil commun. Il est bâti sur 10 critères : taux d'emploi, effort de recherche, endettement, espérance de vie en bonne santé, satisfaction dans la vie, inégalité de revenus, pauvreté en conditions de vie, sortie précoce du système scolaire, empreinte carbone, artificialisation des sols. La région devrait s'en servir. Il en est de même des acteurs de l'État mais aussi de nos propres avis.

A titre d'exemple, nous ne mesurons pas assez l'impact de la crise sur les situations de précarité et de pauvreté dans la région. Toute crise crée de nouvelles inégalités et accentue bien souvent celles qui existaient. Or nous partions déjà d'une situation plus que préoccupante - on pourrait dire inacceptable. L'avis est solide à ce titre sur les enjeux du logement. Il fait un focus pertinent sur les inégalités femmeshommes. Il est plus léger sur la mise en œuvre du plan pauvreté.

Autre point fort de l'avis, le panorama « filières » qui mêle éléments de diagnostics et de prospectives avec des idées fortes sur la réindustrialisation, la relocalisation, les circuits courts, l'économie circulaire, la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de perspectives économiques nouvelles. Tout cela nous va bien.

Nous voyons toutefois que la combinaison relance économique et sobriété nécessitera d'aller plus loin avec une prise de compte de la singularité des territoires et surtout l'intégration des enjeux liés à la biodiversité

et à l'effondrement du monde du vivant : la crise que nous vivons est certainement bien moindre que celles qui sont à prévoir.

Le monde du travail est secoué par la crise. Tous les effets ne sont pas encore visibles. Les données d'impacts sur l'emploi seront plus précises en octobre ou en novembre, ce qui nécessite un suivi fin. Nous attendons l'ouverture d'une réelle négociation sur le télétravail. Dans certaines entreprises ou administrations de notre région, le dialogue social a été mis à mal car les instances ont été moins consultées. Et il est difficile d'estimer aujourd'hui le niveau d'usure professionnelle des salariés. La question de l'accès aux droits, qui n'est pas nouvelle, devient de plus importante devant les risques à venir : pertes d'emploi, reconversion. Le rôle de « Transition Pro », devenu l'acteur majeur dans la reconversion des salariés, doit par exemple être davantage connu.

Par ailleurs, il manque dans l'avis une analyse plus poussée par territoire. Or c'est bien dans la proximité qu'il faudra agir. Les diagnostics, les anticipations, l'opérationnalité des actions publiques supposent un dialogue social territorial, au niveau des zones d'emploi, avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Nous terminons par les services publics, qui ont joué un rôle essentiel durant la période. Nous adhérons pleinement à ce qui est écrit dans le corps de l'avis tout en regrettant qu'il n'en est pas fait mention dans la conclusion. Les services publics sont essentiels pour les territoires et pour les populations. Le plan de relance les oublie et nous le dénonçons.

Globalement, l'avis porte un bilan intéressant, solide, de la période que nous vivons. Nous pensons qu'il est indispensable que les acteurs publics se coordonnent pour rendre opérationnel les dispositifs et plans activés qui sont proposés dans ce contexte. L'avis propose de s'engager dans un autre modèle de développement, plus durable et plus sobre. Nous avons encore beaucoup à faire pour le construire. Mais nous adhérons à cette perspective.

Nous voterons cet avis.

Intervention de Monsieur Jérôme CAPDEVIELLE

Pour la CGT, FO, FSU, Solidaires et FAFP

Monsieur le Préfet de région,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Économique Social et Environnemental Régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Les organisations syndicales CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES - FAFP du CESER Occitanie souhaitaient en préambule de cette déclaration, rendre hommage aux personnels de santé, unanimement reconnus pour leur engagement sans faille face à l'épidémie. Et rappeler leurs combats depuis des années pour alerter sur l'état de l'hôpital public et la détresse de ses personnels restés si longtemps sans réponses.

Il aura fallu cette crise pour que leurs revendications débouchent sur des propositions. Nos organisations les ont différemment appréciées, elles n'en constituent pas moins des débuts de réponses et un point d'appui pour l'avenir.

La situation sanitaire du fait de l'épidémie de Covid-19 n'est pas résolue, et demeure incertaine aujourd'hui pour les semaines et mois à venir. À ce jour encore, la priorité demeure la santé de la population.

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES - FAFP du CESER Occitanie réaffirment la nécessité de préserver et rétablir les CHSCT, là où ils ont été supprimés. Leur rôle ou celui des représentants du personnel qui en avaient encore les formations et l'expérience, a été déterminant au moment du confinement pour assurer soit l'arrêt des activités non indispensables, soit la continuité des activités essentielles et des services publics en agissant pour la mise en œuvre des moyens et organisations du travail protecteurs des salariés.

Les organisations syndicales CGT - FO — FSU — SOLIDAIRES — FAFP du CESER Occitanie relèvent que les 100 milliards € déjà annoncés, qui s'ajoutent aux 470 milliards € des mesures d'urgence, consistent pour beaucoup en aides publiques aux entreprises.

Or, si les mesures telles que l'activité partielle, et aujourd'hui l'activité partielle de longue durée, ont vocation à préserver l'emploi, les organisations syndicales CGT - FO – FSU – SOLIDAIRES – FAFP constatent et contestent que l'ensemble des aides, dont les mesures d'aides directes à la trésorerie, les baisses d'impôts et exonérations de cotisations, ne soient pas contrôlées et conditionnées au non-licenciements.

Elles rappellent que l'on a trop souvent connu des situations où sous la pression des actionnaires, des dirigeants n'ont pas hésité au terme du bénéfice d'aides publiques diverses, dont le CICE, à stopper ou délocaliser tout ou partie des activités et supprimer les emplois associés.

Les organisations syndicales CGT - FO – FSU – SOLIDAIRES – FAFP estiment indispensable que des dispositifs de contrôle et de sanctions soient prévus contre les opérations de captation des aides publiques à des fins d'optimisation fiscale ou de rémunération des actionnaires, notamment de la part de donneurs d'ordres aux sous-traitants ou fournisseurs, dont sont alors victimes le plus souvent des PME, TPE et leurs salariés.

S'il est nécessaire d'assurer aux jeunes en apprentissage et formation en alternance l'obtention d'un contrat, il faut aussi empêcher les effets de substitution, en évitant le turn-over sur ces emplois subventionnés et en vérifiant que ces contrats débouchent sur de véritables emplois en CDI.

Nous estimons aussi nécessaire de renforcer les moyens des lycées professionnels ainsi que de l'AFPA.

La crise sanitaire, le confinement et le contexte actuel de reprise de l'activité ont mis plus encore en exergue les défauts de cette réforme, pénalisant les salariés demandeurs d'emplois, notamment les plus précaires, particulièrement sur l'entrée dans les droits (passage de 4 mois sur 28 mois à 6 mois sur 24 mois

qui bloque trop de demandeurs d'emplois chaque mois, passage pour le rechargement des droits de 1 mois à 6 mois, calcul du SJR sur la période et non sur les jours travaillés, dégressivité de l'allocation chômage). Nous appelons en conséquence à son abandon pur et simple et au retour immédiat aux dispositions de la convention préexistante.

Au-delà des mesures de soutien à l'emploi, les organisations syndicales CGT - FO – FSU – SOLIDAIRES – FAFP estiment nécessaire que l'État remplisse pleinement son rôle en matière de relance de l'activité à plus long terme, conduisant à rompre avec les politiques qui ont mené à la désindustrialisation et à la délocalisation des emplois.

C'est pourquoi, nous estimons indispensable que les politiques de sortie de la crise sanitaire, économique et sociale actuelle fassent l'objet d'une coordination aux niveaux européen et international. Il faut tourner le dos à l'austérité et aux réformes structurelles imposant la rigueur budgétaire comme pilote des politiques sociales, notamment en matière de services publics et de sécurité sociale, et donner au contraire la priorité aux droits des travailleurs et au progrès social.

Les organisations syndicales CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES - FAFP du CESER Occitanie considèrent en conséquence parfaitement légitime que les politiques de relance s'appuient sur l'instauration de dispositifs garantissant des salaires minima là où ils n'existent pas, l'augmentation des salaires, dont en France le Smic et le point d'indice de la Fonction publique.

L'affirmation du Premier Ministre d'assurer la soutenabilité des finances publiques sans augmenter les impôts ne doit pas se traduire par des mesures d'austérité sur les ménages. Nous réaffirmons en particulier que le salaire n'est l'ennemi ni de l'emploi ni du climat, et estimons légitime et nécessaire l'ouverture de négociations sur les salaires à tous les niveaux, auxquelles ne peuvent se substituer les dispositifs de participation et intéressement, exonérés de cotisations sociales.

La fiscalité est un autre vecteur d'intervention dont les organisations syndicales CGT - FO — FSU — SOLIDAIRES — FAFP rappellent qu'elles estiment indispensable qu'elle fasse l'objet d'une réforme d'ampleur. Dominée par des dispositifs de type proportionnels particulièrement injustes comme la TVA, elle doit être recentrée sur des impôts progressifs sur les revenus et le patrimoine à rétablir ou renforcer, la taxation des transactions financières, la suppression des niches fiscales injustes et inutiles et enfin une lutte plus massive contre la fraude et l'évasion fiscale.

Nous revendiquons que soit mise en œuvre la revalorisation d'ensemble des métiers et emplois dits de la « deuxième ligne » (du commerce (dont les caissières), de la distribution, les salariés des transports, les manutentionnaires, les salariés des services à la personne, à domicile notamment, en passant par les salariés de la sous-traitance, en particulier du nettoyage – propreté, de la prévention – sécurité, sans oublier les agents des services publics).

Les services publics sont les grands absents du plan de relance du gouvernement qui, par ailleurs, reprend leur démantèlement au point où il l'avait laissé avant le confinement. Une politique de rénovation et d'investissement dans leurs locaux est certes indispensable (établissements scolaires et universitaires, hôpitaux, Ehpad, commissariats, prisons...) afin de faire face aujourd'hui au risque sanitaire et demain d'assurer de meilleures conditions de travail aux agents. Mais c'est avant tout leur maintien et leur renforcement qui est nécessaire. À ce titre nous demandons l'arrêt des fermetures de services (écoles, trésoreries, maternités, hôpitaux,...) et une relocalisation de proximité des services publics à laquelle ne répond pas, loin s'en faut, le dispositif des « Maisons France Services ».

Enfin, permettez-nous également de porter un éclairage sur l'institutionnalisation de la participation citoyenne. Nous pouvons entendre qu'au plan national et de la région Occitanie les institutions veuillent élargir le socle d'écoute citoyenne. Mais ne pas y associer les composantes légitimes et historiques que sont les acteurs sociaux ne renforce pas la démocratie participative. Celle-ci a besoin de toutes et tous et se

renforcerait si l'on sortait de consultations « en silo » qui ne permettent pas un travail collectif et des solutions largement partagées.

S'agissant des acteurs sociaux, ils ont démontré, notamment dans ce contexte de crise sanitaire, économique et sociale, leur utilité, leur engagement et leur sens des responsabilités. C'est pourquoi le dialogue social doit, dans la période que nous traversons, être renforcé et non écarté par idéologie ou calcul politique.

Les organisations syndicales CGT - FO – FSU – SOLIDAIRES – FAFP saluent le travail de l'ensemble des 170 conseillères et conseillers du CESER Occitanie ainsi que des services pour avoir permis l'expression de notre vision conjointe sur ce plan de relance dans des conditions particulièrement difficiles et votera ce projet d'avis.

Intervention de Madame Simone BASCOUL

Pour le Groupe Associations et Territoires

Madame Présidente de la Région Occitanie Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Occitanie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

Le groupe « Associations et Territoires » du 3ème collège présente son avis sur la sortie de la crise sanitaire.

La crise sanitaire sans précédent a été brutale. Elle a impacté le tissu économique, social et environnemental de façon certaine quoique différenciée.

La crise du Covid-19 économique et sociale s'annonce avec un effet très lourd pour le tissu associatif dans son ensemble. Les situations sont bien évidemment très diverses, entre des associations dont l'activité a été totalement à l'arrêt compte tenu des obligations de confinement et des interdictions de rassemblement, et celles, notamment dans le champ sanitaire, social, médico-social, humanitaire ou en appui aux plus précaires. Leur activité a été démultipliée mais dans des conditions radicalement transformées que ce soit les associations employeuses ou agissant exclusivement sur la base du bénévolat.

Il convient de rappeler que l'économie des associations est spécifique et qu'elle appelle des mesures spécifiques, complémentaires à certains dispositifs de droit commun. En effet, il s'agit d'un modèle économique hybride qui combine des ressources financières publiques et des ressources privées et qui s'appuie de façon très importante sur le bénévolat, notamment concernant sa gouvernance mais aussi de nombreuses actions de terrain.

Ce modèle économique permet aux associations de mener des activités d'utilité sociale et d'intérêt général qu'il ne serait pas possible de mettre en œuvre avec un modèle entièrement public ou entièrement basé sur des recettes marchandes. Notons que ces dernières années les associations ont dû fortement faire évoluer leurs modèles pour augmenter la part des recettes d'activités afin de maintenir leur équilibre économique et financier alors que dans le même temps, les besoins sociaux et sociétaux auxquels elles répondent ont augmenté.

Ces évolutions mettent les associations en forte tension si elles veulent garder leur utilité sociale et maintenir l'implication de leurs bénévoles au service de cette utilité sociale qui fait leur spécificité et leur plus-value.

Le contexte de la crise a révélé les atouts et la fragilité du modèle associatif : nombre d'associations se sont retrouvées en première ligne. La plupart ont mis en œuvre des logiques de solidarité et maintenu du lien pendant la crise malgré des conditions parfois très difficiles.

Aussi, faute de mesures appropriées, ce terreau fertile et parfois fragile de structures collectives ancrées sur nos territoires de proximité au service du bien commun pourrait disparaître alors que pour certains publics, les associations assurent un lien indispensable de la vie sociétale et contribuent à la qualité de vie des habitants.

Véritable force d'initiative, d'invention et d'innovation permanente, elles sont incontournables dans certains secteurs d'activité où elles apportent leur savoir-faire, leur proximité, leur expertise et leur impact social et sociétal.

Soutenir les acteurs associatifs aujourd'hui, c'est préserver des ressources essentielles pour lutter contre les effets de la crise économique et sociale de demain. En effet, les associations, de par leur méthode

d'intervention associant l'ensemble des parties prenantes de leurs projets et notamment les citoyens de leur territoire sont naturellement des structures à impact social et sociétal certain.

Les préconisations du groupe sont dictées par le fait que le milieu associatif a toujours été un vecteur naturel de solidarité et d'innovation quasi permanente, que ses actions ont un fort impact social et sociétal sur un grand nombre de citoyens dans leur vie quotidienne.

Les mesures à mettre en œuvre doivent prendre en compte la spécificité du modèle association tant en forme de gouvernance qu'au niveau des actions développées mais aussi tenir compte de la diversité du modèle associatif au regard de l'étendue des champs d'activité et donc des politiques sectorielles.

En ces temps de crise sanitaire en cours, le milieu associatif a besoin d'aides complémentaires pour ne pas perdre les emplois à forte technicité comme cela a été le cas pour les entreprises. Nous apprenons que le chômage partiel est prorogé et c'est bien. Par contre les règles des marchés déployés par la puissance publique doivent être les mêmes pour tous. De plus, avec la disparition progressive des emplois aidés, les besoins de employeurs associatifs ne sont pas couverts. Il s'en suit un grignotage de leurs financements. Nous attendons de la puissance publique un vaste plan de soutien à l'emploi associatif pour satisfaire aux besoins des postes de conseils et d'accompagnement par exemple en renforçant les postes FONJEP.

Une enquête mise en place par le mouvement associatif met en évidence tous les questionnements : perte de recettes à cause de l'arrêt ou la baisse d'activités chez 67% des associations ou bien report ou annulation d'activités annuelles.

Les associations sont pleinement inscrites dans le champ économique. Il est important que les aides économiques de droit commun leur soient accessibles grâce à une communication dédiée car 23% des associations seulement pensent à activer des solutions financières en se tournant vers le Fonds de solidarité, la Région ou les départements malgré la rapidité de mise en place des aides. Une communication spécifique est à mettre rapidement en place pour les associations. Les associations doivent être financées pour ce qu'elles font ou produisent pas seulement sur les actions qu'elles proposent. Pour cela les associations ont besoin de conventions pluriannuelles pour sécuriser le partenariat associations/secteur public mais aussi de permettre les chevauchements des conventions.

Certaines associations n'ont pas pu maintenir leurs activités et ont dû fermer leurs locaux. Nous saluons la réaction rapide des collectivités qui ont annoncé maintenir leurs financements.

La crise actuelle a un impact aussi sur les dons et le mécénat avec une perte significative de 31%. Une baisse sur les cotisations évaluées à 29% etc.

Il nous apparaît important de créer une dynamique autour du mécénat émanant des entreprises pour les associations qui peuvent en bénéficier.

D'autre part les associations sont prêtes à capitaliser les initiatives, organiser des rencontres et impulser des projets de coopération au plus près des territoires, dans la logique de la charte d'engagements réciproques. Ceci nous semble être l'avenir des territoires de notre région.

Pour persévérer dans ce processus, les associations ont besoin de renforcer leur trésorerie. Un quart des associations a moins de 3 mois de trésorerie d'où leur fragilité lorsqu'arrive une crise.

L'enquête du mouvement association démontre aussi que les associations manquent d'approche sur le sujet et ont besoin de formation ou d'accompagnement notamment pour les petites structures. La sollicitation d'aides financières demande de la technicité que toutes n'ont pas parce que non employeur pour certaines.

Il convient aussi de se pencher sur les délais de paiements des subventions publiques nationales ou européennes qui mettent souvent en difficulté les trésoreries, d'améliorer la dotation des outils financiers

d'apports en Fonds Propres des acteurs de la finance, et enfin de former les agents publics à la réalité associative.

Nous mettrons un focus sur les associations employeuses : mobiliser les fonds d'aides est une démarche lourde qui met en échec. Les dirigeants associatifs bénévoles manquent de formation et se découragent. Il paraît important d'accroître les fonds pour la formation et les mesures d'accompagnement.

Il est nécessaire de mettre en place des aides spécifiques dédiées aux associations si l'on veut assurer à court terme la « relance » de l'activité associative – mais aussi assurer la survie du tissu associatif à moyen et long terme.

D'autre part, il est clair qu'il manque un cadre réglementaire de la gestion associative notamment sur les excédents de bonne gestion.

Tous les constats plaident pour un plan régional de soutien à la vie associative soutenu par l'État et la région.

Le groupe votera cet avis.

Intervention de Madame Marie-Hélène BOUYGUES

Pour le Groupe Santé, Logement et Cohésion Sociale

Madame la Présidente de Région, Monsieur le Préfet de région, Monsieur le Président du CESER, Mesdames et Messieurs les conseillers,

L'épidémie de COVID-19 a enclenché une crise sanitaire inédite. Les décisions gouvernementales pour protéger les populations et pour préserver les capacités de soin du secteur hospitalier par des mesures de confinement ont permis de limiter l'épidémie et de l'endiguer provisoirement. Mais cette situation a généré une crise économique et sociale particulièrement alarmante, dont on ne mesure pas encore les contours définitifs.

L'État a rapidement mobilisé des moyens très importants pour soutenir l'économie, limiter l'impact de la crise sur les entreprises et pour protéger les salariés. La Région Occitanie a présenté son plan de relance pour l'emploi et un plan de transformation et de développement – Green New Deal Occitanie.

L'avis sur la COVID-19, intitulé « priorités pour une économie régionale réinventée, diversifiée durable et solidaire » présente un bilan précis des effets de la COVID-19 sur notre économie régionale, l'aéronautique, le tourisme. Il dresse un panorama intéressant des atouts de notre région, ses filières par exemple et analyse les opportunités des plans en faveur de la relance.

Nous manquons d'éléments dans ce rapport pour mesurer les impacts de cette crise sur les plus précaires. Nous savons toutefois, qu'en cette période, les inégalités vont s'accentuer et nous voulons attirer l'attention des membres du CESER sur les personnes des plus vulnérables d'entre nous.

Sur le plan du logement :

La crise sanitaire a mis en exergue des inégalités flagrantes sur l'accès à un logement digne et adapté. Trop de personnes restent mal logées ou stagnent dans des hébergements précaires faute d'accéder au logement social. Il faut construire des logements sociaux solvables, avec une isolation de qualité pour sortir définitivement les familles du « sans-abrisme » ou du mal logement.

Nous saluons les préconisations du CESER en faveur du logement social de qualité, qui assureraient une solvabilité des familles.

En amont du logement pérenne, un grand plan d'humanisation des structures d'hébergement est indispensable. Les structures d'accueil de jour, d'hébergement d'urgence qui accueillent des populations dans la grande précarité n'offrent pas toutes les conditions requises pour garantir les mesures de protection des populations (peu de chambre individuelle, promiscuité...)

<u>L'accès aux soins</u> n'a pas été garanti pendant cette période. Avec la recrudescence de l'épidémie, nous alertons sur les risques pour la santé des plus précaires, lesquels développent souvent des pathologies associées. Le secteur sanitaire s'est rapproché du secteur social pendant la période de crise, il faut développer et consolider définitivement ces passerelles.

L'accès à l'emploi

En cette période de recrudescence du taux de chômage, quelle place pour les plus précaires, ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi ? Nous croyons à la valeur travail, à la dignité qu'il procure, et nous croyons que les personnes précaires ne sont pas que des problèmes mais qu'elles portent en elles des compétences et des capacités d'agir.

Nous invitons ainsi les pouvoirs publics à investir massivement dans l'emploi à visée solidaire qui regroupe des structures et dispositifs à multiples facettes notamment les structures de l'insertion par l'activité économique et les parcours emploi compétences (PEC, qui ont succédé aux emplois aidés), ... Pour une part significative, ces structures bénéficient de concours publics parce qu'elles aident à la formation, à l'accompagnement des personnes et qu'elles participent au développement territorial et à la création de richesse.

De la même manière les conditions de mise en œuvre de la relance nous semblent importantes :

Aujourd'hui, chacun pense à réinventer le monde d'après... Nous pensons que ce monde est déjà là. Il faut l'adapter : nouvelle gouvernance, circuits courts, renouvellement des valeurs de production d'un profit inconsidéré vers du bien commun. Ce monde existe : il est porté par les entreprises de l'économie sociale et solidaire et au-delà par la conviction des hommes et femmes de notre territoire salariés, entrepreneurs, élus, responsables associatifs. Nous invitons les pouvoirs publics à créer des espaces de dialogue entre tous ces acteurs au plus près de la réalité de ses habitants de l'Occitanie afin de partager leur vision des territoires et d'inventer des nouvelles coopérations.

Cette crise doit nous alerter sur d'autres crises à venir. Il faut analyser, évaluer et capitaliser sur les bonnes méthodes et se préparer à d'autres crises sanitaires ou environnementales.

Nous savons que ce plan de relance vise à amortir le choc économique et social. Mais il ne portera pleinement ses fruits que si, en parallèle au soutien des entreprises, la question du pouvoir d'achat des familles précaires et celle du relèvement des minimas sociaux sont prises en compte. Cette action concourra aussi à la relance de la consommation.

Le groupe santé logement cohésion sociale du collège 3 votera favorablement l'avis.

Intervention de Madame Chantal GAUTHIER

Pour le 4^{ème} Collège

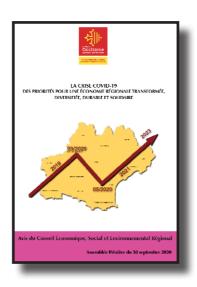
Le 4^{ème} collège apprécie le travail effectué par l'ensemble des commissions qui aboutit à un nombre important de propositions. Il souhaite en dégager quelques priorités :

- 1) pérenniser les bonnes pratiques de coordination État-Région
- 2) prendre en charge prioritairement la pauvreté
- 3) redonner de l'espoir en investissant pour des emplois d'avenir
- 4) gérer les déficits publics
- 1) Pérenniser les bonnes pratiques de coordination entre l'État et la région : la coordination organisée et hebdomadaire entre le Préfet de région, la Présidente de la Région, les services publics et les collectivités qui a été mise en place à l'occasion de la crise sanitaire est rassurante pour la société civile, signe d'une utilisation constructive et mature de la décentralisation. L'apport des parties est complémentaire et utilise aux mieux les ressources : volume financier important des plans d'aides de l'État, autorité et protection de la puissance publique, agilité des actions locales, liberté de parole des élus. Nous remercions l'ensemble des acteurs pour cet effort et souhaitons qu'il soit maintenu de manière pérenne, à une fréquence adaptée à la situation régionale.

Il nous semble par contre utile que cette coordination soit plus lisible: nous avons compté un nombre très important de mesures d'aides et de guichets, dont l'évolution est difficile à suivre pour les particuliers et les entreprises. Une information globale, aussi exhaustive que possible, sur un site internet et/ou un numéro d'appel clairement identifiés serait une option de communication.

- 2) Prendre en charge prioritairement la pauvreté: Le gouvernement a stoppé une partie de l'activité économique en décidant le confinement et nous approuvons les mesures de court terme qui ont été prises pour maintenir les entreprises et les emplois et limiter l'impact social de la crise. Ces mesures, même si elles sont en partie prolongées, ne peuvent pas être durables et ne compenseront pas les pertes de revenu attendues dans la population. Parmi les principaux secteurs d'activité de la région, agriculture, aéronautique et tourisme, les deux derniers sont fortement impactés pour les années à venir. Il nous semble utile d'insister sur la priorité régalienne à accorder par les pouvoirs publics à la lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire aux sécurités essentielles d'alimentation, de logement et de soin, avant d'autres problématiques sociales ou environnementales.
- 3) Redonner de l'espoir en investissant pour des emplois d'avenir. Au-delà des mesures vitales à mettre en œuvre, il est important de susciter l'espoir en tenant compte des erreurs passées et des mutations en cours. L'objectif est de ne pas repartir comme avant, mais de porter l'effort sur des investissements qui soient vraiment d'avenir : une éducation de qualité, des formations correspondant aux besoins du marché du travail, une stratégie robuste d'approvisionnement en médicaments et équipements médicaux, une rémunération incitative de la recherche et de l'agriculture, un système de santé renforcé, une industrie performante dans les secteurs en croissance, une offre touristique plus résiliente s'appuyant aussi sur une clientèle régulière locale.
- 4) **Gérer les déficits publics.** La création de richesse par les nouvelles activités économiques et la croissance devraient réduire la dette publique. Néanmoins, au vu des montants engagés durant la crise et pour les plans de relance, nous serions rassurés que des mesures soient mises en place plus rapidement afin d'éviter une éventuelle obligation d'austérité qui serait imposée par des créanciers de la France. Ces mesures pourraient être :

- prise en compte dans les accords commerciaux négociés au niveau européen avec d'autres régions du monde des conditions de production des biens et services importés en matière de protection sociale et environnementale : taxer ces produits pour qu'ils ne constituent pas une concurrence déloyale,
 - encourager la primauté des revenus du travail par rapport à ceux des rentes, et un transfert générationnel par une politique monétaire adaptée au niveau européen,
- faire évoluer l'origine des recettes de l'État : par exemple moins taxer le travail, taxer plus les successions les plus élevées, les transactions financières, les activités réalisées en France par des sociétés domiciliées à l'étranger...



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral 31077 Toulouse Cedex 4 Tél. 05 62 26 94 94 Fax 05 61 55 51 10 ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane 34064 Montpellier Cedex 2 Tél. 04 67 22 93 42 Fax 04 67 22 93 94 ceser@laregion.fr





www.ceser-occitanie.fr

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Crédit photo couverture : CESER Occitanie